



Université de Constantine 3 - SALAH BOUBNIDER-

Faculté d'Architecture et d'Urbanisme

Département d'Architecture

LE CENTRE HISTORIQUE DE TEBESSA FACE AUX ENJEUX DE SAUVEGARDE  
ET DE REVALORISATION D'UN PATRIMOINE URBAIN : VERS UNE APPROCHE  
DE CONSERVATION INTÉGRÉE ?

THESE

Présentée pour l'Obtention du  
Diplôme de Doctorat en Sciences  
en Urbanisme

Par

Abdelkrim HAMDI PACHA

Année Universitaire

2025-2026





Université de Constantine 3- SALAH BOUBNIDER-

Faculté d'Architecture et d'Urbanisme

Département d'Architecture

N° de série :

N° d'ordre :

LE CENTRE HISTORIQUE DE TEBESSA FACE AUX ENJEUX DE SAUVEGARDE  
ET DE REVALORISATION D'UN PATRIMOINE URBAIN : VERS UNE APPROCHE  
DE CONSERVATION INTÉGRÉE ?

THESE

Présentée pour l'Obtention du

Diplôme de Doctorat en Sciences

en Urbanisme

Par

Abdelkrim HAMDI PACHA

Devant le jury composé de :

- |                          |              |     |                             |
|--------------------------|--------------|-----|-----------------------------|
| - Pr. Messaoud AICHE     | Président    | Pr  | Université de Constantine 3 |
| - Dr. Zineddine GUENADEZ | Rapporteur   | MCA | Université de Constantine 3 |
| - Dr.Imen BENDJEMILA     | Examinatrice | MCA | Université de Constantine 3 |
| - Dr. Abdelrahmen DIAFAT | Examineur    | MCA | Université de Setif 1       |
| - Dr. Lamia MANSOURI     | Examinatrice | MCA | Université d'Alger 1        |
| - Dr. Lazher GHERZOULI   | Examineur    | MCA | Université de Tebessa       |

Année Universitaire

2025-2026

## REMERCIEMENTS

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ : ﴿ فَادْكُرُونِي أَدْكُرْكُمْ وَاشْكُرُوا لِي وَلَا تَكْفُرُون ﴾ البقرة: 152.

Tout d'abord, je voudrais remercier Dieu tout-puissant, de m'avoir donné le courage, la force, la volonté et la persévérance afin que je puisse accomplir cet humble travail de la meilleure façon possible.

Deuxièmement, je voudrais exprimer ma gratitude à mon superviseur, Dr Guenadez Zineddine, pour m'avoir guidé et accompagné afin de mener à bien ce sujet de recherche. Je remercie également Pr. Dekoumi Djamel pour ses orientations. Mes enseignants, merci pour vos conseils et votre confiance et de l'intérêt que vous avez porté à notre thèse.

Je tiens également à exprimer mes sincères remerciements au président Pr Messaoud AICHE et les membres du jury : Dr.Imen BENDJEMILA, Dr. Abdelrahmen DIAFAT, Dr. Lamia MANSOURI, Dr. Lazher GHERZOULI pour leurs conseils et leur temps. Je les remercie également de nous avoir honorés de leur présence.

Je voudrais exprimer ma gratitude et ma reconnaissance à tous les responsables de l'école française de Rome, notamment, Dr. Nicolas Laubry, de nous avoir financé deux bourses et nous avoir accordé la chance de résider au sein des murs de leur bibliothèque riche.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à tous les administrateurs, directeurs et chefs service qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de cette étude, notamment durant la phase d'analyse du terrain et l'élaboration des entretiens semi-directifs. Je tiens à remercier sœur Audrian Jauceline, passionnée par l'histoire de Tébessa et son patrimoine, pour son aide et surtout sa disponibilité à chaque fois que je lui faisais appel.

Je remercie chaleureusement mes racines et mon trésor constitués de mon père et ma mère, mon frère et mes sœurs, pour leurs soutiens. Egalement, je remercie profondément ma femme, pour son appui constant et ses encouragements. Merci à vous.

## **DEDICACE**

Je dédie ce modeste travail à :

- Mon cœur, ma mère ;
- Mon exemple, mon père ;
- Mes racines, Mon frère et mes sœurs ;
- Mon appui, Ma femme ;
- A moi-même.

A toutes personnes qui étaient présentes quand j'en avais besoin.

**HAMDI PACHA Abdelkrim**

## TABLE DES MATIERES

LISTE DES FIGURES .....	XII
LISTE DES TABLEAUX .....	XIX
LISTE DES ABREVIATIONS .....	XX
RESUME.....	XXI
ABSTRACT .....	XXII
ملخص.....	XXIII
<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>1</b>
<b>PARTIE I : DU PATRIMOINE URBAIN A LA CONSERVATION INTEGRÉE DES ENSEMBLES HISTORIQUES : DES CONCEPTS THEORIQUES QUI EVOLUENT ET UNE REALITE ALGERIENNE QUI EMERGE.....</b>	<b>14</b>
Introduction.....	14
<b>CHAPITRE I: DU PATRIMOINE CULTUREL A LA CONSERVATION INTEGRÉE DES CENTRES HISTORIQUES : UNE PRISE DE CONSCIENCE....</b>	<b>15</b>
Introduction.....	15
1.1 Le patrimoine : identification des notions de bases.....	15
1.2 L'évolution de la notion du patrimoine .....	16
1.2.1 Pendant l'antiquité.....	16
1.2.2 Pendant et après la révolution Française .....	16
1.2.3 Le patrimoine universel : un concept qui évolue aujourd'hui.....	17
1.3 Le champ du patrimoine : Que recouvre-t-il ?.....	18
1.3.1 Le patrimoine culturel matériel .....	18
1.3.2 Patrimoine culturel mobilier.....	18
1.3.3 Le patrimoine culturel immobilier.....	18
1.3.4 Le patrimoine culturel immatériel .....	19
1.3.5 Le Patrimoine naturel .....	19
1.4 Le patrimoine culturel, réceptacle de valeurs intrinsèques : mémoire, culture, identité et authenticité.....	19
1.5 Les risques menaçants le patrimoine culturel .....	20
1.5.1 Facteurs naturels .....	20
1.5.2 Facteurs humains .....	21
1.5.3 Facteurs urbains et économiques.....	21
1.5.4 Risques intangibles .....	21
1.6 Naissance de la doctrine de conservation du patrimoine urbain.....	22
1.6.1 Le patrimoine urbain, de quoi parle-t-on ?.....	22
1.6.2 La conservation du patrimoine urbain, par quelles étapes, est-elle passée ?.....	22
1.7 La conservation élargie : du monument-objet à l'ensemble urbain historique.....	23
1.7.1 Le Monument historique, une protection ponctuelle .....	23
1.7.2 L'ensemble historique, une protection globale.....	24
1.7.3 Le passage de la conservation ponctuelle à la conservation globale.....	24
1.8 Le centre historique face à l'évolution de la ville contemporaine .....	26
1.8.1 Centre historique équilibré .....	26
1.8.2 Centre historique en voie d'asphyxie .....	26
1.8.3 Centre historique en cours de dépérissement .....	27

1.9	De la sauvegarde « conservation-restauration » à la conservation intégrée des centres historiques.....	27
1.10	La conservation intégrée des centres historiques : une préoccupation ancienne, une obligation récente ? .....	28
1.10.1	Rappel historique sur l'apparition de la notion de conservation intégrée .....	28
1.10.2	La conservation intégrée, c'est quoi et quels sont ses principes ?.....	30
	Conclusion.....	31
	<b>CHAPITRE II : LA CONSERVATION INTEGRÉE DES CENTRES HISTORIQUES, COMMENT ? ANALYSE DE SES ACTIONS, SES MOYENS ET SES APPORTS .....</b>	<b>32</b>
	Introduction.....	32
2.1	La conservation intégrée : quatre volontés à conjuguer .....	32
2.1.1	Première Volonté : Arrêter les destructions de l'ensemble historique ; le protéger .....	32
2.1.2	Deuxième Volonté : Combattre la dégradation de l'ensemble historique ; le restaurer et le mettre en valeur .....	34
2.1.3	Troisième Volonté : Garantir l'existence présente et future de l'ensemble historique ; l'intégrer et le réanimer.....	35
2.1.4	Quatrième Volonté : Maintenir l'équilibre humain dans l'ensemble historique, en maîtrisant les facteurs de mutations sociales :.....	38
2.2	La conservation intégrée et les outils de planification urbaine et d'aménagement du territoire .....	40
2.2.1	La conservation intégrée des centres historiques et l'aménagement de territoire : conciliation ou antagonisme ?.....	40
2.2.2	La planification urbaine, une chance pour la conservation des ensembles historiques .....	41
2.3	La conservation intégrée des ensembles historiques : quels apports ? .....	42
2.3.1	La conservation intégrée du patrimoine architectural : levier de développement socio-économique .....	42
2.3.2	La conservation intégrée du patrimoine architectural, pilier de développement durable .....	44
	Conclusion.....	45
	<b>CHAPITRE III : QU'EN EST-IL DE LA CONSERVATION INTEGRÉE DES CENTRES HISTORIQUES ALGERIENS ?.....</b>	<b>46</b>
	Introduction.....	46
3.1	La politique patrimoniale algérienne dans sa dimension législative, administrative et réglementaire, récapitulatif des principales phases historiques .....	46
3.1.1	Phase précoloniale (647-1830) le Waqf, anticipation en faveur de la conservation du patrimoine .....	46
3.1.2	Phase 1830 – 1962 : politique coloniale, faisant tri du patrimoine à conserver .....	47
3.1.3	Phase 1962-1967 : Des textes législatifs français reconduits et apparition d'une première loi sur les monuments et sites .....	47
3.1.4	Phase 1967-1990-1998 : l'adoption de l'ordonnance « 67/281 » comme texte juridique de référence et l'apparition du ministère et des directions décentralisées dédiées au patrimoine, ainsi que des règles d'aménagement et d'urbanisme.....	48
3.1.5	Phase 98-2003- jusqu'au aujourd'hui : Par une nouvelle loi sur le patrimoine en vue d'une prise en charge efficace, la loi « 98/04 », phase d'affinement et d'ajustement des concepts.....	50

3.2	La politique patrimoniale algérienne dans sa dimension opérationnelle, régime et moyens de protection .....	52
3.2.1	Les monuments et sites historiques culturels classés en Algérie avant et après l'indépendance .....	52
3.2.2	Aujourd'hui, un nouveau classement des biens culturels immobiliers apparaît ; un classement qui conduit aux monuments historiques .....	54
3.3	La politique patrimoniale algérienne dans sa dimension socio-économique ; allier sauvegarde et développement, analyse de ses outils.....	56
3.3.1	Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardés "PPSMVSS" .....	56
3.3.2	Le plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques "PPMVSA" .....	57
3.3.3	Les pôles d'économie du patrimoine (PEP) .....	58
3.4	Exemple sur la conservation intégrée des centres historiques algériens : La Casbah d'Alger entre consécration des monuments majeurs et dilapidation du bâti mineur .....	59
3.4.1	Bref Aperçu historique .....	59
3.4.2	La conservation intégrée de la Casbah d'Alger ; acteurs et outil juridiques variés, en changement constant.....	60
3.4.3	Le plan de sauvegarde et de mise en valeur de la casbah d'Alger, outil créé après tant d'années d'attente .....	60
3.4.4	Des opérations de restauration dites « <i>Plan d'Attaque</i> », privilégiant les « <i>monuments majeurs</i> ».....	61
3.4.5	L'intervention sur l'habitat dégradé « <i>biens privés mineurs</i> » dans la Casbah d'Alger, un défi et une problématique majeure.....	62
3.4.6	Le relogement et le maintien des habitants de la casbah d'Alger ; une situation complexe.....	62
3.4.7	L'intégration de la Casbah d'Alger, vulnérabilité physique et socioéconomique ; un avenir incertain .....	63
3.5	La conservation intégrée de la vallée du M'Zab, quand l'OPVM et la communauté locale veillent à la sauvegarde du patrimoine architectural .....	64
3.5.1	Bref présentation de la pentapole de la vallée de M'Zab et ses ressources patrimoniales .....	64
3.5.2	L'Office de Protection et de Promotion de la vallée de M'Zab (OPVM), une chance pour la sauvegarde et la restauration du l'ensemble historique .....	65
3.5.3	Des actions visant l'animation, l'intégration et la mise en valeur de la vallée du M'Zab.....	66
	Conclusion.....	68
	Conclusion de la partie I.....	69
	<b>PARTIE II : LE CENTRE HISTORIQUE DE TEBESSA ENTRE PATRIMOINE URBAIN, AUTHENTICITÉ ET IDENTITÉ ; VERS UNE LECTURE DIACHRONIQUE.....</b>	<b>71</b>
	Introduction .....	71
	<b>CHAPITRE IV : TEBESSA AUX ÉPOQUES PRÉHISTORIQUE ET ANTIQUE (PUNIQUE, NUMIDE, CARTHAGINOISE, ROMAINE ET VANDALE).....</b>	<b>73</b>
	Introduction.....	73
4.1	Tébessa à l'ère préhistorique .....	73
4.1.1	L'époque Acheuléenne .....	73
4.1.2	L'époque Atérienne .....	73
4.1.3	L'époque Capsienne .....	74

4.2	Tébessa aux époques Numide, Punique et Carthaginoise.....	75
4.2.1	Quelques notions sur l'histoire des royaumes berbères au Nord d'Afrique..	75
4.2.2	Les guerres puniques et leur relation avec le roi Massinissa : Premier unificateur du Maghreb .....	76
4.2.3	Tébessa, déguisée en Hecatompyles : une ville numide prospère conquise par les carthaginois.....	76
4.2.4	Les tombes creusés dans le roc, témoignages de la présence phénicienne a Tébessa .....	77
4.3	Tébessa à l'époque Romaine .....	77
4.3.1	Récit sommaire des étapes de la conquête romaine du Nord d'Afrique .....	78
4.3.2	L'installation de la <i>Troisième Légion Auguste</i> en Numidie et l'apparition de Theveste sur la scène de l'histoire de l'armée romaine d'Afrique.....	79
4.3.3	Theveste à l'époque de Vespasien (69-79).....	81
4.3.4	Theveste sous le règne de Trajan (98 - 117).....	82
4.3.5	Theveste sous le règne d'Hadrien (117-138).....	83
4.3.6	Aperçu sur les huit routes romaines de Theveste.....	83
4.3.7	Theveste sous le règne de Septime Sévère (193 à 211) et son fils Caracalla (211 à 217) .....	85
4.3.8	Le testament de Caius Cornélius Egrilius, un témoin éclatant de la richesse de Theveste à l'époque des Sévères .....	86
4.3.9	Aspect global de Theveste la romaine, au moment de son apogée .....	87
4.3.10	Période de Décadence de Theveste (Anarchie militaire et troubles religieux) .....	90
4.4	Theveste à l'époque Vandale .....	91
4.4.1	Aperçu général sur la conquête vandale de l'Afrique du Nord .....	91
4.4.2	Débat sur la démolition de Theveste la Romaine à l'époque vandale et sa décadence suite aux révoltes des tribus <i>Maures</i> insoumises.....	91
4.4.3	Les Tablettes d'Albertini, un témoignage unique en son genre du cadre de vie des habitants de Theveste durant l'époque vandale .....	92
	Conclusion.....	93
	<b>CHAPITRE V : THEVESTE AUX EPOQUES BYZANTINE, ARABO-MUSULMANE ET OTTOMANE JUSQU'A L'ÉPOQUE FRANÇAISE COLONIALE ET POSTE COLONIALE JUSQU'AUJOURD'HUI.....</b>	<b>94</b>
	Introduction.....	94
5.1	Theveste à l'ère byzantine .....	94
5.1.1	Généralités sur la conquête byzantine de Theveste .....	94
5.1.2	Aspect global de la citadelle de Theveste à l'époque byzantine .....	95
5.1.3	Principes byzantins dans la construction de la forteresse de Theveste.....	97
5.2	Tébessa à l'époque Musulmane .....	98
5.3	Tébessa à l'époque ottomane .....	100
5.4	Aspect global de l'antique Theveste, tel que les ottomans l'ont laissé, à l'arrivée des français d'après le plan signé par le Capitaine d'Etat-Major Dieu, levé le (12 juin 1842) .....	101
5.5	L'antique Theveste d'après les photographies anciennes de Moulin, Félix-Jacques Antoine, prises en 1856 -1857 .....	104
5.6	Tébessa à l'époque Française.....	108

5.6.1	De 1851 à 1860 : Construction de la caserne et restauration de la muraille byzantine .....	108
5.6.2	Le centre historique de Tébessa de 1860 à 1880 : des monuments restaurés et création d'un centre ayant une allure européenne .....	110
5.6.3	La ville de Tébessa de 1880 à 1920 : Besoin d'expansion en dehors de la muraille byzantine.....	115
5.6.4	Tébessa à partir des années 1920 jusqu'à l'indépendance : création d'un plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension urbaine.....	117
5.7	Tébessa après l'indépendance.....	119
5.7.1	La ville de Tébessa de 1962 à 1988.....	119
5.7.2	La ville de Tébessa de 1988 à ce jour.....	119
5.7.3	La structure urbaine actuelle de la ville de Tébessa .....	121
	Conclusion.....	123
	Conclusion de la partie II.....	124
	<b>PARTIE III : DIAGNOSTIC DU CENTRE HISTORIQUE DE LA VILLE DE TEBESSA : ETAT DES LIEUX ET RISQUES MENAÇANT SON PATRIMOINE URBAIN BATI.....</b>	<b>126</b>
	Introduction.....	126
	<b>CHAPITRE VI : LE CENTRE HISTORIQUE DE TEBESSA, DYNAMIQUE ET OU DYSFONCTIONNEMENTS : ANALYSE URBAINE DE SES FONCTIONS .....</b>	<b>127</b>
	Introduction.....	127
6.1	Présentation de l'aire d'étude.....	127
6.2	Population résidente dans le centre historique de Tébessa .....	129
6.3	La composition urbaine du 1 <sup>er</sup> secteur du centre historique de Tébessa.....	130
6.4	Accessibilité et Mobilité dans le centre historique de Tébessa.....	131
6.4.1	Aperçu sur le réseau viaire dans le centre historique de Tébessa.....	131
6.4.2	Les moyens de transport urbain dans le centre historique de Tébessa .....	131
6.4.3	Les inconvénients de la mobilité dans le centre historique de Tébessa.....	132
6.5	Etude d'habitat (typologie, gabarit, usage et état) dans le 1 <sup>er</sup> secteur du centre historique de Tébessa.....	134
6.5.1	La typologie d'habitat.....	134
6.5.2	Le gabarit d'habitat.....	136
6.5.3	L'usage des logements.....	137
6.5.4	État physique des constructions dans le centre historique de Tébessa.....	138
6.6	Les équipements structurants dans le 1 <sup>er</sup> secteur du centre historique de Tébessa	141
6.7	Etude du commerce dans le 1 <sup>er</sup> secteur du centre historique de Tébessa .....	144
6.7.1	Le commerce et ses branches d'activité .....	144
6.7.2	La propagation du commerce dans le centre historique de Tébessa, un atout provoquant des problèmes.....	146
6.8	Etude des espaces publics dans le 1 <sup>er</sup> secteur du centre historique de Tébessa : Les lieux de détente et d'agrément .....	150
6.8.1	La place d'Annasr, ex cours Carnot .....	150
6.8.2	La place des martyres.....	150
6.8.3	Jardin de l'A.P.C .....	150
6.8.4	Aménagements paysagers le long des murs byzantins.....	151
	Conclusion.....	153
	<b>CHAPITRE VII : LES MONUMENTS DANS LE CENTRE HISTORIQUE DE TEBESSA, ESSAI D'IDENTIFICATION ET RISQUES MENAÇANT LE PATRIMOINE URBAIN .....</b>	<b>154</b>

Introduction .....	154
7.1 La muraille byzantine .....	154
7.1.1 Description générale .....	154
7.1.2 Les portes de la citadelle byzantine .....	156
7.1.3 Mesures du monument .....	156
7.1.4 Matériaux de construction .....	157
7.2 Arc de triomphe romain (Porte de Caracalla) .....	157
7.2.1 Description générale .....	157
7.2.2 Caractéristiques architecturales .....	157
7.2.3 Mesures du monument et matériaux de construction .....	158
7.3 Le temple dit « de Minerve » .....	159
7.3.1 Description générale et caractéristiques architecturales .....	159
7.3.2 Mesures du monument et matériaux de construction .....	160
7.4 Le forum .....	160
7.4.1 Description générale et caractéristiques architecturales .....	160
7.5 La mosquée El Atiq .....	162
7.5.1 Description générale et caractéristiques architecturales .....	162
7.6 L'église française .....	163
7.6.1 Description générale et caractéristiques architecturales .....	163
7.7 Les facteurs naturels .....	166
7.7.1 Dégradation à cause des actions des plantes .....	166
7.7.2 Dégradation à cause de vieillissement, intempéries, infiltration des eaux pluviales et accumulation des terres .....	167
7.7.3 Dégradation à cause des actions chimiques .....	170
7.8 Facteurs humains .....	172
7.8.1 Constructions incompatibles et hétérogènes et des surélévations illicites ..	172
7.8.2 Aménagement urbain mal réalisé .....	173
7.8.3 Consolidations et réparations irresponsables .....	174
7.8.4 Les actions de vandalisme et atteintes au patrimoine .....	176
7.8.5 La multiplication des déchets et des dépotoirs anarchiques .....	177
7.9 Les facteurs urbains : une circulation dense et insuffisance d'air de stationnement, tant de risques menaçant le patrimoine urbain .....	178
7.10 Les facteurs économiques : propagation des activités commerciales informelles .....	180
Conclusion .....	181
Conclusion de la partie III .....	182
<b>PARTIE IV : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT D'UNE APPROCHE DE CONSERVATION INTEGRÉE DANS LE CENTRE HISTORIQUE DE TEBESSA. ANALYSE DES MOYENS ET DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE .....</b>	<b>183</b>
Introduction .....	183
<b>CHAPITRE VIII : LA CONSERVATION INTEGRÉE DANS LE CENTRE HISTORIQUE DE TEBESSA A TRAVERS LES MOYENS JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIFS .....</b>	<b>185</b>
Introduction .....	185
8.1 La loi 98/04, un texte juridique permettant de prendre en charge le patrimoine urbain du centre historique de Tébessa .....	185

8.2	Le classement des monuments historiques et l'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire dans la wilaya de Tébessa, quelques statistiques.....	186
8.3	Le classement des monuments historiques dans le centre historique de Tébessa selon la loi 98-04 ; une protection ponctuelle et sélective.....	188
8.4	Une protection juridique consacrant les monuments majeurs et s'éloignant de la notion d'ensemble historique.....	189
8.5	L'inventaire comme mesure permettant de connaître et faire connaître le patrimoine urbain du centre historique de Tébessa .....	191
8.6	Le Plan d'Occupation des Sols (POS), comme instrument de gestion urbaine du centre historique de Tébessa, un outil opposable aux tiers.....	192
8.7	Allier protection du patrimoine et les nécessités d'aménagement et d'urbanisme dans le centre historique de Tébessa ; un dilemme de taille.....	195
8.8	Erigé le centre historique de Tébessa en secteur sauvegardé, une situation incertaine.....	197
8.9	Les moyens administratifs mis en œuvre en faveur de la protection du patrimoine urbain dans le centre historique de Tébessa.....	199
8.9.1	Les acteurs politiques et les autorités locales .....	199
8.9.2	Les équipes techniques et acteurs de maîtrise d'œuvre.....	200
8.9.3	La gestion du centre historique de Tébessa, entre synergie et antagonismes des acteurs .....	201
	Conclusion.....	203
	<b>CHAPITRE IX : MOYENS D'INTERVENTIONS OPERATIONNELLES ET TECHNIQUES DANS LE CENTRE HISTORIQUE DE TEBESSA .....</b>	<b>204</b>
	Introduction .....	<b>204</b>
9.1	Travaux de restauration et consolidation des monuments à l'époque coloniale, des opérations prometteuses.....	204
9.1.1	Dégagement et restauration de l'arc de triomphe de Caracalla.....	204
9.1.2	Restauration du temple de Minerve.....	208
9.1.3	Fouille et dégagement de cirque (amphithéâtre) de Tébessa.....	210
9.1.4	Consolidation et restauration du rempart byzantin et ses tours .....	210
9.2	Les travaux de restauration des monuments historiques à l'époque actuelle : des opérations sans lendemain .....	213
9.2.1	La restauration de la porte de Caracalla, une expérience jugée ratée.....	213
9.2.2	La restauration de la poterne de l'ex - porte de Constantine .....	216
9.2.3	Opérations de restauration diverses engagées par la direction de la culture de Tébessa –maitre d'ouvrage -, des actions éparpillées .....	217
9.3	Les efforts de l'Office de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels (OGEBC) de Tébessa, un établissement qui peine à s'imposer.....	219
9.4	Hormis la restauration et l'entretien des monuments historiques, réhabiliter les habitations dans le centre historique de Tébessa, est-elle possible ?.....	223
9.5	Réaménagement et mise en valeur des espaces attenants a la muraille byzantine, une opération d'envergure .....	224
9.5.1	Première étape : enlèvements des nuisances aux abords du rempart byzantin .....	225
9.5.2	Deuxième étape : restructuration des voiries et des airs de stationnement et création d'une voie piétonne ceinturant la muraille .....	226
9.5.3	Troisième étape : création des espaces de détente et de rencontre .....	228
9.6	Aménagement et requalification de la Place Enassr (Ex cours Carnot) à l'intramuros, un projet tant attendu .....	230

9.7	La rénovation des voiries et des réseaux divers a l'intra-muros de Tébessa, vers une amélioration des conditions de vie.....	232
9.8	Qu'en est-il de la conservation des vestiges archéologiques enfouis dans le centre historique de Tébessa, fouille de sauvetage ou mise en péril ? .....	236
9.8.1	A l'époque coloniale, des fouilles programmées.....	236
9.8.2	Après l'indépendance ; quelques fouilles encourageantes .....	237
9.8.3	Les découvertes archéologiques à l'époque actuelle, une mise en péril .....	238
	Conclusion.....	240
	<b>CHAPITRE X : MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DE L'INTEGRATION DU PATRIMOINE URBAIN DU CENTRE HISTORIQUE DE TEBESSA (ATTRIBUTION DES FONCTIONS, INFORMATION ET SENSIBILISATION) .....</b>	<b>241</b>
	Introduction.....	241
10.1	Affectation du temple de Minerve et l'église française en musées archéologiques, des fonctions permettant d'utiliser les monuments et d'assurer leur survie .....	241
10.2	Des événements culturels et manifestations diverses en faveur de la promotion du centre historique de Tébessa .....	243
10.2.1	La célébration du festival régional de l'artisanat traditionnel dans la place Ennasr .....	243
10.2.2	La célébration des fêtes nationales et des manifestations sportives dans le centre historique de Tébessa .....	244
10.3	Les efforts de sensibilisation en faveur de la sauvegarde des monuments historiques du centre historique de Tébessa .....	246
10.3.1	Le mouvement associatif dans la ville de Tébessa, une implication modeste .....	246
10.3.2	Les efforts du musée public national de Tébessa, un lieu de mémoire et d'identité, à vocation culturelle et éducative.....	248
10.4	La mise en œuvre d'une véritable approche de conservation intégrée du patrimoine urbain dans le centre historique de Tébessa ; entre stratégie adoptée et défaillance à remédier .....	252
10.4.1	Première Volonté : Arrêter la destruction du patrimoine urbain dans le centre historique de Tébessa, le protéger .....	252
10.4.2	Deuxième Volonté : Combattre la dégradation du patrimoine urbain du centre historique de Tébessa ; le restaurer et le mettre en valeur : .....	256
10.4.3	Troisième Volonté : Garantir l'existence présente et future du centre historique de Tébessa ; l'intégrer et le réanimer : .....	259
10.4.4	Quatrième Volonté : Maintenir l'équilibre humain dans le centre historique de Tébessa, en maîtrisant les facteurs de mutations sociales .....	261
	Conclusion.....	262
	Conclusion de la partie IV.....	263
	<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>264</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>272</b>
	<b>LISTE DES ANNEXES .....</b>	<b>283</b>
	Annexe A : Guide d'entrevue semi-directive destiné aux acteurs locaux.....	283
	Annexe B : Article publié dans le cadre de la thèse (disponible en ligne).....	287

## LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 : Le passage de la protection ponctuelle du monument à la protection globale de l'ensemble historique.....	25
Figure 1.2: Rappel historique sur l'apparition de la notion de conservation intégrée à travers les confrontations internationales .....	29
Figure 1.3: Les principes de la conservation intégrée .....	31
Figure 2.1 : Première Volonté : Arrêter les destructions de l'ensemble historique ; le protéger.....	33
Figure 2.2: Deuxième Volonté : Combattre la dégradation de l'ensemble historique ; le restaurer et le mettre en valeur .....	35
Figure 2.3: Troisième Volonté : Garantir l'existence présente et future de l'ensemble historique ; l'intégrer et le réanimer .....	38
Figure 2.4 : Quatrième Volonté : Maintenir l'équilibre humain dans l'ensemble historique, en maîtrisant les facteurs de mutations sociales .....	39
Figure 3.1: Les phases d'élaboration du PPSMVSS .....	60
Figure 3.2: Identification des principaux chantiers de restauration dans la citadelle d'Alger .....	61
Figure 3.3: Bâtiments patrimoniaux effondrés dans la Casbah d'Alger .....	63
Figure 3.4: Utilisations des ruines comme dépotoir .....	63
Figure 3.5: Les ksour de la vallée de M'Zab .....	64
Figure 3.6: La mosquée de Bounoura avant restauration .....	65
Figure 3.7 : La mosquée de Bounoura après.....	65
Figure 3.8: Cour du ksar avant réhabilitation .....	66
Figure 3.9: Cour du ksar après réhabilitation .....	66
Figure 3.10: Chantier école de taille des pierres destiné à la formation des jeunes .....	66
Figure 3.11: Publication dans la vallée de M'Zab .....	67
Figure 3.12: Exposition dans la vallée de M'Zab .....	67
Figure 3.13 : Célébration de fête de tapis a la place du marché dans le ksar de Ghardaïa..	67
Figure 3.14: Réaménagement des habitations anciennes en maison d'hôte dans la vallée du M'Zab.....	68
Figure 4.1: Peinture rupestre à Djebel El Dyr a Tébessa .....	74
Figure 4.2 : Chambres taillées dans le roc sur le massif de Dyr à Tébessa.....	74
Figure 4.3: Les royaumes numides des Masaesytes et Massylytes aux IV– IIIème siècle av. J.-C .....	76
Figure 4.4: Les provinces romaines de l'Afrique du Nord au IIIème siècle après J-C. ....	79
Figure 4.5: Les débris de l'amphithéâtre (cirque) de Tébessa.....	82
Figure 4.6: Les ruines de l'huilerie de Berzegan, Tébessa.....	82
Figure 4.7: Indication toponymique de Theveste dans la Table de Peutinger. Segment VII (4-5) .....	83
Figure 4.8 : Carte représentant les huit routes romaines de Theveste .....	85
Figure 4.9: L'Arc de Triomphe de Caracalla .....	87
Figure 4.10 : le temple de Minerve.....	87
Figure 4.11: Plan approximatif de Tébessa à l'époque romaine. ....	88
Figure 4.12: Atrium de la basilique chrétienne de Tébessa.....	90
Figure 4.13: Fac-similé d'une Tablette trouvée dans les environs de Tébessa. ....	93
Figure 5.1: Plan de la citadelle byzantine de Theveste.....	95
Figure 5.2: L'espace intra-extra muros de la citadelle de Tébessa à l'époque byzantine ...	96
Figure 5.3: Inscription romaine réutilisée dans la construction de la muraille byzantine de Theveste.....	97

Figure 5.4: Des débris romains intégrés dans le pan Sud-Ouest de la muraille byzantine de Theveste.....	98
Figure 5.5: Plan de Tébessa levé au Camp de Oued Mehairis le 12 juin 1842. Signé, le Capitaine d'Etat-Major, Dieu.....	102
Figure 5.6: Premier cliché, vue sur l'intérieur de l'antique Theveste, prise du fort byzantin. ....	105
Figure 5.7: Deuxième cliché ; vue sur le Temple de Minerve, Arc de triomphe de Caracalla, mosquée de Tébessa, prise de l'intérieur de la ville.....	106
Figure 5.8: Troisième cliché; vue prise du minaret de la mosquée sur la vieille ville .....	106
Figure 5.9: Quatrième cliché ; vue sur l'arc du triomphe de Caracalla (face Sud) et une partie du rempart byzantin, à l'intérieur de la ville. ....	107
Figure 5.10: Cinquième cliché ; vue prise sur la façade principale de l'arc de triomphe de Caracalla, hors la ville .....	108
Figure 5.11: Plan de Tébessa en 1860 .....	111
Figure 5.12: Tébessa, porte de Constantine avant sa destruction .....	112
Figure 5.13: vue sur le Cours Montebello en 1907, appelé plus tard, cours Carnot .....	112
Figure 5.14: Porte de Solomon, coté de la ville et sa rue appelée rue d'Isly.....	113
Figure 5.15: Porte d'entrée à la Casbah française de Tébessa située à l'intra-muros .....	113
Figure 5.16 : Plan de Tébessa en 1893 .....	116
Figure 5.17: Plan de Tébessa en 1952 .....	118
Figure 5.18: Le processus du développement urbain de la ville de Tébessa.....	120
Figure 5.19: Le vieux centre, cœur battant autour duquel pivotent les différents tissus urbains de la ville de Tébessa.....	122
Figure 6.1 : Carte représentant les trois secteurs du centre historique de Tébessa.....	128
Figure 6.2: Carte représentant la composition urbaine du 1er secteur du centre historique de Tébessa .....	130
Figure 6.3: Rue 11 décembre .....	131
Figure 6.4: Route de Caracalla .....	131
Figure 6.5 : Station de bus urbains .....	131
Figure 6.6: Stations de taxi dans le centre historique de Tébessa .....	131
Figure 6.7: étroitesse de la porte de Solomon .....	132
Figure 6.8: exiguïté et dégradation des rues a l'intra-muros .....	132
Figure 6.9: Encombrement dans le centre historique de Tébessa.....	132
Figure 6.10: La voie ferrée, une coupure urbaine dans le centre historique de Tébessa....	133
Figure 6.11: Carte représentant l'accessibilité et la mobilité dans le vieux Tébessa .....	133
Figure 6.12 : Habitat individuel colonial dans le centre ancien de Tébessa.....	134
Figure 6.13: Habitat individuel indigène -Arabo-musulman- .....	134
Figure 6.14: Habitat individuel moderne dans le centre historique de Tébessa.....	135
Figure 6.15: La cité d'habitat collectif, appelée cité Theveste, dans le centre historique de Tébessa .....	135
Figure 6.16: Façade urbaine à l'intra-muros représentant le gabarit des constructions au centre historique de Tébessa. (1ere tranche) .....	136
Figure 6.17: 2eme tranche de la façade urbaine à l'intra-muros .....	136
Figure 6.18 : Insertion du commerce (bazar) dans les constructions anciennes a l'intra-muros du vieux Tébessa .....	137
Figure 6.19: Reconstruction d'une nouvelle bâtisse commerciale .....	137
Figure 6.20 : Photo d'archive montrant l'emplacement d'une belle maison coloniale au niveau de la rue de Solomon, avant sa démolition .....	138
Figure 6.21 : Photo aujourd'hui montrant la démolition de l'ancienne maison au profil de la reconstruction d'un bâtiment moderne dans la même rue .....	138

Figure 6.22 : Manque d'entretien des maisons coloniales dans le centre historique de Tébessa .....	139
Figure 6.23: Délabrement du bâti colonial et surélévation illicite des habitations anciennes .....	139
Figure 6.24 : La destruction intégrale des maisons, entraînant des poches vides, défigurant ainsi l'homogénéité du centre historique de Tébessa .....	139
Figure 6.25: L'abandon de certaines maisons coloniales dans le centre historique de Tébessa .....	139
Figure 6.26: Carte représentant l'état des habitations dans le 1er secteur du centre historique de Tébessa.....	140
Figure 6.27: Siège de CNEP.....	142
Figure 6.28: Siège de BNA.....	142
Figure 6.29: Siège d'état civil et d'APC .....	142
Figure 6.30: Hôpital pédiatrique a l'intra-muros .....	142
Figure 6.31: Ecole coranique El-Fath.....	142
Figure 6.32: Hôtel Caracalla.....	142
Figure 6.33: Carte représentant les équipements structurants dans le 1er secteur du centre historique de Tébessa.....	143
Figure 6.34: Propagation des magasins commerciaux le long des rues piétonnières a l'intra-muros .....	145
Figure 6.35: Multiplication du commerce a l'extra-muros.....	146
Figure 6.36: Le marché couvert à proximité de la citadelle .....	146
Figure 6.37: Des locaux commerciaux ouverts dans un bâtiment colonial dégradé et vacant, qui ont été dernièrement fermés mais remplacés par un commerce informel a l'air libre. 146	
Figure 6.38: Magasins d'herbes et d'épices .....	147
Figure 6.39: Magasins de vente.....	147
Figure 6.40: Des vitrines de magasins commerciaux créées dans les constructions françaises du centre historique de Tébessa sans tenir compte de leur architecture singulière .....	148
Figure 6.41 : Des bazars remplaçant les anciens bâtiments coloniaux de la place Annasr (ex cours Carnot) .....	148
Figure 6.42: Carte représentant le commerce dans le 1er secteur du centre historique de Tébessa .....	149
Figure 6.43: La place d'Annasr (ex cours Carnot) dans le centre historique de Tébessa, un lieu historique vivant .....	150
Figure 6.44: Jardin de l'APC dans le centre historique de Tébessa .....	151
Figure 6.45: Aménagements paysagers autour des remparts byzantins dans le centre historique de Tébessa.....	151
Figure 8.46: Carte représentant les espaces publics dans le 1er secteur du centre historique de Tébessa.....	152
Figure 7.1: Vue extra-muros sur le rempart byzantin avec sa porte de Caracalla et ses tours .....	155
Figure 7.2 : L'intra-muros avec son chemin de ronde et ses escaliers.....	155
Figure 7.3 : Partie du chemin de ronde placée au-dessus de grandes arcades.....	155
Figure 7.4 : La porte de Solomon .....	156
Figure 7.5 : La petite poterne d'Aïn Chahla .....	156
Figure 7.6 : Vue générale sur l'arc de triomphe de Caracalla (faces Nord et Ouest).....	158
Figure 7.7 : Les détails architecturaux de l'arc de triomphe de Caracalla (base, piédestal, chapiteaux et entablement) .....	158
Figure 7.8 : Face Sud de l'arc de triomphe de Caracalla surmontée d'un édicule .....	158

Figure 7.9 : Attique de la Face Est dédiée à Septime Sévère avec son inscription et son médaillon .....	158
Figure 7.10 : Vue générale du temple de Minerve .....	159
Figure 7.11 : Le détail architectural du chapiteau, entablement et attique du temple .....	159
Figure 7.12 : Vue actuelle du temple de Minerve .....	160
Figure 7.13 : L'emplacement probable du Forum romain, devenant aujourd'hui une place publique .....	161
Figure 7.14 : La façade principale de la mosquée El Atiq .....	163
Figure 7.15 : La salle de prière de la mosquée El Atiq .....	163
Figure 7.16 : Façade principale de l'église française avec son clocher.....	164
Figure 7.17 : L'intérieur de l'église française (la voûte du chœur, y compris la salle de nef et ses baies vitrées et dessinées.....	164
Figure 7.18 : Carte représentant les monuments historiques dans le 1er secteur du centre historique de Tébessa.....	165
Figure 7.19 : Plantes parasites dans le rempart byzantin.....	167
Figure 7.20 : Arbre dont les racines s'incrudent dans la partie supérieure de l'arc de triomphe de Caracalla.....	167
Figure 7.21 : Gazons aménagés à proximité des murs de la citadelle byzantine .....	167
Figure 7.22 : Fissures au niveau de tours d'angle n°12 du rempart byzantin .....	168
Figure 7.23 : Pose de témoins pour le contrôle des fissures.....	168
Figure 7.24 : Fissuration et effondrement partiel du sommet de la tour n°9 dans la citadelle byzantine de Tébessa .....	168
Figure 7.25 : Le gondolement du pan de muraille 13, à cause des poussés de terres.....	169
Figure 7.26 : Les dépôts des terres, bien visibles à l'intra-muros jusqu'au niveau du chemin de ronde a engendré l'enfouissement de plusieurs murs du rempart.....	169
Figure 7.27 : Perte et dégradation des pierres dans le rempart byzantin .....	170
Figure 7.28: Déboitement des pierres à cause des altérations au niveau du mortier.....	170
Figure 7.29: humidité bien visible dans la partie inférieure du rempart byzantin.....	170
Figure 7.30 : Érosion différentielle des pierres .....	170
Figure 7.31 : Etat général de désordre de la citadelle byzantine de Tébessa .....	171
Figure 7.32 : Partie de mur byzantin incorporée dans la structure de bâtisse française de l'école Chamekh Miloud .....	172
Figure 7.32: Des nouvelles constructions incompatibles avec le caractère architectural du centre historique de Tébessa, en plus d'être plus hautes que le niveau du rempart byzantin .....	173
Figure 7.34 : La cité militaire construite sans prise en compte de l'architecture du lieu antique .....	173
<b>Figure 7.35: Aménagement désordonné des lampes d'éclairage installés directement dans le murs byzantin .....</b>	<b>174</b>
<b>Figure 7.36 : Création des points d'évacuation des eaux pluviales en creusant les murs du rempart.....</b>	<b>174</b>
Figure 7.37: Réseau d'assainissement inefficace, provoquant des marécages.....	174
au niveau de la porte de Caracalla .....	174
Figure 7.38 : Tentative de consolidation d'une partie du chemin de ronde élaborée à base du mortier de ciment.....	175
Figure 7.39 : Remplissage d'une partie de mur byzantin, dont les pierres se sont dégradées, en utilisant des pierrailles jointes à l'aide du mortier du ciment.....	175
Figure 7.40 : Réparation d'un mur dégradé au niveau de la place Ennasr, en y appliquant un crépissage à base d'enduit décoratif .....	175
Figure 7.41 : Fermeture par le béton armée de l'entrée de la tour d'angle N°12.....	176

Figure 7.42 : Construction d'un abri sauvage au niveau de la tour d'angle N°1, menaçant ainsi la citadelle byzantine.....	176
Figure 7.43 : Acte de vandalisme à travers l'écriture sur la muraille byzantine .....	177
Figure 7.44 : Propagation des déchets et leurs incinérations au pied du mur byzantin.....	178
Figure 7.45 : Congestion du trafic au niveau de la rue de Caracalla.....	178
Figure 7.46 : Stationnement des véhicules à proximité immédiate du rempart byzantin, ce qui nuit à la préservation de la citadelle .....	179
Figure 7.47: Stationnement de part et d'autre dans des rues à sens interdit, rendant la mobilité difficile dans le vieux centre. ....	179
Figure 7.48 : Propagation de commerce illicite à l'entrée de la porte de Caracalla .....	180
Figure 7.49 : Présentoirs des vendeurs ambulants aux abords de la porte de Solomon ...	180
Figure 7.50 : Le commerce informel au niveau de la place Ennasr, principale place publique dans le centre historique de Tébessa .....	181
Figure 8.1: Le plan d'aménagement du centre-ville de Tébessa y compris les différentes interventions sur ses constructions .....	194
Figure 9.1 : Plan de L'arc de triomphe de Caracalla levé par Delamare en 1842.....	205
Figure 9.2 : Dessins de Lardy sur la façade postérieure et latérale de l'arc de triomphe de Caracalla en 1842 .....	205
Figure 9.3 : Porte de Caracalla en 1865, deux ans après sa restauration par le capitaine du génie Histein .....	206
Figure 9.4 : Plans de l'arc de triomphe de Caracalla dégagé et relevé par Ballu .....	207
Figure 9.5 : Façade et coupe de la Restitution de la porte de Caracalla proposée par Ballu .....	207
Figure 9.6 : Restitution de l'arc de triomphe de Caracalla de Tébessa .....	208
Figure 9.7 : Plan du Temple de Minerve et ses deux façades principales et latérale levées par Ballu .....	209
Figure 9.8 : Temple de Minerve en 1865 .....	209
Figure 9.9 : La porte de Solomon en 1865 .....	211
Figure 9.10 : La porte de l'horloge.....	211
Figure 9.11: La porte de l'horloge au moment de sa démolition en 1957.....	212
Figure 9.12: état actuel de la porte de l'horloge.....	212
Figure 9.13: La porte de Constantine avant sa démolition .....	212
Figure 9.14: La porte de Constantine après sa démolition .....	212
Figure 9.15 : la pose de fer et du béton armée pour la restitution des deux colonnes manquantes de la face Est de l'arc de triomphe de Caracalla .....	216
Figure 9.16 : Les restes du plâtre recouvrant les deux colonnes existantes dans la face Est .....	216
Figure 9.17 : Les quatre colonnes de la façade Sud de l'arc de triomphe de Caracalla recouvertes en plâtre.....	216
Figure 9.18 : Crépissage avec des matériaux inappropriés à l'intérieur de l'arc de triomphe provoquant une différenciation de la couleur entre la pierre d'origine et l'enduit rajouté	216
Figure 9.19 : La restauration de la porte de Constantine en cours des travaux.....	217
Figure 9.20 : Position de l'OGEBBC de Tébessa à proximité des monuments historiques	219
Figure 9.21 : L'entretien des mosaïques exposées à l'intérieur du musée de Minerve.....	220
Figure 9.22 : Plan de Parcours de nettoyage et désherbage de la citadelle byzantine de Tébessa, élaboré par l'Office de gestion et d'exploitation des biens culturels de Tébessa	221
Figure 9.23 : Le désherbage du rempart byzantin .....	221

Figure 9.24 : Nettoyage des monuments historiques engagés par l'OGEBC.....	221
Figure 9.25 : Collecte des déchets jetés dans les arcades de la citadelle byzantine .....	222
Figure 9.26 : ramassage d'ordures aux abords des monuments historiques classés .....	222
Figure 9.27 : Enlèvement d'une plante parasite enracinée dans l'attique de la façade Ouest de l'arc de triomphe de Caracalla .....	223
Figure 9.28 : état des nuisances du rempart byzantin avant son réaménagement .....	225
Figure 9.29: Existence de végétation folle et des constructions incompatibles avec la muraille byzantine .....	225
Figure 9.30 : La réfection des voiries a l'extra-muros du centre historique de Tébessa...	226
Figure 9.31 : Nouvelle route aménagée allant de la porte de l'horloge à celle de Solomon .....	226
Figure 9.32: Création d'une voie piétonne et cyclable ceinturant l'extra-muros .....	227
Figure 9.33: Réaménagement des giratoires dans le centre historique de Tébessa.....	227
Figure 9.34: Réorganisation des parkings .....	228
Figure 9.35 : Réaménagement de la station des taxis et des bus urbains .....	228
Figure 9.36: La face Nord du rempart byzantin avant réaménagement .....	229
Figure 9.37 : La face Nord après réaménagement.....	229
Figure 9.38 : La face Est avant réaménagement.....	229
Figure 9.39 : La face Est après réaménagement.....	229
Figure 9.40 : La face Ouest avant réaménagement .....	229
Figure 9.41 : La face Ouest après réaménagement.....	229
Figure 9.42 : Plan d'Aménagement et Requalification de la Place Enassr .....	231
Figure 9.43 : 3D du projet d'aménagement et requalification de la Place Enassr.....	231
Figure 9.44 : 1er Cliché de la Place Enassr avant aménagement .....	232
Figure 9.45 : La Place Enassr après aménagement .....	232
Figure 9.46 : 2 <sup>eme</sup> Cliché de la Place Enassr avant aménagement.....	232
Figure 9.47 : La Place Enassr après aménagement .....	232
Figure 9.48 : La réfection des réseaux d'assainissement à l'intra-muros.....	233
Figure 9.49 : La réfection des réseaux d'AEP.....	233
Figure 9.50 : La réfection des voies défectueuses par la technique du béton imprimé, l'exemple de la voie de la porte de Caracalla .....	233
Figure 9.51 : La voie de la porte de Caracalla après réfection et pavage .....	233
Figure 9.52: Rue a l'intra-muros avant réfection .....	233
Figure 9.53: La Rue après réfection .....	233
Figure 9.54 : Principales actions du projet de réaménagement, réhabilitation et mise en valeur du centre historique de Tébessa.....	235
Figure 9.55 : Restes du chantier de réaménagement du centre historique contenant des fragments de matériaux divers y compris des pierres de taille.....	239
Figure 9.56 : Des pierres de grands appareils abandonnées à leur sort, lors de la dernière opération d'aménagement des espaces publics attenants à la muraille byzantine .....	239
Figure 10.1: Les objets exposés à l'intérieur du musée de Minerve .....	249
Figure 10.2: Les objets exposés aux abords du musée de Minerve.....	249
Figure 10.3: Les objets exposés à l'intérieur du musée de l'église française.....	243
Figure 10.4: Les objets exposés aux abords du musée de l'église française.....	243
Figure 10.5: Affiche du festival régional de l'artisanat traditionnel .....	244
Figure 10.6: Les stands des artisans placés dans la place Ennasr.....	244
Figure 10.7: Produits d'artisanat exposés à la vente. ....	244
Figure 10.8 : Célébration de la journée mondiale de protection civile dans le vieux Tébessa .....	245
Figure 10.9: L'organisation de manœuvres de sauvetage .....	245

Figure 10.10: Evènement sportif organisé à l'extra-muros de la citadelle byzantine par « La Fédération Nationale du Sport pour Tous ».....	246
Figure 10.11: Compétitions sportives a l'air libre organisées dans la place Ennasre. ....	246
Figure 10.12: Organisation des compagnes de nettoyage dans le vieux Tébessa .....	248
Figure 10.13: Organisation des sorties de sensibilisation à la protection de l'environnement par l'association Ahbabe Tebessa .....	248
Figure 10.14: Affiche du mois du patrimoine .....	249
Figure 10.15: expositions dans des stands organisés par le musée national de Tébessa...	249
Figure 10.16: Exposition a l'air libre en faveur de la promotion du patrimoine culturel .	249
Figure 10.17: Atelier pédagogique de fouille archéologique, organisé par le musée de Tébessa au profit des élèves des écoles .....	250
Figure 10.18: Atelier pédagogique des inscriptions épigraphiques.....	250
Figure 10.19: Atelier pédagogique des mosaïques au profit des enfants .....	250
Figure 10.20: Spectacle réalisé par les enfants en faveur de la connaissance des monuments historiques de Tébessa .....	251
Figure 10.21: Visites guidées pour les enfants sur les monuments historiques .....	251
Figure 10.22: Visite des musées archéologiques au profit des écoliers .....	253
Figure 10.23: Brochure et CD sur le patrimoine édités par le musée de Tébessa.....	251

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1 : La répartition des sites et monuments classés en Algérie avant-après indépendance .....	52
Tableau 3.2: Statistiques sur les biens culturels immobiliers classés par type, en Algérie .	55
Tableau 3.3: La liste des plans permanents de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés approuvés en Algérie. ....	57
Tableau 4.4: Etat de conservation des bâtisses dans la Casbah d'Alger .....	63
Tableau 6.1 : L'évolution de la population résidente dans le centre historique de Tébessa pendant les années .....	129
Tableau 6.2: La typologie d'habitat dans le 1 <sup>er</sup> secteur du centre-ancien de Tébessa.....	134
Tableau 6.3: Les hauteurs des habitations dans le 1er secteur du centre historique de Tébessa .....	136
Tableau 6.4: l'usage des logements dans le 1er secteur du centre historique de Tébessa.	137
Tableau 6.5: Essai de recensement de l'état des habitations dans le 1er secteur du vieux Tébessa .....	138
Tableau 6.6: Les différents équipements implantés dans le 1er secteur du centre historique de Tébessa.....	141
Tableau 6.7. : La classification du commerce dans le 1er secteur du centre historique de Tébessa .....	144
Tableau 8.1: Les biens culturels classés à la ville de Tébessa à l'époque coloniale et après l'indépendance.....	187
Tableau 8.2: Les monuments classés dans le centre historique de Tébessa .....	188
Tableau 8.3 : Les interventions urbaines dans le centre historique de Tébessa, selon le POS n°1.....	193
Tableau 9.1 : Les phases de l'opération de restauration de l'arc de triomphe de Caracalla, appelé « porte de Caracalla », lancée en 2002.....	214
Tableau 9.2 : Les actions engagées par la direction de la culture en faveur de la restauration et mise en valeur du patrimoine culturel dans la ville de Tébessa .....	218
Tableau 10.1: Inventaire des collections exposées dans les musées de Tébessa.....	242

## LISTE DES ABREVIATIONS

- AVEC** : Alliance de villes européennes de culture.
- DLEP** : Direction des logements et des équipements publics.
- DPAT** : Direction de planification et d'aménagement de territoire.
- DTW** : Direction du Tourisme de Wilaya.
- DUC** : Direction d'urbanisme et de construction.
- ICOM** : Conseil international des musées.
- ICOMOS** : Conseil international des monuments et des sites.
- ICROM** : Le Centre International D'études Pour La Conservation Et La Restauration Des Biens Culturels.
- OGEBC** : L'Office de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels.
- OPVM** : Office de Protection et de Promotion de la Vallée du M'zab.
- P.I.B** : Produit interne brut.
- PDAU** : Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme.
- PEP** : Pôles d'économie du patrimoine.
- POS** : Plan d'occupation des sols.
- PPMVSA** : Plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques.
- PPSMVSS** : Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.
- RSAC** : Recueil de la société archéologique de Constantine.
- UNESCO** : Organisation des Nations-Unies pour l'Education, les Sciences et la Culture.
- VRD** : Voiries et réseaux divers.
- ZPPAUP** : Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

## RESUMÉ

Quand on parle d'un centre historique, on parle directement d'une politique visant sa conservation et son intégration dans la vie socio-économique, c'est ce qu'on appellera désormais conservation intégrée. Celle-ci a vu le jour en 1975, grâce aux travaux du conseil d'Europe. Les pouvoirs publics européens ont compris qu'il faut non seulement protéger des monuments singuliers, mais aussi d'ensembles historiques. Pour cela, des inventaires et des interventions directes sur le patrimoine architectural doivent être réalisées. En même temps, les pouvoirs publics doivent rechercher comment faire revivre les monuments et ensembles importants en leur accordant une fonction utile à la société.

Cette recherche a été consacrée à l'analyse du centre historique de Tébessa, étant un centre urbain antique et vivant. Celui-ci a suscité notre intérêt vu sa dégradation très avancée. Il est donc nécessaire de connaître d'abord la richesse historique et patrimoniale du ce centre, ensuite déterminer son état réel, enfin analyser la politique adoptée visant sa sauvegarde et sa mise en valeur. En nous basant sur une analyse diachronique, diagnostic et contextuelle. Nous avons compris que le centre historique de Tébessa est un véritable ensemble urbain historique, car il est composé essentiellement de plusieurs monuments majeurs et bâtiments mineurs. Toutefois, le vieux Tébessa subit les effets destructeurs de la modernité. La congestion, la sur-fréquentation et la concentration des fonctions tertiaires mènent ce centre, à un état d'asphyxie, grave encore des parties de son patrimoine bâti sont détruites, ainsi l'homogénéité et la cohérence du centre historique risquent de disparaître.

Suite à nos entrevues semi-directives avec les acteurs locaux et en adoptant le canevas développé par l'expert du conseil d'Europe, Gilles Henri Bailly en faveur d'une véritable approche de conservation intégrée. Il paraît que les acteurs locaux ont lancé des opérations en faveur de la protection, restauration, et insertion du centre historique de Tébessa dans la vie contemporaine. Toutefois, ces opérations entreprises ont été faites d'une façon éparpillée, sans vision claire. La volonté de protéger le patrimoine urbain contre la destruction est limitée au classement ponctuel et sélectif des monuments spectaculaires, sans prise en compte de leurs environnements. Il résulte de cela, l'ignorance du patrimoine modeste qui mérite d'être protégé surtout par les acteurs d'aménagement et de la conservation du patrimoine qui malheureusement ne cordonnent pas entre eux. Quant à la volonté de combattre la dégradation du vieux Tébessa en restaurant ses monuments, celle-ci est faible suite au manque de spécialistes en restauration et surtout des études détaillées. Pour remédier à cela, et en vue d'intégrer le centre historique de Tébessa, les pouvoirs publics ont lancé des projets d'envergure, en réaménageant les espaces attenants à la citadelle byzantine et la requalification de la place Ennasre, pour en faire des espaces publics attrayants tout en améliorant le cadre de vie des habitants. Malgré l'ampleur de ces projets, ceux-ci restent limités car ils n'ont pas été accompagnés par des actions visant à maintenir les habitants locaux dans le centre historique, en réhabilitant l'habitat ancien et en freinant la spéculation foncière. Il est dommage de voir des maisons anciennes démolies et remplacées par d'autres constructions neuves, en y implantant des activités commerciales. Pour en conclure, il semble que les actions lancées nous permettent de réfléchir à une approche de conservation intégrée, mais elle est mal maîtrisée suite à l'existence de plusieurs faiblesses. Que faudrait-il faire ? Nous estimons qu'il est indispensable de revaloriser le vieux Tébessa en mettant en place une vraie stratégie, qui devrait faire appel à plusieurs acteurs y compris les habitants. Mais aussi, mobiliser des moyens juridiques, administratifs, urbanistiques, financiers et techniques efficaces et dont l'objectif principal devrait être, celui de réinsérer dans la vie socio-économique, en plus les monuments majeurs, le bâti mineur, pour qu'ils demeurent un patrimoine vivant.

**Mots clés :** Patrimoine Urbain, Sauvegarde, Conservation Intégrée, Centre Historique, Antique Theveste, Tébessa.

## ABSTRACT

When we talk about a historic centre, we are talking directly about a policy aimed at preserving it and integrating it into socio-economic life, what we will henceforth call integrated conservation. This one was created in 1975, through the work of the Council of Europe. The European public authorities have understood that it was necessary to protect not only individual monuments, but also entire historical centers. To achieve this, inventories and direct interventions on architectural heritage must be carried out. At the same time, the public authorities must look at ways of reviving important monuments and groups of buildings by giving them a useful function in society.

This research was devoted to analysing the old centre of Tébessa, an ancient and lively urban centre. It aroused our interest given its advanced state of deterioration. It is therefore necessary first to understand the rich history and heritage of this centre, then to determine its actual state, and finally to analyse the policy adopted to safeguard and enhance it. Based on a diachronic, diagnostic and contextual analysis. We have understood that the old centre of Tébessa is a truly historic urban complex, as it is essentially made up of several major monuments and minor buildings. However, old Tébessa is suffering the destructive effects of modernity. Congestion, over-frequentation and the concentration of tertiary functions are leading this centre to a state of asphyxia, and parts of its built heritage are being destroyed, so the homogeneity and coherence of the old centre are in danger of disappearing.

Following our semi-directive interviews with local players, and adopting the plan developed by the Council of Europe's expert, Gilles Henri Bailly, in favour of a truly integrated conservation approach. It would appear that local players have launched operations to protect, restore and integrate the old centre of Tébessa into contemporary life. However, these operations have been carried out in a scattered manner, with no clear vision. The desire to protect urban heritage from destruction is limited to the selective classification of spectacular monuments, without taking into account their surroundings. The result is ignorance of the modest heritage that deserves to be protected, especially by those involved in planning and heritage conservation, who unfortunately do not coordinate their efforts. As for the will to combat the deterioration of old Tébessa by restoring its monuments, this is weak due to the lack of restoration specialists and, above all, detailed studies. To remedy this, and with a view to integrating Tébessa's historic centre, the public authorities have launched large-scale projects to redevelop the areas adjacent to the Byzantine citadel and the Place Ennasre, turning them into attractive public spaces while improving the living environment for local residents. Despite the scale of these projects, they remain limited because they have not been accompanied by actions aimed at keeping local residents in the historic centre, by rehabilitating old housing and curbing property speculation. It's a shame to see old houses demolished and replaced by new buildings, with commercial activities set up in their place. In conclusion, it seems that the actions launched enable us to think about an integrated conservation approach, but it is poorly mastered due to the existence of several weaknesses. What needs to be done? We think it's vital to enhance the value of old Tébessa by putting in place a real strategy, which should involve a number of players, including local residents. The main objective should be to reintegrate minor buildings into socio-economic life, in addition to the major monuments, so that they remain a living heritage.

**Key words :** Urban heritage, Safeguarding, Integrated conservation, Historic centre, Ancient Theveste, Tébessa.

## ملخص

عندما نتحدث عن مركز تاريخي، فإننا نتحدث مباشرة عن سياسة تهدف إلى الحفاظ عليه وإدماجه في الحياة الاجتماعية والاقتصادية، وهو ما سنطلق عليه من الآن فصاعداً استراتيجية الحفاظ المدمج. ظهرت هذه المقاربة إلى الوجود في عام 1975، بفضل عمل مجلس أوروبا. أدركت السلطات العامة الأوروبية أنه من الضروري حماية ليس فقط الآثار والمعالم التاريخية الفردية، بل أيضاً المجمعات والمراكز التاريخية بأكملها. ولتحقيق ذلك، يجب إجراء عمليات جرد وتدخلات مباشرة على التراث المعماري. وفي الوقت نفسه، يجب على السلطات العامة البحث عن طرق لإحياء المعالم الأثرية ومجموعات المباني الهامة من خلال إعطائها وظيفة مفيدة في المجتمع.

خُصص هذا البحث لتحليل المركز القديم لمدينة تيسة، وهو مركز حضري قديم وجيوي. وقد أثار اهتمامنا نظراً لحالته المتقدمة من التدهور. لذلك كان من الضروري أولاً فهم التاريخ والتراث الثري لهذا المركز، ثم تحديد حالته الفعلية، وأخيراً تحليل السياسة المتبعة لحمايته وتعزيزه. استناداً إلى تحليل تاريخي وتشخيصي وسياقي. لقد فهمنا أن المركز القديم لتيسة هو مجموعة عمرانية تاريخية ذات قيمة كبرى، حيث أنه يتكون أساساً من عدة معالم أثرية رئيسية ومباني تراثية ثانوية. ومع ذلك، تعاني تيسة القديمة من النتائج المدمرة للحدثة. فالاستغلال الحاد والازدحام المفرط وتركز الوظائف والتجهيزات، تؤدي بهذا المركز إلى حالة من الاختناق، مما يعرضه لأخطار كثيرة تهدده، بل أن أجزاء من تراثه العمراني تتعرض للتخريب بل أسوأ من ذلك للتغيير والتدمير، وبالتالي فإن تجانس وتماسك المركز القديم معرض لخطر الزوال.

بعد المقابلات التي أجريناها مع الجهات الفاعلة المحلية، واعتماداً على الإطار النظري الذي وضعه خبير مجلس أوروبا، جيل هنري بيلي، لصالح نهج الحفاظ المدمج. تبين أن الجهات الفاعلة المحلية قد أطلقت عمليات لحماية وترميم ودمج المركز القديم لتيسة في الحياة المعاصرة. إلا أن تنفيذ هذه العمليات تم بطريقة مبعثرة دون رؤية واضحة. من خلال التحليل الميداني، اتضح أن الرغبة في حماية التراث العمراني للمركز القديم لتيسة من التدمير تقتصر على الجرد والتصنيف الانتقائي والمخصص للآثار الكبرى والرمزية كالمعالم الأثرية الرومانية والبيزنطية، دون الأخذ بعين الاعتبار للمحيط المجاور لها. والنتيجة هي الجهل بالتراث المتواضع الذي يستحق الحماية كالمنازل الفرنسية والآثار المدفونة، خاصة من قبل المعنيين بالتخطيط وتهيئة الاقليم والاعوان الاداريين المكلفين بالحفاظ على التراث، والذين للأسف لا ينسقون فيما بينهم لأجل حماية قصوى وفعالة للمركز التاريخي بكل مكوناته. أما بالنسبة للرغبة في مكافحة التدهور الذي لحق بتيسة القديمة من خلال ترميم آثارها، فهي ضعيفة بسبب نقص المختصين في الترميم، وقبل كل شيء الدراسات المفصلة لكل المعالم قبل التدخل عليهم. لمعالجة هذا النقص، وبهدف إدماج المركز التاريخي لتيسة في الحياة اليومية واعطائه وظيفة، أطلقت السلطات العمومية مشاريع واسعة النطاق لإعادة تطوير واحياء المناطق المجاورة للقلعة البيزنطية وإعادة الاعتبار لساحة النصر، والتي تسمى سابقاً ساحة كارنو في الحقبة الفرنسية والتي تعتبر المكان الافتراضي للفوروم الروماني. الغرض من هذا التدخل هو تحويلهم إلى فضاءات عامة جذابة مع تحسين البيئة المعيشية للسكان. على الرغم من حجم هذه المشاريع، إلا أنها تظل محدودة لأنها لم تترافق مع إجراءات تهدف إلى إبقاء السكان المحليين في المركز التاريخي، من خلال إعادة تأهيل المساكن القديمة والحد من المضاربة العقارية. من المؤسف أن نرى المنازل القديمة تهدم وتحل محلها مباني جديدة، مع إقامة أنشطة تجارية مكانها. ختاماً، يبدو أن الإجراءات التي تم إطلاقها تمكنا من التفكير في نهج متكامل للحفاظ، إلا أنه غير متقن بشكل جيد بسبب وجود العديد من نقاط الضعف. ما الذي يجب القيام به؟ نعتقد أنه من الضروري تعزيز قيمة تيسة القديمة من خلال وضع استراتيجية حقيقية، والتي يجب أن يشارك فيها كل الجهات الفاعلة، بما في ذلك السكان المحليين. ليس هذا فقط، بل تحتاج أيضاً إلى تعبئة موارد ووضع اليات قانونية وإدارية وتخطيطية ومالية وتقنية فعالة، وينبغي أن يكون الهدف الرئيسي من ذلك هو إعادة إدماج المباني الأثرية المتواضعة في الحياة الاجتماعية والاقتصادية، بالإضافة إلى المعالم التراثية الكبرى، حتى تظل ارتنا حياً.

**الكلمات المفتاحية:** التراث العمراني، الحماية، مقاربة الحفاظ المدمج، المركز التاريخي، تيفيست القديمة،

تيسة.



## INTRODUCTION GENERALE

La conservation du patrimoine bâti constitue un champ disciplinaire universel complexe. Que ce soit en termes de discours théoriques, de textes et chartes réglementaires ou bien d'actions concrètes de conservation, ce champ a connu une évolution constante. A l'instar d'autres pays, l'Algérie possède un patrimoine historique bâti très riche témoignant des nombreuses civilisations ayant existés dans le pays. Ce patrimoine subissant de nombreuses menaces de dégradation, diverses dispositions réglementaires et opérationnelles ont été élaborées au fil du temps visant à conserver, protéger ou restaurer ce patrimoine.

Le constat principal sur lequel repose la présente recherche est que dans le contexte algérien, ces actions qui ont souvent nécessité de grands moyens financiers et humains n'ont pas toujours atteint les résultats escomptés. En effet, plusieurs insuffisances apparaissent dans ces politiques et opérations de protection ayant pour conséquence essentielle un manque d'efficacité qui accentue les menaces de dégradation, voire de disparition de ce patrimoine. Souvent, les dégradations réapparaissent alors même que le chantier de restauration n'est pas encore achevé.

La question posée est donc de savoir quelle serait la meilleure approche pour aborder ce problème. Un ensemble de réponses à ce questionnement s'offre à nous que nous formulons à travers deux hypothèses : la première hypothèse est qu'une politique de conservation intégrée semble la mieux indiquée afin de réaliser des résultats efficaces en matière de protection du patrimoine bâti en Algérie. Ainsi nous inscrivons notre questionnement au sein de l'évolution universelle de la notion même de conservation qui s'est d'abord limitée aux seuls monuments historiques et archéologiques, puis a étendu son intérêt à des zones urbaines plus grandes pour enfin inclure dans ses préoccupations, les aspects sociaux, économiques et culturels comme facteurs déterminants de toutes politiques de conservation afin d'en garantir une meilleure efficacité.

La deuxième hypothèse est que la définition de cette conservation intégrée doit être élaborée à travers un équilibre raisonnable entre d'une part, les principes universels issus de l'expérience mondiale en termes de concepts théoriques et d'opérations concrètes et d'autre part, une logique contextuelle tenant compte des conditions algériennes nationales et locales en termes de spécificités socioéconomiques, politiques, technologiques ...

Afin de répondre à ce questionnement et de valider ou non les hypothèses qui en découlent, le centre antique de la ville de Tébessa, l'antique Théveste, nous a servi d'étude

de cas. Avant cela, il nous a fallu passer par différentes étapes afin d'étayer les différents jalons de notre recherche.

L'état de l'art nous a d'abord permis de préciser les différentes affirmations sur lesquelles nous avons formulé notre question de recherche et les hypothèses qui lui étaient sous-jacentes. Concrètement, cet état de l'art a été élaboré à travers une étude bibliographique qui s'est intéressée aux divers travaux de recherche académique effectués sur le sujet de la conservation, notamment celle dite intégrée, sur la ville de Tébessa et ses différentes problématiques urbaines. Des recherches bibliographiques plus spécialisées ont nécessité des déplacements vers d'autres pays (Italie, France ...) afin de consulter des bibliothèques et centres d'archives spécialisés.

### **Etat de l'art**

L'état de l'art, élaboré à travers une revue critique de la littérature s'est fait selon trois aspects : thématique, contextuel et méthodologique.

D'un point de vue thématique, il nous fallait approfondir la notion de conservation intégrée en ayant recours aux différentes chartes internationales ainsi qu'à quelques travaux de recherche académiques ayant traité de la situation algérienne.

Plusieurs chartes et rapports d'organismes internationaux ont été consultés : la charte européenne du patrimoine architectural (ICOMOS, 1975), la déclaration d'Amsterdam du congrès sur le patrimoine architectural européen (Conseil de l'Europe, 1975) où plusieurs rapports d'experts ont été publiés<sup>1</sup>.

Ainsi, en 1995, l'ICCROM a mis en place une nouvelle initiative pour répondre aux défis et aux exigences plus vastes en matière de conservation du patrimoine bâti - le Programme de Conservation Territoriale et Urbaine Intégrée (ITUC). ITUC visait à intégrer la conservation urbaine aux systèmes de planification urbaine et territoriale, en mettant l'accent sur les paysages ou les territoires plus vastes et en reconnaissant la relation dynamique entre les personnes et le patrimoine.

La politique de protection et de réanimation signifiait dès lors une plus grande importance donnée à l'harmonisation entre l'ancien et le nouveau, grâce à une politique équilibrée, ne pouvant être rendue possible que par la collaboration étroite entre

---

<sup>1</sup> Bacquet, A. Thème 1 (*La conservation du patrimoine architectural dans le contexte de la planification urbaine et de l'aménagement du territoire*). Laan, R. Thème 2 (*responsabilité des pouvoirs locaux et participation des citoyens*). Houlet J, Thème 3 (*Les problèmes sociaux de la conservation intégrée*). Pirlo, C. Thème 4 (*Législation et Administration*). Parent, M. Thème 5 (*L'avenir du patrimoine architectural – Horizon 2000-*). Nielsen, V. Thème 6 (*Les moyens financiers nécessaires aux opérations de conservation et de restauration*). Breitling, P. Thème 7 (*Moyens techniques et pratiques de la conservation et de la restauration*).

conservateurs et urbanistes au sein des instances dont la tâche est la planification urbaine et du territoire. Elle met l'accent sur la réanimation du tissu urbain ancien, dans le sens de ne pas détourner les centres historiques des buts pour lesquels ils ont été créés, de ne pas en éloigner les populations et les couches sociales qui les ont faits ce qu'ils sont. Elle prend donc position contre la transformation des centres historiques en villes-musées, comme à leur utilisation spéculative au profit d'une classe de privilégiés. Les diverses instances du Conseil de l'Europe compétentes ont toujours mis en avant qu'il y a des raisons économiques, sociales, culturelles, éducatives et humaines évidentes qui commandent la conservation du patrimoine architectural, mais dans une véritable symbiose des espaces urbains, anciens et modernes, atout majeur pour l'avenir d'une société qui s'annonce essentiellement urbaine.

Enfin, le Conseil considère que le patrimoine architectural européen est placé sous la sauvegarde légale de chaque État concerné et peut se définir comme un bien commun de l'humanité dont chaque génération n'est que la gestionnaire, tenue de le transmettre aux générations futures. Le problème ne peut être résolu que dans le cadre des grandes options nationales, économiques, sociales et politiques.

Le terme le plus approprié pour désigner une telle approche est, celui de « politique de conservation intégrée ». Cette politique ne se comprend et ne se justifie que si elle est au service de la société tout entière, sans distinction de classes. La « conservation intégrée » doit faire partie d'un effort plus vaste et plus général et devenir un aspect de la préservation de l'environnement humain, de la recherche d'une nouvelle qualité de vie, que l'évolution des sociétés industrielles et technologiques a si fortement compromis au cours du dernier demi-siècle et surtout quart de siècle.

Ainsi, le concept de patrimoine a beaucoup évolué. Il est passé du bien de la famille aux biens communs de la société, c'est-à-dire, à des créations matérielles et immatérielles de l'homme (sites, monuments, ensembles historiques, savoir-faire, etc...). Il est donc devenu un instrument d'identification de la société en réunissant le passé d'un peuple avec son présent et son futur. Ceci est important de nos jours où le monde est fragmenté, universalisé, gommant les différentes identités d'où la question : comment préserver le patrimoine tout en s'adaptant au monde d'aujourd'hui pour construire l'avenir ?

Devant la menace de dégradation progressive de l'ensemble du patrimoine, l'UNESCO a mis en place dès 1972 une liste appelée « patrimoine mondial ». C'était l'apparition d'une nouvelle prise de conscience en faveur de la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel au niveau mondial. Aujourd'hui l'UNESCO et plusieurs

organismes mondiaux, sont appelés à faire en sorte que gouvernements et sociétés civiles comprennent que le patrimoine est non seulement un instrument d'identité et de mémoire, mais aussi un facteur de développement. C'est ainsi que des chartes, des conventions, des rapports d'experts ont été mises en place avec de nombreux objectifs parmi lesquels la doctrine de « la conservation intégrée » objet de notre thèse.

Cette doctrine, issue de la charte européenne du patrimoine architectural, a connu un essor considérable dans les pays d'Europe. Celle-ci demande aux gouvernements de mettre en place les moyens nécessaires pour sauvegarder les ensembles historiques et tous les monuments, importants ou plus modestes, de telle façon qu'ils soient intégrés dans leurs environnements et surtout dans la vie de la société et en cherchant à leur donner une fonction qui favoriserait le développement socio-économique des vieilles villes. De nombreux pays l'ont appliquée entraînant ainsi un essor économique avec en plus, la création d'emplois, la restauration des monuments menacés, la réhabilitation du cadre bâti, la mise en valeur de l'artisanat local ...

Quant aux sujets relatifs au patrimoine algérien, plusieurs travaux académiques ont été exploités. Ils nous ont permis d'étudier des problématiques spécifiques telles que les acteurs, les outils et les modes d'intervention au sein du patrimoine urbain algérien : médinas de Tlemcen<sup>1</sup>, Constantine<sup>2</sup>, Ksar de Boussaâda<sup>3</sup>.

En plus de mettre en évidence la richesse patrimoniale des villes algériennes, ces travaux de recherche, nous renseignent sur les différents problèmes posés pour leur conservation. Leur articulation avec les différentes chartes et rapports internationaux sur la conservation en général et la conservation intégrée en particulier, nous ont permis d'esquisser notre propre problématique qu'il s'agissait d'appliquer au centre antique romano-byzantin de Tébessa.

Historiquement, plusieurs initiatives visant à protéger ce patrimoine ont été mises en place. Il est cependant nécessaire de distinguer les initiatives du temps de la colonisation de celles ayant existé ou existant après l'indépendance.

Ces actions de protection ont été élaborées au sein d'une logique universelle qui a évolué dans l'histoire. Souvent, ce caractère universel semble inadapté au contexte local. Cependant, force est de constater que plusieurs problèmes apparaissent dans ces politiques,

---

<sup>1</sup>. Hamma, W, (2011), *Intervention sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils : Le cas de la ville historique de Tlemcen*, mémoire de magistère, université de Tlemcen.

<sup>2</sup>. Touam, N, (2012), *Le centre historique de Constantine, la conservation intégrée : une nécessité impérieuse vers la reconstruction du quartier souika*, mémoire de magistère, université de Constantine.

<sup>3</sup>. Belouadah, N, (2012), *Développement urbain et préservation du patrimoine architectural dans les médinas, Cas de la médina de Bou-Saada*, mémoire de magistère, université de Biskra.

actions de protection ayant pour conséquence essentielle un manque d'efficacité qui accentue les menaces de dégradation, voire de disparition de ce patrimoine.

Cette situation semble justifier notre posture de recherche qui porte sur la sauvegarde et la conservation du patrimoine dit « urbain » ainsi que son intégration dans la vie quotidienne des habitants, sans oublier de mettre l'accent sur les actions et outils permettant d'y arriver en nous basant sur les recommandations des chartes internationales et des experts internationaux, tout en envisageant sur la possibilité de mettre en pratique ces mécanismes dans un cas précis.

En second lieu, et d'un point de vue contextuel (géographique, territorial, et historique), nous nous sommes intéressés aux travaux ayant traité de notre terrain d'étude, à savoir la ville de Tébessa, son territoire et son histoire. Choisir le centre historique de Tébessa comme étude de cas, nous a amené à effectuer une revue de la littérature qui permette de restituer l'importance historique de cet ensemble antique. Elle constitue également un état de l'art à même de nous renseigner sur les différentes recherches effectuées sur la ville de Tébessa.

A ce propos, les recherches qui se sont intéressées à la ville de Tébessa ne sont pas nombreuses. Plusieurs problématiques urbaines y ont été abordées, telles que le patrimoine culturel en tant qu'atout pouvant développer le tourisme culturel<sup>1</sup>, le renouvellement urbain du centre ancien de Tébessa<sup>2</sup>, l'évolution urbaine en relation avec les modes de gestion<sup>3</sup>, le caractère frontalier de la ville de Tébessa et de son territoire<sup>4</sup>...

Le caractère fortement patrimonial de la ville de Tébessa était incontournable dans les problématiques urbaines abordées par les différents travaux de recherche étudiés. Ce qui conforte notre choix de la ville de Tébessa comme étude de cas. L'étude approfondie

---

<sup>1</sup>. Hamdi Pacha, A. (2016). *Le patrimoine culturel urbain comme atout à valoriser et des potentialités touristiques à favoriser, Cas du : centre historique de la ville de Tébessa*. Mémoire de magistère. Université d'Oum-el-Bouaghi. Hamdi Pacha, A. & Guenadez, Z. (2018), « Les villes historiques du monde arabe entre valorisation patrimoniale et attractivité touristique. Cas du centre historique de la ville de Tébessa, Algérie », *Revue Internationale de Management, d'Entreprenariat et de Communication (RIMEC)*, Université internationale d'Agadir, Maroc, En ligne : 02 | 2018. Hamdi Pacha, A., & Guenadez, Z. (2022, Aout). Towards a Diachronic Reading of the Ancient Théveste (Tébessa-Algeria-) in the Roman, Vandal and Byzantine Eras, in Order to Understand its Historic Center and its Archaeological Heritage. *International Journal of Innovative Studies in Sociology and Humanities*, En ligne: 7(8), 2022.

<sup>2</sup>. Gherzouli, L. (2007). *Renouvellement du centre ancien de Tébessa*, mémoire de magistère, université de Constantine.

<sup>3</sup>. Brahmi, S, (2023), *تأثير التطور المجالي على التسيير الحضري -دراسة حالة مدينة تبسة*, thèse de doctorat en sciences, université d'Oum-el-Bouaghi.

<sup>4</sup>. Grib, A, (2022), *Dynamiques d'extension urbaine de la ville de Bir-El-Ater, entre outils d'aménagement et pratiques d'acteurs*, thèse de doctorat en sciences, université d'Oum-el-Bouaghi.

de ce centre antique met en évidence ses atouts et ses potentialités mais également les problèmes auxquels il est confronté.

Ainsi, les différentes recherches mettent en évidence les problématiques urbaines et territoriales complexes pouvant constituer les paramètres fondamentaux d'une conservation intégrée. Se situant au cœur d'un territoire frontalier, ce centre historique a été étudié dans une perspective de renouvellement urbain d'envergure touchant plusieurs secteurs et réunissant plusieurs acteurs, en vue d'améliorer son état et surtout la qualité de vie de ses habitants<sup>1</sup>. Cet objectif de renouvellement urbain a également été approché à travers le développement d'un tourisme culturel<sup>2</sup>.

### **Objectif de la thèse**

Cette thèse a pour objectif de montrer que le centre historique de Tebessa est un véritable ensemble urbain historique car il a connu le passage de plusieurs civilisations, depuis l'antiquité jusqu'à l'époque moderne, ce qui lui donne une forte valeur patrimoniale. Notre objectif, c'est de comprendre comment il fonctionne d'une part et d'autres parts, déterminer les risques qui le menacent, ainsi que les actions qui ont été faites pour le sauvegarder et le mettre en valeur. Il constitue, à notre sens, un terrain d'étude idéal pour vérifier si une démarche de conservation intégrée est applicable afin de conserver ce patrimoine historique et le maintenir vivant.

### **Problématique de la recherche**

La revue de la littérature en rapport avec le terrain d'étude choisi montre que les exigences de la vie moderne ont entraîné la dégradation du centre historique. De ce fait, plusieurs débats ont été soulevés et dont le souci primordial, est d'intégrer celui-ci dans le plan d'aménagement urbain tout en conservant le patrimoine et en permettant un développement local. Néanmoins, le vieillissement, l'urbanisation anarchique et l'évolution socio-économique accentuent cette dégradation. C'est pourquoi que toute la communauté doit s'engager pour protéger ce bien culturel.

La " Charte Européenne du Patrimoine Architectural », le confirmait en disant en 1975 que « *ce patrimoine est en danger. Il est menacé par la dégradation sous toutes ses formes.* ». Les experts ayant rédigés cette charte se sont mis d'accord sur la nécessité de promouvoir une politique commune de protection du patrimoine architectural, s'appuyant sur les principes de la conservation intégrée. Ils ont donc recommandé aux gouvernements

---

<sup>1</sup>. Voir Gherzouli, L. (2007).

<sup>2</sup>. Voir Hamdi Pacha, A. (2016).

de protéger, restaurer, ensuite intégrer et mettre en valeur le patrimoine, tout en adoptant des mesures d'ordre législatif, administratif, financier, technique et éducatif nécessaires à la mise en œuvre d'une telle politique. C'est autour de cela que notre problématique s'insère, tout en misant sur un cas particulier celui de la ville de Tébessa, comme étant une des villes algériennes ayant un centre historique d'une valeur archéologique inestimable.

Le centre historique de Tébessa, centre vital, historique, est composé actuellement de monuments emblématiques, d'habitations françaises et indigènes insérées dans un tissu urbain antique. Ce qui fait de lui un musée à ciel ouvert. Ces monuments ont aujourd'hui des attraits incontestables qui permettent le développement socio-économique de la région. D'autres éléments motivent notre choix :

- C'est un centre authentique et culturel où de nombreuses civilisations : romaine, vandale, byzantine, arabo-musulmane, ottomane, française, moderne sont passées et y ont laissé leurs empreintes qui composent aujourd'hui son patrimoine urbain.

- C'est un centre de gravité spatial où convergent les principaux axes de communication de la région, à savoir les routes nationales n°10 et 16 ainsi que les circulations locales tant mécaniques que piétonnes.

- C'est un centre de gravité fonctionnel où l'on retrouve les commerces ainsi que des équipements, des administrations et des espaces de détente, faisant de lui un lieu attractif.

Paradoxalement, ces atouts potentiels tendent à se transformer en problèmes. L'expansion rapide et souvent non maîtrisée de la ville de Tébessa, a engendré des répercussions profondes sur ce centre historique et notamment son patrimoine architectural. La ville moderne s'est construite au sein même du vieux centre. Ce qui a entraîné une dégradation accélérée de son patrimoine, démolitions de ses vieilles maisons en faveur d'autres nouvelles, encombrement de l'espace. En somme la vieille ville étouffe et le patrimoine risque de disparaître. De plus la ville a connu une telle expansion autour du son centre, qui a abouti à la construction des routes, des habitations et des équipements divers, par conséquent, les richesses archéologiques potentielles du l'antique Théveste ont été simplement enterrées.

Quant aux monuments, ils souffrent des fortes augmentations de la population ainsi que celle des activités notamment commerciales au sein du centre-ville. Ces derniers provoquent des dangers divers, menaçant l'authenticité et l'intégrité de ce centre historique. Tout cela remet en question la politique d'aménagement urbain conduite qui visiblement n'a guère pris en compte la particularité de ce centre ce qui achève sa détérioration. Or, les pouvoirs publics ont la responsabilité de la protection du patrimoine

et ils doivent agir en conséquence afin de protéger et de mettre en valeur ce vieux centre. Pour cela, une politique d'intervention a été mise en place et des actions diverses touchant plusieurs aspects ont été réalisées.

Notre problématique interpelle sur la dégradation continue du centre historique de Tébessa et l'efficacité des actions visant sa sauvegarde.

En nous intéressant à un terrain d'étude précis, en l'occurrence le centre historique de Tébessa, nous nous devons d'affiner et de contextualiser notre question de recherche et nos hypothèses de départ afin de leur donner un caractère plus opérationnel.

**La question principale** de notre recherche s'énonce ainsi de manière plus précise. Face à la dégradation progressive du centre historique de Tébessa, il s'agit de savoir si la stratégie adoptée par les pouvoirs publics et les actions mises en place permettent réellement de réfléchir à une démarche de conservation intégrée afin de garantir la protection, la réanimation et l'insertion du patrimoine historique de ce lieu ?

De cette question principale, d'autres questions se font jour, à savoir :

- Le centre historique de Tébessa, est-il prédisposé à appliquer les principes de la conservation intégrée, comme énoncés par la charte européenne du patrimoine architectural et les orientations des experts internationaux, afin de se faire valoir ?

- Ses caractéristiques et ses aspects diachroniques, permettent-ils de lui attribuer le statut d'ensemble urbain historique ? Quelles sont ses potentialités et ses faiblesses, et à quels risques son patrimoine est-il soumis ?

- Face aux risques qui pèsent sur ce centre, comment les pouvoirs locaux, ont-ils agi afin de conserver ce centre historique et le préserver de la dégradation ? Les moyens envisagés ou mis en place par les acteurs concernés sont-ils en faveur d'une véritable démarche de conservation intégrée du patrimoine architectural de ce vieux centre ?

### **Les hypothèses défendues**

Pour traiter cette problématique, nous soutiendrons les hypothèses suivantes :

**Hypothèse 1** : le centre historique de Tébessa connaît une opération de conservation, touchant les monuments historiques emblématiques tout en négligeant leur environnement, ce qui donne une protection sélective et ponctuelle au détriment de la protection globale de l'ensemble historique urbain qui comprend des éléments variés méritant une protection. L'unité, l'harmonie et l'intégrité de ce centre historique sont alors mises en péril à la suite de risques divers, ce qui demande une vraie volonté de conservation intégrée. Celle-ci nous paraît essentielle et utile, car elle permettra de sauvegarder les monuments majeurs et mineurs au sein de leur environnement tout en

envisageant leur intégration dans le contexte socio-économique et dans le cadre de vie des citoyens.

**Hypothèse 2 :** La stratégie de protection et de sauvegarde du centre historique de Tébessa mise en œuvre par les acteurs locaux nous permet de réfléchir à une approche de conservation intégrée. Toutefois, les moyens envisagés sont mal maîtrisés et comportent des défaillances au regard des orientations édictées par la charte Européenne du Patrimoine Architectural et les experts du conseil d'Europe. Ce qui nécessite des adaptations basées sur une stratégie globale et des moyens appropriés afin de protéger le centre historique de Tébessa et d'en faire un centre vivant en perpétuel développement.

### **Outils de la recherche**

En dernier lieu, l'état de l'art nous a permis d'examiner l'aspect méthodologique de notre recherche afin d'élaborer les différents outils de recherche en rapport avec notre problématique.

Dans un objectif de compréhension et de maîtrise des différents concepts interpelés au sein de notre thèse, nous nous sommes basés premièrement, dans la partie théorique sur différentes sources documentaires, ouvrages, articles, rapports, séminaires, chartes et conventions d'organismes internationaux, tels que : UNESCO, ICOMOS, ICCROM, Conseil d'Europe et autres. Cette "*approche théorique*" nous permettra de comprendre notre sujet et de mieux cerner les différentes notions et concepts relatifs au patrimoine urbain ainsi qu'aux ensembles historiques et leur conservation intégrée à l'échelle internationale et en Algérie.

Nous passerons deuxièmement à "*une approche historique*", en effectuant une lecture diachronique de Tébessa " l'antique Theveste ", en consultant des ouvrages, des archives, des rapports, des articles, des plans, des photos, élaborés par des auteurs français, entres autres (historiens, archéologues, militaires, et autres passionnés par l'histoire) ayant séjournés ou travaillés à Tébessa à l'époque coloniale. Il existe peu d'écrivains contemporains ayant traité l'histoire ancienne de Tébessa et ceux qui se sont penchés sur ce sujet se sont basés sur des ouvrages datant de l'époque coloniale. C'est pour cette raison que nous avons fait appel à des documents d'archives datant de cette époque. Nous avons recueilli ceux-ci en présentiel grâce à nos séjours scientifiques à la bibliothèque de l'école française de Rome " école spécialisée dans l'histoire de l'art et dans l'archéologie en Europe et en Afrique du Nord », et à distance grâce au site officiel de la bibliothèque nationale de France "*Gallica*". Cette étude des archives nous a permis de comprendre le processus de stratification des civilisations de Théveste ainsi que l'évolution de son centre

historique, d'analyser et d'identifier ce patrimoine à travers une lecture archéologique diachronique des sites et monuments hérités de chaque époque.

La lecture historique documentaire, nous a permis d'effectuer une "*approche analytique*" plus directe à travers la réalisation d'une analyse urbaine du centre historique de Tébessa, spécialement dans le premier secteur relatif à la citadelle byzantine et ses annexes limitrophes. En nous basant sur des sorties permanentes sur site, nous avons tenté de comprendre l'état actuel du vieux centre, notamment la dynamique de ses fonctions urbaines (accessibilité, habitats, équipements, commerces et espaces publics) et les répercussions de ces dernières sur l'état de conservation de son patrimoine urbain. Ce qui nous a permis de saisir les facteurs menaçant le centre ancien de Tébessa et d'identifier ses forces et ses problèmes.

En quatrième lieu, en nous basant sur "*une approche contextuelle*", nous avons effectué des entrevues semi-directives avec les pouvoirs publics locaux dans la ville de Tébessa, acteurs de conservation et de sauvegarde du patrimoine historique, afin de connaître les actions qui ont été entreprises, celles qui sont en cours et celles envisagées dans le futur en faveur de la protection de ce centre historique. Dans ce but nous avons élaboré les questions de notre guide d'entrevue, en nous basant sur les recommandations proclamées par la "*Charte Européenne du Patrimoine Architectural*" (ICOMOS, 1975), qui a défini des moyens à mettre en œuvre pour une véritable stratégie de conservation intégrée, à savoir : des mesures d'ordres législatif, administratif, financier, technique et éducatif au sein d'une logique globalement urbaine. Ainsi nous pourrions examiner les réelles possibilités d'une conservation intégrée du patrimoine urbain du centre historique de Tébessa afin de le rendre plus attractif, plus harmonieux et notamment tenter de le sauvegarder et le mettre en valeur.

Par ailleurs, nous nous sommes basés sur l'approche développée par Gilles Henri Bailly<sup>1</sup> qui a développé les engagements permettant de conserver les centres historiques tout en les intégrant dans la ville contemporaine. Il en a donné quatre volontés devant orienter les pouvoirs locaux : « Arrêter les destructions du patrimoine historique " le protéger". Combattre sa dégradation" le restaurer". Garantir son existence présente et future " l'intégrer et le réanimer". Et assurer l'équilibre social " maintenir les habitants locaux dans le centre historique "».

---

<sup>1</sup>. L'expert au conseil d'Europe, Bailly (1975), a développé toutes ces volontés dans son livre ; « *Le patrimoine architectural : les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée* ».

Nous nous sommes basés sur ces volontés pour vérifier dans quelles mesures les acteurs locaux de Tébessa ont agi, avec pertinence et efficacité dans la mise en œuvre d'une véritable politique de conservation intégrée. De là nous pourrions développer les points forts, les défaillances dans la stratégie adoptée et enfin les défis à relever.

### **La structure de thèse**

Notre thèse commencera par une introduction générale qui comportera les objectifs, l'état de l'art, la problématique, les hypothèses, la méthodologie d'approche et les outils et enfin la structure de thèse. Celle-ci sera répartie en quatre parties différentes.

La première partie, qui s'intitulera : **Du patrimoine urbain à la conservation intégrée des ensembles historiques : des concepts théoriques qui évoluent et une réalité algérienne qui émerge**. Cette partie s'attachera à apporter un éclairage sur les notions théoriques, notamment la notion du patrimoine, de conservation intégrée des centres historiques, ses étapes et ses moyens, et enfin la réalité des centres historique algériens. Pour y arriver, nous allons partager cette partie en trois chapitres comme suit.

- Le premier chapitre s'intitulera : Du patrimoine culturel à la conservation intégrée des centres historiques : une prise de conscience. Ce chapitre sera général, car nous y aborderons, les définitions, évolution, types du patrimoine et les dangers qui le menacent.

- Viendra ensuite la notion du monument et d'ensemble historique. Ce chapitre traitera aussi les circonstances, confrontations, et les évènements qui ont fait de la protection des monuments et puis des centres historiques, une préoccupation mondiale. A travers son contenu, nous pourrions voir le passage de la conservation ponctuelle à la conservation globale du tissu historique et les différents stades de la notion de conservation intégrée.

- En ce qui concerne le deuxième chapitre, celui-ci sera plus opérationnel dans son contenu. Pour cela, nous allons y abordé, les moyens de conservation intégrée en fonction de ce que les organismes spécialisés dans la sauvegarde du patrimoine et les experts internationaux ont préconisé, il sera donc intitulé comme suit : La conservation intégrée des centres historiques, comment ? Analyse de ses actions, ses moyens et ses apports.

- Abordés les notions théoriques et ce qui s'est passé à l'échelle internationale, c'est bien, mais voir ce qui se passe dans notre pays, c'est encore mieux, C'est dans ce contexte, que notre troisième chapitre, s'insèrera. Ce chapitre s'intitulera : Qu'en est-il de la conservation intégrée des centres historiques algériens ? Il aura pour but de comprendre la réalité, les acteurs, les moyens, les lois et en somme la stratégie d'intervention mise en

œuvre par l'état Algérien afin de protéger ses centres historiques depuis l'époque coloniale, passant par l'indépendance et jusqu'au aujourd'hui.

Ayant compris les principaux concepts théoriques, il faudra passer au cas d'étude, à savoir, le centre historique de Tébessa. Pour cela, nous consacrerons, la deuxième partie de notre thèse à une analyse chronologique de l'antique Théveste durant les différentes époques qu'elle a connues. Cette partie qui s'intitulera : **Le centre historique de Tébessa entre patrimoine urbain, authenticité et identité, vers une lecture diachronique**, sera partagé en deux chapitres comme suit :

- Quatrième chapitre : Tébessa aux époques préhistorique et antique (Punique, Numide, Carthaginoise, Romaine et Vandale).

- Cinquième chapitre : Théveste aux époques Byzantine, arabo-Musulmane et ottomane jusqu'à l'époque française coloniale et poste coloniale jusqu'aujourd'hui.

Ce cheminement sera important pour comprendre non seulement les événements marquants l'histoire de la ville de Tébessa, notamment son centre historique depuis l'antiquité jusqu'à ce jour, mais aussi de l'analyser archéologiquement et patrimoniallement. Ce qui nous permettra d'identifier les principaux monuments et de déterminer les éléments qui font de lui un ensemble historique particulier.

Restant fidèle à notre lecture diachronique, il faudra connaître l'état actuel du centre ancien de Tébessa. C'est dans ce contexte que la troisième partie s'incorporera. Celle-ci s'intitulera : **Diagnostic du centre historique de la ville de Tébessa : état des lieux et risques menaçant son patrimoine urbain bâti**. Elle nous permettra de comprendre la réalité de ce centre, ses atouts, ses potentialités et ses problèmes. Pour y arriver, nous allons la diviser en deux chapitres, à savoir :

- Sixième chapitre : le centre historique de Tébessa, dynamique et ou dysfonctionnements : Analyse urbaine de ses fonctions. Il nous permettra de faire un diagnostic touchant le tissu urbain, et les différents éléments qui le structurent, entre autres, l'accessibilité et la mobilité, l'habitat, le commerce, les équipements et les espaces publics.

- Septième chapitre : Les monuments dans le centre historique de Tébessa, essai d'identification et risques menaçant le patrimoine urbain. Il nous permettra d'identifier les richesses archéologiques de celui-ci. Une fois les monuments identifiés à travers l'inventaire existant et un travail de terrain complémentaire reconnu, il faudra comprendre les dangers qui les menacent.

Notre quatrième et dernière partie, aura pour objectif de comprendre la politique menée par les acteurs locaux en vue de protéger et sauvegarder l'ensemble urbain

historique de Tébessa. Elle sera donc intitulée : **Perspectives de développement d'une approche de conservation intégrée dans le centre historique de Tébessa. Analyse des moyens et des actions mises en œuvre.** Pour ce faire nous allons développer cette partie en trois chapitres :

- En se fondant sur les moyens fixés par la charte européenne du patrimoine architectural. Le huitième chapitre sera consacré à : la conservation intégrée du centre historique de Tébessa à travers les moyens juridiques, règlementaires et administratifs. Celui-ci nous permettra de traiter, les lois, les organismes, les acteurs ainsi que les outils de classement, d'inventaire, d'urbanisme et d'aménagement du territoire mobilisés afin de protéger ce centre et son patrimoine contre la dégradation.

- Le neuvième chapitre concernera : l'analyse des moyens d'interventions opérationnelles et techniques dans le centre historique de Tébessa. Il s'agira d'aborder les actions réalisées en faveur de la restauration et conservation des monuments, et de restructuration et remise à niveau du centre historique et de ses espaces publics.

- Le dixième chapitre s'attachera à étudier les moyens d'intervention en faveur de l'intégration du patrimoine urbain du centre historique de Tébessa (attribution des fonctions, information et sensibilisation). Il aura pour but d'analyser les actions mises en œuvre en vue d'incorporer le patrimoine dans la vie quotidienne et d'élever la conscience du public en faveur de sa protection.

Nous terminerons la quatrième partie par une évaluation des actions faites et les engagements des pouvoirs publics. Nous ferons cela en nous basant sur la feuille de route développée par les experts internationaux, notamment celle de Gilles Henry Bailly. L'objectif sera de spécifier les actions efficaces et celles défailtantes, nécessitant une amélioration.

La thèse se terminera par une conclusion générale, qui résumera les principaux résultats obtenus et confirmera ou infirmera les hypothèses de départ.

# **PARTIE I : DU PATRIMOINE URBAIN A LA CONSERVATION INTEGRÉE DES ENSEMBLES HISTORIQUES : DES CONCEPTS THEORIQUES QUI EVOLUENT ET UNE REALITE ALGERIENNE QUI EMERGE**

## **Introduction**

Le concept de patrimoine s'est développé depuis son premier sens au XVIIème siècle jusqu'à nos jours. Au début il désignait un bien collectif légué par les ancêtres puis cette notion s'est accrue pour couvrir les paysages, les monuments, les ensembles historiques....etc.

Aujourd'hui l'UNESCO ainsi que des organismes mondiaux tels que le conseil d'Europe, et l'ICCROM veillent à ce que les gouvernements et les sociétés civiles comprennent l'importance du patrimoine comme étant un facteur favorisant l'identité et la mémoire dans un monde fragmenté et mondialisé mais également pouvant développer l'économie des pays. Le patrimoine est donc devenu une préoccupation universelle ce qui a donné la création de chartes, de conventions dont les buts sont variés entraînant des champs d'intérêts très importants. Parmi ces champs, la doctrine de la conservation intégrée sera l'objet de notre première partie. Cette théorie, née de la charte européenne du patrimoine architectural, s'est considérablement développée dans les pays européens. Elle vise à impliquer les gouvernements qui doivent mettre en place les moyens indispensables pour protéger et conserver le patrimoine tout en l'intégrant au cadre de vie des citoyens.

Dans cette première partie nous ferons le point sur la relation entre le patrimoine urbain et sa conservation intégrée. Nous l'aborderons sous l'angle conceptuel et théorique en essayant de rechercher les différentes définitions existantes sur ce sujet. Cela nous permettra de l'illustrer et de mieux le comprendre à travers trois chapitres, dont le premier s'intitulera : Du patrimoine culturel à la conservation intégrée des centres historiques : une prise de conscience. Ensuite vient le deuxième chapitre qui traitera de la conservation intégrée des centres historiques : comment agir, analyse des actions, avec quels moyens et quels apports ?

Enfin, nous terminerons notre partie théorique par une analyse de l'expérience algérienne, qui s'intitulera : Qu'en est-il de la conservation intégrée des centres historiques algériens ? Cette partie est essentielle pour comprendre la stratégie algérienne en faveur de la sauvegarde et la mise en valeur de son patrimoine architectural riche et diversifié.

# CHAPITRE I : DU PATRIMOINE CULTUREL A LA CONSERVATION INTEGRÉE DES CENTRES HISTORIQUES : UNE PRISE DE CONSCIENCE

## Introduction

Longtemps la notion de patrimoine a été réservée aux biens hérités. Aujourd'hui ce n'est plus le cas. Pour cette raison nous allons étudier les différentes définitions du patrimoine et son évolution. Ce développement est nécessaire pour interpréter en premier lieu la notion de patrimoine culturel et en deuxième lieu, cibler ses valeurs intrinsèques : mémoire, culture, identité et authenticité. En troisième lieu, nous aborderons les différents risques menaçants le patrimoine culturel.

Nous allons aussi développer dans ce chapitre un thème tributaire au patrimoine bâti, à savoir ; le centre historique et sa conservation intégrée. Ce thème s'est au fil des décennies imposé pour plusieurs raisons : d'un côté, l'effet de la modernité liée à l'extension des villes, et d'un autre côté, la prise de conscience que la ville allait perdre son patrimoine, et donc son image propre et son identité sociale. Nous essaierons donc de poser les fondements théoriques de la place du patrimoine urbain dans la ville, notamment celle du monument et de l'ensemble urbain historique et d'expliquer les raisons qui ont fait de la conservation intégrée du patrimoine urbain une nécessité.

### 1.1 Le patrimoine : identification des notions de bases

Avant de développer la notion de patrimoine culturel, il est important d'éclairer la notion de patrimoine et de l'exposer sous ses différents angles. De prime abord, le concept de patrimoine peut sembler confus pour deux raisons majeures : avec le temps, le sens de ce terme évolue, et de plus, il peut avoir plusieurs sens.

À l'origine, le patrimoine ne concernait que l'héritage reçu de nos ancêtres. Si nous consultons les dictionnaires, c'est ce sens qu'ils privilégient et, dans ce contexte, il était important de conserver, ou même de développer, cet héritage comme par exemple les terres. De plus, il offrait à l'héritier une appartenance à une communauté donnée. « *Le terme patrimoine contient deux racines ; Pater, patri "père", et monia "fortune", capital, que l'on hérite de nos pères* » (Arpin, 2000, p. 17).

Aujourd'hui, nous percevons que le patrimoine est passé du cadre familial (bien individuel) à un cadre mondial (bien collectif), tout en préservant l'identité, l'histoire d'un peuple, d'une société (Jauze, 2001). Françoise Choay, l'a confirmé dans son livre, « *L'allégorie du patrimoine* », en disant que le patrimoine est défini comme étant : « *l'héritage commun d'une collectivité, Il désigne un fonds destiné à la jouissance d'une*

*communauté [...] et constitué par l'accumulation continue d'une diversité d'objets que rassemble leur commune appartenance au passé, œuvres et chefs-d'œuvre, [...] travaux et produits de tous les savoirs et savoir-faire des humains. » (Choay, 1992, p.9).*

La notion de patrimoine peut donc se définir comme l'ensemble des richesses matérielles et immatérielles appartenant à un peuple, à une nation, héritage d'un passé et observateur du monde d'aujourd'hui. Le patrimoine est donc nécessaire à l'identité et à la durée du génie du peuple. C'est pourquoi, il faut le sauvegarder et le transmettre aux générations futures.

## **1.2 L'évolution de la notion du patrimoine**

### **1.2.1 Pendant l'antiquité**

La notion de patrimoine appartenant à toute l'humanité n'est pas nouvelle. « *Dès l'antiquité, Philon de Byzance, en 29 av.J.C, a eu l'idée de réaliser un relevé des monuments historiques appelé "les sept merveilles du monde".* » ( Château Guillaume Le Conquérant, Fiche patrimoine, 2007, p. 1).

De même, le Sénat romain par le biais des lois, interdisait la vente de matériaux provenant des ruines d'un bâtiment ainsi que la vente d'un immeuble sans son décor original. Le vol et le vandalisme d'un bâtiment public étaient réprimés. Ce qui montre un début de prise de conscience d'un patrimoine historique. (Confère les Senatus Consultes formulés dès 44 av. J.C) (Château Guillaume Le Conquérant, Fiche patrimoine, 2007).

Pour certains, le concept de patrimoine s'est forgé, semble-t-il, à l'époque de la renaissance italienne car dès cette époque, les italiens s'intéressaient aux édifices emblématiques et aux œuvres de l'Antiquité gréco-romaine. De là naît, le concept de monument historique (Jauze, 2001, p. 27).

### **1.2.2 Pendant et après la révolution Française**

C'est la Révolution Française, qui paradoxalement, avec ses destructions, ses excès et ses besoins accrus, va faire évoluer la notion de patrimoine reçu par héritage vers un sens public. Celle-ci va réveiller la conscience, en nationalisant, le 2 octobre 1789, les biens de l'Eglise, ce qui crée l'idée d'un bien collectif (Choay, 1992, p. 78).

La reconnaissance de l'existence d'un patrimoine français commun à tous les citoyens, et de la nécessité de sa préservation, s'appuient sur quelques dates repères. La première est 1793, où une législation pour préserver les œuvres d'art a vu le jour, à la même date, on voit la création du musée des monuments français qui donne naissance au concept de monuments historiques. Il faudra, attendre 1830, pour que se mette en place, une politique patrimoniale, en créant un poste d'inspecteur général des monuments

historiques. Sept années plus tard (1837), la commission des monuments historiques, organisme étatique chargé d'entreprendre les travaux nécessaires à la conservation du patrimoine, est créée. En 1840, un inspecteur des monuments historiques, Louis dit Ludovic Vitet, va établir une liste incomplète contenant (1090) monuments à protéger et à restaurer. Il sera suivi par l'architecte Viollet Le Duc, un des pionniers de la doctrine de la restauration. Ce dernier entama une grande série de restauration du patrimoine médiéval français (surtout les édifices religieux et les châteaux) (Planchet, 2009, pp. 9-10).

Viollet Le Duc pensa qu'il faut rendre le patrimoine attractif en lui redonnant vie. Pour cela, il va établir des relevés relatifs à l'état actuel du patrimoine historique (enquête *in situ*) ; et surtout, il va rechercher dans les archives, l'état premier de ces monuments afin de les reconstituer le plus fidèlement possible (Andrieux, 1997, p. 21). Selon Le Duc ; « *Restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire. C'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné.* » (Choay, 1992, p.121).

Après la révolution française, le mot patrimoine fait son retour et concerne encore les monuments historiques. De nombreuses lois vont faire leur apparition notamment la loi du 30 mars 1887 pour la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique. Cette loi constituait l'acte fondateur du droit de patrimoine, car elle a permis d'abord et officiellement le classement des monuments historiques publics d'intérêt national, puis elle s'est élargie, par la loi de 31 décembre 1913 pour comprendre en plus des monuments, les propriétés privées classées (Jauze, 2001, p. 28).

Ce n'est qu'en 1962, que le terme « *patrimoine urbain* » apparaît dans la législation française. Des opérations de rénovation dans les centres historiques, sans aucun intérêt pour la valeur inestimable de l'héritage ancien, amènent André Malraux, ministre des affaires culturelles, à faire voter une loi, appelée « *La loi Malraux du 04/08/1962* ». De là, naît le concept de « *secteur sauvegardé* ». Cette loi a permis de reconnaître et de protéger plusieurs ensembles urbains, présentant un caractère historique et esthétique, justifiant leur conservation et leur restauration (Planchet, 2009, pp. 18-21). En 1983, le patrimoine urbain s'élargit aux lieux qui entourent les monuments classés. C'est ce qu'on appelait les ZPPAUP "*Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager* ", créés par la loi du 07/01/1983.

### **1.2.3 Le patrimoine universel : un concept qui évolue aujourd'hui**

Ce n'est qu'en 1972 à Paris, que l'UNESCO va adopter un traité international intitulé « *Convention et recommandations relatives à la protection du patrimoine mondial* »

*culturel et naturel* » ouvrant le patrimoine à la mondialisation. Tout en estimant que : « *la dégradation ou la disparition d'un bien du patrimoine culturel ou naturel constitue un appauvrissement néfaste du patrimoine de tous les peuples du monde, [...]* » (UNESCO, 1972). Cette convention a été ratifiée d'abord par 21 pays puis par 167 pays<sup>1</sup>.

### **1.3 Le champ du patrimoine : Que recouvre-t-il ?**

Comme nous l'avons déjà dit, la notion de patrimoine ayant beaucoup évoluée et il est important de comprendre ce qu'elle couvre aujourd'hui.

#### **1.3.1 Le patrimoine culturel matériel**

C'est le plus simple à limiter puisqu'il s'agit de créations matérielles de l'homme (d'édifices, vestiges, patrimoine mobilier, immobilier y compris archivistique ou documentaire.) (Arpin, 2000, p. 22). Globalement, ce type de patrimoine incorpore les biens tangibles qui peuvent être conservés, restaurés et montrés.

#### **1.3.2 Patrimoine culturel mobilier**

C'est un vaste domaine qui concerne tout ce qui a été créé et a une valeur nationale et/ou universelle, par exemple (les vestiges archéologiques, les objets ethnographiques, les créations artistiques, les œuvres artisanales, les archives, instruments de musiques, les collections privées et publiques, les manuscrits...Etc.) ( Ben-Ncer, 2010, p. 38) .

#### **1.3.3 Le patrimoine culturel immobilier**

L'Unesco, (1972, article 1), dans sa convention de "*protection du patrimoine mondial culturel et naturel* " énonce les différentes composantes du patrimoine culturel immobilier ; à savoir :

➤ **Monuments** : *œuvres architecturales, de sculptures ou de peintures monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes ;*

➤ **Ensembles** : *groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle ;*

➤ **Sites** : *œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones comprenant les sites archéologiques.* (UNESCO, 1972)

---

<sup>1</sup> « La Liste du patrimoine mondial comporte désormais 1073 biens considérés comme ayant une valeur universelle exceptionnelle. Elle est répartie comme suit : 832 biens classés patrimoine culturel et 206 biens classés patrimoine naturel et 35 biens classés patrimoines mixtes. » (UNESCO, 2021).

### **1.3.4 Le patrimoine culturel immatériel**

En font partie, des arts (théâtre, danses, musiques, contes), des traditions culturelles (rituels, fêtes, costumes, techniques artisanales y compris le patrimoine linguistique, tel que la langue et les traditions orales) (Taufér et al., 2011). L'UNESCO (2003, article 2) dans sa convention pour " *la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*", identifie le patrimoine immatériel, comme un " *patrimoine vivant*". Il joue un rôle important car transmis de génération en génération, il offre une authenticité aux peuples. Toutefois, il faut signaler qu'il ne s'agit pas toujours de vieilles pratiques. « *Des traditions et des pratiques nouvelles ou actuelles peuvent avoir une valeur culturelle et par conséquent devenir des éléments du patrimoine culturel immatériel.* » (Tinto, 2011, p. 90).

### **1.3.5 Le Patrimoine naturel**

L'article 2 de la Convention de (UNESCO, 1972) stipule que le patrimoine naturel est constitué de " *monuments naturels*" et ou de " *zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées*" de grande qualité au plan scientifique et esthétique et qui ont une valeur universelle exceptionnelle ; et qu'il est important de les conserver pour l'étude scientifique et pour la protection de la biosphère mondiale.

## **1.4 Le patrimoine culturel, réceptacle de valeurs intrinsèques : mémoire, culture, identité et authenticité**

Quand on parle d'un patrimoine, on évoque souvent des valeurs multiples, auxquelles celui-ci est rattaché. Celles-ci, considérées comme étant essentielles vont fonder la nécessité de conserver et protéger certains patrimoines ou de les abandonner (Feilden & Jokilehto , 1996, p. 18). Les valeurs qui peuvent être associées aux biens du patrimoine sont nombreuses et se situent à plusieurs niveaux, nous les clarifierons dans ce qui suit.

La production patrimoniale est une des formes de la mémoire. Par exemple, dans les villes nous trouvons des noms de rue qui se rattachent à un personnage célèbre ou remémorent un événement historique ; ces lieux, ces noms, ces événements se rattachent à une identité et histoire collective.

En quoi la culture s'associe-t-elle au patrimoine ? La culture étant l'ensemble des structures sociales, artistiques, intellectuelles qui définissent un peuple, c'est bien à travers le patrimoine qu'on découvre les valeurs de celui-ci. C'est ainsi que nous pouvons parler de patrimoine culturel. (Mazri-Benarioua, 2006, p. 24).

A côté de la dimension culturelle, s'ajoute la dimension morale et identitaire, celle-ci est liée à la fois au soi-même et à la spécification par rapport aux autres. « *L'identité*

*touche à ce qu'il y a de plus profond chez l'individu, à son vécu personnel, ses racines, ses références culturelles, de ce fait, chacun place dans le patrimoine ce qu'il croit reconnaître comme valeur refuge, chacun se constitue ainsi son propre trésor collectif. »* (Jauze, 2001, p. 34). Le patrimoine apparaît donc comme une valeur interne, presque intime qui permet à chaque individu de trouver son identité, son soi-même face au modernisme des autres.

Une des valeurs du patrimoine est son authenticité. Celle-ci renvoie généralement à l'originalité. L'authenticité est importante pour apprécier la qualité intrinsèque du patrimoine afin que les générations futures puissent en bénéficier. Elle doit refléter l'époque historique dans laquelle le bien a été produit. Celle-ci nous permet à présent, de comprendre la qualité des matériaux qui le composaient, les procédés de son exécution et de sa fabrication, sa conception et son rapport avec l'environnement. Au fil des siècles, le bien original peut subir des menaces qui l'endommagent ou le modifient, ce qui provoque une réduction, voire la disparition de son authenticité. *« L'objectif de la conservation est de sauvegarder le bien patrimonial, de protéger sa substance matérielle et d'en assurer l'intégrité pour les générations futures. »* (Feilden & Jokilehto, 1996, pp. 14-17).

## **1.5 Les risques menaçants le patrimoine culturel**

À quels risques le patrimoine culturel est-il soumis ? Il s'agit d'un ensemble de menaces qui concernent aussi bien le patrimoine immobilier que mobilier, résultant de facteurs divers.

### **1.5.1 Facteurs naturels**

En l'occurrence : les intempéries, les risques majeurs (inondations, les incendies, les tremblements de terre...etc.). Il faut ajouter à ces menaces, celle du dérèglement climatique qui provoque tempêtes, chaleur excessive, sécheresses. Sans oublier la dégradation de nombreux sites historiques à cause du temps et des altérations provoquées par le vent, l'eau ou les actions des animaux et les plantes (Acerra, 2011). Ces derniers provoquent des effets chimiques et bactériologiques qui peuvent altérer petit à petit les matériaux d'origines, voire même les structures porteuses et les éléments décoratifs des bâtiments anciens (Tinto, 2011, p. 96). Cela demande donc de protéger le patrimoine contre toutes ces menaces. Certes, il est difficile de mettre en place des moyens de protection contre le séisme ou les inondations vu l'ampleur des dommages provoqués par ceux-ci. Toutefois, des prévisions et des mesures de précautions même s'ils ont parfois une certaine efficacité limitée, peuvent réduire l'impact provoqué par ces risques.

### **1.5.2 Facteurs humains**

L'homme a participé et participe continuellement par ses actes directs ou indirects à la destruction du patrimoine. Les causes humaines de détérioration peuvent se résumer dans l'abandon de certains vestiges à la ruine, du manque d'entretien ou les pillages et ravages dus aux guerres (Negri, 2016, p. 20). Il faut noter qu'aux moments de paix et par manque de conscience, d'information et de sensibilisation, l'homme participe volontairement à la destruction du patrimoine immobilier par ignorance, tout simplement parce qu'il le trouve désagréable ou il veut en tirer profit par son exploitation. Nombreux sont les cas où l'homme a détruit une maison patrimoniale sous prétexte qu'elle est fragile ou qu'elle ne répond pas aux exigences de la modernité.

### **1.5.3 Facteurs urbains et économiques**

Les menaces urbaines qui mènent souvent à une destruction du patrimoine culturel peuvent se résumer dans le phénomène d'étalement urbain et le développement anarchique des villes. La démographie galopante fait que les villes grandissent et ceci est mal maîtrisé ce qui entraîne des dommages à leur caractère typique. En effet, l'urbanisation est une cause de dégradation du patrimoine culturel du fait des constructions massives consommatrices d'espace, de l'implantation des activités industrielles, aménagement des voiries et circulation des moyen des transports motorisés. Ces derniers ont tendance à altérer le patrimoine historique (Camara, 2016, p. 44).

Les processus d'essor économique peuvent accélérer la dégradation de patrimoine culturel et menacent son intégrité, à titre d'exemple, les activités industrielles, les flux des touristes, du transport ou du commerce peuvent précipiter la hausse des taux de pillage et intensifient parfois le flux de circulation mécanique qui génère la pollution et les déchets. Il est à noter qu'il y a souvent une interdépendance dans ces activités par exemple le tourisme de masse demande des aménagements du sol et produit ainsi une détérioration du patrimoine. Les exemples sont multiples où il a fallu fermer certains sites, ou du moins diminuer le nombre de visiteurs, à cause de l'accélération de leur destruction. Par ailleurs, certains sites historiques, isolés deviennent la proie des pillards suite à un accès facilité par l'aménagement de routes, de sentiers (Arnaud, 2005, p. 28).

### **1.5.4 Risques intangibles**

La mondialisation, les technologies d'information et de communication, et l'immigration des populations font que des traditions culturelles disparaissent (langues, savoir-faire). Aujourd'hui, des peuples craignent la perte de leur identité qui est source d'équilibre suite à l'uniformisation du monde moderne (Breton , 2009, p. 168).

## 1.6 Naissance de la doctrine de conservation du patrimoine urbain

Avant de comprendre les origines de la conservation, il faut d'abord savoir en premier lieu, ce qu'est le patrimoine urbain, quelles sont ses composantes ? Il est généralement incarné par des monuments et des ensembles historiques, il est donc nécessaire de donner le sens de ces deux termes pour mieux les cerner.

### 1.6.1 Le patrimoine urbain, de quoi parle-t-on ?

C'est récemment (début du XX<sup>ème</sup> siècle) qu'on s'est intéressé à ce patrimoine. On le doit à Gustavo Giovannoni qui a pensé que ce qui appartient à la période préindustrielle des villes, mérite d'être préservé. Selon Pierre Merlin et Françoise Choay dans leur « *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* » (2010, p. 543) , le patrimoine urbain : « *comprend les tissus, prestigieux ou non, des villes et ensembles traditionnels préindustriels et du XIX<sup>e</sup> siècle, et tend à englober de façon plus générale tous les tissus urbains fortement structurés.* »

En effet, l'attribution aux tissus urbains anciens d'un statut de patrimoine urbain a été une longue et difficile aventure qui s'est déroulée sur trois quart de siècle. Cette lenteur est due au fait qu'à l'époque industrielle, la préservation ne concernait que celui qui a pris, depuis la fin de XVIII<sup>e</sup> siècle le nom de monument historique. La jeune discipline de l'urbanisme qui émerge au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle participe alors largement au processus de destruction des monuments et des tissus anciens. La conservation ne concernaient alors que des édifices singuliers, jamais des ensembles urbains (Choay, 2001, p. 23). C'est seulement en 1964, que la France a reconnu le concept de patrimoine urbain avec difficulté par la loi Malraux. C'est grâce à cette loi que la notion de secteur sauvegardé fut créée (Merlin & Choay, 2010, p. 543).

### 1.6.2 La conservation du patrimoine urbain, par quelles étapes, est-elle passée ?

Brièvement, la reconnaissance du patrimoine urbain s'est déroulée en trois étapes et dans trois pays différents : la Grande-Bretagne, l'Autriche et l'Italie. Ces trois étapes ont été liées à trois noms symboliques : Ruskin, Sitte et Giovannoni. Ruskin dès les années 1840, a émis un alerte face aux mutations et aux démolitions auxquelles ont été soumises de nombreuses villes européennes anciennes. Pour lui, les tissus urbains médiévaux reflètent **une architecture domestique chargée de mémoire**. Cette dimension exige leur préservation pour assurer leur continuation (Choay, 2001, pp.24-25).

La deuxième étape est marquée par l'architecte-urbaniste Viennois Camillo Sitte (1889). Contrairement à Ruskin, Sitte incite à la modernité. Pour lui, la ville

préindustrielle, « *est un ensemble historique dont l'usage est périmé, il n'a plus d'intérêt que pour l'art et le savoir.* » (Merlin & Choay, 2010, p. 544). Selon lui, la ville historique n'est plus adaptée à la vie moderne, et loin d'être une ville de mémoire, elle est une « **Ville d'art et d'histoire** ». En effet, la vision développée par Sitte, n'avait pas pour but la préservation des anciens quartiers. Elle était plutôt orientée vers une « **muséification** » des villes anciennes, dont Sitte était le premier promoteur du concept (Choay, 2001, p.26).

Enfin, la troisième étape est liée à Giovannoni, un praticien et théoricien italien, architecte-urbaniste. Assimilant les deux démarches opposées de Ruskin et de Sitte, pour Giovannoni,<sup>1</sup> la ville historique constitue **un monument en soi**, elle est composée des **monuments majeurs** et des **édifices mineurs**. Contrairement à Sitte, Giovannoni ne considère pas la vieille ville comme périmée, il insiste sur la nécessité de réintroduire les villes historiques dans la vie contemporaine, sociale et économique, en les intégrant dans les instruments d'urbanisme et en leur attribuant des fonctions (traditionnelles ou nouvelles) compatibles avec leurs typo-morphologies (Choay, 2001, p. 27).

## **1.7 La conservation élargie : du monument-objet à l'ensemble urbain historique**

Comme on l'a vu précédemment, à partir de la fin du XIXe siècle, ce sont surtout les monuments historiques qui ont attiré l'attention des autorités, plus particulièrement en Europe. Sur le plan théorique, cette prise de conscience s'est exprimée par la promulgation, à l'échelle internationale, d'abord de la Charte d'Athènes en 1930 puis de la Charte de Venise qui en 1964 a défini les principes de base à respecter lors des travaux de conservation et de restauration des monuments et des sites (UNESCO, 1995, p. 1).

### **1.7.1 Le Monument historique, une protection ponctuelle**

Selon les articles (1 et 3) de la Charte de Venise, « *La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural, [...] Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes [...] La conservation et la restauration de ces monuments visent alors à sauvegarder tout autant l'œuvre d'art que le témoin d'histoire.* » (ICOMOS, 1964).

Depuis la promulgation de la Charte de Venise, et dans la plupart des pays du monde, un intérêt particulier est accordé à la conservation et la restauration des monuments symboliques notamment ceux les plus spectaculaires et ayant une renommée internationale

---

<sup>1</sup> Les réflexions de Giovannoni ont été publiées en 1931 dans son ouvrage, traduit aux éditions des seuils en 1999, sous le titre « *la ville ancienne au regard de l'urbanisme* ».

(Leduc, 2008). Toutefois, cette politique de conservation ponctuelle a donnée naissance à des **monuments objets**, figés sans vie, car les opérations de conservation n'ont pas pris en compte l'environnement dans lequel s'insère ces monuments historiques. Ces derniers, parallèlement à leur valeur patrimoniale, se trouvent parfois juxtaposés à d'autres témoins moins prestigieux, et qui pourtant riche en valeur culturel, il y a à leur égard ignorance et désintérêt. C'est à ce moment-là, qu'une nouvelle réflexion a vu le jour, il s'agit de la « *Charte Européenne pour le patrimoine architectural* », lancée à Amsterdam en 1975.

### **1.7.2 L'ensemble historique, une protection globale**

A travers la précédente charte, les experts du Conseil d'Europe, ont essayé d'aller au-delà de la simple conservation ponctuelle du monument, pour toucher l'ensemble historique. Il s'agit en fait d'un passage du monument isolé à la globalité d'éléments divers qui existent et qui méritent d'être préservés (Bailly, 1975, p. 15). A cet effet, qu'est-ce qu'on entend par ensemble historique ? Selon l'article 01, de la recommandation de Nairobi concernant « *la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine* » (1976), les ensembles historiques signifient : « *tout groupement de constructions et d'espaces [...] constituant un établissement humain en milieu urbain comme en milieu rural, dont la cohésion et la valeur sont reconnues du point de vue archéologique, architectural, historique, [...]. Parmi ces "ensembles" [...] on peut distinguer les villes historiques, les quartiers urbains anciens, les villages... [...].* » (UNESCO, 1976).

### **1.7.3 Le passage de la conservation ponctuelle à la conservation globale**

Comme nous pouvons le voir dans la (figure 1.1) ci-dessous, onze ans après la rédaction de la charte de Venise, la notion de conservation du patrimoine a évolué et ne se limite plus seulement à la conservation-restauration d'édifices monumentales, mais est désormais étendue à la sauvegarde globale de l'ensemble historique et son environnement.

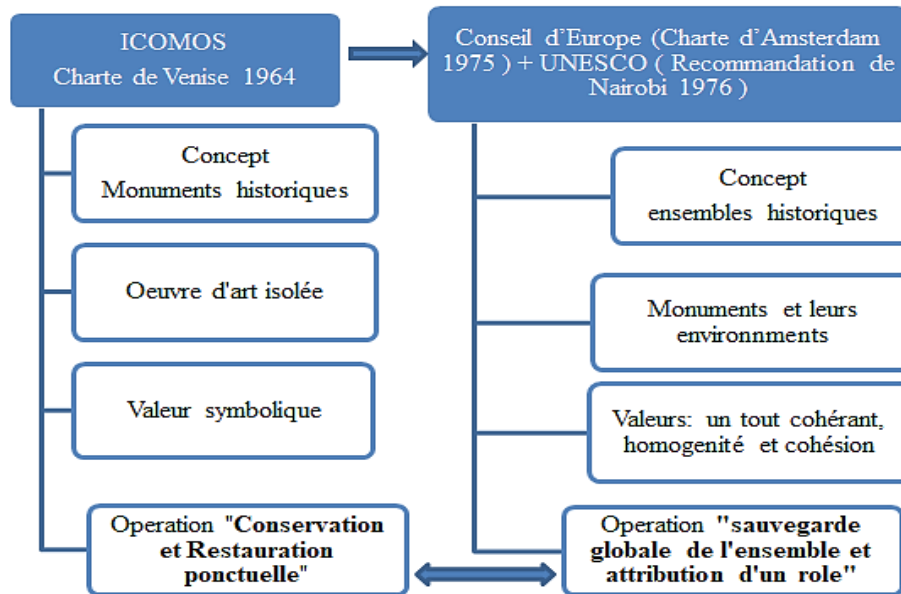


Figure 1.1 : Le passage de la protection ponctuelle du monument à la protection globale de l'ensemble historique

Source : conception d'auteur selon les chartes internationales.

D'après la figure précédente, il apparaît que les organismes internationaux (UNESCO, Conseil d'Europe et ICOMOS) ont joué un rôle primordial dans cette évolution. Toutefois, malgré cette reconnaissance, plusieurs pays d'Europe, dans leur stratégie d'aménagement du territoire ont continué à pratiquer une politique de protection du patrimoine qui tendait à être **ponctuelle** en favorisant des monuments isolés et **sélective** en ne choisissant que les sites ou les monuments présentant une grande valeur pour les restaurer en premier (Prieur & Audrerie, 2004 ; Pirlo, 1975, p. 2).

Cette politique a entraîné l'abandon de nombreux monuments anciens plus modestes, souvent détruits. C'est ainsi que certaines villes historiques et certains villages anciens, ont perdu leur harmonie, leur unité, et leur caractère propre ( Pirlo, 1975, p.3). A partir de là, les autorités en Europe ont compris qu'il fallait créer une politique de protection globale. Les objectifs de cette politique globale sont de protéger le patrimoine architectural dans sa totalité non seulement les monuments importants (châteaux, églises, etc.) mais aussi des bâtiments plus simples comme des maisons d'habitations (Pirlot, Warburton, & Papageorgiou-Venetas, 1979, pp. 4-5). Cette politique ajoute une nouvelle notion, celle d'« *ensemble historique* ». Les critères de celle-ci sont :

- Qu'ils soient remarquables et ayant un intérêt à plusieurs niveaux : historique, archéologique, artistique...etc. Ou parce qu'ils sont typiques ou pittoresques.
- Ils doivent constituer un tout cohérent, homogène, groupé et marquant (Trotzig, 1987).

Malgré cette prise de conscience, notre monde en pleine évolution entraîne de grandes transformations du milieu de vie. Des efforts sont faits pour conserver les villes historiques mais leur dégradation continue inexorablement. C'est ce que nous allons traiter dans l'élément suivant.

## **1.8 Le centre historique face à l'évolution de la ville contemporaine**

De nombreuses villes ayant un centre historique vivent une croissance importante. Ces villes historiques ayant une empreinte particulière, subissent les effets destructeurs de la modernité et d'une évolution urbaine accélérée. (Bouanane Kentouche, 2008, p. 16). Nous allons examiner ci-dessous trois types de situations dans lesquelles elles se trouvent.

### **1.8.1 Centre historique équilibré**

Celui-ci est resté centre d'activité dans les grandes villes, on y trouve des commerces, des artisans, des équipements et des résidents souvent des anciens habitants, ce qui entraîne une vie sociale qui fait du centre un quartier populaire et vivant. Il s'agit en général de population généralement stable de longue date (équilibre entre propriétaires-occupants et locataires) ( Van den Abeele, 1976, pp. 23-24). Ces derniers ont généralement les moyens pour entretenir leurs maisons et par voie de conséquence, elles sont en bon état de conservation. A premier vue, il semble que ce type de centre ne pose pas de problèmes et ne demande aucune intervention sur le plan architectural et urbanistique. En effet, l'équilibre n'est qu'apparent, comment cela se fait-il ?

L'abondance d'activités de diverses natures dans ces centres historiques mène tout naturellement à l'empressement des investisseurs, voire les spéculateurs à y acheter des immeubles afin d'y exercer des activités rentables. Cela conduit d'une part à la rareté du foncier et à ses prix élevés. D'autres parts, le caractère historique et patrimonial du centre peut changer, en raison des modifications des bâtiments (constructions neuves, ou les rajouts et les surélévations des constructions existantes). Ainsi, l'unité et la cohérence du quartier historique sont modifiées et dénaturées (Planchet, 2009, pp. 54-55).

### **1.8.2 Centre historique en voie d'asphyxie**

En font partie les centres historiques qui sont restés centres fonctionnels d'une grande ville ou agglomération qui subissent une activité économique croissante. Sa différence avec le centre équilibré est la disparition des habitants et de la fonction résidentielle au profit d'un secteur tertiaire où l'on voit apparaître des bureaux, des centres commerciaux, ce qui fait que le centre se remplit tous les matins quant 'au soir, il est vide d'habitants qui sont rejetés a la périphérie. Cet état de fait est dû à la cherté du terrain, et au prix élevé des locations, ce qui justifie le recours à des pratiques nouvelles, à savoir, la

sur-densification des structures anciennes. Pire, si les anciennes bâtisses sont difficilement aménageables pour les nouveaux besoins du secteur tertiaire, elles risquent d'être détruites d'une façon partielle d'abord, radicale et d'ensemble ensuite car ne correspondant pas au besoin des commerces ( Van den Abeele, 1976, pp. 26-27). C'est ainsi que le secteur tertiaire envahit tout, ce qui asphyxie le centre historique faisant ainsi disparaître le patrimoine architectural.

### **1.8.3 Centre historique en cours de dépérissement**

Cela concerne les médinas des pays arabes et les noyaux historiques des villes petites ou moyennes. Ce type de centres se caractérise par une mutation sociale, où les résidents d'origines préfèrent habiter les grands ensembles périphériques qui offrent plus de confort et une proximité aux équipements et aux commodités essentielles ( Association de Défense du Vieux Rocher, 2007, p. 5) . Pour certains, la vieille ville est considérée comme un lieu incompatible avec les exigences de la modernité notamment celles des déplacements et de l'usage des équipements. C'est ainsi que le centre historique voit le départ progressif de sa population. Celui-ci se trouve alors remplacé par une population aux faibles ressources d'origine rurale, attirée par le coût de loyer.

Peu à peu, la dichotomie entre le moderne et le traditionnel se développe et la paupérisation du noyau historique s'accélère. Quant aux anciennes constructions, si elles ne sont pas abandonnées à la ruine ou rasées, elles sont occupées par des habitants qui n'accordent aucun intérêt à leur conservation ou leur restauration. Par manque de moyens financiers, ils vivent dans des conditions précaires. Le noyau historique devient alors synonyme de dépérissement, de vétusté et d'insalubrité, et ses constructions s'effondrent par défaut d'entretien. Suite à ce propos, plusieurs débats ont été soulevés dont le souci primordial est la conservation du patrimoine avec la nécessité impérieuse de réintégrer les repères historiques dans les plans d'aménagement urbain (Thomas, 2004, p. 197).

On peut se demander après cela, face aux risques qui pèsent sur le centre historique, comment les gestionnaires de la ville, peuvent intégrer l'héritage culturel dans l'environnement quotidien, en le préservant de la dégradation ? On ne s'arrête pas de se demander : sauvegarder les centres historiques ? Pourquoi ? Pour qui ? Comment ?

### **1.9 De la sauvegarde « conservation-restauration » à la conservation intégrée des centres historiques**

Avant d'aller plus en profondeur dans notre propos, il convient en premier lieu, de préciser exactement qu'est-ce qu'on entend par sauvegarde du centre historique ? On entend ici par « *sauvegarde des villes historiques* » les mesures nécessaires à leur

*protection, à leur conservation et à leur restauration ainsi qu'à leur développement cohérent et à leur adaptation harmonieuse à la vie contemporaine.* » (ICOMOS, Charte de Washington D.C, 1987).

La définition précédente, met en exergue quatre notions importantes, à savoir ; la conservation, la restauration, le développement et l'adaptation. En effet, à partir des années 1970, de nombreux pays à travers le monde, ont pu se rendre compte que la sauvegarde de leurs centres historiques, ne pouvait se faire sans l'intégration de ces derniers dans les plans d'aménagement et d'urbanisme et sans leur adaptation à la vie contemporaine. La sauvegarde des noyaux historiques oblige alors à s'orienter vers leur entretien périodique et vers leur prévention des phénomènes de dégradation (ICOMOS, 1964). Mais ce n'est pas tout, au sens de l'article 2 de la Charte de Washington, « *la sauvegarde des villes historiques doit, pour être efficace, faire partie intégrante d'une politique cohérente de développement économique et social.* ». (ICOMOS, 1987)

Suite à cette prise de conscience et avec le soutien des organismes internationaux, plusieurs campagnes de sauvegarde de villes historiques, ont été faites d'une manière exemplaire. On peut citer : La Havane (1983), Fès (1980), la ville historique de Sana'a (1984), les quartiers historiques d'Istanbul (1983) (UNESCO, 1995, pp. 5-6). L'idée maitresse de ces campagnes, était que la notion de sauvegarde devait comporter deux concepts "Conserver et Intégrer". C'est ce qu'on appellera désormais "conservation intégrée". C'est à l'explication de ce concept que s'attachera le point suivant.

### **1.10 La conservation intégrée des centres historiques : une préoccupation ancienne, une obligation récente ?**

La théorie de la "conservation intégrée", a été exposée suite à plusieurs réunions internationales. Par quelles étapes est-on passé pour arriver l'apparition à cette notion ?

#### **1.10.1 Rappel historique sur l'apparition de la notion de conservation intégrée**

C'est grâce aux travaux du Conseil de l'Europe, en particulier celles du Comité intergouvernemental des monuments et des sites que la notion de conservation intégrée a pu se développer. Celui-ci a compris que pour pratiquer cette politique, le soutien des gouvernements est indispensable. Pour cela en 1963, le Conseil de l'Europe a adopté la Recommandation 365 au sujet de « *La défense et mise en valeur des sites et ensembles historiques ou artistiques.* » ( Lynch, 1987).

Donnant suite à cette recommandation, cinq confrontations ont été organisées, de 1965 à 1968, qui réunissaient des spécialistes et des experts compétents, dont le travail a été fécond pour la sauvegarde des centres historiques européens ( Van den Abeele, 1976).

En étudiant le contenu de ces confrontations, nous pouvons voir les différents stades de la notion de conservation intégrée. Dans la (figure 1.2) ci-dessous, nous déterminerons les points importants soulevés par celles-ci, à savoir :

<p>- La confrontation de Barcelone (mai 1965) sur " Critères et méthodes pour un inventaire de protection des sites et ensembles d'intérêt historique et artistique en vue de leur défense et mise en valeur".</p>	<p>Cet évènement a démontré que l'ignorance de l'existence de ce patrimoine et la méconnaissance de sa valeur, étaient la cause de sa destruction et donc, qu'il fallait l'inventorier pour remédier à cette insuffisance.</p>
<p>- La confrontation de Vienne (octobre 1965) relative aux " Problèmes, posés par la réanimation des monuments dans leur cadre esthétique et naturel "</p>	<p>Celle-ci a souligné le lien essentiel entre le monument et la fonction qu'il a, rempli ou qu'il peut remplir. Sa restauration devait être compatible avec sa fonction initiale ou future.</p>
<p>- La confrontation de Bath (Royaume-Uni) en octobre 1966 sur le thème "Principes et méthodes de la conservation et de la réanimation des sites et ensembles d'intérêt historique et artistique",</p>	<p>En plus à la réanimation des monuments soulevée par la précédente, cette confrontation a souligné que les ensembles historiques ne devaient pas devenir des quartiers-musées et que donc leur restauration devait permettre une activité sociale et économique qui dans les centres historiques est multiple ; réaffectation des constructions anciennes en habitats, équipements, ou commerce. Cela entraîne la nécessité de prendre en compte en plus des problèmes d'architecture, les problèmes d'urbanisme (amélioration d'accessibilité, de transport, de VRD) au sein de ces centres historiques.</p>
<p>La confrontation de La Haye (Pays-Bas) de mai 1967 sur le thème " la conservation active des sites, monuments et ensembles, d'intérêt historique et artistique dans le cadre de l'aménagement du territoire "</p>	<p>Il est indéniable que l'urbanisation rapide et les travaux publics d'aménagement urbain, participent accidentellement ou volontairement à la dégradation des ensembles historiques. A cet effet, pour une sauvegarde efficace, cette confrontation a fait comprendre qu'il fallait entreprendre un plan d'aménagement urbain tout en y intégrant les ensembles historiques.</p>
<p>La 5e confrontation, tenue en Avignon en septembre 1968 portant sur « La politique de sauvegarde et mise en valeur de sites et ensembles d'intérêt historique ou artistique»</p>	<p>Cette dernière a souligné qu'il fallait rendre plus efficace la politique de sauvegarde et de conservation des sites et ensembles en mettant en œuvre les moyens législatifs, financiers et techniques important et en faisant de la conservation du patrimoine une "politique" d'urbanisme.</p>

Figure 1.2: Rappel historique sur l'apparition de la notion de conservation intégrée à travers les confrontations internationales

Source: ( Van den Abeele, 1976, pp. 4-5)

Suite à ces confrontations une « *Conférence européenne des ministres responsables du patrimoine culturel immobilier* » a eu lieu du 25 au 27 novembre 1969 à Bruxelles. Au terme de celle-ci des décisions ont été prises et un comité permanent des monuments et sites a été conçu. Il est bon de relever que ce comité a créé « *l'année Européenne du Patrimoine Architectural* » en 1975. Celle-ci a eu un véritable impact qui a abouti à un congrès faitier qui s'est tenu à Amsterdam du 21 au 25 octobre 1975 au cours

duquel la déclaration officielle de la « **Charte Européenne du Patrimoine Architectural** » fut annoncée. Elle comprenait les nouveaux axes qui guident une doctrine de « conservation intégrée », dont les principaux points seront vus un peu plus loin.

### **1.10.2 La conservation intégrée, c'est quoi et quels sont ses principes ?**

Grâce au précédant rappel historique nous sommes en mesure de définir la doctrine de la conservation intégrée. Pour l'expliciter, nous reprendrons la définition adoptée par Pierre Merlin et Françoise Choay dans leur « *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* » (2010, p. 193). D'après eux la conservation intégrée est une opération « *qui consiste à traiter (conserver, restaurer, réhabiliter) les constructions et ensembles anciens pour les rendre utilisables pour la société moderne et à les intégrer dans les plans d'aménagement urbains et ruraux [...]. Associant étroitement conservateurs et aménageurs, avec la participation croissante des collectivités locales et des habitants.* ».

Comme son nom l'indique, la conservation intégrée désigne alors l'ensemble des actions nécessaires à la protection et à l'intégration des ensembles historiques. C'est ce que le Conseil de l'Europe a prouvé en disant que « *la conservation des monuments individuels, d'ensembles ou de sites doit être, ou devrait être, intimement lié avec le processus de planification et d'aménagement d'un pays.* » ( Warburton, 1981, p. 10). Pour arriver à cela, il faut inventorier tout ce qui concerne le patrimoine lorsqu'on examine comment aménager une ville, une région. En même temps les pouvoirs publics doivent rechercher comment faire revivre les monuments et ensembles historiques importants qui ont perdu leur fonction et qui n'ont plus de rôle. Ceci a été confirmé par la " Charte Européenne du Patrimoine Architectural" (1975) qui disait dans son article 7, que « *La conservation intégrée est le résultat de l'action conjuguée des techniques de la restauration et de la recherche de fonctions appropriées.* ». Dans la (figure 1.3) suivante, nous allons résumer l'ensemble des principes de la doctrine de conservation intégrée évoqués au-dessus.

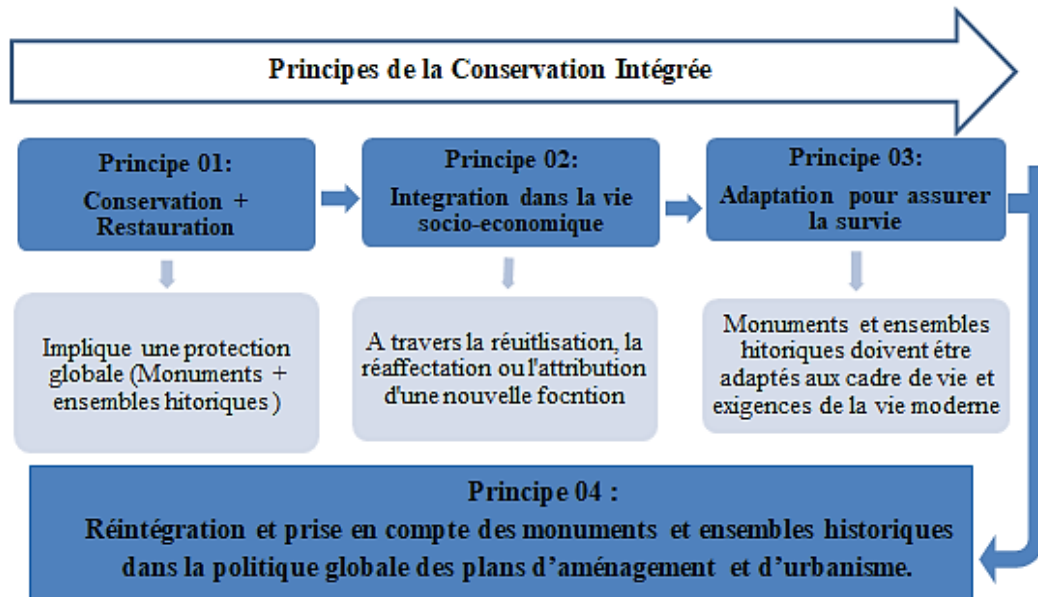


Figure 1.3: Les principes de la conservation intégrée

Source : Conception d'auteur après lecture des documents publiés par le Conseil d'Europe (Charte Européenne du Patrimoine Architectural et Déclaration d'Amsterdam, 1975)

## Conclusion

Protéger le centre historique, c'est protéger une valeur inestimable issue de la rareté et la singularité. C'est un patrimoine commun, qui nous a été légué et dont nous avons la responsabilité de le transmettre aux générations futures. Toutefois, pour assurer sa transmission, le centre historique, doit en effet être entretenu, conservé et sauvegardé. C'est ce qu'avaient confirmés les travaux du conseil d'Europe qui a proclamé en 1975, l'année Européenne du Patrimoine Architectural. En cette même année, l'opinion et les pouvoirs publics ont compris l'importance de préserver totalement les monuments, les ensembles et même des villes historiques. Toutefois, malgré cette prise de conscience, la vie moderne continue inexorablement ses œuvres de transformation du milieu de vie des quartiers historiques.

Il devient urgent d'intégrer et de redonner une fonction sociale et économique à ces ensembles historiques afin de fonder leur entretien et leur sauvegarde. Cette réintégration assure leur survie. Ayant pris conscience de tout cela, les experts du conseil d'Europe, ont compris la nécessité d'une politique de conservation intégrée du patrimoine architectural qui devait être prise en compte au sein des plans d'urbanisation, ce qui demande la mise en œuvre d'une vraie volonté qui se matérialise par des efforts et des moyens appropriés, c'est ce que nous traiterons dans le prochain chapitre.

## **CHAPITRE II : LA CONSERVATION INTEGRÉE DES CENTRES HISTORIQUES, COMMENT ? ANALYSE DE SES ACTIONS, SES MOYENS ET SES APPORTS**

### **Introduction**

Dans son précieux guide, intitulé, « *le patrimoine architectural : les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée* », Bailly (1975), a montré les étapes contribuant à la conservation des centres historiques et leur intégration dans la ville contemporaine. Selon lui, " **protéger, ensuite restaurer, après réanimer et enfin maintenir l'équilibre humain, apparaissent comme les éléments fondamentaux de la survie des ensembles historiques** ". Afin de mettre en place ces étapes, Bailly, a fixé quatre volontés primordiales qui doivent guider les pouvoirs locaux à " **arrêter les destructions, combattre la dégradation du patrimoine urbain, garantir son existence présente et future, et assurer son intégration dans le cadre de vie des citoyens**". C'est selon ce canevas que nous proposons de développer ce chapitre. A travers celui-ci, nous essayerons de traiter les efforts à conjuguer afin qu'une telle conservation voit le jour, tout en mettant la lumière sur les bases de sa mise en œuvre. A cet effet : quelles sont les exigences d'une politique de conservation intégrée ? Quelles en sont les actions nécessaires ? Par ailleurs, quels en sont les apports ?

### **2.1 La conservation intégrée : quatre volontés à conjuguer**

Il est à signaler que nous allons faire appel aux rapports d'experts issus du congrès européen du patrimoine architectural tenu à Amsterdam le 21-25 octobre 1975. Ceux-ci ont traité sept thèmes particuliers<sup>1</sup>. A travers l'analyse détaillée des précédents rapports, nous tenterons de montrer la multiplicité des moyens à envisager ou déjà en vigueur dans certains pays en faveur d'une véritable politique de conservation intégrée du patrimoine.

#### **2.1.1 Première Volonté : Arrêter les destructions de l'ensemble historique ; le protéger**

La volonté de préservation est à la base de toute action de conservation intégrée. Il faut arriver à stopper les destructions causées au patrimoine. Pour cela, les autorités locales doivent savoir, en premier lieu, quoi exactement protéger et comment le protéger ? Trois actions essentielles sont à envisager (voir figure 2.1), à savoir :

---

<sup>1</sup>. Bacquet, A. Thème 1 (La conservation du patrimoine architectural dans le contexte de la planification urbaine et de l'aménagement du territoire) ; Laan, R. Thème 2 (responsabilité des pouvoirs locaux et participation des citoyens) ; Houlet J, Thème 3 (Les problèmes sociaux de la conservation intégrée) ; Pirlo, C. Thème 4 (Législation et Administration) ; Parent, M. Thème 5 (L'avenir du patrimoine architectural – Horizon 2000-) ; Nielsen, V. Thème 6 (Les moyens financiers nécessaires aux opérations de conservation et de restauration) ; Breitling, P. Thème 7 (Moyens techniques et pratiques de la conservation).

❖ **Action n°1 : connaître le patrimoine par le recensement et l'inventaire** : Cet inventaire a un double intérêt : il permet d'identifier les ensembles historiques qui parfois sont inconnues non seulement de ceux qui doivent les protéger, mais aussi des administrations qui planifient l'aménagement du territoire et il permet de faire connaître le patrimoine aux communautés locales pour qu'ils sachent son importance (Bailly, 1975).

❖ **Action n°2 : Faire connaître le patrimoine architectural** : la connaissance du patrimoine devait être aussi large que possible. Seule une minorité d'intellectuels ou spécialistes est consciente de l'importance du patrimoine, c'est pourquoi il faut procéder à une campagne de sensibilisation auprès d'un large public sinon tout ce travail de protection du patrimoine sera inefficace (Laan, 1975, p. 5).

❖ **Action n°3 : Protéger le patrimoine par des moyens juridiques et réglementaires** : Les pouvoirs locaux sont responsables de l'aménagement de leur territoire, ils doivent donc faire en sorte que les dégradations du patrimoine soient réduites. C'est pourquoi il faut créer une réglementation juridique permettant d'interdire la démolition des bâtiments liés au patrimoine comme le classement des monuments et de leurs abords, la délimitation des secteurs sauvegardés. Outre le classement, les autorités publiques doivent mettre en œuvre tous les moyens juridiques possibles permettant la réglementation et la surveillance des nouvelles constructions (Laan, 1975, p. 6).

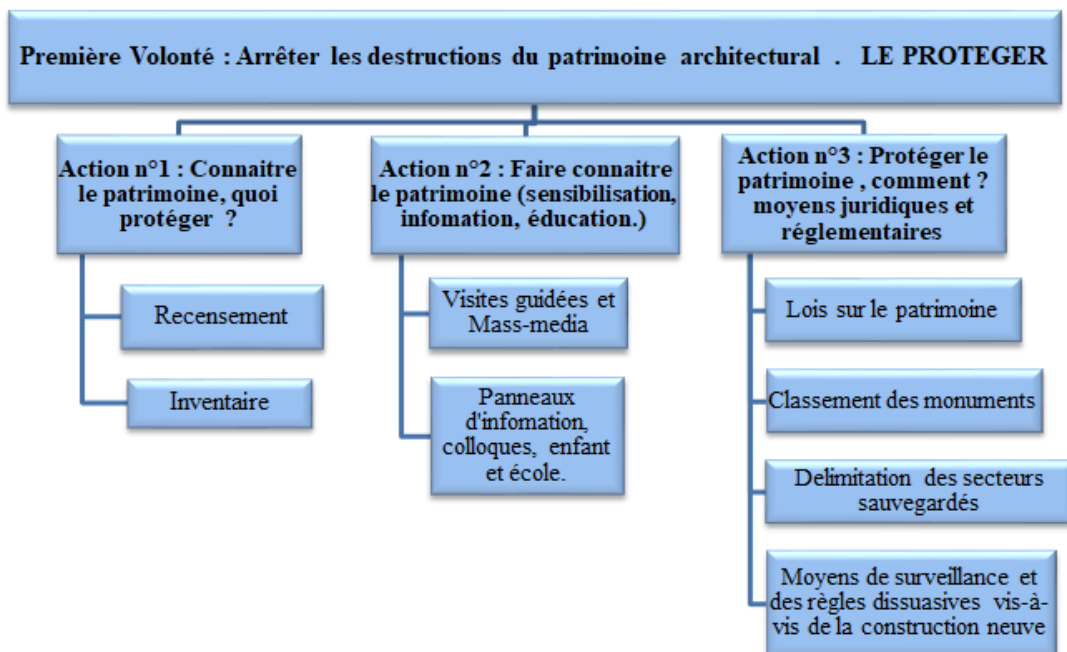


Figure 2.1 : Première Volonté : Arrêter les destructions de l'ensemble historique ; le protéger  
 Source : (Conception d'auteur sur la base des rapports d'experts issus du congrès européen du patrimoine architectural et du guide de G-H Bailly, 1975).

### **2.1.2 Deuxième Volonté : Combattre la dégradation de l'ensemble historique ; le restaurer et le mettre en valeur**

Souvent le patrimoine nous est parvenu déjà très dégradé à cause des intempéries, le vieillissement et le manque d'entretien, ce qui constitue un obstacle important dans la reconnaissance des valeurs de celui-ci. L'élimination de ces altérations qui généralement sont profondes demande l'avis de techniciens. De plus il faut employer des matériaux traditionnels. Tout cela coûte très cher ce qui demande des moyens financiers conséquents. C'est en quelque sorte la phase active de la conservation intégrée ( Van den Abeele, 1976, p. 15). Pour que l'intervention de restauration sur le patrimoine soit réussie, les pouvoirs locaux doivent entreprendre un certain nombre d'actions (voir figure 2.2) :

❖ **Action n°1 - La restauration exige des études préliminaires détaillées** : touchant différents aspects (historiques, archéologiques, architecturale, techniques..etc.). Des relevés précis sont nécessaires afin de mesurer le degré exact des dégradations, de rechercher leurs origines et de trouver comment y pallier (Breitling, 1975, p. 6).

❖ **Action n°2- la mise en œuvre de la restauration demande une main d'œuvre spécialisée** : Seuls des archéologues, des architectes, des spécialistes en restauration compétents, sont en mesure d'intervenir dans ces travaux. Sous la responsabilité de ces derniers, les opérations de restaurations se réalisent par des entreprises qui font appel à des travailleurs spécialisés dans l'artisanat traditionnel comme par exemple les tailleurs de pierre, charpentiers, plâtriers,, etc. Il faut donc encourager la formation de professionnels au niveau des domaines liés à la conservation du patrimoine (Breitling, 1975, p. 7).

❖ **Action n°3 - La restauration réclame des moyens opérationnels et des aides financières et techniques** : Dans les tissus anciens, une partie du patrimoine – monument ou bâtiment d'utilité publique, est confiée aux pouvoirs locaux qui en sont propriétaires ou gérants. C'est donc à eux, qu'il revient le rôle de les d'entretenir et de les restaurer. Mais dans les vieilles villes, beaucoup de maisons d'habitations appartiennent à des particuliers. Il va falloir rechercher comment inciter les propriétaires et ou les locataires à restaurer leurs maisons. Pour cela, les acteurs locaux peuvent offrir des aides financières directes sous formes de subventions sans remboursement ; des facilités fiscales (impôts réduits pour les propriétaires d'immeubles anciens classés) (Breitling, 1975, p. 6). L'aide financière invite les propriétaires à faire les travaux mais il faut veiller à ce que celles-ci soient conformes, ce qui demande un soutien technique.

Il est à noter que dans les secteurs sauvegardés, l'état peut obliger la restauration des maisons pour cause d'utilité publique ce qui lui permet de remplacer les propriétaires

au moyen de l'expropriation pour faire les travaux et ensuite revendre la maison au prix du marché (Nielsen, 1975, p. 9).

❖ **Action n°4- La mise en valeur et l'amélioration de l'environnement non bâti du patrimoine restauré :** La valeur des bâtiments anciens restaurés, peut être largement renforcée par d'autres actions qui permettent d'embellir et de mettre en valeur l'extérieur de ce patrimoine comme par exemple la plantation et l'amélioration du mobilier urbain. Il est souhaitable que l'ensemble historique soit éclairé et embelli avec sobriété et modération afin de ne pas le déformer. Simplicité et harmonie telles sont les caractéristiques d'aménagement d'un centre historique (Laan, 1975, p. 6).

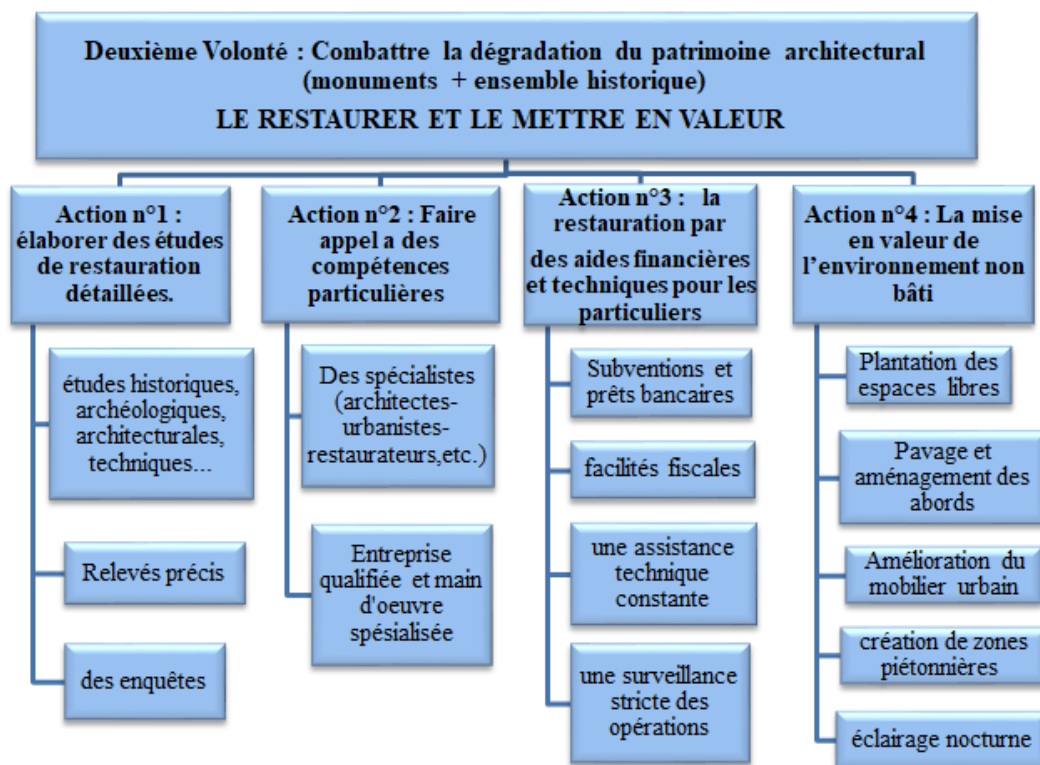


Figure 2.2: Deuxième Volonté : Combattre la dégradation de l'ensemble historique ; le restaurer et le mettre en valeur

Source : (Conception d'auteur sur la base des rapports d'experts issus du congrès européen du patrimoine architectural et du guide de G-H Bailly, 1975).

### 2.1.3 Troisième Volonté : Garantir l'existence présente et future de l'ensemble historique ; l'intégrer et le réanimer

Il est inutile de protéger et restaurer le patrimoine architectural (les deux volontés discutées auparavant), s'il n'est pas incorporé dans la vie sociale. Car protéger et restaurer le patrimoine des vieilles villes sans avoir l'intégrer dans son environnement quotidien, ne donnerait qu'un simple chef d'œuvre superficiel et muséographique. La mise en œuvre d'une telle volonté, exige des conditions qui seront exposées ci-dessous (voir figure 2.3).

**Action n°1- l'intégration du patrimoine architectural implique son affectation vers une nouvelle fonction et son adaptation :** La survie du centre historique ne se fera que s'il est associé à la vie économique, sociale et au cadre de vie des citoyens. C'est le rôle des responsables de la protection du patrimoine de rechercher comment agir en ce sens. Cette intégration implique des mesures de réanimation et des travaux d'adaptation et de réhabilitation. Par exemple, pour intégrer et redonner vie aux édifices anciens vides ou sans usage ; il faut leur trouver une affectation souvent autre que celle de l'origine (Pirlo, 1975, p. 3). C'est pourquoi les responsables de la conservation du patrimoine architectural doivent commencer par un examen approfondi afin :

- Que le bâtiment puisse être intégré à l'économie et à la vie sociale là où il existe.
- « *Qu'un programme des travaux à faire soit conçu pour adapter les édifices anciens aux exigences actuelles de leur nouvelle fonction, ou de les rendre aptes à remplir à nouveau leur fonction originelle.* » (Pirlot, Warburton, & Papageorgiou-Venetas, 1979) .

Dans ce contexte, beaucoup de maisons anciennes dans les ensembles historiques sont abandonnées, alors qu'elles pourraient être réhabilitées et adaptées aux besoins du monde moderne (Pirlo, 1975, p. 4). De même, il est possible de réaffecter des monuments inoccupés comme des églises, des mosquées, ou certains châteaux en musées, ou y développer, après un aménagement adéquat, des activités socio-culturelles ou touristiques (Pirlot, Warburton, & Papageorgiou-Venetas, 1979, p. 7). C'est à ces conditions et avec ces fonctions que ces monuments continueront à vivre. Cependant, selon Bailly ( 1975, p.67), il faut que cette fonction réponde vis-à-vis du monument à certains critères :

- Qu'elle soit en harmonie avec ses capacités spatiales au plan de la superficie, de la structure, de la capacité d'accueil, etc...
- Qu'elle assure une certaine "continuité" avec son passé et qu'elle répond aux exigences des populations d'aujourd'hui ;
- Qu'elle soit rentable tout en permettant de promouvoir l'économie locale.

**Action n°2- Réhabiliter l'habitat :** La réhabilitation du parc logement souvent très vétustes permet de rendre l'habitat dans le centre historique décent et récent, d'absorber l'habitat insalubre (les taudis) et de rendre la vie plus agréable.

Il est à noter que l'expert (Houlet, 1975, p. 16), signale que la réhabilitation des logements dans les centres historiques peut être lourde et demande des actions de « *curetage* » qui comprennent essentiellement le dégagement des espaces non bâtis (cours, jardins), envahis souvent par des constructions précaires et la suppression des adjonctions et surélévations sans valeur et qui portent atteinte non seulement aux conditions d'hygiène

et de confort des maisons anciennes (manque d'air et de lumière), mais aussi au caractère historique des ensembles.

**Action n°3- Améliorer les conditions de vie (les équipements) :** Dans une politique de réanimation des ensembles historiques, il est nécessaire de promouvoir les conditions de vie des habitants en améliorant les infrastructures (électricité, gaz, égouts...) et qu'il y ait les équipements publics en ce qui concerne la santé, les administrations, les écoles. Nous avons déjà dit que faute d'espace dans les ensembles historiques, certains monuments abandonnés peuvent après restauration accueillir certaines fonctions et réduire de ce fait le manque des équipements.

**Action n°4- Promouvoir les activités :** il va sans dire que les ensembles historiques sont les lieux privilégiés, où s'exercent plusieurs activités socio-économiques. Ces activités doivent trouver leur place dans les bâtisses patrimoniales et doivent être améliorées. Il convient de signaler que dans les centres historiques subsistent des activités traditionnelles qui ont des difficultés à se maintenir. Les conservateurs du patrimoine doivent veiller à ce que ces activités continuent en créant des lieux aux artisans pour qu'ils puissent y exercer leur métier. Les activités contemporaines (hôtellerie, commerce de grandes surfaces, restauration) s'implantent également dans ces centres en tirant profit de la beauté des édifices pour attirer les clients. Plusieurs sociétés souvent en expansion, désirent implanter leurs sièges dans de grands édifices anciens. Pour cela, elles sont prêtes à accepter de participer à l'amélioration de ces édifices malgré le coût des restaurations, ce qui assure la survie des monuments (Laan, 1975, p. 7).

**Action n°5 : Améliorer l'accessibilité et le déplacement :** Un des problèmes majeurs des ensembles historiques est celui lié à la mobilité, qu'elle soit journalière ou saisonnière. La gestion de celle-ci reste une grande difficulté car elle est souvent accrue et intense, ce qui fait que la trame viaire de la plupart des villes historiques ne peut plus y faire face.

Pourtant il est essentiel que l'accès à la vieille ville soit facilité que ce soit par les véhicules, les piétons, ou pour l'approvisionnement et le transport urbains, ce qui demande d'améliorer le réseau des rues, de créer des espaces de stationnement, et de multiplier les transports en commun. Ceci demande une politique générale de mobilité et de déplacement en portant attention à la fois à l'amélioration des moyens de communication qui doivent être appropriés à la morphologie des ensembles historiques, tout en cherchant comment diminuer les nuisances provoquées par le bruit et la pollution à l'intérieur des quartiers anciens (Bailly, 1975, p. 85 ; Parent, 1975, p. 23).

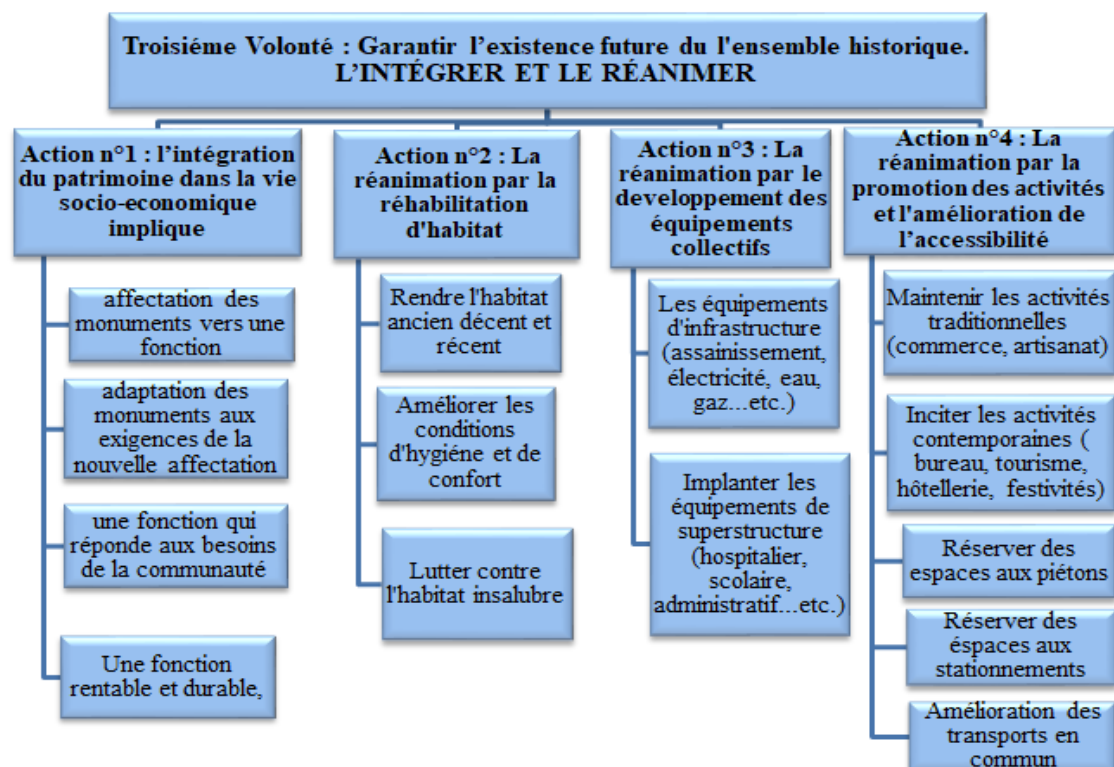


Figure 2.3: Troisième Volonté : Garantir l'existence présente et future de l'ensemble historique ; l'intégrer et le réanimer

Source : (Conception d'auteur sur la base des rapports d'experts issus du congrès européen du patrimoine architectural et du guide de G-H Bailly, 1975).

#### 2.1.4 Quatrième Volonté : Maintenir l'équilibre humain dans l'ensemble historique, en maîtrisant les facteurs de mutations sociales :

Il est important de faire en sorte que les anciens résidents puissent rester dans leurs quartiers ce qui permet de ralentir les changements sociaux au sein des centres historiques. Pour cela, il faut éviter le départ des habitants qui ne peuvent faire face à la spéculation. En même temps, il faut veiller à ce que la population participe dans les opérations de réhabilitation et réanimation de leurs quartiers. Il faudrait pour cela (voir figure 2.4) :

**Action n°1 : Non, à la spéculation foncière et locative :** Les spéculateurs sont attirés par ces centres historiques où ils peuvent faire des investissements et des profils avantageux. Hélas, c'est la société qui paye les frais en particulier dans trois champs d'activités. Bailly (1975, pp. 97-98), les a expliqués ci-dessous :

- Le domaine foncier : la spéculation provoque la montée des prix ;
- Dans le domaine immobilier, en divisant la propriété (la parcellisation et densification des immeubles anciens) pour augmenter les bénéfices ;
- Dans le domaine locatif, les prix des loyers deviennent prohibitifs empêchant de trouver un local pour travailler ou maison décente pour se loger.

Pour que les lois du marché mentionnées en haut, ne s'apposent pas avec rigueur dans les ensembles historiques, les pouvoirs publics doivent intervenir par des moyens financiers appropriés afin de stopper ces mécanismes, ou à les modérer, pour empêcher le départ des habitants vers d'autres quartiers. Ils doivent aussi tenir compte des propriétaires, des locataires, de tous ceux qui y travaillent. Les pouvoirs locaux peuvent par exemple trouver un certain équilibre financier en accordant des primes aux propriétaires qui veulent restaurer leurs maisons, tout en plafonnant le prix des loyers et en donnant des allocations d'indemnités aux locataires (Déclaration d'Amsterdam, Article 3, 1975).

**Action n°2 : Oui à la participation des habitants :** Dans une opération de conservation intégrée, il faut que la population soit partie prenante. Les pouvoirs publics doivent a priori découvrir et surtout analyser la société sous tous ses aspects : besoins, désirs, devenir, et ce au moyen d'enquêtes. Cette tâche permet aux pouvoirs publics de déterminer les défaillances et les secteurs prioritaires, nécessitant une intervention. Les pouvoirs locaux doivent donc améliorer les moyens de concertation pour savoir ce que pensent les communautés concernées, les consulter pour tenir compte de leurs avis et ainsi concevoir leurs projets (Déclaration d'Amsterdam, Article 2, 1975).

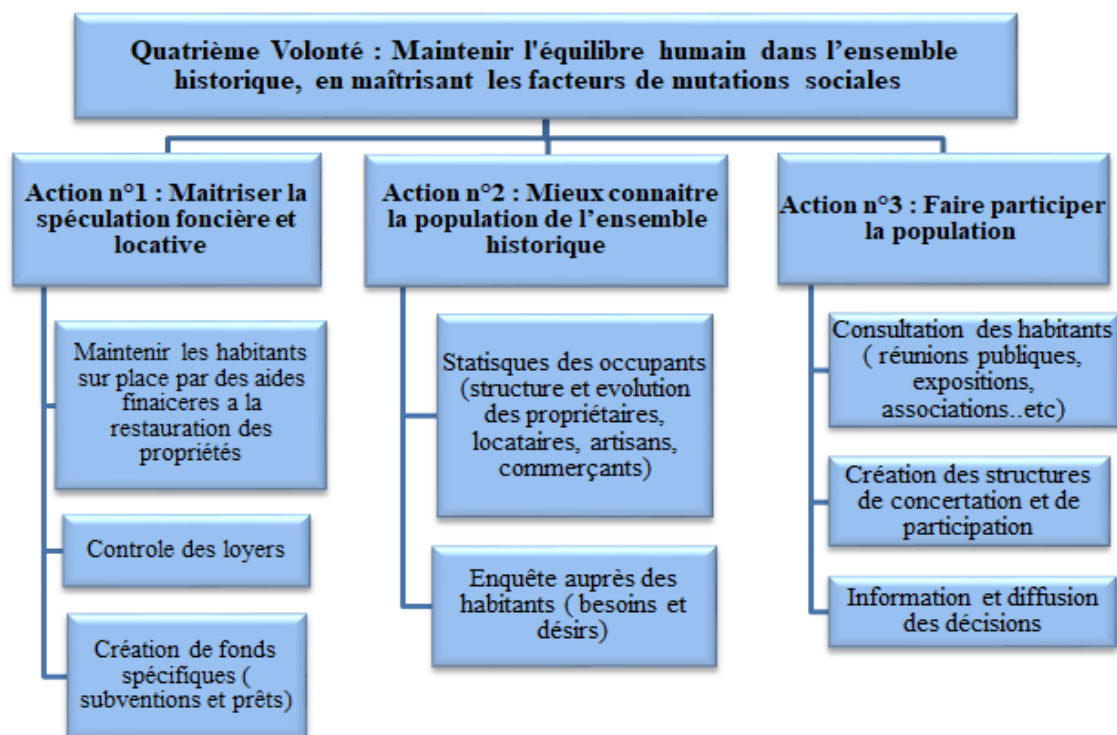


Figure 2.4 : Quatrième Volonté : Maintenir l'équilibre humain dans l'ensemble historique, en maîtrisant les facteurs de mutations sociales

Source : (Conception d'auteur sur la base des rapports d'experts issus du congrès européen du patrimoine architectural et du guide de G-H Bailly, 1975).

## **2.2 La conservation intégrée et les outils de planification urbaine et d'aménagement du territoire**

Au cours des éléments précédents, nous nous sommes surtout intéressés à l'examen des actions à entreprendre en faveur d'une véritable politique de conservation intégrée. Toutefois, la mise en œuvre de telles actions demande des moyens spécifiques, variant entre moyens d'aménagement et d'urbanisme, et d'autres relatifs à la planification urbaine.

### **2.2.1 La conservation intégrée des centres historiques et l'aménagement de territoire : conciliation ou antagonisme ?**

Nous avons déjà souligné que pour une meilleure opération de conservation intégrée du patrimoine architectural, celui-ci doit être incorporé aux plans d'aménagement du territoire. Mais qu'entend-on par aménagement du territoire ? Celui-ci va consister à rechercher une bonne répartition géographique, sur tout le pays des activités économiques et sociales, et ce à travers des instruments s'appliquant à long terme (schéma directeur, master plan) (Bacquet, 1975, p.1).

En effet, les aménageurs du territoire doivent prendre en considération la légitimité de sauvegarder les ensembles historiques lorsqu'ils fixeront leurs objectifs et orientations car ceux-ci pourront être irréversibles. La protection, l'usage et la mise en valeur des villes et des quartiers anciens devraient se trouver aux centres de leurs réflexions. Or dans beaucoup de villes témoignant d'un riche passé tout en étant très vivantes, il faut à la fois préserver le patrimoine et permettre de créer un lieu de vie compatible avec la modernité, ce qui fait que des projets et des aménagements urbains, s'ajoutent et parfois s'opposent.

Dans la même perspective, l'aménagement du territoire va devoir tenir compte des besoins des hommes au plan social et économique, tout en consommant des ressources et notamment des espaces, ceci peut provoquer volontairement ou occasionnellement des dommages irréparables au patrimoine (espaces naturels détruits, des centres historiques qui disparaissent). Ceci a été prouvé lorsque dans certaines villes, les acteurs d'aménagement du territoire n'ont pas tenu suffisamment compte de l'importance du patrimoine urbain. *« L'existence de quartiers historique n'était pas vraiment considérée comme une des données positives de l'aménagement, mais plutôt traitée négativement comme une contrainte. »* (Bacquet, 1975, p. 3). Cependant l'aménagement du territoire et le patrimoine ne sont pas antagonistes. Il est possible, mais difficile, de concilier les deux. A cet effet, comment intégrer le patrimoine dans toute sa richesse dans l'aménagement du territoire aujourd'hui et demain ?

Dans son pertinent guide intitulé, « *Patrimoine culturel et développement local* », (Unesco, 2006) a mis l'éclairage sur les étapes contribuant à l'intégration de patrimoine aux politiques d'aménagement de territoire, dont nous résumerons l'essentiel, ci-après :

- **Première étape : Identifier la spécificité et les richesses patrimoniales d'un territoire, d'une ville :** Cette étape demande que les professionnels aient une bonne connaissance de ce qui fait l'identité d'une population, d'un lieu, ce qui leur permet de prendre des décisions et de fixer des stratégies (Barillet, Joffroy, & Longuet, 2006, p. 30).

- **Deuxième étape : mettre en place des outils réglementaires :** Ces outils sont les différents documents de planification urbaine ou territoriale. Ceux-ci doivent tenir compte à la fois de l'implantation, de l'importance des ressources culturelles et des richesses patrimoniales existantes, tout en respectant la législation.

- **Troisième étape : déterminé des moyens opérationnels spécifiques à la sauvegarde :** Parmi eux, nous citerons en l'occurrence : l'inscription sur la liste d'inventaire, le classement. On peut ajouter à cela, un plan spécifique de sauvegarde et de mise en valeur ; ceci va consister à localiser et identifier les édifices, puis à fixer des recommandations spéciales pour leur conservation et leur usage.

- **Quatrième étape : mettre en place des instances de gestion :** ayant pour objet la gérance du centre historique et le suivi des opérations de restauration et de réhabilitation. Ceci est une action très importante afin que les ressources culturelles et le patrimoine permettent le développement local.

Nous avons évoqué ci-dessus les risques et les chances que l'aménagement de territoire pouvait apporter à la conservation du patrimoine. Il reste à dire un mot sur la planification urbaine et les avantages qu'elle pouvait offrir aux ensembles historiques.

### **2.2.2 La planification urbaine, une chance pour la conservation des ensembles historiques**

Avant d'entrer dans le vif de sujet, il est bon de définir la planification urbaine. Celle-ci va consister à établir les normes d'urbanisme et des règles précises applicables sur des zones urbaines limitées, et dont les acteurs publics ou privés de l'aménagement de l'espace doivent les respecter à court et moyen termes. La planification urbaine permet de sauvegarder le patrimoine urbain, car ses règles déterminées souvent par des instruments d'urbanisme, à l'instar, des plans d'occupation des sols, ont une capacité juridique ce qui aide efficacement à la conservation du patrimoine, en particulier elles déterminent les édifices à conserver et définissent exactement les travaux à exécuter (Bacquet, 1975, p. 7).

Il semble bien que de nombreux pays possèdent ce genre d'instruments. Toutefois, le problème qui se pose sérieusement est le manque de coordination entre conservateurs et aménageurs. Nombreuses sont les villes, où la gestion de l'urbanisme et celle du patrimoine historique, se fait dans des administrations différentes. Un dialogue entre celles-ci est nécessaire, et pour que cette coordination soit efficace, il faut en revenir à l'inventaire du patrimoine et des ensembles historiques. Cet inventaire doit être connu de toutes les autorités régionales et locales, et notamment des responsables de l'aménagement du territoire. Pour qu'ils prennent conscience des édifices et zones à protéger. (Déclaration d'Amsterdam, 1975). Suite à ce qui a été dit, il paraît donc que la planification urbaine peut se concilier avec la conservation du patrimoine, une fois que les acteurs, les lois, et les outils divergeant sont dirigés vers ce que les unissent et non vers ce que les séparent.

### **2.3 La conservation intégrée des ensembles historiques : quels apports ?**

En évoquant la conservation intégrée, on doit avoir à l'esprit ces trois ensembles : celui de développement économique. A cela, s'ajoute le développement social. Ces deux apports sont souvent associés aux principes du développement durable.

#### **2.3.1 La conservation intégrée du patrimoine architectural : levier de développement socio-économique**

En quoi la conservation intégrée du patrimoine architectural est-elle un levier de développement socio-économique ? Pour les économistes, le patrimoine culturel est un bien susceptible de donner naissance à des flux successifs de revenus. Les patrimoines, qu'il s'agisse d'objets mobiliers ou immobiliers, d'archives ou de collections, sont donc des capitaux dès lors qu'ils vont rendre des services ou satisfaire des besoins. (Greffé, 1999, p. 49)

Étant spécialiste dans l'économie du patrimoine, Xavier Greffé (2009), dans son article « *La conservation du patrimoine comme levier de développement* » a étudié succinctement cette question. Selon lui : « *les ressources culturelles sont considérées comme des actifs suscitant des exportations et des emplois. Le thème du tourisme culturel est souvent mis en exergue dans un tel débat.* » (Greffé, 2009, p.109).

La réanimation et la mise en valeur du patrimoine, comme étant une des principales actions de la conservation intégrée, apportent au propriétaire du patrimoine, qu'il soit public ou privé, une rente non négligeable. La contribution de celles-ci se mesure par leur capacité à créer des services. On entend ici par services, tout ce qui concerne les activités qui se développent autour d'un monument ou d'un ensemble historique et certains sont beaucoup plus d'ordre commercial et culturel comme les hôtels, les musées, les visites

guidées, les boutiques d'artisanat...etc. Parfois, on ajoute des divertissements comme des jeux, des restaurants, des cafétérias (Greffé, 2002, p.168). Cela entraîne des investissements qui augmentent l'attractivité du patrimoine, ce qui contribue par voie de conséquence à créer des emplois et à rehausser le bien être des habitants.

Comme nous venons de le dire, la conservation du patrimoine attire les touristes. Dans son article intitulé : « Economie et patrimoine culturel bâti », Rypkema (2009, p. 125), mentionne que « *Le tourisme représente 5 % du PIB européen. Le tourisme culturel fait partie des segments du secteur qui se développent le plus vite.* ». Les bénéfices économiques de la conservation intégrée du patrimoine architectural touchent aussi d'autres secteurs. A titre d'exemple, les opérations de restauration des monuments ou de conservation-réhabilitations du bâti ancien demandent un savoir-faire et une maîtrise des techniques artisanales. Dès lors, la mise en valeur du patrimoine culturel fait appel à des entrepreneurs, des architectes, des conservateurs et des experts du patrimoine qui engagent une main d'œuvre locale et spécialisée, ce qui permet ainsi à certains métiers, dans l'artisanat, dans l'art, dans la construction ou l'aménagement, de subsister et même de se développer (Rypkema, 2009, pp. 122-123).

Il est à noter que les opérations de préservation du patrimoine (restauration-réhabilitation) nécessitent souvent un nombre important de travailleurs par rapport aux activités liées à la gestion du patrimoine ou à sa mise en tourisme. Nous pouvons confirmer ce propos, en prenant l'étude que, Xavier Greffé a fait sur la France, à travers laquelle, il a constaté que « *si le nombre total d'emplois liés au patrimoine français était de l'ordre de 40 000 (dans les monuments, musées, services d'archives et bibliothèques historiques), le nombre de personnes qui travaillaient à la conservation et la restauration était de l'ordre de 70 000.* » (Greffé, 2009, p.110).

Comme on l'a montré ci-dessus, la conservation intégrée du patrimoine historique produit alors des compétences au bénéfice de tous les secteurs de l'économie. Parallèlement à cette dimension économique, s'ajoute une dimension sociale. « *La valorisation du patrimoine est le moyen de renforcer des identités, de redonner confiance à des personnes en marge de la société. Son rôle peut se distinguer par sa capacité de créer le lien social, en diffusant des valeurs partagées en commun.* » (Greffé, 2002, p.171). La conservation intégrée du patrimoine architectural peut être utilisée pour améliorer le cadre de vie et l'image des territoires qui le porte. Elle permet aux territoires d'affirmer une image de marque et de renforcer le sentiment d'appartenance de ses habitants (Greffé, 2002, p.171).

### **2.3.2 La conservation intégrée du patrimoine architectural, pilier de développement durable**

La notion de développement durable développée dans les années 1990, fait qu'on prend en compte l'incidence écologique et environnementale sur tout nouveau projet (Liebard & De Herde, 2005, p. 316). Il s'agit de combler les besoins d'aujourd'hui tout en veillant aux besoins des générations futures (conférence de Rio, 1992). Une triple solidarité apparaît : celle d'avec les prochaines générations afin de préserver leurs intérêts futurs.

- ❖ Une lutte dès aujourd'hui contre la pauvreté.

- ❖ A la notion de « développement » s'ajoute celle de « durable » qui introduit le fait qu'il faut préserver les ressources de la planète à long terme (Charlot-Valdieu & Outrequin, 1999, p. 4).

Les propos précédents confirment que nous avons associé la notion de développement durable à la protection de l'environnement sans prendre en compte la préservation du patrimoine. Pourtant il y a plusieurs arguments qui démontrent l'importance d'intégrer la conservation du patrimoine architectural au développement durable (Selfslagh, 2002, p. 12). Celle-ci est souvent présentée comme contribuant de manière spontanée ou presque à la réalisation des objectifs du développement durable (Grefte, 2010, p.1). Nous allons examiner en bas ce lien.

- ❖ La conservation intégrée du patrimoine architectural vise à attirer des visiteurs, créer des activités et développer le tourisme. Toutes les activités qui entourent la conservation intégrée du patrimoine, depuis les travaux de rénovation et de réhabilitation, jusqu'au commerce, artisanat...etc., génèrent un développement local de la société et une diminution de la pauvreté (Pivin & Amiot, 2001, p. 12 ; Bradshaw, 2011, p. 103). On répond ainsi à l'enjeu économique du développement durable ;

- ❖ La conservation intégrée du patrimoine architectural vise à sauvegarder l'identité et la mémoire collective, en suscitant des références communes aux membres d'une société. On répond ainsi à l'enjeu social. (Grefte, 2010, p.3) ;

- ❖ La conservation intégrée veille à réduire la dégradation des monuments et des sites historiques, en les protégeant contre des menaces naturelles ou anthropiques et en préservant l'environnement physique et paysager. ( Pivin & Amiot, 2001, p.11). On répond ainsi à l'enjeu écologique du développement durable ;

- ❖ La conservation intégrée favorise la participation des habitants à la sauvegarde des centres historiques. Elle cherche à intégrer la population locale en la rendant actrice de son destin. On répond de ce fait à l'enjeu de bonne gouvernance.

## Conclusion

Suite à ce qui a été dit dans ce chapitre, nous pouvons dire que la conservation des ensembles historiques et leurs intégrations dans la vie socio-économique, semble indispensable. En effet, le patrimoine urbain permet à une population de connaître son identité tout en développant l'économie. Néanmoins, il demeure menacé dans son existence. A cet effet, une démarche de conservation intégrée est nécessaire car elle peut garantir la conservation et la protection du patrimoine architectural.

Pour faire face aux menaces qui mettent en péril les ensembles historiques, une action de protection et d'inventaire s'avère nécessaire afin de leur redonner vie et les valoriser. C'est justement ce qui a été proclamés par la "Charte Européenne du Patrimoine Architectural" et la "Déclaration d'Amsterdam". Ces dernières ont fixé les principes d'une action de conservation intégrée, tout en insistant sur la nécessité d'impliquer tous les acteurs y compris les habitants, et en usant des outils juridiques, administratifs, urbanistiques, financiers et techniques qui vont permettre aux différentes actions de réussir.

A cela, on ne se lasse pas de répéter que pour une véritable démarche de conservation intégrée, il est souhaitable de mettre en place les quatre volontés développées par G-H Bailly, visant notamment à " Arrêter les destructions de l'ensemble historique en le protégeant, combattre sa dégradation en le restaurant, garantir son existence présente et future en le réanimant et lui attribuant des fonctions économiques. Enfin, l'intégration du patrimoine dans les plans d'aménagement et d'urbanisme, afin de maintenir les habitants locaux sur place, tout en assurant une collaboration et une participation citoyenne ".

Ces quatre volontés, une fois mises en œuvre, s'unissent avec les piliers du développement durable car elles permettent ainsi de protéger le patrimoine et d'assurer sa transmission aux générations futures, générer des ressources économiques en développant le tourisme. Ceci permet de dynamiser l'économie locale en créant des emplois et en améliorant les conditions de vie des habitants. Néanmoins, une question est soulevée, quelle politique patrimoniale algérienne a été adoptée afin de protéger, sauvegarder et mettre en valeur ses ensembles historiques ? Nous allons développer cela dans le chapitre suivant.

## **CHAPITRE III : QU'EN EST-IL DE LA CONSERVATION INTEGRÉE DES CENTRES HISTORIQUES ALGERIENS ?**

### **Introduction**

L'Algérie dispose d'un patrimoine architectural et urbanistique riche et très diversifié. C'est pourquoi, elle a pris conscience de l'importance de sauvegarder et protéger ce patrimoine et a mis en place une politique faisant intervenir beaucoup d'acteurs, y compris politiques. Dans ce chapitre nous allons d'abord faire l'inventaire historique des différentes interventions depuis la période coloniale passant par l'indépendance, jusqu'à nos jours en insistant sur les différentes législations mises en place ainsi que des acteurs intervenant dans cette protection. Ensuite nous rechercherons quels moyens s'est donné le pays pour protéger ce patrimoine.

En deuxième lieu, il est important d'étudier des exemples développés en Algérie dans des centres historiques en vue de les conserver, les mettre en valeur et de les intégrer dans la vie socio-économique. Dans ce but, nous analyserons deux sites classés par l'UNESCO comme patrimoine mondial, à savoir la casbah d'Alger et la vallée du M'Zab.

### **3.1 La politique patrimoniale algérienne dans sa dimension législative, administrative et règlementaire, récapitulatif des principales phases historiques**

L'Algérie cherche à sauvegarder son patrimoine, c'est pour cela toute une stratégie a été mise en place durant la période précoloniale, coloniale et après l'indépendance, jusqu'au 1998, date de l'adoption de la nouvelle ordonnance sur le patrimoine ( Hammouni, 2005, p. 40). Il est donc intéressant de montrer l'évolution de cette politique durant ces principales périodes, en insistant sur les points essentiels.

#### **3.1.1 Phase précoloniale (647-1830) le Waqf, anticipation en faveur de la conservation du patrimoine**

Ceux qui ont régné à cette époque ont surtout lié architecture et religion en créant de très belles mosquées et en construisant des palais. Ils avaient le souci de rénover les bâtiments publics et même de les embellir. Pour cela il y avait un outil patrimonial élaboré appelé « waqf » ou « habous » en Afrique du Nord. « *Le waqf comporte une juridiction complexe, qui consiste principalement à immobiliser un fonds productif de revenus (commerce, habitat locatif, caravansérail) de sorte qu'il ne soit ni donné ni vendu et d'affecter son produit à l'entretien d'une fondation publique d'intérêt général ; école, mosquée...etc.* » (Hamma , 2011, p. 121). C'est ainsi que le Waqf a permis de préserver le patrimoine et ceci jusqu'à la période coloniale.

### **3.1.2 Phase 1830 – 1962 : politique coloniale, faisant tri du patrimoine à conserver**

Pendant l'époque Française, « *la question du patrimoine culturel a été abordée dans une perspective purement coloniale : Héritière de Rome, la France était chargée de rétablir la continuité latine et chrétienne au Maghreb.* » (Schéma Directeur des Zones Archéologiques et Historiques, 2007, p.15). Pendant cette période, les français se sont surtout intéressés aux vestiges de l'époque romaine et très peu aux monuments musulmans (Hamma , 2011, p.122). De nombreuses lois concernant la préservation des sites et vestiges romains ont vu le jour depuis 1887 jusqu'à 1949. Dont les plus importantes sont :

- Loi du 30 mars 1887 relative à la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique national.
- Loi du 31 décembre 1913 portant les monuments historiques.
- Loi du 14 mars 1919 instituant le plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension.
- Ordonnance du 13 septembre 1945 sur les fouilles intéressant la préhistoire, l'histoire, l'art et l'archéologie.

### **3.1.3 Phase 1962-1967 : Des textes législatifs français reconduits et apparition d'une première loi sur les monuments et sites**

Après l'indépendance, l'Algérie a décidé de garder la législation française sur la protection des monuments historiques tout en annulant tous les articles contraires à la souveraineté nationale (Schéma Directeur des Zones Archéologiques et Historiques, 2007, p.16). En 1967, l'Algérie a promulgué le premier texte relatif au patrimoine, toutefois, il s'inspirait beaucoup de la législation française (Dekoumi & Bouznada Ouahib, 2009, p. 4). Il s'agissait de **l'ordonnance « 67/281 du 20 décembre 1967, relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels »**.

Dans cette ordonnance, plusieurs outils ont été mis en place en faveur de la protection et la conservation de patrimoine. Il s'agissait d'un classement des sites ou l'inscription à l'inventaire supplémentaire. Ces derniers sont initiés par l'État qui en est le propriétaire, ceci donne lieu à un arrêté ministériel après avis de la commission nationale des monuments et sites. La loi précédente a été considérée comme une référence en matière de protection de monuments, toutefois, la notion d'ensembles historiques et patrimoine urbain, n'apparaissaient pas dans cette ordonnance, ce qui n'a pas permis le sauvetage de nos médinas et villages traditionnels qui dépérissaient à une vitesse incontrôlable.

### **3.1.4 Phase 1967-1990-1998 : l'adoption de l'ordonnance « 67/281 » comme texte juridique de référence et l'apparition du ministère et des directions décentralisées dédiées au patrimoine, ainsi que des règles d'aménagement et d'urbanisme**

Pendant cette phase, l'ordonnance 67-281 relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments représentait la principale source de la politique patrimoniale menée par l'état algérien. « *Une loi qui, pendant plusieurs années de pratique, a véhiculé un lourd ancrage juridique colonial.* » (Schéma Directeur des Zones Archéologiques et Historiques, 2007, p.16).

Il a fallu attendre 1970, pour qu'un ministère de la culture et de l'information fut créé. Il avait pour objectif la gestion du patrimoine dans sa globalité (Aribi, 2010, p. 2). Dès 1981, une ordonnance à savoir, le décret « 81-382 du 26-12-1981 » déterminant la compétence de la commune et de la wilaya dans le domaine culturel, va décentraliser la gestion du patrimoine, bien sûr sous la direction du ministère. Ceci a reflété une certaine volonté de faciliter les démarches de classement et de protection du patrimoine, mais comme mentionné en bas, cela reste insuffisant (Benkari , 2003, p. 181).

Une gestion trop centralisée et le manque de personnel qualifié a entraîné la création et le développement d'extensions locales sur tout le territoire national. Celles-ci se résumant aux parcs, aux offices, aux musées nationaux et autres ateliers d'études. Leur mission consiste :

- Pour les Parcs : les aménager et les préserver ainsi dresser l'inventaire de leurs richesses culturelles et naturelle ;
- Pour les Musées dits « nationaux » : à acquérir toute chose ayant trait au patrimoine et à assurer leur conservation, restauration et leur exposition dans les musées ;
- Pour les ateliers d'études et offices : ils ont pour but l'étude des sites historiques en détail surtout en ce qui concerne l'habitat, ses matériaux et ses techniques. Ils peuvent aller jusqu'à la consolidation et la restauration des constructions anciennes en favorisant la maîtrise et l'application des techniques traditionnelles (Aribi, 2010, p.3).

Selon le Schéma Directeur des Zones Archéologiques et Historiques (2007, p.24), entre 1970 et 1998, « *16 établissements chargés du patrimoine culturel, variant entre musées, parcs et offices, ont été créés.* ». Il semble que l'Algérie ait pris conscience de la valeur de son héritage, en mettant en place durant presque deux décennies et demi, des structures administratives officielles susceptibles de contribuer à la préservation et la conservation du patrimoine. Néanmoins, ce n'est qu'après 1990, que l'on a commencé à

intervenir techniquement sur les ensembles historiques, comme à titre d'exemple la restauration des ksour sahariens, à travers l'Office de Protection et de Promotion de la Vallée du M'Zab<sup>1</sup>. Ce qui démontre, certes une certaine volonté, hélas, caractérisée par un rythme lent affiché de la part de l'état Algérien envers la protection du son patrimoine.

Il faut ajouter que dans la même décennie des années 90, l'État algérien s'est préoccupé de prendre en charge le patrimoine et les sites historiques dans toute opération liée à l'utilisation, l'aménagement ou la croissance du territoire. Il a instauré, à cet effet, une série de dispositions relatives à l'aménagement et l'urbanisme, et ce afin de faire en sorte que l'environnement, les espaces naturels, le paysage ainsi que le patrimoine culturel et historiques soient protégés et préservés. Ceci a été possible en promulguant deux principaux textes juridiques très importants, à savoir

- Le décret exécutif n° 90-78 du 27-02-1990 relatif aux études d'impacts sur l'environnement ou ouvrages.

- La loi n° 90-29 du 1er décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme. Cette loi fixe au moyen d'instruments opposables au tiers comme le PDAU et le POS, les règles générales d'aménagement et d'urbanisme (Journal Officiel de la République Algérienne, 1990). Elle permet de classer les territoires riches en patrimoine et elle précise les devoirs qui doivent être appliqués sur les sites concernés. Et ce sur la base du respect des principes et d'objectifs de la politique nationale de l'aménagement du territoire (Saidouni, 2000, p. 145). Cette loi n'a eu ses effets qu'après la publication de ses deux décrets exécutifs suivants :

- Le décret exécutif n°91-177 du 28 mai 1991, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme –PDAU- .

- Le décret exécutif n°91-178 du 28 mai 1991, fixant les procédures d'élaboration et d'approbation du plan d'occupation des sols –POS- . Dans le respect des dispositions du PDAU, le POS fixe d'une façon détaillée les droits d'usages et de construction et délimite des secteurs spécifiques, tels que (quartiers, rues, monuments) qui font l'objet de dispositions particulières concernant la préservation, la restauration et la rénovation. (Journal Officiel de la République Algérienne, La loi n° 90-29, article 31).

---

<sup>1</sup> Il convient de signaler que les réflexions sur la restauration de la vallée de M'Zab ont commencé « à partir des années 70 avec la création de l'atelier des études et de la restauration de l'Oued Mzab par André RAVERAU, qui a été la première institution dans le domaine d'intervention sur le patrimoine. Le statut de cette direction fut changé suite aux décrets 92-419 et 92-420 du 17-11-1992, dans lesquels l'atelier du M'Zab fut transformée en Office de protection et de promotion de la vallée du M'Zab (OPVM).» (Hamma 2011, p.126 ; Benkari 2003, p. 182).

### **3.1.5 Phase 98-2003- jusqu'au aujourd'hui : Par une nouvelle loi sur le patrimoine en vue d'une prise en charge efficace, la loi « 98/04 », phase d'affinement et d'ajustement des concepts**

Comme expliqué précédemment, l'Algérie a fait appel avant 1998, à un texte juridique largement inspiré de la réglementation française (Dekoumi & Bouznada Ouahib, 2009). C'est alors que l'Algérie a décidé d'introduire un texte nouveau aboutissant à un processus juridique conforme à la réalité du pays, « *marquée notamment par l'émergence d'une société civile de plus en plus exigeante en matière d'identité, de mémoire.* » (Schéma Directeur des Zones Archéologiques et Historiques, 2007, p.18). Il s'agit de la loi n° « 98/04 du 15 juin 1998 » relative à la protection du patrimoine culturel.

Le point primordial de cette loi réside dans l'apparition de la notion de « *biens culturels* » composés de : Biens Culturels Immobiliers (comprenant les monuments historiques ; les sites archéologiques ; les ensembles urbains ou ruraux). Biens Culturels Mobiliers, et une nouveauté, Biens Culturels Immatériels ( Journal Officiel de la République Algérienne, la loi n°98/04, Article 3).

Cette loi a permis donc de fixer une définition plus exhaustive du patrimoine culturel, en y intégrant d'autres réalités comme les savoir-faire traditionnels, et les ensembles historiques (casbahs, ksours, médinas, etc...) (Sid Ahmed, 2017). Elle élargit la notion du patrimoine culturel et les opérations permettant d'y intervenir, comme la restauration, la consolidation, la construction et la réhabilitation. Ainsi deux éléments principaux qui sont l'identité et le territoire apparaissent. (Schéma Directeur des Zones Archéologiques et Historiques, 2007, p.18)

Il faut savoir que les biens culturels immobiliers peuvent être soumis à l'un des régimes de protection ci-dessous énoncés :

- L'inscription sur l'inventaire supplémentaire ou le classement ; ( Journal Officiel de la République Algérienne, la loi n°98/04, Article 8).
- La création « en secteurs sauvegardés » pour les ensembles urbains ou ruraux.
- La création « en parcs culturels » pour les sites d'intérêt éco-culturel.

De plus de nouvelles procédures font leur apparition comme des aides directes ou indirectes destinées aux secteurs privés en faveur de la conservation et la restauration des biens culturels. Il y a eu également de nouvelles règles en ce qui concerne les fouilles archéologiques et une actualisation des sanctions pour les atteintes (Aribi, 2010, p.4). En somme, une nouvelle prise de conscience a été exprimée par la loi 98-04 et une nouvelle volonté politique a été mise en place. Ainsi, les différentes sortes de patrimoine sont bien

définies et pour chacune les procédures sont claires en ce qui concerne leur protection, leur sauvegarde et leur mise en valeur (Ouagani, 2007, pp. 1-2). Pour cela.

- Pour les centres historiques situés en milieu urbain, et classés en secteurs sauvegardés, un Plan de Protection et de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardé (PPSMVSS), est établi.

- Quant aux secteurs archéologiques situés en milieu urbain ou rural, on prévoit un Plan de Protection et de Mise en Valeur des Sites Archéologiques et de leur zone de protection (PPMVSA).

- Les parcs naturels comme le Tassili, l'Ahaggar, riche en patrimoine culturel et naturel et pour cela est établi un Plan d'Aménagement du Parc. (Ouagani, 2007, p. 2)

Il faut noter qu'il y'a eu une situation de vide juridique, la loi 98-04 n'a été efficiente que lorsque des textes d'application ont été promulgués cinq ans plus tard.<sup>1</sup> Ce n'est qu'à partir de 2003, que l'état algérien a commencé à préciser les conditions d'élaboration des plans de sauvegarde et de mise en valeur ainsi que les conditions de maîtrise d'œuvre portant sur la restauration du patrimoine bâti. Mais ce n'est pas tout, il a fallu encore des années pour que le patrimoine soit réellement pris en charge. Il aura fallu attendre 2016 pour qu'il soit promulgué le décret exécutif n° 16-55 fixant « **les conditions et modalités d'intervention sur les tissus urbains anciens** ». Au terme de ce décret, « *Tous tissus urbains anciens dont les immeubles et les constructions présentent un état de vétusté, de dégradation, et d'insalubrité remarquable font l'objet d'un ensemble d'actions et travaux de réhabilitation, de rénovation et/ou restructuration urbaine.* » (Décret exécutif n° 16-55, 2016, Article 2 et 8). Les ensembles historiques algériens purent enfin figurer comme un patrimoine à part entière, qu'ils soient classés en secteurs sauvegardés ou pas, ils méritent d'être préservés et intégrés dans le circuit socio-économique et dans la vie quotidienne des habitants.

---

<sup>1</sup>. - Il s'agit de Décret exécutif n° 03-311 du 14 septembre 2003 fixant les modalités d'établissement de l'inventaire général des biens culturels protégés ;

- Le décret exécutif N° 3- 322 du 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés ;

- Le décret exécutif N° 03-323 du 5 octobre 2003, portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection (PPMVSA) ;

- Le décret exécutif N° 03-324 du 5 octobre 2003, portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS) ;

- L'arrêté du 13 avril 2005, fixant la composition et le fonctionnement du comité sectoriel de qualification de l'architecte spécialisé des monuments et des sites protégés ;

- L'arrêté du 31 mai 2005, fixant les contenus des missions de la maîtrise d'œuvre portant sur la restauration des biens culturels immobiliers protégés.

### 3.2 La politique patrimoniale algérienne dans sa dimension opérationnelle, régime et moyens de protection

La stratégie de protection du patrimoine algérien a consisté depuis l'époque coloniale et après l'indépendance, en l'identification et la protection par le classement ou l'inscription sur l'inventaire supplémentaire de différents monuments et sites historiques ( Hammouni, 2005, p. 41). Dans cette partie, en nous basant sur des statistiques officielles, issues du schéma directeur des zones archéologiques et historiques et d'autres récupérées du site officiel du ministère de la culture. Nous allons tenter de décrire l'évolution du processus de classement des sites et monuments en Algérie et d'expliquer ses points forts et ses lacunes. Pour cela, comment a évolué le classement en Algérie coloniale et indépendante ? Quels types de patrimoine a eu la grande part de classement ? Et quels ont été les domaines les plus privilégiés par la politique patrimoniale en Algérie ?

#### 3.2.1 Les monuments et sites historiques culturels classés en Algérie avant et après l'indépendance

Pendant la période coloniale un classement avait été fait concernant les périodes suivantes : Préhistoire, Protohistoire, Antique, Médiévale, et sites naturels. En 1968 celui-ci a été conservé tel quel (Voir tableau 3.1).

De 1968 à 2002, l'Algérie a cherché quels choix, quelles priorités, elle doit mettre en place pour permettre au pays de respecter son héritage culturel. C'est dans ce but qu'un nouveau classement des sites et monuments a été établi. Le nombre de monuments et sites culturels et naturels classés à l'échelle nationale jusqu'au 2002 y compris ceux de la période coloniale, s'éleva à quelques 437 biens et sites dont la répartition par période de classement (avant- après l'indépendance) s'établit ainsi :

Tableau 3.1 : La répartition des sites et monuments classés en Algérie avant-après indépendance

Source : (Le schéma directeur des zones archéologiques et historiques, 2007, p.23).

Catégorie de patrimoine	Classement de la période coloniale reconduit en 1968	Classement national entre 1968-2002	Total des classements
Moderne	00	53	53
Médiévale-Ottomane	121	39	160
Antique	76	34	110
Protohistoire	13	01	14
Préhistoire	19	15	34
Naturel	64	02	66
<b>Totaux</b>	<b>293</b>	<b>144</b>	<b>437</b>

En analysant le tableau précédant, nous voyons qu'en 1968, l'Algérie a reconduit le classement colonial, constitué de 293 monuments et sites, dont 64 sites naturels. Il est toutefois remarquable que, le nombre des sites et des biens classés (144) durant les trente-quatre années après l'indépendance, représente presque la moitié de ceux d'avant l'indépendance, cela démontre un ralentissement de la dynamique de classement en Algérie indépendante.

D'après le tableau, les français ont privilégié beaucoup plus le classement des sites antiques ainsi que les sites naturels. Les deux représentent un total de 48% des sites et monuments classés, dont 25% sont antiques et 23% sont naturels. Il est à noter que pendant l'époque coloniale, des agglomérations traditionnelles composées de maisons modestes intégrées harmonieusement dans la nature, ont été classées comme sites naturels. Occultant de ce fait, toute une architecture vernaculaire et un savoir-faire civilisationnelle. « *Des villages berbères à Batna, à Sidi Okba, à Biskra, des cantons, dans la forêt d'Azrou à Bouira, du village de Youkous, à Tébessa, et beaucoup d'autres, ont été classés comme sites naturels, au même titre que des forêts.* » (Le schéma directeur des zones archéologiques et historiques, 2007, p.22). Il convient de signaler qu'aucun classement relevant de l'époque moderne n'a été fait à l'époque coloniale. Toutes ces informations mettent en évidence une certaine sélection et une certaine idéologie dans la stratégie de classement des sites et monuments durant l'occupation française.

C'est pourquoi qu'après l'indépendance l'Algérie a cherché à valoriser non seulement l'héritage antique, mais aussi le moderne, ce qui a été important afin de sauver les nombreux sites non classés à l'époque coloniale et qui subissaient de telles agressions qu'ils risquaient de disparaître à tout jamais.

En examinant le tableau précédant, notamment les périodes auxquelles découlent les sites et les monuments les plus classés en Algérie indépendante, on remarque que pendant 1968 à 2002, presque 88% des sites classés se partagent entre l'époque moderne qui domine avec 37% des sites classés, suivi de près par l'époque médiévale avec 28% et ensuite la période antique avec 23% de classements. Les douze pourcent (12%) qui restent, couvrent la période de la préhistoire qui n'est représentée que par 10% des classements. Enfin, arrive le patrimoine naturel avec 2% de classement.

D'après les propos précédents, il est évident que l'Algérie durant les trente-quatre (34) années après l'indépendance, a inversé la tendance coloniale en accordant plus d'intérêt au classement des sites antiques, médiévaux et modernes, soit 126 classements, sur un nombre total de 144 sites et monuments classés de 1968 à 2002. Et ce au détriment

de classement des sites naturels qui malheureusement ont perdu leur importance dans la politique patrimoniale algérienne en bénéficiant seulement de deux sites classés.

En effet, en regardant ces chiffres, on peut facilement conclure que le nombre de monuments et sites qui ont été classés, durant une période relativement longue, semble peu. Ce qui pose la question de réelle volonté de la part de l'état algérien envers la protection du son héritage, en classant le plus grand nombre possible. Chose qui ne semble pas s'être produite compte tenu de la complexité des démarches administratives, de la centralisation, et de la longueur des délais pour classer un site.

Il faut ajouter à cela que la dynamique de classement diffère selon les régions. Dr Benkari (2003, pp. 184-185-186), nous explique clairement la situation en disant « que ce soit sous l'occupation française ou après l'indépendance, plus on s'éloigne du littoral, moins d'intérêt est porté aux sites et monuments de l'intérieur du pays dans le classement. Dans le Sud des trésors risquent de disparaître faute d'entretien et d'intérêt. On ne peut en rendre totalement responsable les institutions locales chargées de gérer le patrimoine car il semble que c'est le fonctionnement de la législation qui ne leur permet pas d'exercer une action concrète sur place. Il est regrettable que le classement soit décidé au niveau de la capitale et parfois même au sein du Ministère de la Culture. ».

Dr Benkari, ouvre le champ vers une autre problématique, « il s'agirait de se préoccuper de classer le patrimoine urbain français, qui selon elle, continue à rester anonymes. Ce désintérêt s'explique par l'après colonialisme avec ses complexes historiques et idéologiques, suite à cela des œuvres architecturales et artistiques françaises disparaissent dans l'indifférence. » (Benkari , 2003, p. 183).

### **3.2.2 Aujourd'hui, un nouveau classement des biens culturels immobiliers apparait ; un classement qui conduit aux monuments historiques**

L'analyse rétrospective précédente, nous montre que la stratégie de classement menée aux époques coloniale et post indépendance était assez sélective car elle se basait beaucoup plus sur les périodes auxquelles appartenaient les monuments et sites historiques. Avec l'apparition de la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel, l'Algérie semble vouloir corriger cette tendance et une nouvelle prise de conscience est apparue. En plus d'être classés, les biens culturels et ensembles historiques peuvent être érigés en "secteurs sauvegardés" ou en "parcs culturels". Selon les statistiques publiées par le ministère de la culture algérien. Le nombre de biens culturels immobiliers classés à ce jour, à l'échelle nationale, s'élève à 443 monuments et sites, dont la répartition par type s'établit comme suit (Voir Tableau 3.2 ci-dessous) :

Tableau 3.2: Statistiques sur les biens culturels immobiliers classés par type, en Algérie

Source : (Ministère de la culture et des arts Algériens, en ligne, 2022).

Nombres des Biens Culturels Immobiliers Classés en Algérie							
Types	Monuments historiques	Sites archéologiques	Ensembles urbains non érigés en secteurs sauvegardés	Ensembles ruraux non érigés en secteurs sauvegardés	Parcs culturels	Secteurs sauvegardés	
						Ensembles urbains érigés en secteurs sauvegardés	Ensembles ruraux érigés en secteurs sauvegardés
<b>Nombre</b>	<b>282</b>	<b>123</b>	<b>07</b>	<b>04</b>	<b>05</b>	<b>19</b>	<b>03</b>
						<b>22</b>	
<b>Total</b>	<b>443</b>						

D'après la figure précédente, nous remarquons que plusieurs types de biens et sites culturels ont été classés. Toutefois, la politique patrimoniale algérienne se base beaucoup plus sur la protection des monuments (282 classements) et des sites archéologiques (123 classements), ce qui représente (91%) des biens culturels immobiliers classés.

Sur le neuf pourcent (9%) qui reste, plus que la moitié (5%) est représentée par les ensembles érigés en secteurs sauvegardés, soit (19) secteurs urbains et trois (3) ensembles ruraux. Ce qui reste (4%), se répartit entre (11) ensembles urbains et ruraux classés mais pas encore érigés en secteurs sauvegardés et (5) parcs culturels.

Les statistiques précédentes démontrent que ce sont les monuments et les sites archéologiques souvent symboliques qui ont attiré l'attention des autorités algériennes. Néanmoins, l'Algérie a commencé à élargir son mode de protection du patrimoine culturel, en allant du classement ponctuel du monument vers le classement intégral des ensembles historiques et leur environnement. Toutefois, cet élargissement n'a touché qu'un nombre trop maigre des ensembles historiques que possède l'Algérie. Cette dernière abrite dans son territoire plusieurs ensembles historiques urbains ou ruraux de grandes valeurs, qui sont abandonnés à leurs sorts et qui sont en attente d'être classés afin de les protéger.

Il est bon de rappeler que l'Algérie a essayé de prendre les choses en main, en ratifiant la « Convention Pour la Protection du Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel, le 24 juin 1974 ». Grace à cette convention, l'Algérie a bénéficié de sept sites inscrits<sup>1</sup> au patrimoine mondial de l'Unesco, dont 6 culturels et 1 mixte. Le pays a également soumis 6 sites à la liste indicative, 5 culturels et 1 mixte. (UNESCO, en ligne).

<sup>1</sup>. Les septes sites du patrimoine mondial algérien et leurs dates de classement respectives se présentent comme suit : Kalâa des Béni Hammad -M'sila (1980) ; Vallée du M'Zab – Ghardaïa (1982) ; Tipasa (1982) ; Timgad –Batna (1982) ; Djémila –Sétif (1982) ; Casbah d'Alger (1992). Le site mixte (culturel-naturel) Tassili n'Ajjer - Illizi, Tamanrasset-1982.

### **3.3 La politique patrimoniale algérienne dans sa dimension socio-économique ; allier sauvegarde et développement, analyse de ses outils**

Il y a une variété d'outils et d'instruments élaborés dans le cadre de la loi « 98-04 » pour prendre en charge et notamment protéger, conserver et intégrer le patrimoine culturel algériens. Nous allons les développer ci-après.

#### **3.3.1 Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardés “PPSMVSS”**

Au terme de la loi « n° 98/04 » relative à la Protection du Patrimoine Culturel et dans le respect des dispositions du « PDAU », le « PPSMVSS » « fixe les règles d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement applicables aux sites classés comme secteurs sauvegardés. Il peut aller jusqu'à nommer les immeubles qu'on ne peut démolir ou modifier. » (Décret exécutif n° 03-324 portant modalités d'établissement du (PPSMVSS), 2003, article 2).

En effet, c'est dans le cadre du Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés que la préservation du patrimoine culturel et le développement socio-économique seront accordés. Ce dernier a travers ses règles, fixe les conditions de conservation et de restauration de l'architecture, de cadre bâti et non bâti des secteurs concernés qu'ils soient urbains ou ruraux. Des dispositions bien précises, s'imposent aux particuliers comme à l'état, dans tous les travaux relatifs aux constructions nouvelles, à l'entretien, la restauration et la modification intérieure et extérieure des constructions existantes (Décret exécutif n° 03-324 portant modalités d'établissement du (PPSMVSS), 2003, article 14). Le centre historique classé en secteur sauvegardé et bénéficiant d'un PPSMVSS, renvoie désormais à trois notions fondamentales : **l'identité et l'intégrité** à travers la sauvegarde de l'unité et de l'homogénéité de l'ensemble historique, **le territoire** à travers l'intégration du patrimoine en lui attribuant une fonction économique.

Actuellement dans le territoire national, vingt-deux (22) ensembles urbains et ruraux, variant entre médina, ksour et village traditionnel, ont été retenus et classés comme secteurs sauvegardés. Il est à noter que ces secteurs sont gérés par un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du Ministère de la Culture, appelé « l'Agence Nationale des Secteurs Sauvegardés ». Elle a été créée par décret exécutif n° 11-02 du 05 janvier 2011. Son rôle est d'assurer la mise en œuvre des plans permanents de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés à l'échelle nationale. Actuellement, seulement cinq (05) ensembles qui ont bénéficié officiellement d'un PPSMVSS. Ils sont présentés dans le (tableau 3.3) en bas.

Tableau 3.3: La liste des plans permanents de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés approuvés en Algérie.

Source : (Agence Nationale des Secteurs Sauvegardés –ANSS-, 2022)

N°	Wilaya (Site)	Approbation
01	La Casbah d'Alger	Décret exécutif n°12-133 du 21/03/2012
02	La vieille ville de Constantine	Arrêté interministériel du 04/05/2014
03	La vieille ville de Dellys	Arrêté interministériel du 16/03/2016
04	La vieille ville de Ténès	Arrêté interministériel du 01/06/2021
05	La vieille ville de Mila	Arrêté interministériel du 01/06/2021

Un examen du tableau précédant, nous permet de constater le retard en terme d'approbation des Plans permanents de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés de la Casbah d'Alger (2012) et celui de Constantine (2014), dont les secteurs sauvegardés ont été créés et délimités depuis 2005. L'absence de ces outils pendant ces années permet de comprendre l'abandon des constructions anciennes et c'est ainsi que ces médinas, appartenant au patrimoine universel, se sont dégradées. Nous développerons cela un peu plus loin.

### 3.3.2 Le plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques "PPMVSA"

Le PPMVSA à travers des dispositions particulières et dans le respect des orientations du PDAU et du POS, « *définit les règles générales d'organisation, de construction, d'architecture, d'urbanisme, d'occupation du sol ainsi que les servitudes applicables au site archéologique et à sa zone de protection.* » (Decret exécutif n° 03-323 portant modalités d'établissement du (PPMVSA), 2003, article 2-3).

Actuellement sont en cours d'élaboration les plans de protection et de mise en valeur des sites archéologiques classés sur la liste du patrimoine mondial : Tipaza, Djemila, Kalaa des Beni Hammad et Timgad, visant ainsi leur préservation des dangers de l'urbanisation et leur intégration dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme (Ouagheni, 2007, p. 2). Néanmoins, il est regrettable que l'état algérien ne s'intéresse qu'aux sites spectaculaires et de renommées internationales. Outre ces sites, l'Algérie a un patrimoine archéologique très riche grâce aux nombreuses civilisations qui s'y sont succédées. L'intégration et la protection de ses sites archéologiques qui sont nombreux, se limitent dans les meilleurs des cas à des opérations d'inscription sur l'inventaire supplémentaire ou le classement. Le chiffre de (123) sites archéologiques classés sur le

territoire national, dont on a mentionné auparavant, prouve qu'une protection ponctuelle a été faite sans une vraie action d'intégration dans le circuit socio-économique, due principalement à l'absence d'un plan de protection et de mise en valeur.

Mais ce n'est pas tout, plusieurs sites archéologiques éparpillés un peu partout sur le territoire national, dont certains sont encore debout situant loin des agglomérations urbaines et donc non compris dans le périmètre de PDAU et POS, et d'autres découverts réglementairement par des opérations de fouilles ou fortuitement lors des opérations de construction ou d'urbanisme, sont abandonnés à leur destin faute de classements, subissant ainsi des atteintes mettant en péril leur existence.

### **3.3.3 Les pôles d'économie du patrimoine (PEP)**

Selon le schéma directeur des zones archéologiques et historiques (2007, p.70), les PEP correspondent à des projets de développement durable qui se basent sur le patrimoine culturel. Leur but est de mettre en valeur les possibilités culturelles d'une région, afin de permettre un développement économique local. Il s'agit d'offrir des schémas de mise en valeur touristique, favorisant ainsi l'essor de l'emploi et de l'activité économique, tout en intégrant les acteurs locaux à la valorisation du patrimoine culturel de leur région.

Théoriquement les pôles d'économie du patrimoine semblent un instrument très efficace permettant d'intégrer, d'animer et revitaliser le patrimoine culturel au niveau local, ce qui génère par voie de conséquence des revenus permettant ainsi d'améliorer les conditions de vie des habitants locaux. Toutefois, leur pratique sur le terrain algérien semble maigre à cause de l'absence d'une activité touristique en plein essor et de la difficulté de drainer des flux touristiques résultant du tourisme culturel.

Malheureusement l'Algérie reste très en retard dans ce domaine. Elle a concentré l'activité touristique sur le littoral, négligeant l'intérieur du pays qui contient pourtant des potentialités patrimoniales importantes (Madouche, 2003, p. 125). Il convient toutefois de signaler que selon les dernières statistiques publiées par le ministère du tourisme et de l'artisanat algérien. « *En 2019, la part du tourisme dans le Produit Intérieur Brut (PIB) hors hydrocarbures, est estimée à 1,8% contre 1% en 2010, générant 320000 emplois en 2019, contre 213 000 en 2010* ». Malgré la légère croissance, ces indicateurs économiques du secteur touristique, montrent une contribution assez modeste dans l'économie Algérienne et restent en décalage par rapport aux potentialités touristiques réelles du pays. A cet effet, le tourisme en général et celui culturel en particulier devrait être une priorité. Le défi est de rehausser sa place et son poids, en faisant de lui un des principaux axes de réformes économiques Algérien.

### **3.4 Exemple sur la conservation intégrée des centres historiques algériens : La Casbah d'Alger entre consécration des monuments majeurs et dilapidation du bâti mineur**

La Casbah d'Alger, étant un quartier historique est un bon exemple pour analyser la politique patrimoniale algérienne. Celle-ci ayant une valeur universelle exceptionnelle, témoigne d'un caractère original de l'architecture arabo-musulmane.

#### **3.4.1 Bref Aperçu historique**

Les phéniciens s'implantèrent sur le site de la casbah, bien situé près de la mer, et y fondèrent un comptoir commercial au VI<sup>ème</sup> siècle pense-t-on. Puis la casbah d'Alger fut dominée par les berbères auxquels succéda l'empire romain qui la nomma « *Icosium* ». Le berbère Bologhine Ibn Ziri reconstruisit en 960, la médina d'Alger appelée « *Al-Djaza'ir* », sur une terre appartenant à la tribu des Beni Mezghenna. Avec l'arrivée des turcs quelques siècles plus tard, en 1516, la casbah connut le sommet de sa renommée grâce à la régence turque qui l'ayant fortifiée en fit le siège de son pouvoir politique. C'est depuis cela que ce site, appelé la Citadelle, prit le nom de casbah (Ravereau, 1989). En effet, le terme « *Casbah* » qui faisait référence au sommet de la vieille ville qui datait de l'époque Ziride, s'étendit petit à petit et engloba tout le tissu de la médina qui était délimitée par les remparts datant de l'époque de la régence turque (UNESCO, Casbah d'Alger, 2022).

La période ottomane s'étendait jusqu'en 1830, moment où les français, prirent possession de l'Algérie. Une nouvelle fois, la casbah d'Alger est devenue un lieu symbolique et un bastion pour les nationalistes algériens et le lieu central de la bataille d'Alger. Après l'indépendance, en 1962, la vieille ville d'Alger a changé son image. De la fierté, on passe à la négligence car les vieilles familles ont déménagé vers les quartiers plus modernes pour occuper les maisons des anciens colons. Cette situation, s'est aggravée durant les années 1990, où la Casbah d'Alger se trouvait au cœur des troubles et des soulèvements. A cet effet, la Casbah d'Alger, s'est dégradée. Malgré cela, ce lieu de mémoire et d'histoire, « *a été classé patrimoine national algérien depuis 1991 et patrimoine mondial de l'humanité depuis 1992. Il comprend la Casbah proprement dite (forteresse) et toute la vieille ville d'el- Djazair située entre ce fort et le bord de mer.* » (UNESCO, Casbah d'Alger, 2022). Actuellement, la Casbah d'Alger est devenue un quartier populaire par excellence, occupant une superficie estimée à 105 hectares, où vivent près de 52000 personnes. Elle compte 1816 bâtisses mélangées entre vernaculaires et coloniales (Zekkar, 2017, p. 3).

### 3.4.2 La conservation intégrée de la Casbah d'Alger ; acteurs et outil juridiques variés, en changement constant

Les opérations de sauvegarde de la Casbah d'Alger ont été lancées et variées dès le lendemain de l'indépendance.<sup>1</sup> Elle a fait l'objet depuis 30 ans, de plusieurs études et projets dont aucun n'a concrétisé ses objectifs, vue le manque d'une approche globale et objective (Icheboudene, 2008). En 1998, avec l'apparition de la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel, l'Algérie a pris en main son patrimoine en procédant au classement des sites et ensembles historiques ayant une valeur particulière. Qu'en est-il de la Casbah d'Alger ? Il aura fallu attendre 2005 pour que le décret exécutif n°05-173 portant création et délimitation du Secteur Sauvegardé de la Casbah d'Alger, soit créé avec une superficie totale de 105 hectares (Agence Nationale des Secteurs Sauvegardés (ANSS), 2022). Ravi, la Casbah est enfin prise en charge et reconnue comme un centre historique, culturel et touristique qui mérite d'être préservé et sauvegarder.

### 3.4.3 Le plan de sauvegarde et de mise en valeur de la casbah d'Alger, outil créé après tant d'années d'attente

Depuis la promulgation de son secteur sauvegardé en 2005, la Casbah d'Alger n'a commencé à être protégé concrètement qu'avec la mise en œuvre en 2012 du son plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés approuvé par le décret exécutif n°12-133 du 21/03/2012. En effet, ce retard d'approbation est dû au passage obligatoire du PPSMVSS par les trois phases suivantes (figure 3.1) :

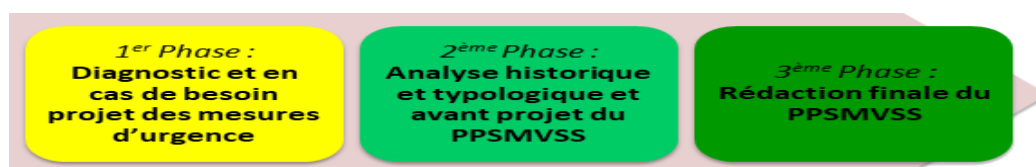


Figure 3.1: Les phases d'élaboration du PPSMVSS

Source : (Agence Nationale des Secteurs Sauvegardés (ANSS), 2022).

L'agence nationale des secteurs sauvegardés, chargée de l'élaboration et du suivi du plan de sauvegarde de la Casbah d'Alger dans la rédaction de son rapport final, a fixé comme objectif : « *La dé-densification démographique de la casbah, tout en intégrant la médina dans la métropole algéroise et en assurant le développement des vocations culturelles et touristiques de la vieille ville.* » (Icheboudene, 2008, p.81). Il semble que le

<sup>1</sup> Selon Icheboudene (2008, p.80) « Il y a eu l'Atelier Casbah en 1968, le COMEDOR (Comité permanent d'études de développement, d'organisation et d'aménagement de l'agglomération algéroise) en 1972. Le Plan d'orientation générale (P.O.G) pour le développement de l'agglomération algéroise à l'horizon 2000. Un plan d'aménagement de la Casbah est mis en œuvre à partir de 1981. Il a été suivi d'un plan d'action-programme prioritaire en 1985 et d'un plan directeur d'aménagement et d'urbanisme PDAU en 1992. »

programme du plan de sauvegarde soit ambitieux et que sa mise en œuvre nécessite un budget financier conséquent. Ce dernier n'a été obtenu qu'après l'approbation de la version finale du plan de sauvegarde et de mise en valeur, en premier lieu, par l'assemblé populaire de la wilaya d'Alger en 2012 et en deuxième lieu, par le gouvernement en 2013 vue que le périmètre du plan de sauvegarde dépasse 50000 habitants (Agence Nationale des Secteurs Sauvegardés (ANSS), 2022).

#### 3.4.4 Des opérations de restauration dites « *Plan d'Attaque* », privilégiant les « *monuments majeurs* »

Au fil des années, la Casbah d'Alger a connu le délabrement de son patrimoine architectural, ce qui nécessite une restauration d'urgence. En effet, le travail collaboratif entre l'Agence Nationale des Secteurs Sauvegardés, la Wilaya d'Alger, l'Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels OGEBBC, ainsi que de la Direction de la Culture, a permis en 2014, d'élaborer un plan en cours d'exécution appelé « *Plan d'Actions Prioritaires ou Plan d'Attaque* ». Dans le cadre de ce plan, une priorité particulière a été accordée à la restauration des biens culturels relevant de la propriété publique et privée, et les biens wakf. Il a touché notamment 245 unités bâties, réparties comme suit : « *14 monuments majeures, 200 unités habitatives mineures relevant de la propriété privée, 09 lieux de mémoire relevant pour la plupart de la propriété privée.* » (UNESCO, 2019).

Plusieurs opérations de restauration touchant les propriétés publiques ont été lancées dans la Casbah d'Alger. Parmi ces actions d'envergures, on peut citer une, jugée très importante, il s'agit de l'opération de restauration du complexe monumental de la Citadelle d'Alger. Celui-ci est composé de plusieurs éléments structurants concernés par la restauration, dont la (figure 3.2) suivante les montre.

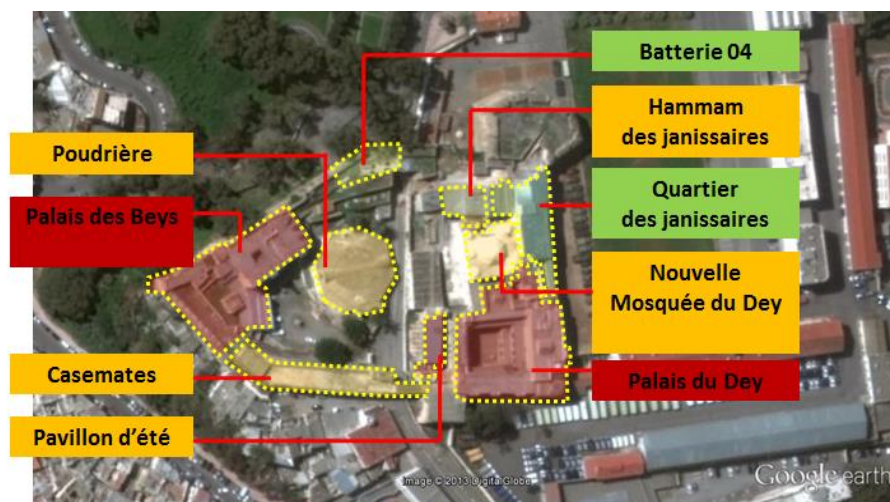


Figure 3.2: Identification des principaux chantiers de restauration dans la citadelle d'Alger

Source: (Zekkar, 2017)

### **3.4.5 L'intervention sur l'habitat dégradé « biens privés mineurs » dans la Casbah d'Alger, un défi et une problématique majeure**

À l'inverse des biens publics dont l'état assure leur restauration et leur mise en valeur. L'intervention sur les biens privés appelés « biens mineurs » est plus complexe, quant à son mode de financement. La complexité est due, premièrement, à la catégorie des occupants, dont on distingue deux : les propriétaires occupant leur bien et ou les locataires. « *L'intervention est difficile dans le cas des biens abandonnées par leurs propriétaires ou lorsqu'il s'avère impossible d'identifier ces dernières.* » (UNESCO, 2017).

Deuxièmement, « *l'intervention sur les biens privés selon la loi, 98/04 relative à la protection du patrimoine culturel, est conditionnée par la participation financière des habitants dans les travaux de restauration, le pourcentage de l'aide étatique est fixé par la loi susvisée, à 50% du coût total des travaux de restauration fixé proportionnellement.* » (Zadem, 2014, p. 3). Si cette loi semble équitable sur le plan théorique, sa mise en œuvre est problématique. En effet, les dispositions engagées par la loi précédente n'ont pas encouragé les habitants à entamer des opérations de restauration. Par conséquent, les maisons se dégradent progressivement. Cette situation est dû au fait que la majorité des habitants de la Casbah d'Alger sont des citoyens à bas revenu. Ceux-ci attendent toujours que l'état mette la main à la poche. Pour mieux expliquer cette situation, il faut remonter à l'indépendance de l'Algérie, où la Casbah a connu un départ progressif des populations autochtones. Elle devient alors un lieu de spéculation et un réceptacle de transit où les propriétaires louent et sous-louent leurs maisons. Les citadins sont alors remplacés par des ruraux qui profitent de la Casbah comme d'une porte d'entrée à la capitale Alger. Ils abandonnent le quartier, une fois relogés (Lesbet, 2006).

### **3.4.6 Le relogement et le maintien des habitants de la casbah d'Alger ; une situation complexe**

M. Lesbet (2008, p.3) explique bien cette situation en disant que « *on peut affirmer sans risque d'erreur, que la population résidente actuellement est dans la majorité en attente d'un relogement et que cette finalité est conditionnée par la démolition accidentelle et ou volontaire des maisons.* ». D'après les propos précédents, il paraît que le principe est simple, ceux qui vivent dans des conditions jugées les plus dangereuses et les plus vulnérables bénéficient d'une offre de relogement. On peut également constater qu'avec ce principe, la casbah d'Alger est sérieusement menacée dans son existence. L'espoir d'être relogé, s'est répercuté négativement sur le patrimoine. Le manque d'entretien et l'abandon des maisons constituent de véritables contraintes pour la sauvegarde de la Casbah d'Alger.

### 3.4.7 L'intégration de la Casbah d'Alger, vulnérabilité physique et socioéconomique ; un avenir incertain

L'intégration de la Casbah d'Alger se voit accablée par un certain nombre de contraintes, liées à son délabrement et son état de dégradation accéléré. Nous savons que la Casbah est construite sur un terrain de forte déclivité, où chaque maison repose sur l'autre. La constitution des parcelles vides, résultantes de l'effondrement des maisons, affaiblissent la structure des maisons mitoyennes. Cette situation pose ainsi un défi de taille par rapport à l'intégrité structurelle de la Casbah. On peut également citer une autre contrainte liée à l'effondrement des maisons, il s'agit de l'évacuation des gravats qui est devenue un problème presque insoluble. Cette situation est provoquée par l'impossibilité pour les engins d'accéder dans les ruelles de la Casbah, car elles sont bloquées par les escaliers, c'est ainsi que le paysage est défiguré, vu l'abandon des décombres sur place. Les matériaux de construction s'entassent dans toutes les ruelles, et petit à petit, si la parcelle vide n'est pas squattée, elle devient un dépotoir anarchique, ce qui donne un mauvais décor, n'encourageant pas d'apprécier la valeur patrimoniale du site (Voir figures 3.3 et 3.4) ci-dessous. Il convient d'indiquer que l'UNESCO (2019, p.98) dans son rapport relatif à l'état de conservation de la casbah d'Alger parle d'une dégradation de 971 bâtisses. Sur la base d'une enquête et sur une échelle allant de 01 à 05, le résultat se présente dans le (tableau 3.4) suivant.

Tableau 3.4: Etat de conservation des bâtisses dans la Casbah d'Alger

Source : (UNESCO, 2019, p.98)

Etat de conservation	Rouge 05	Orange 04	Orange 03	Vert 01-02
Nombre de bâtisses	250	374	239	108
Total	971			



Figure 3.3: Bâtiments patrimoniaux effondrés dans la Casbah d'Alger

Source : (auteur, 2023).



Figure 3.4: Utilisations des ruines comme dépotoir

Source : (auteur, 2023).

### 3.5 La conservation intégrée de la vallée du M'Zab, quand l'OPVM et la communauté locale veillent à la sauvegarde du patrimoine architectural

La vallée du M'Zab, nous paraît tout à fait appropriée pour étudier les facteurs ayant contribué à la conservation de son patrimoine. Ce choix est motivé par la richesse culturelle et le caractère unique de la vallée restée depuis le 10ème siècle intacte, fonctionnelle et parfaitement adaptée à l'environnement, grâce notamment aux efforts de la communauté locale qui a su perdurer son mode de vie et préserver son identité et son patrimoine matériel et immatériel durant plusieurs siècles d'histoire.

#### 3.5.1 Bref présentation de la pentapole de la vallée de M'Zab et ses ressources patrimoniales

La vallée du M'Zab se situe à 600 km au Sud d'Alger, dans la wilaya de Ghardaïa. Au 11ème siècle un peuple s'est installé dans cette vallée et a construit au fur et à mesure cinq villes fortifiées (ksours) construites sur des hauteurs rocheuses (Bensaha , & Achour , 2011, p. 2). Les cinq Ksour composant ce qui est communément appelé « *la Pentapole de la Vallée du M'Zab* », sont classés chronologiquement comme suit : El Atteuf (fondée en 1012), Bounoura (1046), Ghardaïa (1048), Béni-Isguen (1347), Mélika (1350) (Office de Protection et de Promotion de M'zab, 2012, p. 9). La (figure 3.5) ci-dessous les montre.

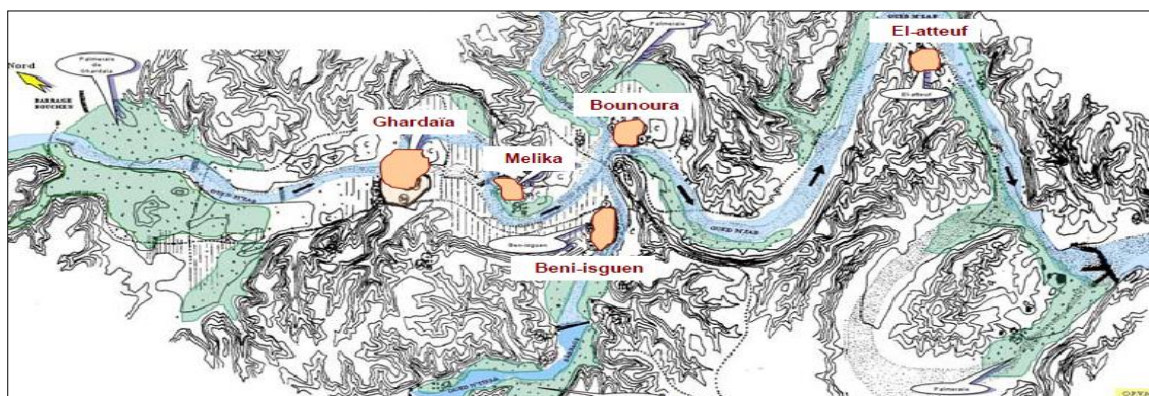


Figure 3.5: Les ksour de la vallée de M'Zab

Source : (Office de Protection et de Promotion de la Vallée du M'Zab, consulté en ligne, 2022)

La Vallée du M'Zab possède un patrimoine remarquable, adapté à la culture religieuse et au climat. Chaque ksar est construit sur le même modèle, il contient impérativement les éléments suivants : Une mosquée, à la fois édifice religieux, tour de garde et forteresse. Une muraille pour la protection ; une palmeraie, source d'eau et de culture agricole. Une place du marché pour l'échange commercial et le contact entre habitants-visiteurs. Des maisons traditionnelles, regroupées les unes contre les autres harmonieusement et s'étagent en terrasses. Ingénieusement, les mozabites ont développé

un intelligent système hydraulique qui capte, stocke et distribue l'eau créant ainsi de belles palmeraies toujours vivantes aujourd'hui, présentant ainsi un centre historique à la fois culturel et naturel (Ballalou, 1991, p.112).

### **3.5.2 L'Office de Protection et de Promotion de la vallée de M'Zab (OPVM), une chance pour la sauvegarde et la restauration de l'ensemble historique**

La vallée de M'Zab a été inscrite au patrimoine national en 1971 et même au patrimoine de l'humanité par l'UNESCO en 1982. Les cinq villes historiques de cette vallée sont devenues un secteur sauvegardé par le décret n° 05-209 du 04 juin 2005. Celui-ci permet la préservation et la protection de ce patrimoine (Ballalou, 2009, p.78).

Les ministères de la culture, du tourisme, de l'habitat et des collectivités locales ont apporté leurs contributions financières à la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine architectural de la vallée du M'Zab. Afin d'assurer sa bonne gestion, le Ministère de la Culture, l'a doté en 1992 d'un nouvel Office de Protection et de Promotion de la vallée de M'Zab (OPVM). Il a été créé afin que les collectivités locales, les différents ministères concernés et les citoyens agissent ensemble pour préserver, restaurer et mettre en valeur ce site patrimonial (Ballalou, 2011, p. 45). Dans ce contexte, l'OPVM a procédé à des actions d'embellissements, de consolidation, et de requalification de cette cité millénaire. Une première action concrète a été de célébrer en 1996 le millénaire du ksar El-Teuf avec la restauration de différents biens publics (Ballalou, 2009, pp. 79-80). Des actions portant notamment sur la restauration des monuments, l'embellissement des places de souk, et le réaménagement de la voirie, ont été faites dans plusieurs ksour. Les (figures 3.6 et 3.7), ci-dessous nous montrent l'exemple de la mosquée de Bounoura avant-après restauration.



Figure 3.6: La mosquée de Bounoura avant restauration



Figures 3.7 : La mosquée de Bounoura après restauration

Source : (Ballalou Z. , 2011, p. 48).

D'autres travaux de réhabilitation, avec la participation des propriétaires, ont permis d'améliorer beaucoup de maisons dans les différents ksour de la vallée de M'Zab. « *En somme, ce sont 2666 maisons qui ont été réhabilitées. L'état a réservé, en 2010, un budget complémentaire pour la remise à niveau de 1000 autres habitations.* » (Alliance de Villes Européennes de Culture -AVEC- , 2010, p. 11). Ci-dessous, nous pouvons voir une opération de réhabilitations entreprise par l'OPVM (figures 3.8 et 3.9).



Figure 3.8: Cour du ksar avant réhabilitation



Figure 3.9: Cour du ksar après réhabilitation

Source : (Ballalou Z. , 2011, p. 51)

### 3.5.3 Des actions visant l'animation, l'intégration et la mise en valeur de la vallée du M'Zab

L'OPVM se charge de la communication et de l'animation du patrimoine bâti. Il cherche en particulier à sensibiliser la population et à lui permettre de retrouver son identité. Dans cet ordre d'idée et afin de connaître et faire connaître le patrimoine, l'OPVM a fait participer des enfants à des ateliers de sensibilisation ayant pour thème l'architecture traditionnelle. Dans le but d'offrir à la population une main d'œuvre qualifiée, des jeunes ont appris à tailler les pierres pour paver la place du marché de Ghardaïa ce qui a créé des micro-entreprises par la suite (Voir figure 3.10). « *Aujourd'hui, il existe 15 micro-entreprises de tailleurs de pierre et de pavage des rues qui participent aux chantiers de restauration* » (Alliance de Villes Européennes de Culture -AVEC- , 2010, p. 11-12).



Figure 3.10: Chantier école de taille des pierres destiné à la formation des jeunes

Source : (OPVM, consulté en ligne, <http://www.opvm.dz>, )

L'OPVM ne cesse de s'associer avec d'autres partenaires comme, par exemple, la ville d'Arles en ce qui concerne la transmission des expériences et surtout des savoir-faire. Un autre partenaire important est l'Euromed Héritage qui, à travers le projet Montada « *La ville un patrimoine vivant* », aide à impliquer les citoyens dans la préservation de leur patrimoine. Des séminaires se sont tenus ainsi des ateliers thématiques et des expositions, ont vu le jour. Les figures (3.11 et 3.12) en bas prouvent l'engagement concret de l'OPVM.

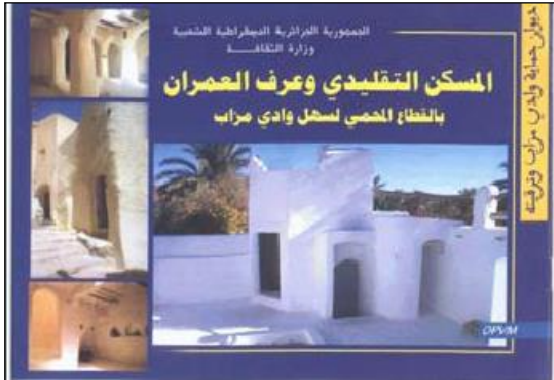


Figure 3.11: Publication dans la vallée de M'Zab      Figure 3.12: Exposition dans la vallée de M'Zab

Source : (OPVM, consulté en ligne, <http://www.opvm.dz>, )

Afin que l'opération de sauvegarde soit efficace, de nombreuses associations ont vu le jour dans la vallée de M'Zab, permettant ainsi de rendre les citoyens actifs pour préserver leur patrimoine. Pour tout ce qui concerne la communauté, la tradition millénaire appelée « *touiza* » entraîne la participation de nombreux citoyens (Alliance de Villes Européennes de Culture -AVEC-, 2010, p. 14). Il est à noter que les acteurs locaux ne cessent de développer l'action artisanale sous toutes ses formes. La plus importante est la fête du tapis qui se déroule dans la place du marché pendant sept jours, celle-ci s'accompagne de chants et danses populaires. La (figure 3.13) suivante illustre ce propos.



Figure 3.13 : Célébration de fête de tapis a la place du marché dans le ksar de Ghardaïa

Source : (Ballalou Z. , 2011, p. 51)

Dans l'espoir d'intégrer et d'attribuer des fonctions modernes au patrimoine bâti, des logements d'hôte réaménagés dans des maisons traditionnelles sont proposées aux touristes nationaux et étrangers, ce qui engendrent par voie de conséquence des revenus à leurs prioritaires et participent à la mise en valeur de la vallée du M'Zab. (Zerti Bendif, 2010). La (figure 3.14) ci-dessous le montre bien.



Figure 3.14: Réaménagement des habitations anciennes en maison d'hôte dans la vallée du M'Zab

Source : (Ballalou, 2011, p. 52).

## Conclusion

L'Algérie jouit d'un domaine patrimonial exceptionnel, à cet effet, l'état et ses différentes parties prenantes veillent à la conservation de ce patrimoine en mettant en œuvre plusieurs moyens opérationnels possibles, financiers, humains et techniques. Il faut reconnaître que beaucoup d'efforts ont été faits au plan législatif et réglementaire, à savoir, proclamation des lois sur le patrimoine, classement des sites et biens culturels protégés, création des outils de sauvegarde et de mise en valeur, cependant ils sont encore déficients. Il faut ajouter à cela, le fait que l'Algérie dans sa politique patrimoniale mise encore sur la protection des monuments symboliques et spectaculaires. Cette politique s'est répercutée négativement par l'abandon sans défense de plusieurs noyaux et ensembles historiques. Pire encore, même les sites classés patrimoine mondial de l'humanité n'ont pas échappé à cette terrible réalité.

A partir des exemples analysés, nous voyons que l'expérience de sauvegarde et de conservation de la Casbah d'Alger a été un échec. Les raisons en sont qu'il y a eu trop d'acteurs et d'interventions isolées sans stratégie claire. Par contre si l'expérience de la vallée du M'Zab a réussi c'est qu'il y a eu une participation citoyenne, une bonne information et aussi la création d'un office permanent qui protège ce patrimoine en le gérant, le restaurant et en le sauvegardant. En définitive, pour que la conservation intégrée des centres historiques algériens soit efficace, l'Etat doit intégrer les habitants. L'association de la population permet d'assurer la survie du centre historique, ce qui contribue à la préservation de l'identité culturelle et de la mémoire collective.

## **Conclusion de la partie I**

La vie moderne a des nécessités qui provoquent la détérioration des centres historiques. Les pouvoirs publics doivent s'engager pour empêcher la dégradation du patrimoine architectural menacé par l'urbanisation anarchique et l'évolution socio-économique. Suite à ce propos, plusieurs débats ont été soulevés et dont le souci primordial, est la conservation du patrimoine avec la nécessité impérieuse de l'intégrer dans les plans d'aménagement urbain. C'est justement ce qui a été confirmé par la " Charte Européenne du Patrimoine Architectural" (1975).

Basant sur le texte de la charte précédente et avec le soutien du conseil d'Europe, des recommandations ont été fixées aux gouvernements, visant à adopter des mesures d'ordre législatif, administratif, financier et éducatif nécessaires à la mise en œuvre d'une politique de conservation intégrée du patrimoine architectural et de développer l'intérêt du public pour une telle politique. Ceci en tenant compte des résultats de la campagne de l'Année Européenne du Patrimoine Architectural et notamment des rapports d'experts du haut niveau, tel que G-h Bailly. Celui-ci a fixé quatre volontés en faveur de la protection, restauration, intégration et réanimation des ensembles historiques. Une fois mises en œuvre, elles peuvent assurer la sauvegarde et la mise en valeur des villes historiques et surtout le maintien de ses habitants.

En ce qui concerne l'Algérie, ce pays a consenti beaucoup d'efforts pour sauvegarder son patrimoine, notamment par la proclamation de loi n°98-04 relative à la protection du patrimoine culturel et ses décrets d'application, et la création du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS). Malheureusement, les résultats sont faibles car les lois, les décisions prises ne correspondent pas à la réalité du terrain et, de plus, les autorités s'intéressent beaucoup plus aux monuments majeurs en procédant à leurs classements ou leurs inscriptions sur l'inventaire supplémentaire, sans une véritable protection de leurs environnements.

Quant aux ensembles historiques, ceux-ci ont bénéficié sur le plan législatif, d'une reconnaissance et d'une protection globale en les classant en secteurs sauvegardés. Mais, sur le plan pratique, peu d'ensembles qui ont bénéficié d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur. Cela démontre que plusieurs politiques d'intervention ont été mises en place en faveur de la conservation intégrée des ensembles historiques algériens, mais sans grand résultat faute d'une législation adéquate, d'une nécessaire décentralisation et d'une création d'organes spécialisés. Bien que l'Algérie possède un très grand patrimoine historique, celui-ci reste très peu exploité et même il périclite rapidement.

La casbah d'Alger par exemple, étant un patrimoine urbain unique, a été insuffisamment pris en charge. Malgré les efforts fournis, elle continue à subir des dégradations de ses maisons traditionnelles et à être le refuge des habitants démunis utilisant ce lieu de transit pour bénéficier du relogement. L'état de délabrement de la casbah d'Alger est dû aussi au fait que beaucoup de maisons sont squattées et les habitants de celles-ci n'ont donc aucun intérêt à, au minimum, entretenir ces bâtisses.

Heureusement que la vallée du M'Zab n'a pas eu le même sort. L'expérience de celle-ci a été un succès grâce à la mobilisation de la société civile. De plus la vallée a été gratifiée d'un office permanent qui assure la gestion et la sauvegarde de son patrimoine architectural. Sans oublier qu'elle a bénéficié d'un long travail d'information, de promotion et de participation de tous les acteurs concernés et aussi les citoyens.

A partir de cela nous pouvons rechercher à quoi doit être attentive l'Algérie afin de progresser dans sa démarche de conservation intégrée de ses ensembles historiques. Elle doit avoir une stratégie globale qui se base sur la protection, la restauration et l'intégration du patrimoine architectural en lui attribuant une fonction utile à la société, et ce afin d'affirmer l'identité du pays, d'intéresser la nation au processus de réhabilitation du patrimoine en montrant combien celui-ci peut augmenter l'activité touristique et économique et créer des emplois. Il est également nécessaire que les initiatives soient coordonnées entre l'Etat, les collectivités locales publiques et privées en impliquant les populations concernées. Sans oublier de restaurer d'urgence les logements menaçant ruine en veillant à ce que les habitants concernés soient aidés économiquement par des prêts et subventions et conseillés techniquement par des spécialistes. Il est également indispensable que les savoirs faire traditionnels soient réemployés, ce qui favorise la promotion des métiers d'artisanat.

## **PARTIE II : LE CENTRE HISTORIQUE DE TEBESSA ENTRE PATRIMOINE URBAIN, AUTHENTICITÉ ET IDENTITÉ ; VERS UNE LECTURE DIACHRONIQUE**

### **Introduction**

Dans une opération de conservation intégrée du patrimoine architectural, il faut savoir en premier lieu, que faut-il conserver ? Cette étape demande une connaissance aussi approfondie que possible du patrimoine architectural et de sa spécificité. C'est dans ce contexte que cette partie de notre thèse s'insère. La ville de Tébessa, autrefois, Théveste, est une ville très ancienne et différentes civilisations s'y sont développées à savoir : Préhistorique, Numide, Punique, Romaine, Vandale, Byzantine, Arabe, Musulmane, Ottomane, Française et Contemporaine. Durant chacune de ces périodes, Tébessa a développé un mode d'habitat différent suivant la civilisation qui l'occupait ce qui a entraîné une grande richesse patrimoniale. Nous allons étudier au plan historique, archéologique et patrimoniale ces différentes périodes et comment chacune est impliquée dans la création progressive du centre de Théveste.

Notre étude de l'antique Theveste s'appuie sur des informations et des documents provenant de différentes sources. Il s'agit principalement de vestiges, notamment de monuments et d'objets archéologiques pertinents, ainsi que de documents épigraphiques et d'inscriptions latines. En outre, les recherches contemporaines menées par des chercheurs européens et certains chercheurs arabes contribuent de manière significative à notre compréhension.

Il est à signaler que l'époque coloniale a vu un regain d'intérêt de la part des chercheurs français pour l'héritage archéologique de Tébessa. Les capitaines Charles Auguste Moll et Antoine Maitrot, le lieutenant Pierre Castel, l'archéologue Stéphane Gsell, le conservateur du musée de Tébessa Serey De Roch. Alberte Ballu, architecte en chef des monuments historiques du Génie militaire français, et des historiens tels que Charles Diehl et Christian Courtois sont parmi les figures les plus remarquables de cette époque. Leurs écrits, qui comprennent des publications couvrant la période de 1842 à 1960, constituent un riche réservoir d'informations inestimables.

Cette thèse s'appuie sur ces diverses sources, que nous avons réunies grâce à trois bourses scientifiques obtenues en novembre et décembre 2017, 2018 et 2022, respectivement, grâce à l'École française de Rome. En outre, la base de données numérique Gallica de la Bibliothèque nationale de France a facilité l'accès à des documents d'archives,

notamment les publications du Recueil de la Société Archéologique de Constantine (RSAC), ainsi que des cartes et des photographies anciennes de l'antique Theveste.

S'appuyant sur la richesse des informations ramassées de ces sources, cette étude a pour objectif d'une part d'entreprendre une lecture diachronique des époques historiques qui ont façonné le développement et la morphologie urbaine de Theveste. D'autres parts, elle cherche à identifier et à délimiter l'héritage archéologique et architectural légué par chaque époque, ce qui constitue la contribution distinctive et l'originalité de cette partie.

Il est à noter que le recours aux archives françaises et aux documents anciens, a été nécessaire vu la rareté des travaux contemporains portant sur l'histoire ancienne de Tébessa. Les travaux produits après l'indépendance traitent, soit l'histoire générale de l'Algérie, ou reproduisent simplement les écrits de l'époque coloniale, étant la période la plus riche dans la recherche archéologique, les fouilles et les publications, en particulier dans le domaine de Tébessa.

En adhérant aux méthodologies historiques déjà établies par plusieurs auteurs, cette étude utilisera naturellement une compilation des textes pour en tirer des récits et des idées cohérentes, essayant ainsi de reconstruire la vie de Theveste depuis l'antiquité jusqu'à aujourd'hui. Son objectif principal est de favoriser une meilleure compréhension de l'antique Theveste, en expliquant sa trajectoire historique et en examinant son patrimoine archéologique et architectural. Cette étape est nécessaire pour pouvoir identifier et reconnaître les sites et monuments historiques ayant une valeur patrimoniale, justifiant ainsi leur conservation et leur sauvegarde.

## CHAPITRE IV : TEBESSA AUX ÉPOQUES PRÉHISTORIQUE ET ANTIQUE (PUNIQUE, NUMIDE, CARTHAGINOISE, ROMAINE ET VANDALE)

### Introduction

L'histoire de la région de Tébessa remonte loin dans le temps. Dès l'époque préhistorique, puis à l'antiquité, nous avons des traces d'occupation humaine, laissant un patrimoine riche et diversifié. Nous allons essayer dans ce chapitre de les développer.

#### 4.1 Tébessa à l'ère préhistorique

La ville de Tébessa et sa région a été fort peuplée dès les époques préhistoriques. Nous savons qu'à l'âge de pierre, il y avait une population qui vivait dans les environs et ceci est prouvé par la présence de dolmens bien conservés ainsi que des ateliers de silex dans plusieurs lieux. Comme l'indiquent les nombreux sites découverts aux alentours. Trois civilisations se succédèrent à Tébessa à l'ère préhistorique : Achiliennes suivie de l'Atérienne puis de la Capsienne (Duprat, 1895-1896, p.5-6). Ci-dessous, nous montrerons quelques informations sommaires relatives à ces civilisations.

##### 4.1.1 L'époque Acheuléenne

Les archéologues ont découvert plusieurs objets témoignant de cette période, à l'instar des gisements d'El-Ma-Labiod, où ont été trouvés plusieurs objets en pierre taillée. C'est à M. Reygasse, administrateur du Cercle de Tébessa et son collaborateur le gendarme M. Latapie, ayant fouillés ce site, qu'on doit cette découverte. Grâce à celle-ci, un grand nombre de pièces ont été recueillies et conservées dans le musée d'antiquité de Tébessa<sup>1</sup>.

##### 4.1.2 L'époque Atérienne

L'homme atérien est largement répandu dans la région de Tébessa. Le plus célèbre des gisements Atérien est celui de Bir-El-Ater qui a livré des restes archéologiques très importants. D'ailleurs, « *l'atérien tire son nom du site éponyme de Bir el Ater (90 km au Sud de Tébessa), localité proche de l'oued Djebbana, dont les berges renferment un important gisement scellé.* » (Camps, 1974, p. 8).

Ce gisement fut découvert et décrit d'une façon sommaire par M Reygasse en 1919-1920, qui au cours de plusieurs sorties, découvrit une faune et une industrie abondante dans ce site ainsi que des galets travaillés et pointus connus sous le nom de pièces pédonculées. A ces découvertes, s'ajoutent d'autres éléments d'ornement personnel,

---

<sup>1</sup> Reygasse & Latapie ont publié à partir de 1910 plusieurs études s'échelonnant jusqu'en 1938, parmi elles, un excellent article, intitulé : « *Découvertes préhistoriques dans le cercle de Tébessa* », (Reygasse & Latapie , 1911, pp. 351-354).

tels que des coquillages, des cendres et des ossements calcinés (Reygasse , 1919-1920, pp. 513-570). Tous ces outils sont conservés dans le musée d'antiquité de Tébessa.

#### 4.1.3 L'époque Capsienne

Contrairement à l'époque Acheuléenne et Atérienne, pendant la période Capsienne, le cercle de Tébessa atteint son apogée culturelle. Des restes archéologiques ont été découverts dans plusieurs endroits, nous pouvons citer, les Tumulus, les dolmens, les peintures et gravures rupestres découverts au Djbel el-Dir dans la région de Kastal à 20 Km au Nord-Est de Tébessa ainsi que des chambres funéraires.

Dans son article intitulé « *Peinture Rupestre du Dyr* », M. Truillot (1928-1929, pp. 185-186-187), un des archéologues ayant fouillé le plateau de Djbel el-Dir, a découvert, en parcourant ce site, plusieurs chambres creusées dans la falaise. Il a pensé qu'il s'agissait de locaux qui dans lesquels, on conservait les denrées et peut-être des objets précieux que l'on ne pouvait pas ranger dans la tente ou la cabane des premières occupants du sol.

Contrairement a cet avis, M.Duprat (1890-1891, pp. 280-283), pense qu'il s'agissait de chambres funéraires remontant à l'époque phénicienne et peut-être qu'elle servaient d'habitations, de refuges à la population de cette époque. Nous développerons cela un peu plus loin. En effet, ces découvertes dont l'homme créateur demeure encore inconnu, prouvent l'acquisition de l'homme dès cette époque de coutumes, de croyances et une certaine sédentarisation. Les (figures 4.1 et 4.2) en bas montrent clairement la peinture rupestre et les chambres funéraires phéniciennes et/ou abris-magasins.



Figure 4.1: Peinture rupestre à  
Djebel El Dyr à Tébessa



Figure 4.2 : Chambres taillées dans le roc sur le  
massif de Dyr à Tébessa

Source : (Truillot , 1928-1929, p.185)

M. Grébernat estime, comme plusieurs préhistoriens du Maghreb (Balout, 1955 ; Aumassip, 2001), que l'habitat capsien à Tébessa fut subdivisé en deux phases distinctes, à savoir : le capsien typique et le capsien supérieur. Cependant, l'élément marquant et caractérisant l'habitat de ces deux phases, est désigné sous le nom « "escargotière", en

*raison de l'abondance des coquilles d'escargots.»* (Grebenart, 1976, p.11 ; *Idem.*, 1993). Ces escargotières sont extrêmement nombreuses dans la région de Tébessa, elles ont suscité l'intérêt de M. Latapie (1909, pp. 225-232) qui prospecta depuis 1908, les alentours de la région de Tébessa et publia une liste de quarante-deux (42) stations préhistoriques et mentionna pour la première fois le mot escargotière.

## **4.2 Tébessa aux époques Numide, Punique et Carthaginoise**

### **4.2.1 Quelques notions sur l'histoire des royaumes berbères au Nord d'Afrique**

D'après les récits légendaires d'Herodote (-480-425), les anciens habitants de ce qui représente aujourd'hui le Nord d'Afrique, était composés de « *Libyens* ». Ce vocable servait à désigner les habitants autochtones des pays contrôlés par Carthage, regroupant de nombreuses peuplades que les Romains dénommaient *tributes* et que l'ethnographie coloniale a appelées tribus (Meynier, 2007, p. 35). Selon Ayache (1964, p. 20) ce qui allait devenir l'Algérie d'aujourd'hui, était auparavant, des communautés nomades. De son côté, Meynier (2007, p. 36) avance qu'en parallèle de celles-ci, « *il y a eu également des états divisés en groupements agricoles sédentaires ou semi-sédentaires*».

Dans son livre intitulé : « *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, Tome V, sur les royaumes indigènes*». Stéphane Gsell (1925, nouvelle édition en 2013, pp. 88-89), a consacré des pages brillantes et souvent pertinentes pour étudier l'histoire millénaire de l'Algérie. Il nous renseigne que suite à la prise de possession de Carthage par les phéniciens en 814 av. J.-C et la création par ces derniers, de plusieurs comptoirs sur le littoral méditerranéen, l'Algérie a connu au début de IV<sup>e</sup> – III<sup>e</sup> siècle av. J.-C, la formation des premiers royaumes numides, connues aussi sous le nom de royaumes Berbères, qui ont acquis un mode de vie, reposant essentiellement sur l'agriculture et ses produits, comme source première de subsistance. Selon les écrits de Gsell (1925, nouvelle édition en 2013, pp. 95-102), en Algérie, il'y'avait deux principaux royaumes, à savoir :

- La Numidie occidentale recouvrait la plus grande partie du Nord de l'actuelle Algérie, représentée par le royaume des *Masaesytes*. Elle était gouvernée par le roi Syphax.

- La Numidie orientale, située entre le royaume de *Masaesytes* et le territoire contrôlé par Carthage, était représentée par le royaume des *Massyles*. Ses gouverneurs, sont le roi Gaya et puis plus tard son fils Massinissa.

Decret et Fantar (1981, pp. 72-73), nous informent que les frontières des deux royaumes numides des *Masaesytes* et *Massyles*, sont bordés : Au Nord par la mer méditerranée, à l'Est par le territoire Punique, à l'Ouest par le royaume des *Maures*, qui

désignaient les tribus habitants le Maghreb Septentrional, soit un territoire correspondant à peu près au Maroc actuel. Enfin au Sud par le pays des *Musulames et des Gétules* qui désignaient respectivement, des peuples occupant les hautes plaines et les confins sahariens. La (figure 4.3) suivante nous montre ces royaumes numides.



Figure 4.3: Les royaumes numides des *Masaesyles et Massyles* aux IV– IIIème siècle av. J.-C

Source : (En ligne : [https:// files.wordpress.com/2009/09/royaumes-maures-et-numides.jpg](https://files.wordpress.com/2009/09/royaumes-maures-et-numides.jpg))

#### 4.2.2 Les guerres puniques et leur relation avec le roi Massinissa : Premier unificateur du Maghreb

Nous apprenons par les historiens ( Ayache, 1964, p. 33 ; Meynier, 2007, p. 40 ) que suite au conflit (*deuxième guerre punique*)<sup>1</sup> qui opposa Carthage et Rome, le roi Berbère Massinissa (203-148 av. J.-C.), procéda à l'unification vers 202 av. J.-C des deux royaumes numides (*Masaesyle et Massyles*). Il avait pour capitale Cirta et il faut dire que la région connut un demi-siècle de prospérité pendant son règne. Sous la souveraineté de Massinissa, la culture des céréales se développa, la monnaie de bronze circula, les villes se multiplièrent et s'agrandirent. Son royaume comprenait de grandes villes comme Dougga, Maktar, Tebessa et sans doute Cirta (Gsell, 1923, pp.301-304).

#### 4.2.3 Tébessa, déguisée en Hecatompyles : une ville numide prospère conquise par les carthaginois

Dans son tome II « - livre premier : Carthage et ses possessions en Afrique - », M. Gsell (1923, pp. 95-96), nous informe que : « On sait par Diodore, que dans la première guerre punique<sup>2</sup>, vers 247 avant J-C, le général carthaginois Hanon, ayant fait la guerre à ses mercenaires révoltés, s'est emparé d'une ville appelée Hecatompyles, nommée ainsi par les Grecs par analogie avec Thébés d'Egypte , la ville au cent portes qui, selon saint Jérôme , serait Theveste. »

<sup>1</sup> Deuxième guerre punique (222-202 av. J.-C).

<sup>2</sup> Première guerre punique (264-241 avant JC).

« Diodore va encore plus loin, il nous raconte que le suffète Hannon, après avoir conquis Theveste, livra 3000 otages, parmi ceux qui étaient en âge de porter les armes. Suite à ce fait d'arme, les carthaginois exercèrent leur domination sur toute la région pendant environ cinquante ans. L'influence punique se voit dans les tombes creusées à même le roc près de l'enceinte de la ville. » (Gsell, 1911 ; Decret & Fantar, 1981, p.101 ; Blas De Robles & Sintès, 2003, p. 220).

#### **4.2.4 Les tombes creusés dans le roc, témoignages de la présence phénicienne a Tébessa**

Nous ne savons pas exactement quel impact a eu la présence phénicienne dans la région mais nous pouvons penser qu'elle a dû être importante au regard des tombes creusées au pied du Djebel Osmor. Les fouilles élaborés à cet endroit en 1890, par M ; Duprat, nous ont permis de constater la présence a Tébessa des vestiges datable du IVe – IIIe siècle av. J.-C. En effet, Duprat ayant déjà fouillé en 1888, une nécropole phénicienne qui existait sur un plateau rocheux du rivage de Djidjelli<sup>1</sup>, souligne la ressemblance entre ce site et celui de Theveste. Il est donc admissible que ce sont les mêmes peuples qui les ont creusées (Duprat , 1890-1891, p. 281). Outre la nécropole précitée, les archéologues français ont découvert à Tébessa, plusieurs objets phéniciens, tels que : des céramiques, des jarres, sans oublier les stèles votives mises à découvert (Gsell S. , 1902, pp. 14-16).

A la lumière de ce qui a été dit, il semble que la ville de Tébessa ait été une des plus anciennes villes en Afrique du Nord, très peuplée selon Diodore. Le chiffre donné par celui-ci, nous permet de penser qu'elle était une grande et importante ville. Les carthaginois avaient bien vu combien cette région était fertile et de nombreux produits de qualité proviennent de celle-ci. C'est pourquoi ils ont occupé cette ville numide qui leur apportait richesse agricole, possibilité d'une activité commerciale et une situation stratégique au plan militaire.

#### **4.3 Tébessa à l'époque Romaine**

La ville de Tébessa a connu son véritable apogée à l'époque romaine. A cet effet, il est essentiel d'étudier les différentes étapes de développement qu'a connues cette ville pendant cette civilisation.

---

<sup>1</sup> Auj, Jijel, ancienne colonie carthaginoise.

### 4.3.1 Récit sommaire des étapes de la conquête romaine du Nord d'Afrique

Après la chute de Carthage (146 avant J-C), suite à la troisième et dernière guerre punique<sup>1</sup>, la colonisation romaine a commencé en Afrique du Nord, en premier lieu dans le territoire punique qui prit le nom d' « *Africa* » puis d' « *Africa Vetus* » (Meynier, 2007, pp. 52-53). Quant à la Numidie, celle-ci resta indépendante après la mort de Massinissa en 148 Av. J-C (Gsell, 1923, p.320). Mais en 46 av. J-C, l'empereur César arriva en Afrique et vainquit Juba I et annexa le royaume Numide aux possessions romaines. C'est suite à cet événement que la Numidie devint « *l'Africa Nova* », province de l'Afrique nouvelle, ainsi nommée pour la distinguer de la vieille Afrique « *Africa Vetus* ». (Blas De Robles & Sintès, 2003, p. 9).

En l'an 27 avant J.-C., l'assemblage de « *Africa Vetus et Africa Nova* » a donné naissance à l'Afrique Proconsulaire, une entité administrative supervisée par le Sénat, qui nommait un proconsul comme gouverneur. Caractérisée par de solides efforts de romanisation et un développement urbain important, cette nouvelle province romaine a prospéré, laissant une empreinte durable dans des villes telles que Tébessa (Theveste), Khamissa (Tbursicum Numidarum) et Mdaourouch (Madaure) (Blas De Robles & Sintès, 2003, p. 10).

En 25 Av. J.C, l'empereur Octave Auguste jugea nécessaire de confier le vaste royaume de Maurétanie libre à un prince indigène. Il reconstitua ainsi la Grande Mauritanie qu'il donna au roi berbère Juba II<sup>2</sup>. Ceci laissait le champ libre à l'empereur Auguste pour asseoir la domination romaine jusqu'à l'Atlantique (Ayache, 1964, p. 41).

Il faut mentionner que cette prise en main des terres par les romains suscita la révolte de certaine tribu berbère semi-nomade, dirigée par Tacfiranas. Ce chef numide, déserteur de l'armée romaine, avait organisé une armée imposante et de l'an 17 jusqu'en 24 après J-C, il tint en échec les romains (Ayache, 1964, p. 41 ; Decret & Fantar, 1981, p. 166). Néanmoins, le protectorat romain persiste jusqu'en 40 après J.-C., moment où Rome annexe la Mauritanie autonome de Juba II, consolidant ainsi son contrôle sur l'ensemble de l'Afrique du Nord, de la Tunisie au Maroc en passant par l'Algérie. La gestion de cette vaste étendue posait des problèmes logistiques, ce qui a incité l'empereur Claude à procéder à une division territoriale en 42 après J.-C. Cela a donné naissance à quatre provinces distinctes :

---

<sup>1</sup> La troisième guerre punique (149-146 avant J-C).

<sup>2</sup> Selon les historiens, le roi Juba II, régna jusqu'en 24 Ap. J.C (Meynier, 2007, p.60).

- L'Afrique Proconsulaire, gouvernée depuis Carthage, est la région la plus peuplée, la plus étendue et la plus romanisée de l'Empire romain. Elle s'étendait de la Tunisie, passant par la côte (près de Bône, aujourd'hui Annaba) jusqu'à Tébessa, Guelma et Souk-Ahras (Leschi, 1950, p. 28).

- Ensuite la Numidie qui occupait le tiers oriental de l'Algérie, délimité par l'embouchure de l'oued El-Kebir. Elle était administrée par un légat nommé par l'empereur. Bien que faisant théoriquement partie de l'Afrique proconsulaire, la Numidie n'obtint le statut officiel de province indépendante qu'au début du IIIe siècle (Leschi, 1950, pp. 29-30 ; Decret & Fantar, 1981, p. 189 ; Blas De Robles & Sintès, 2003, p. 10).

- La Mauritanie césarienne s'étendait de l'Oued-el-Kébir à la Moulouya, englobant le tiers occidental de l'Algérie (l'actuelle Algérois-Oranie). Moins riche que la Proconsulaire et la Numidie, cette région tire son nom de sa capitale, Caésaréa (Cherchel), fondée par Juba II. (Leschi, 1950, p.31).

- Maurétanie Tingitane occupait le territoire situé à l'ouest de la Moulouya, le long de la côte atlantique, comprenant l'actuel Maroc et dont la capitale était Tingis (Tanger). Ainsi, les Romains ont partagé l'Afrique du Nord en unités administratives distinctes. La (figure 4.4) ci-après les montre.

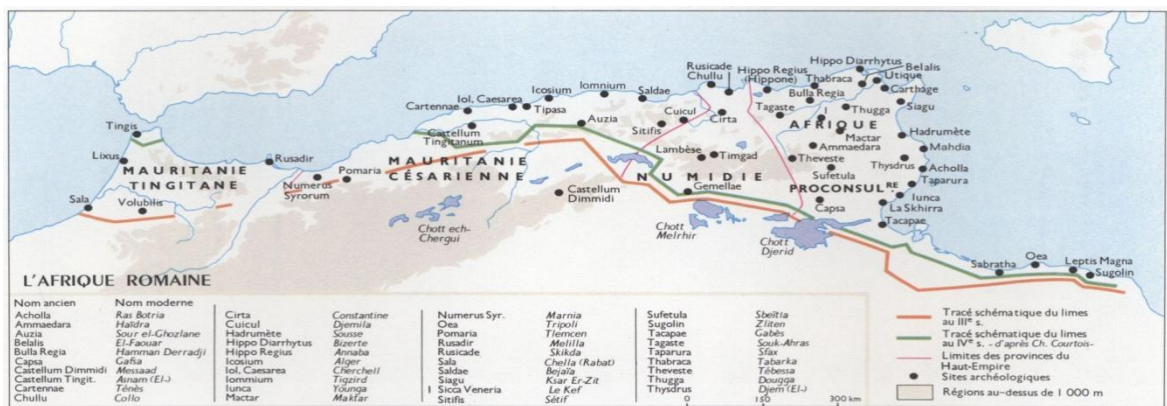


Figure 4.4: Les provinces romaines de l'Afrique du Nord au III<sup>e</sup> siècle après J-C.

Source : (Guettard, 2017).

### 4.3.2 L'installation de la *Troisième Légion Auguste* en Numidie et l'apparition de Theveste sur la scène de l'histoire de l'armée romaine d'Afrique

Il est évident que la domination romaine de toute l'Afrique du Nord, n'a été ni acceptée sans problème ni exercée sans révolte. A cet effet, l'installation d'un corps d'armée romaine constituée notamment de vétérans, mais aussi de gens du pays fut alors indispensable. En effet, la politique du campement romain en Afrique fut mise en pratique

dès le début du premier siècle de J.-C. Ceci fut assuré à travers l'organisation d'une légion permanente, communément appelée la « *IIIe Légion Augusta* ».

C'est à Régéné Cagnat et Yann le Boec que l'on doit la description complète et l'étude savante de la IIIe légion augustéenne. Cagnat (1913, p. 429) souligne que : " *L'armée numide fut la plus importante par le nombre et la qualité de ses militaires*". Cette légion, connaît plusieurs déménagements. Initialement, elle a été établie à Theveste sous le règne de Tibère (14-37 de notre ère)<sup>1</sup>. D'autres sources à l'instar de Le Boec (1989, p. 353) et Lepelley (1979, p. 185) indiquent que la III<sup>e</sup> légion Augusta dut construire son premier camp à Ammaedara (Haidra) de l'an 6 jusqu'en 75 après J.-C., au cœur du pays des Musulames<sup>2</sup> pour protéger la région de Cirta et la Proconsulaire. Puis, en 75, elle dut quitter cette ville pour s'installer à Theveste d'où ainsi, elle pouvait rayonner de l'est à l'ouest jusqu'aux confins mauretaniens.

Comme le documente M. Le Boec (1989, p. 354), la raison précise du déplacement de la IIIe légion Auguste de Haidra à Theveste reste incertaine. Néanmoins, les vingt-sept épitaphes militaires mises au jour à Tébessa confirment la présence de la légion à cet endroit. La date exacte du départ de la légion de Tébessa reste cependant imprécise. M. Le Boec estime que le transfert a probablement eu lieu sous le règne de Trajan (98-117 de notre ère), peut-être entre 115 et 117 (Le Boec, 1989, p. 362). À l'inverse, d'autres perspectives, comme celle de Lepelley, proposent que la III<sup>ème</sup> légion Augusta ait été transférée à Lambèse en deux phases : d'abord sous Tétus (97-81 de notre ère), puis au début du règne de Trajan (Lepelley, 1979, p. 186).

Bien que la région de Tébessa ait été le théâtre de nombreux conflits, on n'a guère d'information sûres concernant l'endroit où la III<sup>ème</sup> légion Augusta construisit son camp ? Aucune traces n'ont pu être découvertes sauf « *des briques marquées de l'estampille de la IIIe Légion. Elles ont été déterrées sur la face occidentale de la muraille byzantine.* » (Cagnat, 1913, p. 430). L'emplacement précis du campement de Tébessa reste inconnu, probablement en raison de sa démolition au fil du temps ou de son enfouissement. Une possibilité soulevée par Cagnat suggère qu'il pourrait se trouver sous l'actuelle citadelle byzantine. Il convient de signaler que Gsell indique la dispersion de certaines épitaphes

---

<sup>1</sup> Maitrot (1911, p.38), donne plus de détail, il nous informe que sous le règne de Tibère, « *La révolte de Tacfarinas (17-24 apr. J.-C) éclata, Theveste fut le centre des opérations. Elle avait été, depuis l'an 14 apr. J.-C, par les soins du proconsul Asprenas, réunie à Gafsa par une piste stratégique longue de 94 milles (137 kilomètres).* ». Cette voie traversait le pays des Musulames et elle fut la cause du conflit local lancé par Tacfarinas. Ceci peut justifier l'existence indispensable d'un corps d'armée à Theveste, qui probablement n'était qu'un poste de la troisième Légion Auguste.

<sup>2</sup> Les Musulames représentent des peuplades semi nomades occupant les hautes plaines méridionales du pays.

militaires du premier siècle qui ont été découvertes à différents endroits : certaines à proximité de la basilique, d'autres dans un ancien cimetière situé au sud-ouest de Tébessa, et d'autres encore sur la place du marché, en dehors de la porte de Solomon (Gsell S. , 1902, p. 5).

En effet, les emplacements dans lesquels ont été trouvées ces pierres tombales, présentent pour nous un intérêt particulier, non seulement du point de vue archéologique mais aussi urbain. Faut-il lancer des fouilles archéologiques sérieuses dans les endroits cités par Cagnat et Gsell afin de découvrir potentiellement les restes du camp légionnaire ?

#### **4.3.3 Théveste à l'époque de Vespasien (69-79)**

Plusieurs historiens, nous apprennent que Théveste connut un développement progressif sous les empereurs de la dynastie flavienne (69-96). A l'époque de l'empereur Vespasien (69-79), Théveste fut érigée en municipes. Suite à cela, elle a connu des projets d'aménagement urbain. C'est ainsi que furent construits l'amphithéâtre (cirque) et le forum (Castel, 1905, p. 11 ; Maitrot, 1911, p. 39).

Il est à noter que la datation du forum de Tébessa, dont il ne reste aucun vestige, a été faite grâce à la découverte par le capitaine du Génie, M. Moll, de quatre inscriptions considérées comme les plus anciennes, jusqu'à ce jour à Tébessa. Ces dernières datent du règne de Vespasien. Ce sont, dit Moll « *des dédicaces de monuments élevés en l'honneur de ce prince et de son fils Titus* » (Moll, 1858-1859, pp. 29-30).

Nous avons énuméré ci-dessous l'inscription la plus significative, notamment en raison de la datation précise de son origine par les archéologues. Cette inscription, cataloguée sous le no. 3078 dans le Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie de M. Renier (1858-1859, p. 366), est attribuée par Moll à l'an 77 de notre ère. Elle a été découverte sur l'actuel Cours Carnot, près de l'entrée du Forum, ce qui a conduit Moll à supposer qu'elle pourrait représenter la dédicace inaugurale de cet établissement (Moll, 1858-1859, p. 30).

Il faut savoir que les archéologues n'ont pas pu déterminer une date certaine à l'amphithéâtre (cirque) de Tébessa. Construit probablement à l'époque de Vespasien, des fouilles et des travaux de dégagement de ce monument ont été élaborés par Robert Léquement (1966-1967, pp. 107-122). Il avait pu en dresser le plan. « *De dimensions modestes (80mx76m), cet édifice pouvait accueillir 7000 spectateurs. Très endommagé, il n'en reste guère aujourd'hui que l'arène de 45 à 50 m de diamètre.* » (Blas De Robles & Sintès, 2003, p. 362). Il est à noter que Moll (1858-1859, p. 40) considère ce monument comme un cirque, tandis que Gsell (1901, p. 203), le considère comme un amphithéâtre.

Mais les deux estiment que les pierres des gradins de cet édifice furent utilisées d'abord par les byzantins et puis par les Français pour construire la citadelle et les premières habitations françaises. La (figure 4.5) en bas montre l'état de ce monument.



Figure 4.5: Les débris de l'amphithéâtre (cirque) de Tébessa

Source : (en ligne : <https://www.leguidetouristique.com/ruinesbr/amphitheatre-theveste#bwg21/511>).

#### 4.3.4 Theveste sous le règne de Trajan (98 - 117)

Plusieurs auteurs présument que Théveste devint une colonie de vétérans sous le règne de Trajan (Castel, 1905, p. 11 ; Meynier, 2007, p. 70). Serre de Roche (1952, p. 12) souligne qu'à cette époque, les plantations d'oliviers étaient nombreuses. Cette observation est confirmée par l'existence de grands moulins à huile romains, comme " l'huilerie de Berzegan ". (Hamdi Pacha & Guenadez , 2022, p. 48). La (figure 4.6) suivante, la montre.



Figure 4.6: Les ruines de l'huilerie de Berzegan, Tébessa.

Source : (Serre De Roche, 1952, p. 13)

### 4.3.5 Theveste sous le règne d'Hadrien (117-138)

Les activités agricoles et industrielles de la région ont continué à exister sous Hadrien mais celui-ci développa la ville grâce à la construction d'une voie qui allait de Carthage à Tébessa, ce qui accéléra la romanisation de la région. Il faut ajouter que la ville s'embellit et qu'elle avait une grande puissance grâce à ces routes. Durant cette période, Tébessa était le point central de huit grandes voies romaines, la reliaient aux principaux centres romains des environs. (Maitrot, 1911, p. 40 ; Salama, 1951, p. 26 ; Soltani, 1994, p. 33 ; Desanges J *et al*, 2010, p.46).

### 4.3.6 Aperçu sur les huit routes romaines de Theveste

Moll (1858-1859, p. 33) nous informe que les routes romaines de Theveste figurent dans deux principales sources archéologiques, il s'agit de *l'itinéraire d'Antonin* et la *table de Peutinger*<sup>1</sup> (voir figure 4.7) en bas.



Figure 4.7: Indication toponymique de Theveste dans la Table de Peutinger. Segment VII (4-5)

Source : (Desanges *et al*, 2010, p.74).

Outre ces itinéraires anciens, M. Pierre Salama , sous la direction de Louis Leschi, entreprit une étude du tracé du réseau routier romain en Afrique du Nord. Il fit ses recherches en se basant sur les épigraphies latines et les bornes militaires<sup>2</sup>, si nombreuses. Grâce à son travail, il nous est possible d'énumérer les huit routes romaines et d'y ajouter quelques renseignements sommaires sur la principale route reliant Théveste à Carthage.

<sup>1</sup> Desanges et al ; expliquent que « l'itinéraire d'Antonin sert de guide aux voyageurs romains de l'Antiquité, en indiquant les villes de l'Empire romain et les distances qui les séparent. La table de Peutinger, également connue sous le nom de table de Théodose, tire son nom de Konrad Peutinger (1465-1547), un géographe allemand dont la collection comprenait une carte détaillant les itinéraires à travers l'Empire romain. Cette table, qui serait une réplique du XIII<sup>e</sup> siècle d'une ancienne carte romaine datant du milieu du III<sup>e</sup> siècle, illustre les principales routes et agglomérations de l'Empire romain. » (Desanges *et al*, 2010, p.17).

<sup>2</sup> Pierre Salama nous informe que « 2 000 bornes militaires qui ont été mises au jour dans l'Afrique romaine. Ces bornes, placées stratégiquement à des intervalles d'un mille (environ 1 480 mètres) le long des routes principales, divulguent des informations précieuses telles que le nom de l'empereur, les projets d'infrastructure en cours et la distance jusqu'aux villes voisines. » (Salama, 1951).

### ❖ Route de Théveste à Carthage

Maitrot (1911, p. 53), nous informe que cette route, en deux tronçons, a été construite sous l'empereur Hadrien, en 122 ap.JC, par P. Metellus Secundus, et empierrée, en 123, par la *IIIe légion Auguste*, commandée par le même officier. Elle reliait Carthage, la capitale du proconsul à la colonie Theveste et aux frontières de la Numidie. Son tracé mesurait 282 km (191 mille et 790 pas) et elle avait 7 mètres de largeur. Elle a dû exister à l'état de piste, bien longtemps. Gsell (1922, p. 385) nous informe que la route semble avoir été aménagée sous les flaviens, exactement sous Titus, en 79-80.

Les premiers renseignements militaires, relatives à cette voie datent du règne d'Hadrien. Ceci est prouvé grâce à une borne militaire découverte à une cinquantaine de mètres au Sud de l'arc de Caracalla. Elle a été inventoriée sous le n ° 3951, par Gsell (1922, p.385).

M. Desanges *et al*, nous apprennent que : « *Environ un siècle plus tard, en 216, la voie Cartahge-theveste, subit une grande opération de restauration, sous le règne de Caracalla, et la voie fit l'objet de nouvelles réparations en 237, sous le règne de Maximin le Thrace et de son fils. Ceci est prouvé grâce aux bornes militaires.* » (Desanges *et al*, 2010, p.46).

Il faut dire que la route de Carthage-Tébessa faisait partie du *Cardo* romain de la ville actuelle. Autrefois, selon Maitrot (1911, p. 53), elle suivait l'itinéraire suivant : elle passait sous l'arc de Caracalla, continuait devant la basilique et enfin elle passait sur un pont que l'on peut situer à deux km et demi de la ville actuelle. Après avoir traversé la ville et être sortie par l'Arc de Constantine, la route continuait sur Cirta.

La (figure 4-8) suivante nous dévoile le réseau des huit voies romaines, qui allait de Theveste vers Carthage, Cirta (Auj. Constantine), Lambèse (Tazoult), Thagaste (Souk-Ahres), Hippo-Régus (Annaba), Gapsa (Gafsa), Thysdrum (El Djem) et Thenae (Thyna).

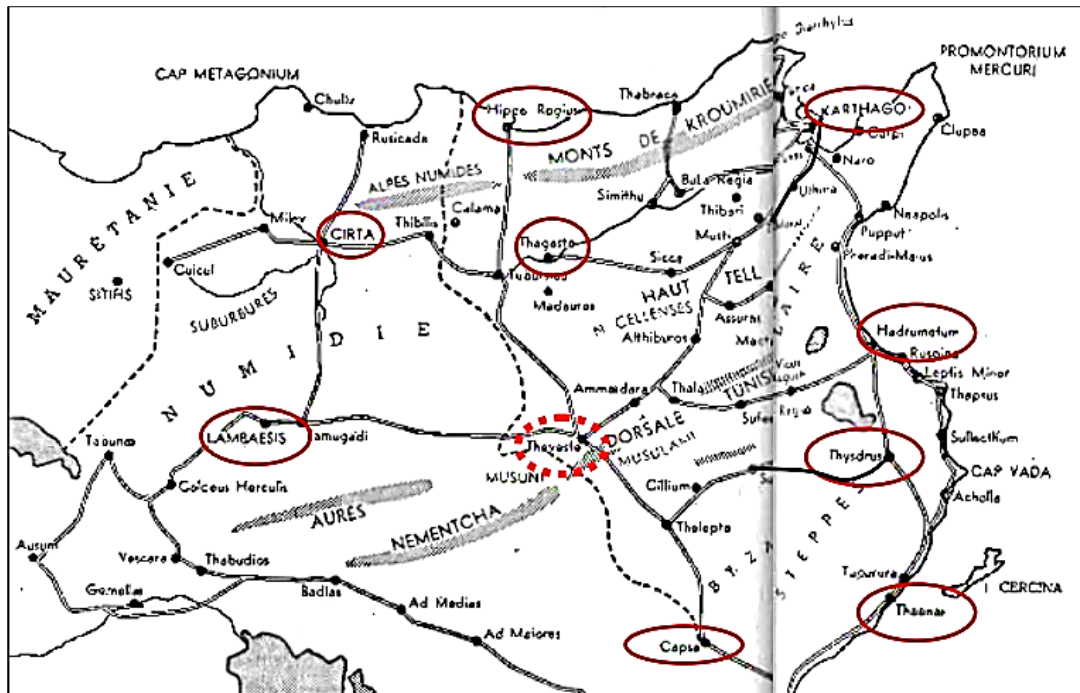


Figure 4.8 : Carte représentant les huit routes romaines de Theveste

Source : (Charles-Picard, 1959, p. 10).

L'illustration ci-dessus témoigne du rôle important joué par l'armée dans l'élaboration de l'infrastructure routière. Elle montre l'établissement d'un réseau de routes fortement interconnectées autour de Theveste. Située au centre de la région, Theveste bénéficiait d'une connectivité stratégique. D'une part, elle était reliée à des colonies maritimes telles qu'Hippo-Regius et Thenae, ce qui facilitait l'efficacité du commerce d'importation et d'exportation. D'autre part, des routes principales la reliaient à des centres administratifs et militaires clés comme Carthage, Cirta et Lambèse. En outre, les routes commerciales ont été intégrées dans ce réseau, facilitant les connexions entre Theveste et les villes du sud telles que Capsa (Gafsa) et Tacape (Gabes). Cela souligne le vif intérêt de l'empereur Hadrien pour la prospérité de la Proconsulaire et de la Numidie (Hamdi Pacha & Guenadez , 2022, p. 49). Il a ainsi contribué de manière significative à la vitalité économique de la région, en élevant Theveste au rang de centre commercial de premier plan (Ballu, 1897, p. 3).

#### 4.3.7 Théveste sous le règne de Septime Sévère (193 à 211) et son fils Caracalla (211 à 217)

Ce n'est que sous le règne de Septime Sévère et de son fils Caracalla que Theveste connaît son apogée. Selon certains historiens (Castel, 1905, p. 12 ; Serre De Roche, 1952, p. 12 ; Blas De Robles & Sintès, 2003, p. 221), Théveste atteint le statut de colonie romaine au début du III<sup>e</sup> siècle sous Septime Sévère. Il existe cependant des points de vue

contradictoires. Des chercheurs comme Gsell (1911) et Lepelley (1979, p. 186) soutiennent que le titre de colonie a été attribué à Theveste bien plus tôt, probablement à l'époque de Trajan.

Il convient de noter qu'en 212, Caracalla, qui est Semi-Nord-Africain par son père, étend la citoyenneté romaine à tous les hommes dans tout l'Empire romain, quelle que soit leur origine <sup>1</sup>(Meynier, 2007, p. 83). A cette époque, Theveste connut un développement inédit dans l'art et l'architecture. Ainsi, des monuments remarquables ont été érigés, tels que : les thermes, les sept aqueducs sur l'Oued Zaarour, l'arc de triomphe de Caracalla, et le temple de Minerve (Girol, 1866 ; Duprat, 1895-1896 ; Ballu, 1897).

#### **4.3.8 Le testament de Caius Cornélius Egrilianus, un témoin éclatant de la richesse de Theveste à l'époque des Sévères**

Des inscriptions, que nous pouvons lire aujourd'hui, nous montrent que Theveste était à cette époque une ville importante et riche. Une inscription gravée à l'intérieur du l'arc de triomphe de Caracalla, nous apprend que : « *Un riche Thévestin appelé : Caius Cornélius Egrilianus, commandant la 14<sup>ème</sup> légion Gémina, mourut en service en 211, il laissa à ses deux frères toute sa fortune, et il leur imposa ; par un testament, un certain nombre de legs particuliers.* » (Moll, 1858-1859, p. 67 ; Girol, 1866, p. 180 ; Bacchielli 1986 ; Blas De Robles & Sintès, 2003, p. 225).

Ce testament, qui porte le numéro 3085 dans le recueil de Renier (1858-1859), comporte trois legs, à savoir : « **Premier legs** : Egrilianus demande à ses héritiers d'affecter 250 000 sesterces à la construction d'un arc de triomphe dédié aux empereurs régnants, Caracalla et Geta. Il prévoit également l'installation de statues en l'honneur de Minerve et de Septime Sévère à l'intérieur du Forum. **Deuxième legs** : Une somme supplémentaire de 250 000 sesterces est affectée à l'accès gratuit aux thermes pour la population pendant 64 jours par an, selon un calendrier minutieusement établi. **Troisième legs** : concerne 170 livres d'argent et 14 livres d'or à déposer au Capitole. » (Moll, 1858-1859, p. 67-68 ; Girol, 1866, p. 180-181 ).

C'est suite à ce testament, que l'arc de triomphe de Caracalla fut élevé. Les archéologues ont pu ainsi fixer la date de sa construction, qui commença sans doute en 211 et fut achevée en 213 de notre ère. (Moll, 1858-1859 ; Girol, 1866 ; Bacchielli 1986 ; Blas De Robles & Sintès, 2003). Pour le temple de Minerve, la date de sa construction n'a pas

---

1- Il s'agit de l'édit de Caracalla. Meynier « estime que l'octroi de la citoyenneté romaine a tous les hommes était destiné à renforcer le rendement des impôts. Cela n'empêche pas les communes à désirer d'être gérées à l'image de Rome, pour elles c'étaient un idéal et un honneur. » (Meynier, 2007, p. 83).

été fixée avec précision. Il est probable qu'il fut construit à l'époque de Septime Sévère, et qu'il s'agissait du capitole, indiqué dans le testament d'Egrilianus. Les (figures 4-9 et 4-10) en bas nous montrent l'Arc de triomphe de Caracalla et le temple de Minerve.



Figure 4.9: L'Arc de Triomphe de Caracalla

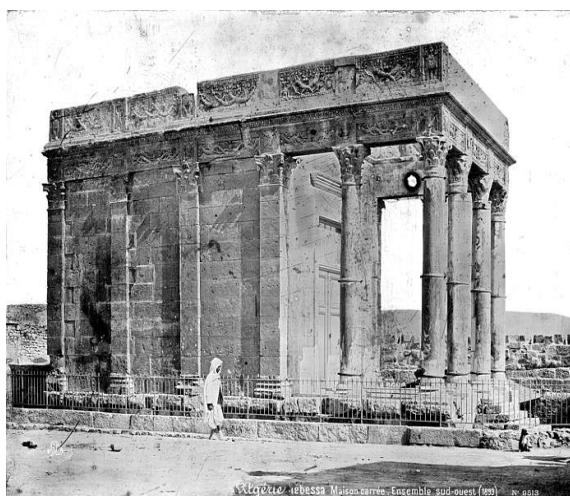


Figure 4.10 : le temple de Minerve

Source : (Mieusement, 1893)

#### 4.3.9 Aspect global de Theveste la romaine, au moment de son apogée

Ce fut surtout à la fin du II<sup>e</sup> siècle de notre ère et dans le premier tiers du III<sup>e</sup>, que Theveste put se développer, grâce à la paix qui y régna. Dès cette époque, elle a commencé à devenir une vraie ville romaine, bien organisée. La ville va s'étendre dans les terres fertiles de la plaine à proximité des points d'eau, ce qui permettait le développement de l'agriculture (Blas De Robles & Sintès, 2003, p. 220). Castel (1905), explique que Theveste, a été conçue selon un plan d'urbanisme avec des routes orthogonales, le *Cardo Maximus* qui a une orientation Nord-Sud, et le *Decumanus Maximus* qui a une orientation Est-Ouest. Le centre de Theveste se situait probablement au niveau de l'arc de triomphe de Caracalla, point de rencontre du *Cardo* et du *Decumanus*, supposait Castel.

En effet, le chemin particulier du *Cardo* et du *Decumanus* de l'antique Theveste représente les deux rues principales de la vieille ville d'aujourd'hui, dont l'intersection se trouve au centre historique. (RN°10 et RN°41). Ces routes sont aujourd'hui un véritable fil conducteur à travers le pays. Elles sont les suivantes : Route de Théveste-Cirta (Route Nationale n°10) ; Route de Théveste-Thagaste- Hiponne (RN° 16) ; Route de Theveste menant à Ammaïdara puis Carthage (RN°41) ; Route de Théveste menant à Tacape (RN°9).

Stéphane Gsell, essaya dans la (figure 4.11) ci-dessous, de schématiser le plan probable de Theveste à son apogée.

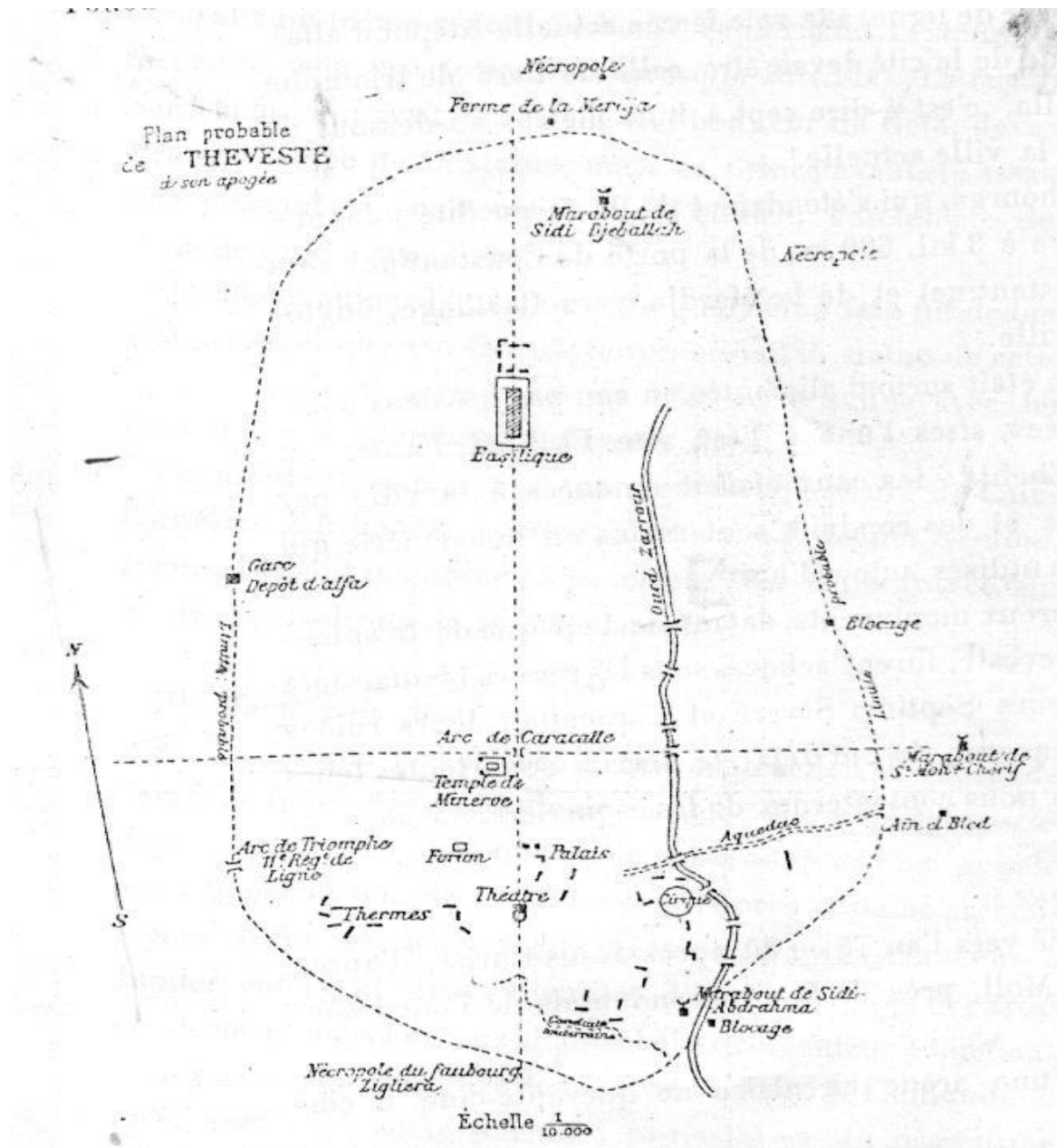


Figure 4.11: Plan approximatif de Tébessa à l'époque romaine.

Source: (Gsell S. , 1901)

Avant d'expliquer la figure précédente, il convient de souligner qu'aucun archéologue n'a pu déterminer les limites de la ville antique romaine de Theveste avec précision. Gsell pensait qu'elle était beaucoup plus étendue surtout au Nord, que la ville byzantine. La difficulté de déterminer les limites de la cité antique est due au fait que la ville de Tébessa, a été ravagée plusieurs fois . L'endroit dans lequel s'élève la ville actuelle, a été de tout temps le lieu privilégié pour être habité. Les constructions des civilisations précédentes, y ont réutilisé les restes des monuments antiques ou couvert la plupart de ces monuments. Cependant, il reste actuellement de Theveste de nombreux monuments encore debout. On a encore la chance de voir en plusieurs endroits, de vastes ensembles de ruines,

permettant ainsi de restituer l'apparence romaine de cette ville, si prospère il y a plusieurs siècles. Il s'agit de l'arc de triomphe de Caracalla et non loin de lui, un temple dédié à Minerve. Rajoutant à cela, les débris d'un théâtre, d'un amphithéâtre, des thermes, d'un aqueduc et d'une maison romaine. Nous essayerons dans ce qui suit de préciser leurs positions en fonction de la carte de Gsell.

Selon Serre de Roche (1952, p. 19), pendant la période romaine, les remparts n'existaient pas car en Afrique c'était une période de paix et ces appareils défensifs n'étaient pas nécessaires à cette époque. Comme nous l'avons déjà dit le centre de l'agglomération romaine se situait soit au point d'intersection du Cardo et de Decumanus dans l'arc de triomphe de Caracalla (ce qu'ont supposé Gsell et Castel), soit là où l'on pense que se trouvait le forum de Vespasien<sup>1</sup> découvert par Moll en 1858-1859 dans la partie occidentale de la ville moderne.

Comme le montre la carte précédente, selon toute vraisemblance, le grand Cardo partait du théâtre, passait sous l'arc de Caracalla, pour arriver au grand escalier de la Basilique. Si l'on croit Maitrot, il faisait partie de la voie reliant Carthage à Théveste. En ce qui concerne le Decumanus maximus, il partait du marabout de sidi Mohammed Cherif, traversait l'oued Zarrour, et aboutissait à la muraille byzantine, il longeait le forum après son passage par la porte de Salomon et se continuait ensuite jusqu'à l'arc de l'avenue de Cirta, près duquel on distinguait encore, voici quelques années, les vestiges de son dallage. Gsell, nous informe que : « *Dans la partie méridionale de la ville, on observe encore sept pieds droits, encastrés dans le rempart byzantin, ils doivent appartenir à la scène d'un théâtre. Tout près du celui-ci, on découvre les débris d'une maison romaine construite en pierres de taille.* » (Gsell S. , 1901, p. 110).

Au Sud-Est, on voit les débris d'un amphithéâtre (cirque), situé sur la rive Ouest de l'oued Zaarour. Resté à l'extérieur de la citadelle byzantine actuelle, il est probable qu'il se trouvait à l'intérieur de la ville antique. Des thermes ont été découverts au Sud-Ouest de la ville. Ils remontaient probablement à l'époque de Caracalla. Gsell nous informe que « *Ces thermes ont disparu, suite à la construction d'un hôpital. Vers l'Ouest, il existait probablement un arc de triomphe dressé à l'entrée de la ville, mais il a complètement disparu sous les constructions modernes.* » (Gsell S. , 1901, p. 110).

---

<sup>1</sup> Il n'y a aucune preuve claire confirmant que le forum de Vespasien, est le même que celui mentionné dans le testament de Caius Cornélius Egrilius, qui impose que des statues de Minerve et de Septime Sévère soient placées à l'intérieur de ce forum.

Pour l'alimentation en eau, l'aqueduc romain, partait de la source d'Aïn-El-bled, traversait l'oued Zarrour qui coulait du Sud-Ouest au Nord-Est et permettait l'approvisionnement en eau de la source d'Aïn Chehla. Les rives de l'oued étaient bordées de quais endigués avec des pierres de taille. Nous pouvons encore voir aujourd'hui les ruines de sept ponts qui traversaient l'oued Zarrour. « Les eaux étaient amenées à la ville, par un aqueduc long de 500 mètres et des conduits souterrains en maçonnerie. » (Castel, 1905, p. 14). De son côté, Gsell, nous informe que « les matériaux de construction de la ville romaine provenaient en grande partie des carrières de pierre calcaire du Djbel Osmor. » (Gsell S. , 1911).

#### **4.3.10 Période de Décadence de Theveste (Anarchie militaire et troubles religieux)**

Après plusieurs siècles de prospérité romaine « *haut empire* », Theveste entra dans la période dite « *Antiquité Tardive* », appelée autrefois le « *Bas-Empire* », caractérisée par les troubles religieux (Meynier, 2007, p. 147). Au-delà des avatars de l'histoire et d'une façon sommaire, à la fin du troisième et au commencement du quatrième siècle, l'empereur Dioclétien, exigea la persécution des chrétiens qui se trouvaient dans son territoire. Théveste connaît alors les martyres de l'un de ses notables Maximilien en 295, ainsi qu'une vénérable dame Sainte-Crispine en 304 (Duprat, 1895-1896, p. 8 ; Castel, 1905, p. 43 ; Gsell S. , 1911). Heureusement, les persécutions contre les chrétiens cessèrent, et Théodore déclara en 385, le christianisme comme religion officielle. À cet effet, la communauté chrétienne de Tébessa ne va pas tarder à construire une grande et belle basilique dédiée à Sainte Crispine (Serre De Roche, 1952, p. 14) . La (figure 4.12) ci-dessous la montre.



Figure 4.12: Atrium de la basilique chrétienne de Tébessa.

Source : (Serre De Roche, 1952, p. 25)

#### **4.4 Théveste à l'époque Vandale**

Le Nord d'Afrique vécut avant l'invasion vandale, une situation instable. Dans ces circonstances troubles caractérisant le cinquième siècle, les vandales ont fait leur apparition dans l'histoire antique du Nord d'Afrique.

##### **4.4.1 Aperçu général sur la conquête vandale de l'Afrique du Nord**

Citant Procope, Courtois (1955, p. 158), raconte dans son ouvrage "*Les Vandales et l'Afrique*" qu'une force importante de Vandales, estimée à environ 80 000 soldats et dirigée par Genséric, a traversé l'Espagne jusqu'au détroit de Gibraltar vers 429 ap. Par la suite, ils ont lancé une invasion dans les villes prospères de l'Afrique romaine. Selon Courtois, « Genseric a marché de victoire en victoire, envahissant la Numidie, puis la Proconsulaire. S'emparant en 439 de Carthage, où il signe un nouveau traité en 442, avec l'empereur Valentinien. Par ce traité, il est fait un échange des possessions des deux peuples romains et vandales. Les deux Mauritanies Sitifiennes et Césarienne et la Numidie occidentale, redeviennent romaines. En ce qui concerne, Genséric, il obtint les territoires les plus romanisés, et les mieux colonisés, à savoir, la Numidie orientale, la Proconsulaire au Nord, la Byzacène au Sud et la Tripolitaine. Theveste devint vandale. » (Courtois, 1955, p. 175).

En effet, les vandales ont su étendre leur domination avec intelligence en s'emparant des terres fertiles et des villes prospères. Ainsi ils occupèrent Théveste. Mais alors, eux qui sont réputés pour tout raser, comment se fait-il qu'ils n'ont pas détruit une partie des monuments de Theveste ? Ceci entraîna un débat que nous développons ci-dessous.

##### **4.4.2 Débat sur la démolition de Theveste la Romaine à l'époque vandale et sa décadence suite aux révoltes des tribus *Maures* insoumises**

Nous savons que vers la fin du Ve siècle et l'aube du VIe siècle, Theveste a subi une destruction en profondeur. Celle-ci est attestée par une inscription gravée sur la face nord de la porte de Caracalla, sur laquelle nous reviendrons plus loin. Cependant, cette dévastation a suscité des interrogations : Qui sont les responsables de la démolition de la ville ? Et pourquoi certains monuments, notamment l'arc de triomphe de Caracalla et le temple de Minerve, sont-ils restés debout alors que d'autres ont succombé à la ruine ? Ces questions ont suscité diverses hypothèses de la part des historiens. Maitrot suppose que les Vandales ont démantelé seulement les murs de la ville pour empêcher les habitants de se réfugier devant leurs conquérants (Maitrot, 1911, pp. 43-44). A l'inverse, Girol (1866) suggère que la démolition des monuments de l'ancienne Theveste pourrait être attribuée au vieillissement.

En revanche, Courtois soutient que la dévastation des villes romaines n'a pas été provoquée par les Vandales, mais qu'elle résulte plutôt de la collaboration inattendue de tribus *maures*<sup>1</sup> rebelles (Courtois, 1955, p. 313). Cette perspective rejoint l'hypothèse selon laquelle la destruction de Theveste est une conséquence des soulèvements maures. Cela est probable si nous faisons la comparaison avec d'autres villes de l'époque. C'est ce qu'avait fait Christian Courtois, « qui attire l'attention sur l'exemple de Carthage qui, bien qu'occupée sans résistance par Genséric, est restée en grande partie intacte. De même, Procope, qui a parcouru l'Afrique pendant la conquête vandale, observe qu'aucune ville n'a été rasée par les Vandales. En revanche, il note que Thamugadi, ville peuplée, a été victime d'invasions des maures. » (Courtois, 1955, pp. 314-315).

#### **4.4.3 Les Tablettes d'Albertini, un témoignage unique en son genre du cadre de vie des habitants de Theveste durant l'époque vandale**

Il est probable qu'au cours de la période vandale, il n'y avait pas de projets urbains et nous pouvons appuyer cette déclaration dans l'antique Theveste, où aucun bâtiment civil ou monument datant de cette époque n'a été découvert. « *Mais les vandales encouragèrent l'agriculture, comme en témoignent les plaques d'Albertini, où furent écrits sur des troncs de cèdre, des contrats de vente de domaines agricoles* » (Hamdi Pacha & Guenadez, 2022). Il est à souligner que les Tablettes d'Albertini, ont été découvertes, traduites et publiées en 1930 par l'historien épigraphiste Albertini Eugène. Nous présenterons dans ce qui suit les principaux enseignements tirés de ces tablettes.

« Le 21 septembre 1928, une collection de tablettes de bois portant des textes encrés a été présentée par Albertini, à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Ces tablettes ont été découvertes au sud de Tébessa. Albertini a émis l'hypothèse que ces tablettes ont été enterrées lorsqu'un propriétaire a abandonné sa résidence et s'est enfui. Il suppose que cet événement s'est produit lors des soulèvements indigènes qui ont eu lieu sous le règne de Thrasamund (496-523). Au total, 45 tablettes ont été mises au jour, dont 32 contenaient des actes complets ou partiellement intacts. Parmi ceux-ci, un document concernait la vente d'un esclave, tandis que vingt-deux concernaient des ventes d'immeubles. Neuf tablettes étaient malheureusement très abîmées, ce qui les rendait indéchiffrables, mais il est probable qu'elles documentent également des ventes

---

<sup>1</sup>. « Le terme Mauri, désigne les indigènes non romanisés de l'Afrique du nord. » (Courtois, 1955, p. 325). Meynier a essayé de positionner géographiquement les *Maures*, en disant que « *certain auteurs latins, désignent généralement par Maures, les habitants du Maghreb central et occidental, à l'ouest de la Numidie, laquelle correspond à l'ouest du constantinois actuel. D'autres auteurs supposent que le terme Maure n'englobe que les tribus habitants un territoire correspondant à peu près à l'actuel Maroc.* » (Meynier, 2007, p. 36).

immobilières. L'une des propriétés vendues était un pressoir, tandis que le reste consistait en terres agricoles.» (Allbertini, 1930, pp. 23-24). (Hamdi Pacha & Guenadez , 2022, p. 51).

La (figure 4.13) ci-dessous, nous montre clairement un exemple des tablettes découvertes, visiblement en parfaite état de conservation.

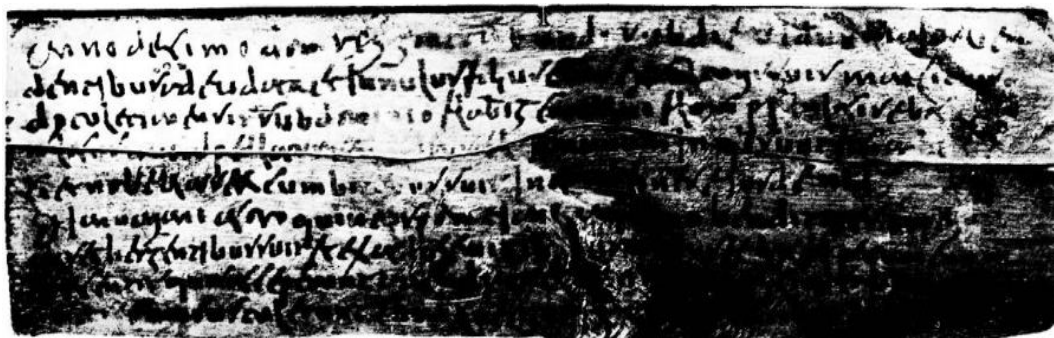


Figure 4.13: Fac-similé d'une Tablette trouvée dans les environs de Tébessa.

Source : (Allbertini, 1930, p. 24)

En effet, les tablettes d'Albertini, nous permet de confirmer que l'agriculture resta à Theveste la source principale de la vie durant l'époque vandale vue la fertilité de ses terres. Cependant la mainmise des *Maures* sur ces terres agricoles au début du VIème siècle a entraîné la vente de celles-ci. Il est probable qu'à cette époque les *Maures* s'adonnèrent au pillage et démolirent les maisons de Theveste de fond en comble où se trouvaient les biens de valeur. Celles-ci constituaient peut-être des cibles plus attrayantes que les monuments romains.

### **Conclusion**

Nous avons vu combien Théveste avait des potentialités extraordinaires : ressources naturelles abondantes, terre fertile, présence de sources d'eau, gisements de calcaire et sa position géographique qui rendait les communications aisées avec les grandes villes et une certaine sécurité créée par les montagnes qui l'entourent. Tous ces éléments étaient de véritables atouts, ayant poussés les Numides, Carthaginois et puis les Romains à développer cette ville antique. Les monuments qu'elle possède actuellement attestent que les Romains connaissaient sa véritable valeur et que sa fertilité y attirait de nombreux habitants.

Mais cette prospérité s'est bouleversée avec l'arrivée des Vandales au Vème siècle et les révoltes des tribus *Maurs* insoumis au début du VI ème siècle. Epoque durant laquelle Theveste subit des démolitions. Toutefois, il faut attendre l'arrivée des Byzantins pour que Theveste ait un nouveau visage. Nous allons traiter cela dans le chapitre suivant.

## **CHAPITRE V : THEVESTE AUX EPOQUES BYZANTINE, ARABO-MUSULMANE ET OTTOMANE JUSQU'A L'ÉPOQUE FRANÇAISE COLONIALE ET POSTE COLONIALE JUSQU'AUJOURD'HUI**

### **Introduction**

Dans ce chapitre, nous allons développer les différentes étapes ayant marquées l'histoire de Théveste à l'époque byzantine. Celle-ci va participer activement à la réviviscence de Theveste et à sa fortification, et ce fut surtout grâce à Solomon. Nous passerons ensuite à l'analyse de la période arabo-musulmane, ottomane, française et après l'indépendance. périodes durant lesquelles, la citadelle byzantine de Tébessa fut le lieu privilégié pour y habitée.

### **5.1 Theveste à l'ère byzantine**

#### **5.1.1 Généralités sur la conquête byzantine de Theveste**

Dans l'espoir de récupérer l'autorité romaine, l'empereur Justinien, qui règne sur l'Empire d'Orient, envoie une armée en 533, sous la direction du général Bélisaire, à la conquête de l'Afrique. À la fin de sa campagne, Bélisaire confie à son adjoint Solomon, en 535, la tâche d'éradiquer la présence vandale et de poursuivre la guerre contre les Maures. (Castel, 1905, p. 48).

Solomon s'engagea alors dans de multiples batailles à Tébessa, expulsant définitivement les Vandales et établissant une colonie permanente avec ses troupes. Cependant, à son arrivée, Theveste était en ruines, ce qui nécessitait sa restauration. En 539, Solomon entreprend la construction d'une citadelle afin de servir de forteresse militaire et de protéger la ville et ses environs des soulèvements berbères ( Castel, 1905, p. 49 ; Letronne, 1847, pp. 12-14).

Une inscription d'origine byzantine, découverte hors contexte par des ingénieurs français, a été placée par eux en 1863 sur le fronton de la face nord de l'Arc de Triomphe de Caracalla. Cette inscription témoigne de la tâche grandiose accomplie par Salomon, affirmant que la ville de Theveste, « *totalemment dévastée, a été entièrement reconstruite sous les auspices de ce général.* ». Cette inscription figure sous le n° 3089, dans l'ouvrage de Renier (1858-1859). Celle-ci est très importante car elle nous fournit des détails précieux pour l'histoire de la ville, notamment en ce qui concerne l'époque exacte de la reconstruction de Tébessa. Actuellement, outre le tracé romain, Théveste conserve encore les empreintes de l'urbanisme byzantin.

### 5.1.2 Aspect global de la citadelle de Theveste à l'époque byzantine

Salomon a construit la citadelle byzantine sur les vestiges de la ville romaine. Au fil du temps, l'intérieur de cette citadelle a été habité par les Arabes, les Ottomans, et les Français. Actuellement, le centre historique de Tébessa est entouré d'une enceinte rectangulaire « mesurant 320 mètres de long et 280 mètres de large. Cette citadelle est fortifiée par quatorze tours carrées placées aux angles et sur les côtés, et comporte trois points d'entrée. L'arc de triomphe de Caracalla sert de porte nord, la porte de Salomon est située à l'est et la poterne de Aïn Chahla se dresse au sud.» (Diehl, 1896, pp. 186-187). La (figure 5.1) ci-dessous, nous montre la configuration de la muraille byzantine de Theveste.

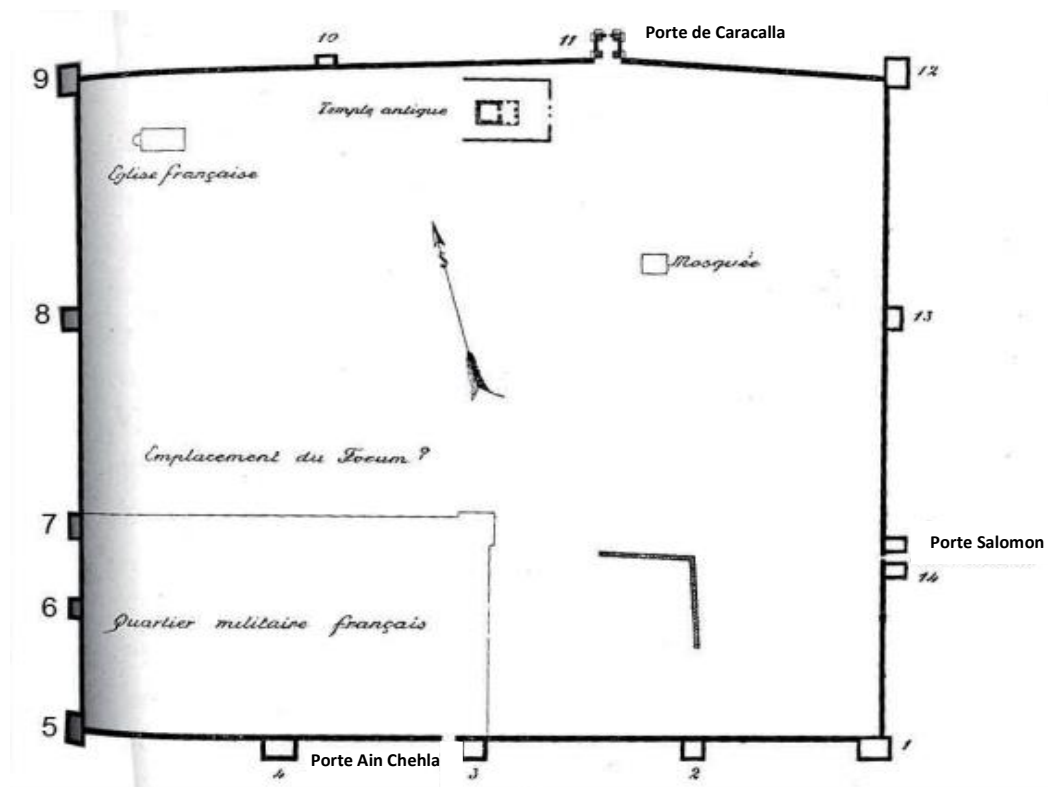


Figure 5.1: Plan de la citadelle byzantine de Theveste

Source : (Gsell S. , 1901, p. 355) + traitement de la carte par l'auteur.

À l'intérieur des remparts, les Byzantins ont pris soin de préserver des structures clés telles que le temple de Minerve et le forum. Par contre, ils ont laissé à l'extérieur, des vestiges romains notables comme l'amphithéâtre (cirque), les aqueducs, les thermes et probablement d'autres éléments de la ville antique. La (figure 5.2) suivante, nous montre clairement le tracé Intra-Extra murs de la citadelle byzantine de Theveste accompagnée d'une représentation de l'emplacement des principaux monuments romains.

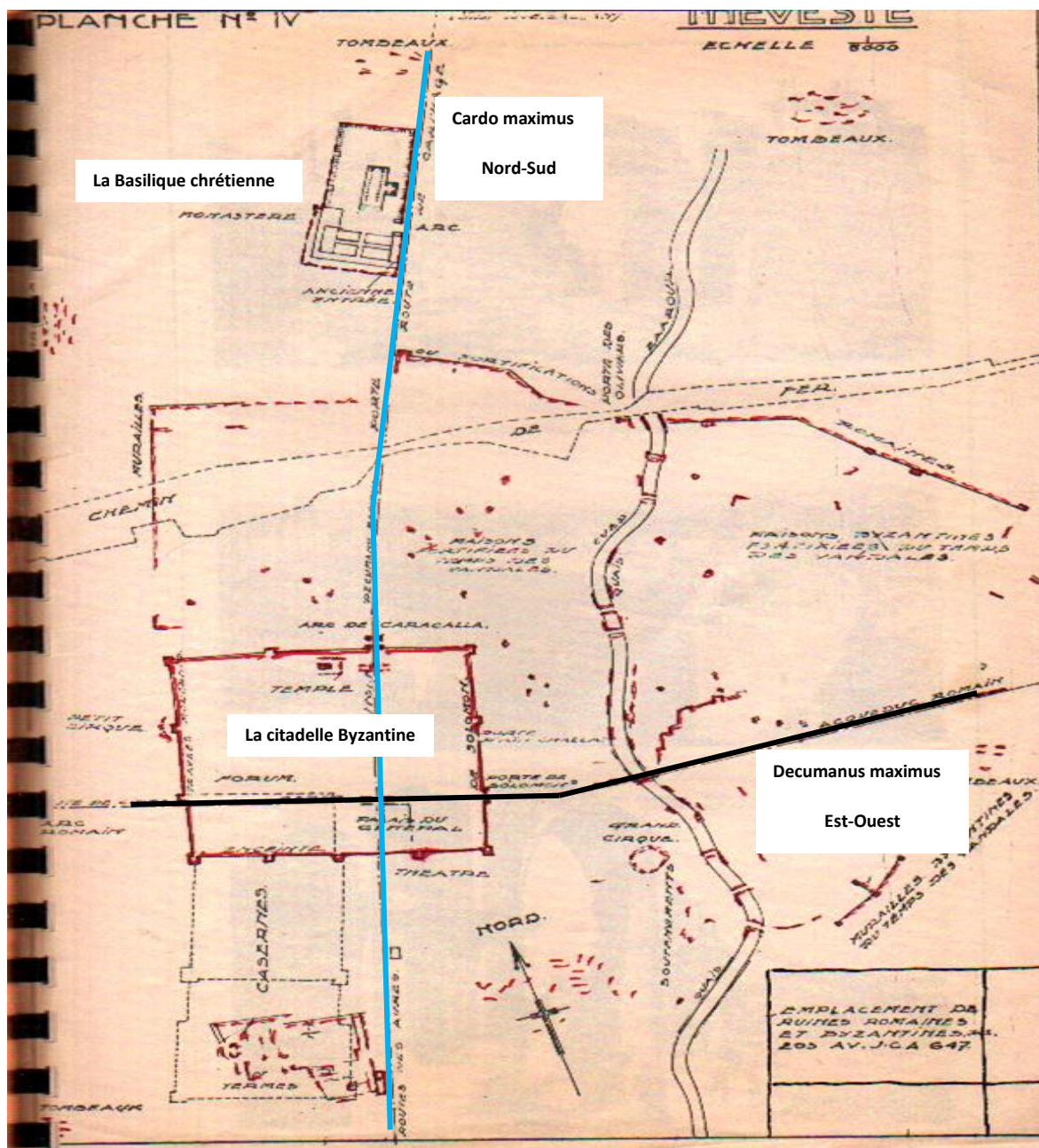


Figure 5.2: L'espace intra-extra murs de la citadelle de Tébessa à l'époque byzantine

Source : ( La direction de la culture de Tébessa, *Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la ville de Tébessa*, 1931) + traitement de la carte par l'auteur.

En examinant la carte précédente, on peut dire que le gouverneur Solomon, a veillé à concevoir un véritable système défensif, en construisant une ville forte entourée d'une enceinte, tout en prenant en considération l'ancien tracé de la ville romaine, à savoir le Cardo et le Decumanus. Il est remarquable que la stratégie militaire byzantine employée pendant cette période dans diverses villes africaines ait consisté à construire de puissantes citadelles occupant un petit noyau de la région. L'objectif premier était évidemment de conquérir et de défendre efficacement le territoire tout en mobilisant un minimum de

militaires (Hamdi Pacha & Guenadez , 2022, p. 52). Gsell souligne cette approche en notant que la citadelle byzantine de Tébessa occupe une superficie modeste d'environ 9 hectares, nettement plus petite que la ville romaine précédente (Gsell S. , 1901, p. 349). De même, Moll suggère que la construction du rempart de Theveste par Solomon, « a duré environ deux ans et a nécessité l'emploi quotidien de 800 à 850 ouvriers. » (Moll, 1858-1859, p. 68).

Il convient toutefois d'indiquer que les byzantins ont renforcé leur système de control et de sécurité, en entourant par une enceinte en pierre, la basilique chrétienne de Sainte Crispine, appelée aussi (le monastère). Celle-ci se situait au Nord de la citadelle, loin de 800 mètres de la porte de Caracalla, elle a été flanquée par des tours intérieures afin d'offrir une protection aux défenseurs contre les attaques des ennemies. Cette politique défensive, permettait à la basilique de se transformer en une sorte de forteresse frontale qui couvrait de côté Nord, les approches de la place. Au cas où l'ennemi voudrait s'approcher, il se retrouverait assiégé de flanc et de dos (Diehl, 1896, p. 190 ; Castel, 1905, p. 51).

### 5.1.3 Principes byzantins dans la construction de la forteresse de Theveste

Diehl souligne que Solomon a construit à la hâte des structures défensives byzantines en utilisant des pierres récupérées sur des monuments romains démolis (1896, p. 174). Cette pratique est particulièrement évidente dans l'enceinte de Theveste, où des colonnes, des chapiteaux et des fragments d'inscriptions ont été incorporés directement dans la structure du rempart (Diehl, 1896, pp. 175-176). La (figure 5.3) ci-dessous le prouve.



Figure 5.3: Inscription romaine réutilisée dans la construction de la muraille byzantine de Theveste

Source : (auteur, 2022)

D'après la photo précédente, il apparaît très clairement le réemploi de blocs des pierres romaines taillées, ceci demeure le plus dominant dans l'exécution de la citadelle de Theveste. Mais où cette envie de faire vite est encore plus visible, c'est dans la face Sud-Ouest de la muraille où nous trouvons des pilastres et de grosses colonnes encastrées

horizontalement dans la muraille. Cagnat suppose que ces matériaux romains sont des restes d'un théâtre. » (Cagnat, 1912, p. 136). La (figure 5.4) en bas illustre ce propos.



Figure 5.4: Des débris romains intégrés dans le pan Sud-Ouest de la muraille byzantine de Theveste.

Source: (Mieusement, 1893)

Gsell nous donne plus de détail, il nous informe que : « les murs byzantins sont construits en double parois, séparés par un espace de largeur variable, rempli soit de moellons, soit de grands blocs de pierres ou d'autres matières différentes, le tout jeté en vrac et noyé dans le mortier ce qui montre la hâte avec laquelle on les a construits. » (Gsell S. , 1901, pp. 352-354). Mais ce n'est pas tout, trop hâtifs, les Byzantins, ont incorporé des monuments complets dans leur système de fortification. L'arc de triomphe de Caracalla, un arc à quatre faces, en est un excellent exemple. Les Byzantins ont fermé les arcades est et ouest avec des pierres de taille et ont partiellement bloqué et rétréci l'arc nord. Cette transformation a fait de l'arc de triomphe de Caracalla une porte menant à l'intérieur de la citadelle et une tour fortifiée, servant de structure défensive stratégique (Diehl, 1896, p. 175 ; Cagnat, 1912, p. 134).

## 5.2 Tébessa à l'époque Musulmane

Castel (1905, p. 51) nous informe qu'à la fin du 6<sup>ème</sup> siècle, les écrivains sont presque muets sur l'histoire de Theveste jusqu'à l'invasion des arabes. Sultani ( 1994, p. 47), nous apprend qu'au septième siècle, les berbères sont maîtres de Tébessa. Ils contrôlèrent la région par leurs rois, notamment, Kociela, puis par une puissante reine, El kahina, qui lutta contre l'avènement des premières expéditions Arabes jusqu'en l'an 701. D'après, Aissaoui (2005, p. 30), c'est à partir de 8<sup>ème</sup> siècle que la romanité va disparaître de Theveste pour laisser la place à des nouveaux maîtres, les Arabo-Musulmans. Ainsi Theveste, la romaine devint Tébessa.

La ville de Theveste n'a été signalée par les géographes arabes qu'à la fin du 10<sup>ème</sup> siècle. Au temps des principautés musulmanes, se succédèrent plusieurs états, Aghlabide, Fatimides, Ziride, Almohade, puis les Hafsides, les Zyanides et enfin les Ottomans. L'histoire redevient très confuse, et il nous est difficile, de distinguer les faits saillants qui peuvent intéresser la ville de Tébessa. Toutefois, nous essayerons dans ce qui suit de tirer la lumière sur cette époque d'une manière générale. Avant de commencer, il convient de noter que nous avons construit nos écrits relatifs à l'époque de moyen Age, en nous basant sur des livres rédigés par des voyageurs arabes et des savants médiévaux, qui nous ont laissé des œuvres littéraires inestimables.

El Bekri , Edrîci, Ibn khaldoun et Léon l'africain sont respectivement les seuls qui nous paraissent offrir un intérêt réel, autant comme historiens que comme géographes. En effet, non seulement leurs récits et leurs descriptions sont très riches de renseignements toponymiques et topographiques, mais aussi ils nous racontent l'histoire de ce qu'étaient les villes à leurs époques. On doit les traductions de leurs ouvrages à des savants orientalistes. Nous voyons qu'il est opportun de signaler sommairement les passages traduits et cités par ces auteurs concernant l'antique Theveste.

Soltani ( 1994, p. 49) nous apprend qu'au tout début du 10<sup>ème</sup> siècle, précisément en 907, Tébessa passa sous la domination des Fatimides, ces derniers en venant de la citadelle de Baghaia, s'emparent de Tébessa par la force. A la fin du X<sup>ème</sup> siècle, l'empire fatimide s'effondre, Tébessa appartient alors à l'état des Zirides, première dynastie musulmane berbère, de 972 à 1150.

Au 11<sup>ème</sup> siècle de la Tébessa Ziride, El Bekri, dans son livre « *Al-Masalik Wa-Al-Mamalik* », traduit sous le titre : « *Description de l'Afrique septentrionale* » par William Mac Guckin de Slane (1913, pp.106-275-278-279), a fait, la description suivante : « *Tébessa est une grande et ancienne ville bâtie en pierre de Taille. On y trouve une grande abondance de fruits. [...] Elle est située auprès d'une grande rivière, bordée de forêts et de vergers. On y trouve surtout des noyers dont le fruit est renommé pour sa grosseur et sa saveur. On remarque dans cette grande ville plusieurs salles voutées [...]. Une seule de ces salles peut contenir plus de deux milles bêtes de somme.* » (El-Bekri, 1913)

Al-Idrisi dans son livre intitulé « *Nuzhat al-mushtaq fi ikhtirâq al-âfâq* », traduit sous le titre « *livre de la récréation de l'homme désireux de connaître les pays* » par Pierre Amédée Jaubert (1836-1840) fait état d'un développement remarquable sous le règne des Zirides. La région de Tébessa retrouve une certaine prospérité, elle fournit des céréales et

produit de l'huile d'olive. En matière d'artisanat, la faïence a engobe et les tapis de Tébessa, sont déjà fameux (Al-Idrisi, 1836-1840).

Vers 1051-1052, les Fatimides qui sont au Caire envoient contre les Zirides les tribus arabes des Benou-Hillal qui vivent en Haute-Egypte. Suite à cela une partie des Hilaliens s'établirent dans la région de Tébessa-Meskiana pendant trois siècles où ils se mêlèrent à la population locale (Aissaoui, 2005, p. 31).

Au début du 13<sup>ème</sup> siècle, la région de Tébessa passa sous la souveraineté des Hafsites qui dura trois siècles (1236-1574). En 1437, Ibn- Khaldoun qui voyagea dans le Maghreb, nous apprend que la tribu des Hanencha, installée au Sud de Tébessa, s'est révoltée contre les Hafsites. Il parle aussi avec beaucoup d'importance des Houara qui étaient installés dans le Haut Tell depuis Tébessa jusqu'à Béja (Tunisie). (Aissaoui, 2005, p. 32). Dans ce moyen-âge trouble, Tébessa et sa région perdent peu à peu leurs repères économiques notamment agricoles.

Au 16<sup>ème</sup> siècle, Hassan El Wazzan, baptisé Jean-Léon l'Africain fut frappé par les pierres de taille de l'antique Theveste. Il écrivit dans son livre intitulé « *Description de l'Afrique* » (Nouvelle édition traduite de l'italien par A Épaulard, 1980, p.371), ce qui suit : « *Tébessa, antique et forte cité bâtie par les romains, sur les confins de la Numidie à 200 milles au Sud de la mer méditerranée. Entourée de hautes, fortes et épaisses murailles construites en grosses pierres de taille qui ressemblent à celles du Colisée de Rome. [..]. Mais les maisons de Tébessa sont aussi laides que les murailles sont belles.* » (Jean-Léon l'Africain, 1980). D'après ces dires de, il paraît que le centre historique de Theveste resta le lieu privilégié pour y habiter. En dépit de longues années passées depuis sa construction, il a pu conserver son charme romain et byzantin.

### **5.3 Tébessa à l'époque ottomane**

Les Ottomans avaient bien compris que Theveste, par sa position géographique rendait difficile toute invasion ennemie. A cet effet, à partir de la moitié de 16<sup>ème</sup> siècle, exactement en 1574, année de la prise de Tunis par Sinane Pacha, les Turcs installèrent à Tébessa, un petit poste de soldats appelée « *nouba* » pour surveiller la région et ses alentours notamment les confins tunisiens que se disputaient les puissantes confédérations de la région : Hennecha et Nemenchas (Soltani, 1994, p. 49).

Les Turcs régnèrent sur Theveste, mais un conflit éclata entre Turcs présents à Alger depuis 1515 et les Turcs de Tunis. Tébessa fait alors partie du Beylik de Constantine, ville prise en 1519. Dans ces événements difficiles, les Turcs installèrent à Tébessa exactement dans leur petite garnison de janissaires, 40 canons pour se défendre.

Chaque année les Turcs appartenant à cette nouba sont remplacés mais ils laissent dans la ville leur descendance appelée *Koulouglis* (Soltani, 1994, pp. 49-50).

La ville passa au 17<sup>ème</sup> siècle sous la domination du Bey de Tunis, puis du Bey d'Alger jusqu'en 1830. Lorsque l'armée française prit Constantine en 1837, la garnison turque s'enfuit en Tunisie. Tébessa n'est occupée par les Français qu'à partir de 1842 (Aissaoui, 2005, p. 34).

#### **5.4 Aspect global de l'antique Theveste, tel que les ottomans l'ont laissé, à l'arrivée des français d'après le plan signé par le Capitaine d'Etat-Major Dieu, levé le (12 juin 1842)**

Comme on a vu précédemment, avant la conquête française, peu de voyageurs et de géographes avaient parcouru le Maghreb et en particulier la région de Tébessa. L'avantage que nous avons obtenu de la lecture de leurs témoignages est malheureusement limité au plan de l'archéologie. Heureusement que l'intérêt envers l'antique Theveste, ne s'est pas arrêté à ce stade-là, on connaît que l'exploration archéologique de cette ville ne fut scientifique qu'avec l'arrivée des Français. « En 1842 et 1846, des colons expéditionnaires de l'armée coloniale, l'une dirigée par le général Négrier, l'autre par le général Randon vinrent découvrir Tébessa sans y séjourner. Il fallait attendre septembre 1851, pour que les français prennent possession de la ville sous la direction du général de Saint-Arnaud. » (Aissaoui, 2005, p. 35).

Après la conquête définitive de la région, ce sont alors les militaires qui ont révélé la richesse archéologique de Tébessa. Letronne nous informe que : « *Le général Négrier ne resta que trois jours à Théveste, du 1 au 3 juin 1842. Ce court séjour, n'a pas été perdu pour la science, grâce à l'intelligence et au zèle de nos officiers. Quelques dessins, pris à la hâte, de plusieurs monuments, en donnent au moins une idée approximative [..].* » (Letronne, 1847, p. 4). D'après ces propos, il s'avère que les questions militaires, archéologiques et scientifiques sont étroitement mêlées dès la conquête française du pays. La preuve de cela, nous est fournie par le rapport réglementaire du général Négrier sur la prise de Tébessa, publié dans le Moniteur du 28-29 juin 1842, où l'auteur a souligné non seulement les mouvements de ses troupes, mais aussi les vestiges antiques visibles dans la ville investie. La (figure 5.5) ci-dessous, représentant le plan de Tébessa est un des fruits de cette première reconnaissance militaire. Il a été signé par le Capitaine d'Etat-Major Dieu Charles-Prosperet et levé au Camp de Oued Mehairis le 12 juin 1842.

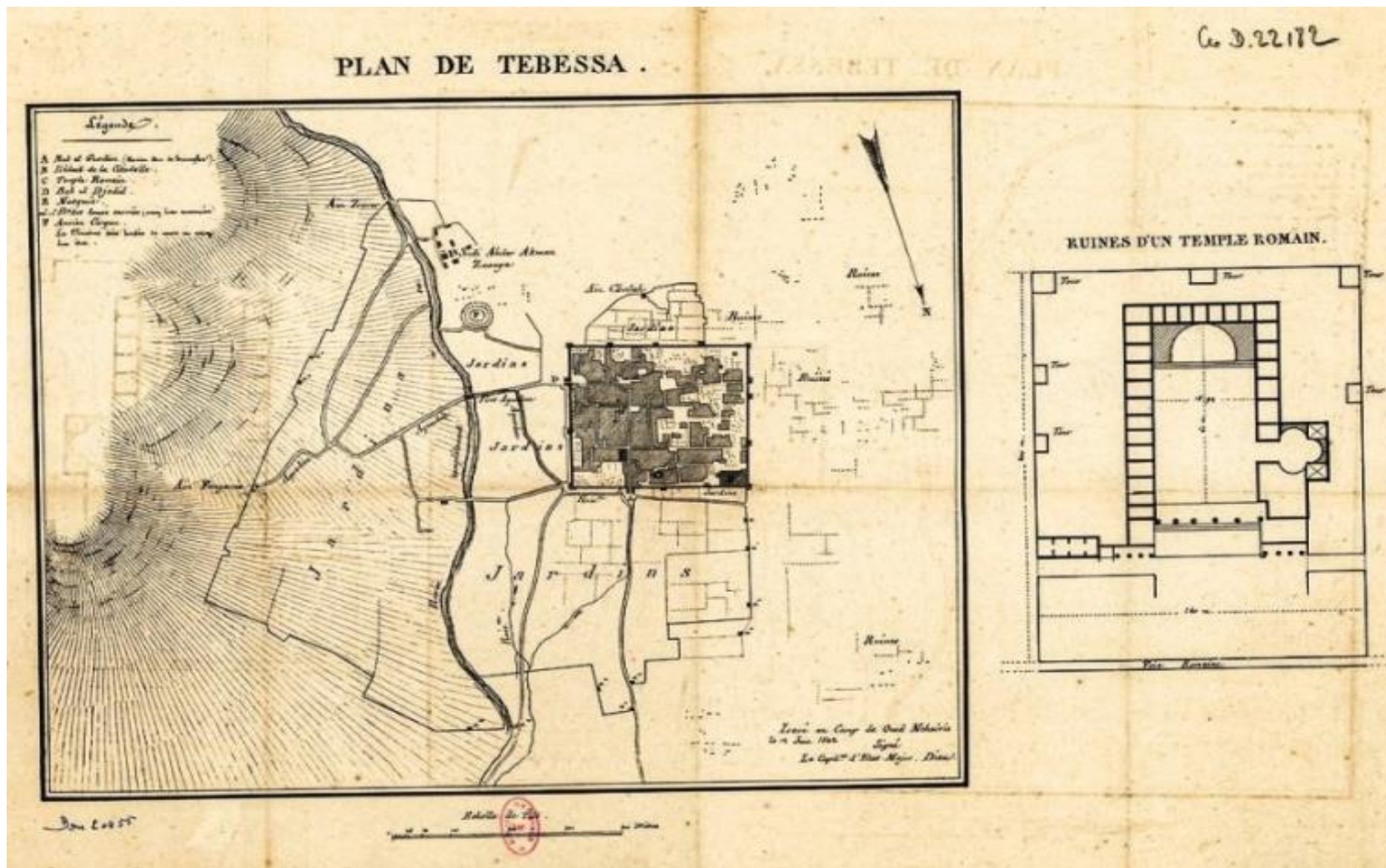


Figure 5.5: Plan de Tébéssa levé au Camp de Oued Mehairis le 12 juin 1842. Signé, le Capitaine d'Etat-Major, Dieu.

Source : (Dieu, 1842), consulté en ligne : (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b530614987>)

Un examen approfondi du plan ci-dessus, nous permet d'étudier l'aspect global de la ville de Tébessa tel qu'elle a été laissée par les Ottomans et tel que les Français l'ont trouvée. En fait, grâce à une lecture minutieuse, nous pouvons confirmer que la principale population se rassemblait à l'intérieur de la citadelle byzantine, où le tissu semble avoir été dense et compacte. Les parcelles sont collées l'une à l'autre, ce qui lui donne l'aspect d'un labyrinthe. La vieille ville comporte également des rues étroites et sinueuses, caractéristiques de la ville arabo-musulmane.

L'entrée au cœur de la Casbah de Tébessa, autrefois citadelle, s'est faite comme à l'époque byzantine par la porte de Caracalla et la porte de Solomon, mais la différence n'était que dans les noms, où la porte de Caracalla est devenue Bab Guedima (l'ancienne porte A sur plan-), contrairement à la porte de Solomon qui est appelée Bab-El-Djedid (la nouvelle porte - D sur plan-).

Nous devons également préciser que la liste du patrimoine bâti de cette période, s'est allongée. En plus de quelques monuments romains encore visibles, en l'occurrence, l'arc de triomphe de Caracalla (A), le temple romain dit de Minerve (C) et le cirque (F). Le plan ci-dessus dresse le relevé des ruines d'un deuxième temple romain. Celui-ci, représente réellement les débris de la basilique chrétienne, dédiée à Sainte-Crispine. Elle se trouvait en dehors de la citadelle byzantine, à huit cent mètres au Nord de l'arc de triomphe de Caracalla. Outre ces chef-d'œuvre d'époque romaine, on distingue parfaitement l'enceinte rectangulaire de la citadelle byzantine, qui visiblement semble avoir conservé son caractère d'origine à travers ses murailles, ses portes et ses quatorze tours. Theveste comprendra aussi, une garnison Turque (B sur plan), en outre, une mosquée (E sur plan) fut construite au cours de la dernière période de la domination ottomane.

D'après le plan, nous pouvons voir aussi clairement, en dehors de la citadelle byzantine de nombreuses ruines, visibles et éparpillées un peu partout à la surface de sol de la ville antique. Dans la partie Nord et Nord-Ouest, il s'avère que les habitants ont profité des terres fertiles pour développer l'agriculture. Celle-ci semble luxuriante surtout du côté Nord-Ouest, où les lots de jardins sont répartis et plantés en raison de la présence de deux sources d'eau abondantes, sises l'une à l'Est, Ain el Bled, l'autre au Sud, Ain Chehla. Il convient de signaler, que l'eau était transportée au moyen d'un aqueduc d'origine romaine, long de plusieurs centaines de mètres et qui servait aux besoins de la ville.

Il est à noter qu'autour de la citadelle byzantine se trouvait lisible le tracé irrégulier d'une deuxième enceinte moins épaisse que celle de la citadelle. Elle était encore debout au moment de l'arrivée des français. C'est celle qui débute au niveau de la tour n°09 et

enferme l'espace occupé par les jardins. Ajoutant à cela, les débris de plusieurs tours éparses, sans ordre apparent. Pourquoi construire ce mur, quel est le but véritable de ces tours ? Moll (1858-1859, p. 85), a supposé que ces tours ont probablement été élevées à l'époque byzantine dans une optique de défense et qu'elles appartenaient peut être à des bastions construits par les indigènes soumis vu l'exiguïté de la citadelle byzantine.

Contrairement à cet avis, Maitrot pensait que ce système défensif remontait à l'époque vandale. Selon lui, à cette époque, les habitants de Theveste ne pouvant construire des remparts par ordre de Genséric, se regroupèrent probablement par quartier, « *en réunissant leurs maisons par îlots et en établissant des tours de flanquements aux angles des forteresses séparées.* » (Maitrot, 1911, pp. 43-44).

Moll et Maitrot, avaient souligné dans leurs articles, l'existence d'une dizaine de ces tours de contrôle. Malheureusement, non seulement on ne dispose d'aucun élément sérieux de datation, mais aussi, la majorité de ces tours éparses a disparu sous les pioches des Arabes et de certains Français, comme en témoigne Héron de Villefosse, qui écrivait dans son article « *Tébessa et ses monuments* », ce qui suit : « *Il existe encore une cinquantaine de ces tours, placées toutes au Nord et à l'Est de la ville actuelle. Beaucoup ont déjà été abattues, leurs débris sont employés à la clôture des jardins des arabes ou à la construction des maisons européennes de Tébessa.* » (Héron de villefosse , 1888, p. 26) .

D'autres, ont été complètement rasées afin de permettre à la ville arabe et moderne de s'étendre autour de la muraille byzantine. Ceci pourrait expliquer qu'à chaque opération de constructions nouvelles, ou d'aménagement des voiries, des fragments de pierres taillées, et des ruines sont découvertes.

### **5.5 L'antique Theveste d'après les photographies anciennes de Moulin, Félix-Jacques Antoine, prises en 1856 -1857**

Après la lecture du plan du capitaine Dieu, il nous reste encore un deuxième témoignage unique en son genre. Il s'agit de photographies anciennes prises en 1856-1857, par le photographe, Moulin Félix-Jacques Antoine (1802-1879), intitulées : « *l'Algérie photographiée : Province de Constantine* ». Ce cliché document, rassemble en son sein, une dizaine de tirages photographiques de grand format, illustrant des paysages, des vestiges archéologiques, et des portraits de plusieurs chefs militaires ayant servi la guerre française dans plusieurs villes algériennes, correspondant aux départements de Constantine. Dans l'ensemble de ces images, huit photos ont été consacrées à l'antique Theveste. Nous n'avons reproduit que cinq photos, les plus emblématiques.

Ces images prises cinq ans après l'occupation définitive de la ville par l'armée française, nous permettent d'imaginer ce qu'était Theveste à l'époque Ottomane. De plus, elles nous donnent une image exacte de l'état du patrimoine archéologique. Les (figures 5.6 ; 5.7 ; 5.8 ; 5.9 ; 5.10) en bas, illustrent ce propos.



Figure 5.6: Premier cliché, vue sur l'intérieur de l'antique Theveste, prise du fort byzantin.

Source : (Felix-Moulin, 1856-1857, p. 221)

D'après la (figure 5.6) antérieure, on voit clairement, le vieux Tébessa après l'occupation française et avant toute construction moderne. Au bord de la ville, la chaîne montagneuse de Djbel Ozmour entoure la vieille ville, ce qui lui donne un aspect pittoresque. A l'intérieur de la ville, on remarque à droite, le minaret et la coupole de la mosquée El-Atik, et non loin de lui, le temple de Minerve en pleine splendeur. Contrairement à la grandeur remarquable de ces monuments, on voit nettement que les demeures sont basses, occupant une petite surface, et ne dépassant pas le rez-de-chaussée. Leurs façades sont plus au moins aveugles avec une minimisation d'ouvertures, et si elles existent, elles sont trop petites.

Les matériaux de construction semblent avoir été récupérés des monuments romains. Il est clair que les habitants arabo-musulmans ont utilisé tout ce qu'ils ont trouvé pour construire leurs maisons : gravats, pierres, moellons...etc. Ceci est évident dans la technique de construction de leurs habitations, où la masse des murs est basée sur un mélange de plusieurs matériaux notamment la pierre de taille, et la maçonnerie à pierre sèche, dont le volume, la densité et la couleur sont entièrement variables. Ces derniers, ont été assemblés avec quelques colonnes, en désordre sans mortier. Quant aux toits de ces maisons, il semble qu'elles étaient recouvertes de terrasses non accessibles, construites probablement en rondins, roseaux et terres naturelles soutenues horizontalement par des pierres.



Figure 5.7: Deuxième cliché ; vue sur le Temple de Minerve, Arc de triomphe de Caracalla, mosquée de Tébessa, prise de l'intérieur de la ville.

Source : (Felix-Moulin, 1856-1857, p. 224)

D'après la (figure 5.7), on voit que seul le minaret de la mosquée, l'arc de triomphe de Caracalla et le temple de Minerve dépassent le niveau des maisons des Arabes. Toutefois, les habitants du vieux Tébessa ont fait plus laids. Pour agrandir la maison, sans perdre de temps à construire, ils ont incorporé, sans hésiter une tour, dont le sommet s'était effondré. Peut-être que le but était de la réutiliser, de la réaménager, pour en faire une pièce habitable. En effet, nous pouvons confirmer cette façon de faire, en lisant le témoignage de Héron de Ville-fosse : « *Quelques-unes de ces familles ont pris possession de plusieurs vieilles tours romaines jetées irrégulièrement dans les jardins et sur tout l'emplacement de l'ancienne ville. Elles y vivent au milieu des immondices accumulées par le séjour de nombreuses générations.* » (Héron de villefosse , 1888, p. 26).



Figure 5.8: Troisième cliché; vue prise du minaret de la mosquée sur la vieille ville

Source : (Felix-Moulin, 1856-1857, p. 236)

Dans l'image précédente (figure 5.8), nous voyons progressivement les toits des maisons de la ville, ensuite la partie Nord du rempart byzantin avec sa porte d'entrée intégrée dans l'arc de triomphe de Caracalla, et enfin, l'extérieur de la ville antique, où se trouvaient les jardins largement répartis et plantés.

Ce que nous pouvons dire en examinant la figure précédente, c'est que le niveau supérieur du mur byzantin, à droite, apparaît, quelque peu détruit. Contrairement du côté gauche, où il s'avère que la muraille semble être restée en bon état de conservation. Il est à signaler que la partie supérieure du rempart avait été restaurée plus tard par les français.

Approximativement au milieu de l'enceinte, on remarque que l'arc de Caracalla est encore debout. Cependant, on voit que la façade méridionale de cet arc, est restée ouverte depuis l'ère Byzantine. Or, nous voyons le contraire dans la façade Nord, qui après un examen plus attentif, semble en grande partie murée, seule une petite baie pour entrer dans la ville reste ouverte. En effet, d'après plusieurs auteurs, à l'instar de Gsell (1901, p.356), cette apparence a été réalisée pendant la période Byzantine, afin de faire de la porte de Caracalla une porte d'accès et en même temps une tour pour protéger la citadelle.



Figure 5.9: Quatrième cliché ; vue sur l'arc du triomphe de Caracalla (face Sud) et une partie du rempart byzantin, à l'intérieur de la ville.

Source : (Felix-Moulin, 1856-1857, p. 233)

En analysant la (figure 5.9), nous pouvons dire que malgré le vieillissement, les détails archéologiques de l'arc sud de la porte de Caracalla, sont dans un état de conservation remarquable. Citons en l'occurrence, du bas en haut, les trois colonnes et leurs parties (bases, fûts, chapiteaux), et les deux entablements (architraves, frises, corniches). Sans oublier, dans la partie supérieure, l'existence d'un *édicule*, qui semble surveiller, de loin le pays.

Bien qu'il existe quelques amas de pierres à l'entrée de la porte, il est évident que la partie gauche de la muraille byzantine, celle que nous avons dit être en bon état de conservation, garde encore une grande partie des marches de son escalier, aménagé pour permettre l'accès au chemin de ronde. Quant à la partie droite, il est visible que l'appareil du mur byzantin est très irrégulier dans cet endroit, compte tenu de la variété des matériaux en usage.



Figure 5.10: Cinquième cliché ; vue prise sur la façade principale de l'arc de Caracalla, hors la ville  
Source : (Felix-Moulin, 1856-1857, p. 227)

D'après la (figure 5.10) ci-dessus, on observe facilement d'un côté, la fermeture partielle de l'arceau Nord par des pierres de réemploi, et l'aménagement d'un petit accès qui permettait de pénétrer à l'intra-muros. D'autres côtés, les colonnes de l'arc de triomphe, au nombre de trois, n'ont pas échappé, elles aussi aux remaniements byzantins. Elles avaient été recouvertes par de grosses pierres, probablement afin de renforcer et de rendre la porte difficile à percer. Il est aussi remarquable, que les deux piédestaux sur lesquels reposaient les colonnes, ainsi que le socle de l'arc, soient presque complètement enfoui. Ceci est dû à la surélévation du niveau de sol de la ville antique suite à la stratification de plusieurs civilisations. Ceci nous permet de constater que le niveau de la cité romaine est beaucoup plus profond que le niveau de la ville d'aujourd'hui. Heureusement que l'arc de Caracalla a été libéré de ses structures parasites et restauré par le génie français. Il convient, toutefois de signaler qu'au moment de sa restauration, les français avaient installés au sommet de la façade principale de l'arc, la dédicace de Solomon relative à la reconstruction de Theveste, qui a été découverte fortuitement par les colons. Le professeur Laporte, s'oppose à cette façon de procéder, en disant que : « *Au lieu d'être transportée au Musée, cette dédicace a été curieusement juchée au sommet et à l'intérieur de l'arc.* » (Laporte, 2014).

## 5.6 Tébessa à l'époque Française

### 5.6.1 De 1851 à 1860 : Construction de la caserne et restauration de la muraille byzantine

Beaucoup de chefs militaires français, ont admiré la beauté de l'environnement de Tébessa, parmi eux, le capitaine Moll. Ce dernier l'a décrit en disant ce qui suit : « *De trois côtés, Théveste est entourée de jardins magnifiques remplis d'arbres fruitiers de toutes*

*sorte, [...] Les environs de Tébessa sont littéralement jonchés de ruines romaines [...]. La ville elle-même renferme les restes de monuments magnifiques [...] et dont l'étude est du plus haut intérêt.* » (Moll, 1858-1859, p. 28). Ce témoignage nous montre incontestablement la richesse et la fécondité de Theveste au moment de l'arrivée des français. Ces derniers ont profité des leçons des romains, des byzantins et des ottomans, en accélérant la construction d'une caserne à l'intérieur de la citadelle byzantine pour protéger la ville et sa région. Une pierre commémorative de la construction de la Casbah française en 1853, fut intégrée à l'entrée de cette casbah et elle est encore lisible aujourd'hui.

Castel (1905, pp. 94-95), nous raconte qu'au lendemain de leur occupation de la ville et afin de rétablir l'ordre et la tranquillité, les français avaient installés à l'intra-muros, un bureau des affaires arabes, dont le capitaine Allegro, fut nommé commandant supérieur du cercle de Tébessa et on lui adjoignit pour la gestion de ce bureau : un chef, un interprète, un écrivain, un policier, et une dizaine de cavaliers. Le chef du bureau arabe était chargé sous la surveillance du commandant supérieur, de toutes les réclamations, il était également responsable de gérer toutes les tâches ayant relation aux affaires administratives, économiques, fiscales et sécuritaires de la région.

Le capitaine Allegro, avait pensé construire des maisons bien bâties à la place des gourbis des indigènes, mais cela ne pouvait avoir lieu rapidement à cause de la nécessité de construire les bâtiments militaires, pour le commandant supérieur, les officiers, une centaine d'hommes et de magasins. Travaux qui ne se termineront que cinq ans plus tard, en 1858. (Castel, 1905, pp. 95-96).

Le capitaine Allegro rêva également de créer une ville extra muros pour les européens afin de faire de l'intra- muros une grande citadelle. Quant aux indigènes, ils auraient été confinés dans les alentours. Le projet fut abandonné, l'armée construisit une caserne et restaurait la citadelle. Suite à cela, plusieurs pans de mur de l'enceinte byzantine, furent réparés et rehaussés dès 1855 par le Génie militaire français. De plus, ils ont procédé à la reconstruction de certaines parties de la muraille menaçant ruine. Les tours des faces étant bien conservées. Les officiers du génie procédèrent alors à quelques travaux de restauration sur les tours des angles afin de pouvoir les utiliser au cas où les arabes auraient attaqué. Toutefois, l'amélioration de Theveste, ne devrait pas se limiter à l'achèvement de la Casbah française et ses annexes et à la restauration de la citadelle.

Un autre défi s'est avéré important aux yeux des français. Il s'agissait de la modernisation du centre historique de Tébessa, qui au moment de l'arrivée des premiers troupes, rassemblé a une cité abandonnée par les pillards, disait Castel. Le commandant

Bonvalet, écrivait dans l'un de ses rapports, les conditions dans lesquelles avaient vécu les indigènes : « *Ils sont très mal logés, dans des maisons basses en terre, ou l'air ne circule pas, et la lumière n'entre pas. Ils n'ont, il est vrai, aucun soin pour tenir les habitations dans un état de propreté convenable.* » (Castel, 1905, p. 122).

A cet effet, de 1856 à 1860, l'antique Theveste devint un centre européen. Les français avaient démoli une centaine de maisons indigènes pour construire la casbah et une trentaine d'autres pour élargir les rues et créer un chemin autour des remparts (Castel, 1905, pp. 123-124). Ceci fit que le nombre de la population augmenta car les Européens voulurent résider à Tébessa, et à l'élément indigène, vinrent s'ajouter les ouvriers européens. « *On compta, en 1857, 1640 habitants, dont 130 population européenne.* » (Castel, 1905, pp. 123-124). Peu à peu, les efforts furent continués, les gourbis ont été démolis, l'un après l'autre, car leurs seules valeurs, disait Castel, étaient le terrain où ils étaient construits et la possibilité de récupérer les pierres romaines qui les composaient.

La main d'œuvre européenne, selon Castel, édifia de belles maisons. Rajoutant à cela, en 23 novembre 1857, sous le contrôle des français, un spacieux marché quotidien pour la vente des fruits et des denrées de consommations fut installé à l'extérieur de la porte de Solomon. Ce lieu d'échange commercial a favorisé la rencontre entre les indigènes ainsi que la vente des récoltes extraites de leurs jardins.

### **5.6.2 Le centre historique de Tébessa de 1860 à 1880 : des monuments restaurés et création d'un centre ayant une allure européenne**

La (figure 5.11) ci-dessous, nous montre l'état du centre historique de Tébessa, neuf ans après son occupation par l'armée française.



Figure 5.11: Plan de Tébessa en 1860

Source : (Collection de Jean-Marie Robert. Groupe Facebook : Tébessa autrefois).

D'après le plan précédent, il apparaît évident que le rempart byzantin a été dégagé des mesures arabes qui enveloppaient auparavant ses abords, et des larges rues droites ont été créées, tout le long de ses quatre faces. A l'intra-muros, le tissu urbain fut restructuré, selon un plan en damier avec de large voies et percées. Ce dernier est conçu sur une trame, plus en moins orthogonale, formée de plusieurs ilots de tailles différentes. Ces ilots ont été orientés principalement vers une vocation résidentielle, tout en intégrant le commerce dans le Rez-de-chaussée des maisons, caractéristique principale de l'urbanisme français. Bien que la plupart des habitations arabes aient été remplacées par des constructions coloniales, il est à noter qu'à certains endroits, il y a des maisons françaises mélangées partiellement avec des demeures de type arabo – musulman, bâties autour d'un patio.

L'accès à l'intérieur de la ville se faisait par les deux principales portes, à savoir, celle de Caracalla et de Solomon, sans oublier la petite poterne d'Ain Chehla. Il est à noter qu'en 1863, une quatrième porte fut pratiquée dans la face ouest de l'enceinte byzantine de Tébessa, de façon à permettre la communication directe du cours de Montebello avec la route de Constantine. Malheureusement, elle a été détruite par les français, plus tard, en 1958, pour élargir l'accès mécanique à l'intra-muros (Direction de la culture de Tébessa, 2010). La (figure 5.12) en bas, nous montre la porte de Constantine, avant sa destruction.



Figure 5.12: Tébessa, porte de Constantine avant sa destruction

Source : (Tebessa: guide historique illustré aux monuments romains, 1983)

Les français avaient créé à l'intérieur de la citadelle byzantine, plusieurs cours, dont le plus important fut appelé cours Montebello. Il occupait en effet, l'emplacement de l'ancien Forum romains, découvert par Moll. A quelques mètres, loin du cours, nous arrivons à la place Montebello, elle a été plantée et ornée d'une fontaine. Depuis l'époque françaises et jusqu'à aujourd'hui, le cours Montebello, devenu par la suite, cours Carnot puis place du 1<sup>er</sup> Novembre, est considéré comme le véritable forum de Tébessa. C'est le lieu privilégié du commerce, de rencontres et de divertissement. Une vue sur la (figure 5.13) suivante, nous permet facilement de distinguer l'apparence du cours Montebello, et les belles constructions françaises qui l'entouraient.

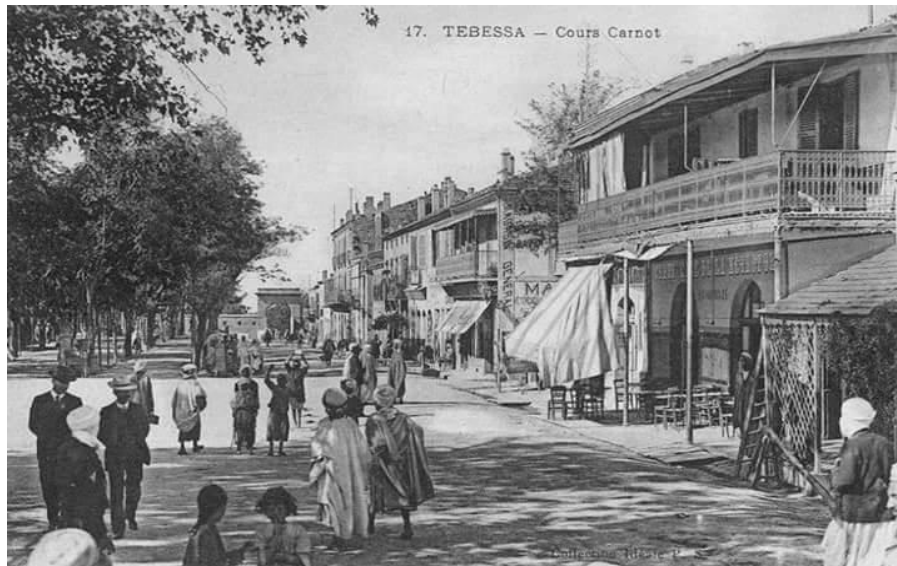


Figure 5.13: vue sur le Cours Montebello en 1907, appelé plus tard, cours Carnot

Source : (Tebessa: guide historique illustré aux monuments romains, 1983, p.15.)

Il est à signaler qu'à l'intérieur du centre européen, deux rues commerçantes ont été les plus fréquentées et les plus attractives. La première, est celle qui donnait vers l'arc de triomphe de Caracalla, elle est appelée rue de Napoléon. Quant à la deuxième, elle se dirigeait vers la porte de Solomon, elle est nommée rue d'Isly. C'est à ce dernier endroit, que les français avaient installé le bureau des affaires arabes. Ce qui fait que les indigènes fréquentaient souvent cette rue, comme le montre (la figure 5.14) ci-dessous.



Figure 5.14: Porte de Solomon, coté de la ville et sa rue appelée rue d'Isly

Source: (Mieusement, 1893).

Pas loin de la Porte de Solomon, et toujours au cœur de la citadelle byzantine, les français ont créé la Casbah, qui deviendra, le siège de la caserne militaire. En effet, cette garnison française a occupé une superficie assez importante de la vieille ville car elle rassemblait, les administrations, un hôpital, quelques commerces et d'autres constructions. Elle a pris la forme d'un îlot rectangulaire enfermé par une enceinte. Il semble que l'objectif français derrière cette conception militaire, était de construire une petite forteresse au sein du grand fort byzantin, où on accédait à l'intérieur de la Casbah par une grande porte ronde percée dans le mur situé en face de cour Montebello. La (figure 5.15) suivante, le montre clairement.



Figure 5.15: Porte d'entrée à la Casbah française de Tébessa située à l'intra-muros

Source : (En ligne sur Gallica, collection de la bibliothèque nationale de France).

Au Sud, et en dehors de la citadelle byzantine, les français avaient complétés la Casbah, par une autre structure appelée l'annexe du Génie. Cette zone en pleine solitude a été entourée, elle aussi, par une enceinte rectangulaire construite en belle pierres de taille et flanquée par des tours aux angles. L'accès de la Casbah vers l'annexe du Génie a été assuré par la porte d'Ain Chehla. A l'intérieur, il se trouvait, notamment les bureaux administratifs et quelques logements. En plus de ces constructions modernes, Gsell (1902) nous informe que le colonel Moll, a pris soin de rassembler, dans cette annexe du Génie, les restes de l'antique Theveste. Heureusement, ces trésors archéologiques, ont été déplacés quelques années plus tard, dans le musée créé dans le temple de Minerve à partir des années 1892. Gsell disait : « *C'est grâce au dévouement de M. l'abbé Delapard, curé de Tébessa, que le musée de ce lieu s'est développé rapidement.* » (Gsell S. , 1902, p. 2).

Il faut signaler que dans le sous-sol de l'annexe du Génie, les officiers français, avaient découvert accidentellement les thermes de Tébessa en 1886-1887. Chargé d'aménager des écuries, le commandant du Génie François-Maurice Allotte de la Fuÿe, découvrit un égout romain qu'il voulut réutiliser. À cette occasion, il trouva des vestiges extraordinaires qui n'étaient autres que d'anciennes installations thermales et d'immenses mosaïques ornant ces grands thermes. (Allotte de La Fuÿe, 1886-1887 ; Dondin-Payre , 2010, pp. 709-710). Heureusement, deux grandes mosaïques et plusieurs inscriptions ont été extraites et conservées, en 1893 au musée crée dans le temple de Minerve. Mais malheureusement les débris de pierres fouillés, ont été presque complètement rasés pour faire place à un hôpital et des logements militaires (Gsell, 1902, p.8).

Certes, si plusieurs officiers français ont participé activement à sauver les monuments et les restes de l'antique theveste. D'autres ont commis des erreurs impardonnables. Moll nous raconte, qu'au moment de l'arrivée des premières colonnes expéditionnaires, « *Les ruines de forum étaient encore en partie debout, ils ont complètement disparu depuis l'occupation française. Elles étaient, situées au milieu de l'esplanade, en avant de la casbah actuelle et leur destruction regrettable sans doute, étaient cependant de toute nécessité pour la défense de la place.* » (Moll, 1858-1859, p. 40). Par chance, le capitaine Moll avait sauvé une pierre portant une inscription dédiée à Vespasien, qu'il avait découvert, dans les environs de l'esplanade actuelle. Ce qui lui a permis de supposer que le Forum romain, était à cet endroit.

### **5.6.3 La ville de Tébessa de 1880 à 1920 : Besoin d'expansion en dehors de la muraille byzantine**

En 1880, le gouverneur général estima que Tébessa pouvait devenir une « *commune de plein exercice* » et c'est ainsi qu'au mois de juin 1881, M. Fargues fut nommé maire. À cette époque, la population de Tébessa se composait de « *262 européens, dont 185 français et de 2571 indigènes dont 2200 citadins et 270 ruraux. Tébessa devint ainsi un territoire civil.* » (Castel, *op. cit.*, p.195).

Depuis 1885, Tébessa était en paix. Les chefs du bureau arabe, n'ayant pas de soucis avec l'extérieur de la région, purent se préoccuper du développement de celle-ci. A cet effet, le centre de Tébessa devait être sensiblement amélioré et réorganisé selon une politique ségrégative. Les colons habitaient principalement à l'intra-muros, seule zone urbanisée qui se distinguait par son ambiance de quartier européen, ses résidences prestigieuses, ses commerces animés et ses services essentiels. À l'inverse, la population indigène résidait au-delà des limites du vieux centre, dans des quartiers hétérogènes.

Il est à noter que certaines familles indigènes, se sont installées dans l'intra-muros. Par contre, les autres vivaient au Sud de la citadelle byzantine, près des marabouts de Sidi Abdelrahmane et Sidi Mohamed Ech-Cherif, d'où un village proche de Zaouïa a émergé. L'endroit où les indigènes se sont installés, était caractérisé par des terrains rocheux de forte déclivité, ce qui leur a permis de construire un village ayant une architecture Arabo-musulmane, où les rues sont étroites et sinueuses et les maisons sont introverti et construites autour d'un patio. Il convient de signaler, que l'abondance d'eau et la fertilité des terres qui se trouvaient à côté du village de Zaouïa, ont permis aux arabes de pratiquer l'agriculture. La (figure 5.16) suivante, nous montre clairement les deux quartiers, dont il est question.

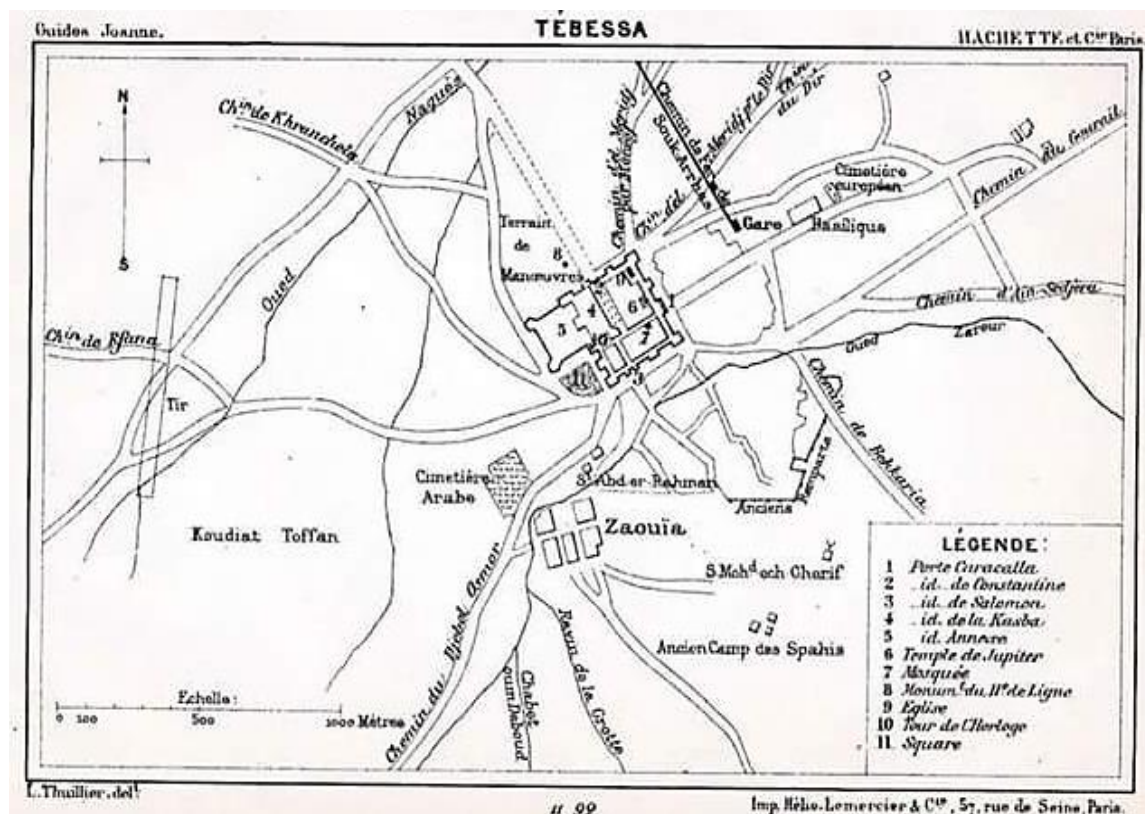


Figure 5.16 : Plan de Tébessa en 1893

Source : (Guides Joanne, 1893)

En consultant la figure précédente, on peut voir clairement, au Nord-Est, le quartier des européens, en d'autres termes, la citadelle byzantine et l'annexe du Génie. Au Sud, on distingue le village de Zaouia, érigé à quelques centaine de mètres de la porte orientale de la ville –porte de Solomon-. Il était en effet, trop rapproché du centre européen.

Par ailleurs, il suffit de porter un coup d'œil sur la carte précédente, pour comprendre rapidement que la ville de Tébessa a commencé dès 1893 à s'étendre légèrement. Les premiers signes de cette expansion, apparaissaient dans le coté Nord-Est de la ville, exactement, en sortant de la porte de Caracalla et en prenant la route qui se dirige vers la basilique. À peu près, à mi-chemin, les français avaient construits la gare et le chemin de fer de Souk Ahras. A proximité de la basilique, les Français ont alloués des terres pour ériger le cimetière européen. Quant 'aux arabes, ils l'ont assigné un cimetière à côté du village de Zaouia.

Il faut signaler que les français ne se sont pas bornés à améliorer le chef-lieu de Tébessa mais qu'ils cherchèrent également à améliorer l'agriculture en plantant des pommes-de terre, des oliviers, des vignobles et même du coton (Castel, 1905). Peu à peu, le nombre de résidents européens et arabes, a augmenté, ce qui fait que la ville s'est étendue hors des murs byzantins à partir de 1920.

#### **5.6.4 Tébessa à partir des années 1920 jusqu'à l'indépendance : création d'un plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension urbaine**

Avec l'arrivé de la loi de 14 Mars 1919, la ville de Tébessa, à l'instar d'autres villes algériennes, a connu pour la première fois, la création de son plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension urbaine. Pendant cette période, tout fut mis en œuvre pour améliorer l'état de la ville de Tébessa en dehors de sa muraille byzantine. Pour cela, les ingénieurs français préparèrent l'installation des faubourgs, en exécutant un nouveau tracé. Ils percèrent des routes et des places, réservèrent des emplacements pour les établissements publics et élevèrent des belles constructions.

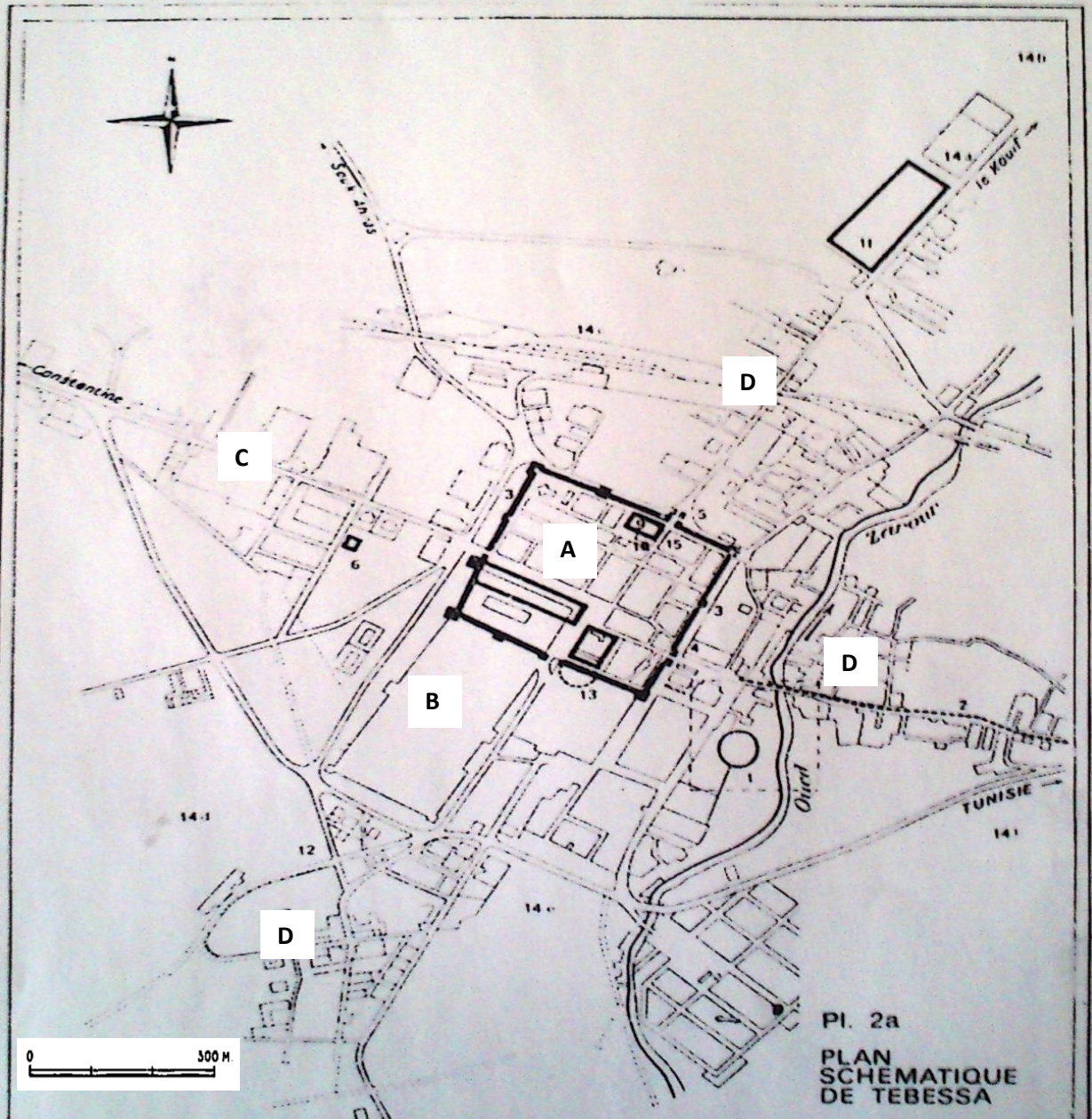
La direction de la culture de la ville de Tébessa, dans son archive relative au plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension urbaine, souligne qu'en 1931, le nombre des habitants dans le chef-lieu de la ville de Tébessa, atteignit (*7304 habitants, dont 1620 français et 4994 indigènes, le reste sont des étrangers mélangés*) (Tebessa, 1931). Suite à ce chiffre élevé, la ville de Tébessa fut élargie selon un plan en damier comprenant de larges avenues. En plus du centre européen implanté à l'intérieur du rempart byzantin et du village indigène installé au Sud. La ville s'étendait le long des axes routiers. A l'Ouest de la citadelle, les français avaient créé les faubourgs coloniaux. Ces derniers, ont suivi le tracé routier hérité des romains, c'est-à-dire la route qui mène vers Constantine (Decamunus). Quant au Est, Nord et au Sud, des quartiers traditionnels indigènes ont vu le jour. Ils ont suivi surtout la route qui mène vers la commune d'El-Kouif (Cardo romain).

Ce qui fut important pendant la promulgation du plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension urbaine de Tébessa, c'est l'amélioration du réseau ferroviaire qui constitue une infrastructure économique très importante, car il a permis d'un côté, de relier la ville de Tébessa à ses alentours ainsi qu'aux grandes villes de l'Est Algérien, notamment Constantine et Annaba. Et d'un autre côté, il a facilité le transport des voyageurs, des marchandises, et des ressources naturelles notamment le phosphate, extrait des carrières de Ouenza, Morsott et le Kouif, riches de gisements miniers.

Outre la voie ferrée, la ville de Tébessa a connu à cette époque la construction de plusieurs établissements publics, comme un hôpital, une poste, une église, une mairie, un cinéma, un jardin publique, et plusieurs équipements éducatifs à caractère architectural Européen. Tous ces bâtiments sont encore là, témoignage indéniable du passé colonial Français. La (figure 5.17) en bas représentant le plan de Tébessa en 1952, nous montre les directions dans lesquelles la ville s'étalait ainsi que ces principaux sites et monuments historiques.

- 1 — Amphithéâtre.
- 2 — Aqueduc romain.
- 3 — Rempart de la citadelle byzantine.
- 4 — Porte de Solomon.
- 5 — Arc de Caracalla.
- 6 — Arc de la voie de Cirta.
- 7 — Emplacement du forum.
- 8 — « Maison romaine ».
- 9 — Temple dit « de Minerve ».
- 10 — Eglise byzantine.
- 11 — Basilique chrétienne.
- 12 — Thermes.

- 13 — Théâtre.
- 14 — Nécropoles antiques.
  - a) Nécropole près de la basilique.
  - b) Mausolée romain de forme hexagonale, aujourd'hui Marabout de Sidi Djabballah.
  - c) Nécropole près de la gare.
  - d) Tombeaux.
  - e) Tombeaux.
  - f) Mausolées.
- 15 — Grande mosquée visible à l'époque turque (1842)
- 16 — Marabout de Sidi Ben Saïd visible à l'époque turque (1842).



**A** : Citadelle byzantine y compris Casbah française. **B** : Annexe de génie.

**C** : Les faubourgs coloniaux.

**D** : Quartiers hétérogènes des indigènes.

Figure 5.17: Plan de Tébessa en 1952

Source : (Serre De Roche, 1952, p. 43) + traitement de la carte par l'auteur.

## **5.7 Tébessa après l'indépendance**

### **5.7.1 La ville de Tébessa de 1962 à 1988**

Au lendemain de l'indépendance et plus particulièrement en 1974, Tébessa devint wilaya, ce qui entraînait une augmentation de la population, en particulier avec l'arrivée de la population rurale. De plus de nouveaux équipements apparaissaient, de nouvelles habitations et une concentration massive d'activités tertiaires comme le commerce et les services surtout au centre-ville.

Sur le terrain, nous constatons qu'autour de vieux centre, des quartiers secondaires se sont créés. En effet, la ville s'est étendue vers le Nord-Est et à l'Ouest à proximité des routes nationales 10 et 16 avec la formation de quartiers (habitat collectif et auto construction). Il est à signaler que près de la RN10, la zone industrielle, l'université et les ZHUN sont implantées alors que sur la zone de la RN16, l'aéroport a été construit et que des lotissements ont fait leur apparition. Au Sud-Est de la ville, des quartiers illicites se sont construits, sans plan d'urbanisme et sans équipements de proximité.

### **5.7.2 La ville de Tébessa de 1988 à ce jour**

A partir des années 1988, la ville de Tébessa, a vu la création des quartiers périphérique qui se greffent au-delà du vieux centre, cette dernière s'étalait linéairement, le long de la route nationale N° 10. En effet, le Sud de la ville est fermé par un relief accidenté qui empêche le développement de la ville de Tébessa de ce côté. C'est pourquoi l'habitat et les équipements ont surtout occupé les zones périphériques de la RN10, car cette zone offrait une géographie idéale : faibles pentes, sols solides, proximité des réseaux divers et une alimentation en eau potable possible. Suite à cela, tous les poches vides des espaces urbains périphériques ont été construits et le déplacement centre historique – périphérie a été accentué.

C'est ainsi que Tébessa, tout en étant une ville conséquente au plan national, présente dans son centre historique de gros problèmes : bâtiments et patrimoine dégradés, stationnement difficile, commerce informel et beaucoup d'autres. Ces problèmes se sont répercutés négativement sur l'authenticité de vieux centre, considéré comme étant l'espace privilégié de rencontre, de détente et d'activité.

La (figure 5.18) ci-dessous, nous résume l'ensemble des étapes d'extension de la ville de Tébessa, expliqués auparavant.

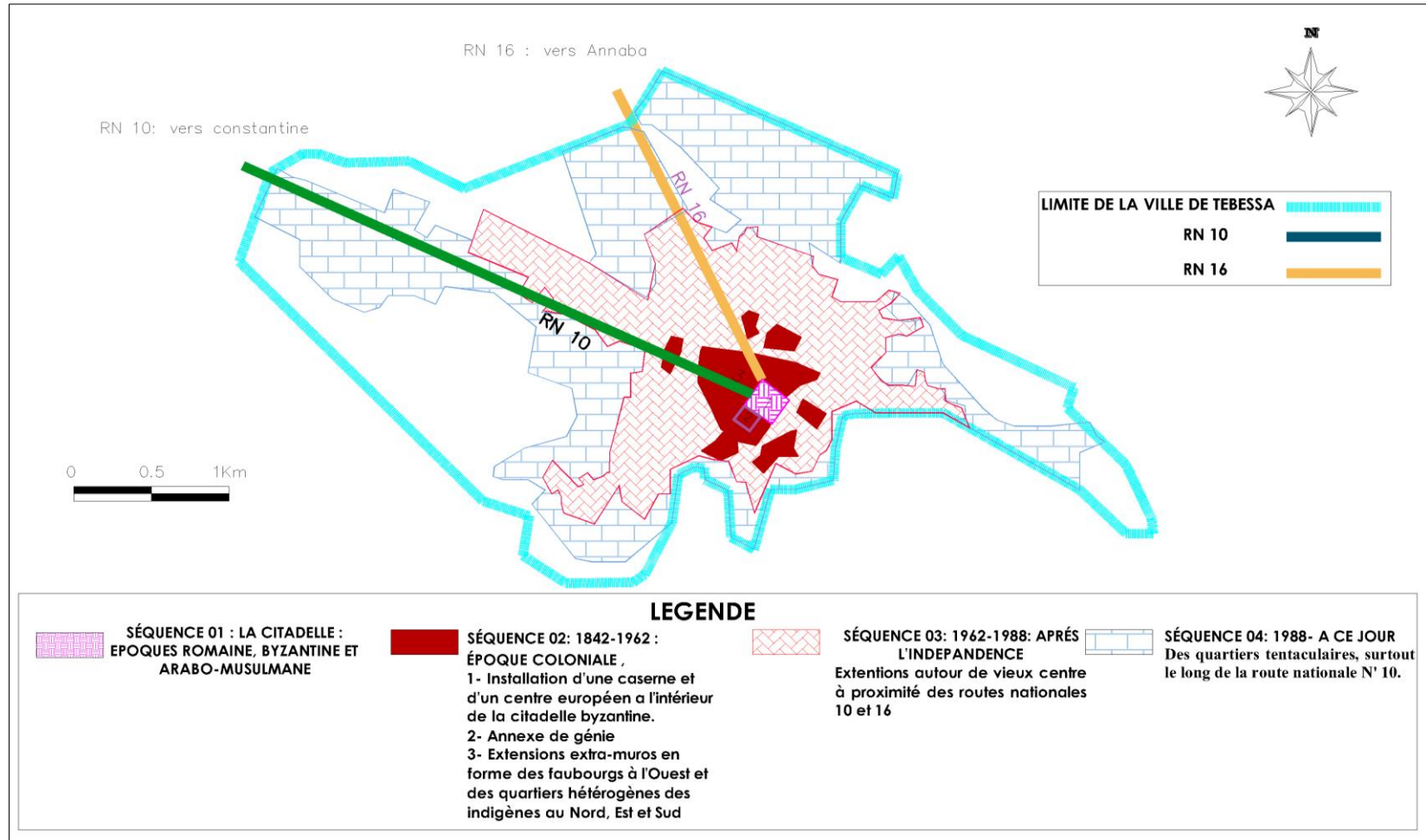


Figure 5.18: Le processus du développement urbain de la ville de Tébessa.

Source : (Direction d'urbanisme et de construction, Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de Tébessa, 2009) + traitement du plan par l'auteur.

### 5.7.3 La structure urbaine actuelle de la ville de Tébessa

L'évolution de la ville de Tébessa a été tributaire de divers paramètres comme les ressources naturelles, les voies de communication et l'impossibilité de s'étendre vers le Sud. Tout cela a provoqué des changements fonctionnels et spatiaux qui font que la ville actuelle, présente la structure suivante :

- **Un centre historique** : Celui-ci est facilement accessible et il possède des habitations et des équipements variés. C'est un lieu riche en patrimoine urbain, et en activités de natures diverses, commerces, des infrastructures et des endroits de rencontre.

- **Un tissu urbain secondaire** : Ce tissu s'est formé le long des axes de communication RN10-RN16-RN82. Ce qui a permis le développement de l'habitat individuel et de différentes activités comme le commerce et les équipements. Les principales caractéristiques de ces quartiers sont :

- Dysfonctionnement et déséquilibre spatial dues à la difficulté de la gestion urbaine.
- Certains quartiers sont anarchiques avec des constructions illicites de bric et de broc qui montrent la précarité de la vie de leurs habitants.
- L'espace public, les voiries et les réseaux divers sont en état de dégradation très avancée.
- Les logements privés se sont multipliés, ce qui rend difficile la circulation et l'établissement d'équipements.

- **Un tissu périphérique** : Il suffit de se rendre dans les quartiers où les immeubles à vocation sociale ont été construits, avec en plus des activités , comme université, centres de formation et zone industrielle pour constater que nous avons affaire à des cités dortoirs manquant des aménagements urbains nécessaires. Les habitants doivent donc se rendre au centre ville pour leurs nécessités, ce qui augmente par voie de conséquence la sur-fréquentation du centre historique de Tébessa et les problèmes qui en découlent.

La (figure 5.19) suivante nous montre l'ensemble des tissus qui se sont créés autour et loin du centre historique de Tébessa.

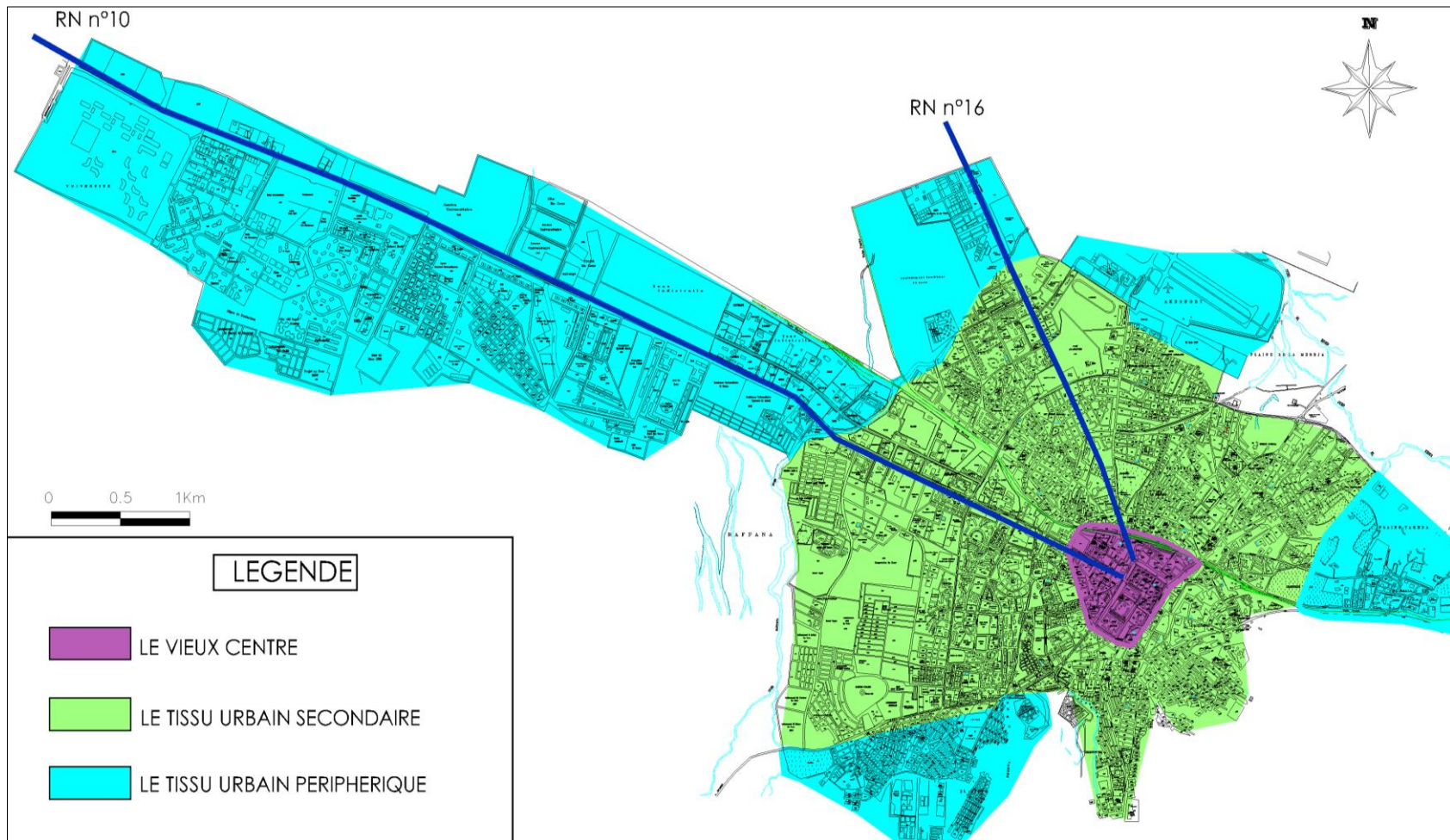


Figure 5.19: Le centre historique, cœur battant autour duquel pivotent les différents tissus urbains de la ville de Tébessa

Source : (Direction d'urbanisme et de construction, Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de Tébessa, 2009) + traitement du plan par l'auteur.

## **Conclusion**

En résumé nous pouvons dire que l'époque byzantine, développa Theveste et la transforma en ville fortifiée. Quant aux Arabes musulmans et les ottomans, malgré beaucoup de tribulations, ils préférèrent s'installer à l'intérieur de la muraille byzantine, et sur les restes des époques antérieures, ils construisirent leurs demeures. Malgré ces changements, Theveste a pu garder son ancien lustre romain jusqu'à l'arrivée des français.

A la lumière de ce que nous avons dit, nous constatons que pendant l'époque française, le centre historique de Tébessa délimité par le rempart byzantin, s'est agrandi. Autour du celui-ci se greffait deux catégories de tissus urbains : un serré avec un savoir-vivre arabo-musulman, au contraire de l'autre qui est régulier avec un caractère européen. En parallèle à cette organisation, la ville de Tébessa, a bénéficié de plusieurs fonctions essentielles pour la vie quotidienne. En plus de la restauration des monuments, l'abondance de logements, des commerces. Des équipements publics, des moyens de transports, et des aires de détente sont venues. Toutes ces potentialités urbaines et socio-économiques, ont fait de Tébessa une ville agréable à vivre.

Après l'indépendance et jusqu'à aujourd'hui, la ville a connu une forte croissance qui suit les grands axes routiers. Ceci a permis de faciliter la liaison entre centre historique-périphérie et périphérie-périphérie. Toutefois, elle a entraîné la formation des quartiers spontanés et tentaculaires et une pression sur le centre historique, dont le patrimoine architectural ne cesse de se dégrader.

## **Conclusion de la partie II**

En résumant notre analyse diachronique de l'antique Theveste, il est évident que son évolution a été influencée par plusieurs facteurs clés, à savoir : les ressources naturelles, la situation stratégique du site, les terres fertiles, les sources d'eau abondantes et les réservoirs de calcaire. En outre, le choix délibéré d'une plaine encerclée par des montagnes imposantes a permis de renforcer le contrôle et la sécurité. De plus, la présence d'un réseau routier bien desservi a facilité la communication avec les principaux centres romains. Ces éléments collectifs ont constitué des atouts précieux qui ont incité diverses civilisations à investir dans le développement de cette ville antique.

De plus, on peut déduire que Tébessa a connu un véritable essor à l'époque romaine. Malgré de multiples dévastations, notamment à l'époque vandale, Theveste a su préserver les vestiges de son ancienne grandeur romaine, notamment ses monuments importants datant de l'époque sévérienne et sa prospérité agricole. Cependant, ce n'est qu'à l'époque byzantine que Theveste a été activement reconstruite et fortifiée, principalement sous la direction de Solomon. Pour des raisons défensives, Solomon érigea rapidement une puissante citadelle pour accueillir une garnison, en utilisant des pierres récupérées sur des édifices romains démantelés. Cette hâte est encore soulignée par l'intégration de monuments romains existants et bien conservés, comme l'arc de triomphe de Caracalla.

Quant aux Arabes et les Ottomans, malgré beaucoup de tribulations, ils préférèrent s'installer dans la citadelle byzantine de Theveste. Au milieu des débris accumulés au cours des siècles, ils donnèrent à la vieille ville l'aspect d'une cité arabo-musulmane. Malgré le poids du temps, cette citadelle a pu conserver ses caractéristiques architecturales depuis l'antiquité jusqu'à l'arrivée des Français. Ses fortifications, bien conservées, ont fait de l'antique Theveste, un véritable modèle de l'urbanisme romano-byzantin.

À l'arrivée des Français, la citadelle byzantine et ses monuments ont suscité l'intérêt de l'armée française qui n'a pas hésité à les restaurer et à les mettre en valeur. De même, tous les moyens, ont été mis en place pour améliorer et moderniser l'intérieur du rempart byzantin, qui fut transformé en un centre européen, caractérisé par la présence d'une caserne militaire, des maisons modernes, de commerce et des équipements. Pendant la période coloniale, le centre s'est développé avec l'apparition de quartiers arabo-musulmans et la formation de faubourgs habités par des français. Aujourd'hui la ville continue son expansion surtout le long de la RN n°10 et 16 avec des quartiers qui se forment à sa périphérie.

Actuellement, le centre historique de Tébessa est composé de plusieurs **monuments majeurs** (arc de triomphe romain, temple, rempart byzantin avec ses portes et ses tours, amphithéâtre, aqueducs, mosquée d'époque truc..Etc) dont l'unité et la cohérence n'est assurée que par leur indissociable complémentarité avec le tissu **d'édifices mineurs** (les habitations françaises et arabo-musulmanes et modernes) qui les entoure. Tous ces éléments font de lui un **ensemble urbain historique** ayant une grande valeur du point de vue archéologique, architectural, historique, économique, social et culturel.

Nous pouvons conclure, en disant que le centre historique de Tébessa joue un rôle très important dans la vie contemporaine car nous pouvons y trouver des monuments historiques de différentes périodes. Ce centre historique est le cœur battant, autour duquel la ville de Tébessa s'est agrandie. C'est un lieu de mémoire mais aussi de rencontre important pour la population qui y trouve des commerces, des services, des équipements et une possibilité de détente. Cette particularité a fait de lui un lieu attractif, toutefois, cette attractivité a entraîné des dangers menaçant le patrimoine architectural. Il faut dire que, malgré l'extension en dehors et au-delà du centre historique de Tébessa, ce dernier se dégrade. Suite à cela, la protection et la sauvegarde de cet ensemble historique, devrait être une des actions prioritaires des pouvoirs locaux.

Le centre historique avec ses monuments historiques, présente de précieuses possibilités d'un développement économique local. Mais des questions sont soulevées, quelle est la réalité urbaine de ce centre ancien ? Ses monuments historiques, sont-ils réellement pris en compte et protégés ? Nous allons chercher les réponses à ces questions dans la partie suivante.

# **PARTIE III : DIAGNOSTIC DU CENTRE HISTORIQUE DE LA VILLE DE TEBESSA : ETAT DES LIEUX ET RISQUES MENAÇANT SON PATRIMOINE URBAIN BATI**

## **Introduction**

L'expansion rapide de la ville de Tébessa et souvent non maîtrisée, a engendré des répercussions profondes sur son centre historique et notamment son patrimoine culturel. A quels risques ce centre est-il soumis ? L'étalement de la ville de Tébessa, a-t-il affecté négativement son centre historique ? Quels sont les problèmes qui en découlent ?

Pour répondre à ces questions, il faut procéder à une analyse urbaine permettant de comprendre la réalité de ce centre et comment les différents éléments le composant se sont coordonnés pour former aujourd'hui ce lieu à la fois historique et urbain. Pour cela nous allons agir comme suit :

Dans le premier chapitre, nous allons, analyser ce qui caractérise le centre historique de Tébessa au plan fonctionnel : Quelle est sa réalité au plan de son accessibilité, de son habitat, de ses équipements, de son commerce, et de ses espaces publics. Dans le deuxième chapitre, nous allons déterminer l'ensemble des sites et monuments historiques, en faisant leur identification et leur inventaire. Enfin dans le troisième chapitre, nous mettrons la lumière sur l'ensemble des menaces pouvant mettre en péril ce patrimoine urbain.

Ces phases sont importantes pour savoir l'état des lieux de ce centre, ce qui nous permettra de saisir ses atouts et ses potentialités, mais aussi de rechercher les enjeux, et les problèmes auxquels les acteurs d'aménagement et d'urbanisme y compris les acteurs locaux devront se confronter pour que ce centre puisse être sauvegardé et mis en valeur.

## CHAPITRE VI : LE CENTRE HISTORIQUE DE TEBESSA, DYNAMIQUE ET OU DYSFONCTIONNEMENTS : ANALYSE URBAINE DE SES FONCTIONS

### Introduction

Dans ce chapitre nous allons étudier chaque élément composant le centre ancien de Tébessa séparément, en définissant sa fonction, son importance et son effet sur la ville. Il est à noter que nous concentrerons l'étude sur l'hyper centre (la citadelle et ses annexes). Cette zone constitue la partie la plus ancienne et la plus importante car elle a connu le passage de plusieurs civilisations et elle a subi plusieurs mutations socio-économiques et culturelles au fil du temps.

Il convient d'indiquer que nous allons utiliser deux outils méthodiques : premièrement les statistiques récentes, les photos et les plans. Deuxièmement, les sorties sur terrain. Nous allons donc procéder en plusieurs étapes, à savoir : observation du site, ensuite description du contexte observé et enfin nous terminerons en démontrant les forces et les faiblesses et leurs actions sur le vieux centre. Ces étapes sont importantes afin de déterminer les réelles éventualités possibles pour revaloriser, sauvegarder, intégrer et rendre plus attractif le patrimoine urbain du centre historique de Tébessa.

### 6.1 Présentation de l'aire d'étude

Le vieux Tébessa est considéré comme le centre vital de la ville. En l'observant, nous pouvons fixer deux espaces :

- **La partie centrale (l'hyper centre)** : elle est délimitée par l'enceinte byzantine et l'ex-annexe du génie militaire français, abritant actuellement la cité de la gendarmerie, à l'intérieur de laquelle nous trouvons des monuments datant de plusieurs époques, des habitations et des commerces qui rendent vivant ce lieu.

- **Les différents secteurs ajoutés à ce noyau** : nous pouvons les découper en deux : le premier s'est formé à l'Ouest pendant la période coloniale, il se situe vers la RNn°10 et le second, s'est formé au Nord, Est et Sud, il est plus indigène dans sa composition.

Selon le plan d'occupation des sols (Pos n° 1), le centre historique de Tébessa occupe une superficie de 60 ha, répartie comme suit :

- 23h pour le premier secteur (la citadelle et ses annexes) ;
- 26h pour le deuxième secteur (les faubourgs coloniaux) ;
- 10 h pour le troisième secteur (les habitations indigènes). La (figure 6.1) suivante représente les trois secteurs dont il est question.

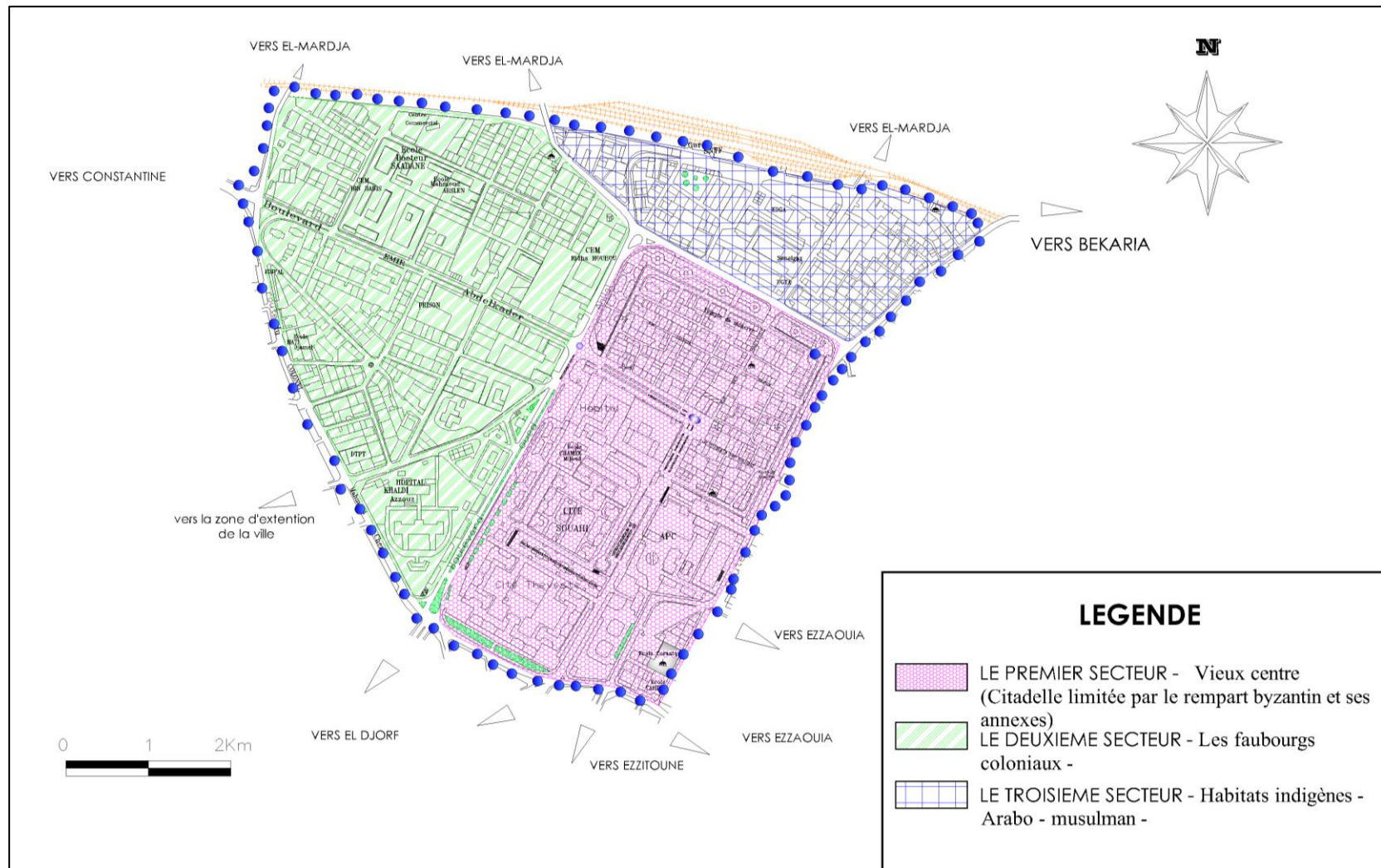


Figure 6.1 : Carte représentant les trois secteurs du centre historique de Tébessa

Source : (Direction d'urbanisme et de construction de Tébessa, rapport final du POS n°1, 2009) + Traitement du plan par l'auteur.

## 6.2 Population résidente dans le centre historique de Tébessa

Le centre historique de Tébessa est habité par une population diverse. Nous n'avons pas trouvé des statistiques précises concernant l'évolution du nombre de la population dans l'hyper-centre, terrain du notre étude. Pour cela, nous nous contenterons dans ce qui suit, d'étudier cette évolution dans les trois secteurs, en reproduisant les statistiques indiquées dans le rapport final du Plan d'occupation des sols -POS N01- du centre-ville de Tébessa, tout en les actualisant par les dernières statistiques de recensement général de la population et d'habitat RGPH 2022.

Tableau 6.1 : L'évolution de la population résidente dans le centre historique de Tébessa pendant les années

Source : (DUC de Tébessa, rapport final du POS n°1, 2009) + RGPH 2022.

<b>Désignation</b>	<b>RGPH 1998</b>	<b>RGPH 2008</b>	<b>RGPH 2022</b>
Population du centre historique (les trois secteurs)	4274	5203	4383
La Population totale de la commune de Tébessa	161.440	196.537	318.566

En examinant le (tableau 6.1) au-dessus, nous voyons que le nombre des habitants du vieux centre, ne représente qu'une partie infime de la population totale de la ville de Tébessa et de plus le nombre a diminué de 2008 à 2022. Pour quelles raisons ?

Ce centre comporte beaucoup d'équipements publics, et plusieurs logements privés ont été converties en commerces ou en bureaux d'activités libérales auxquels il faut ajouter un exode de ce centre vers les quartiers limitrophes qui offrent plus de commodités et de confort. Ceci est dû à plusieurs facteurs (exigüité du site, vétusté des bâtiments, élévation du coût des loyers). De ce fait, le centre ancien, plus particulièrement la citadelle se remplit tous les matins grâce à ses activités tertiaires contrairement au soir, où il est vide d'habitants qui sont à la périphérie.

### 6.3 La composition urbaine du 1<sup>er</sup> secteur du centre historique de Tébessa

En parcourant l'hyper-centre, dont la surface est réduite, nous découvrons une grande diversité de fonctions urbaines. La (figure 6.2) suivante les détaille.

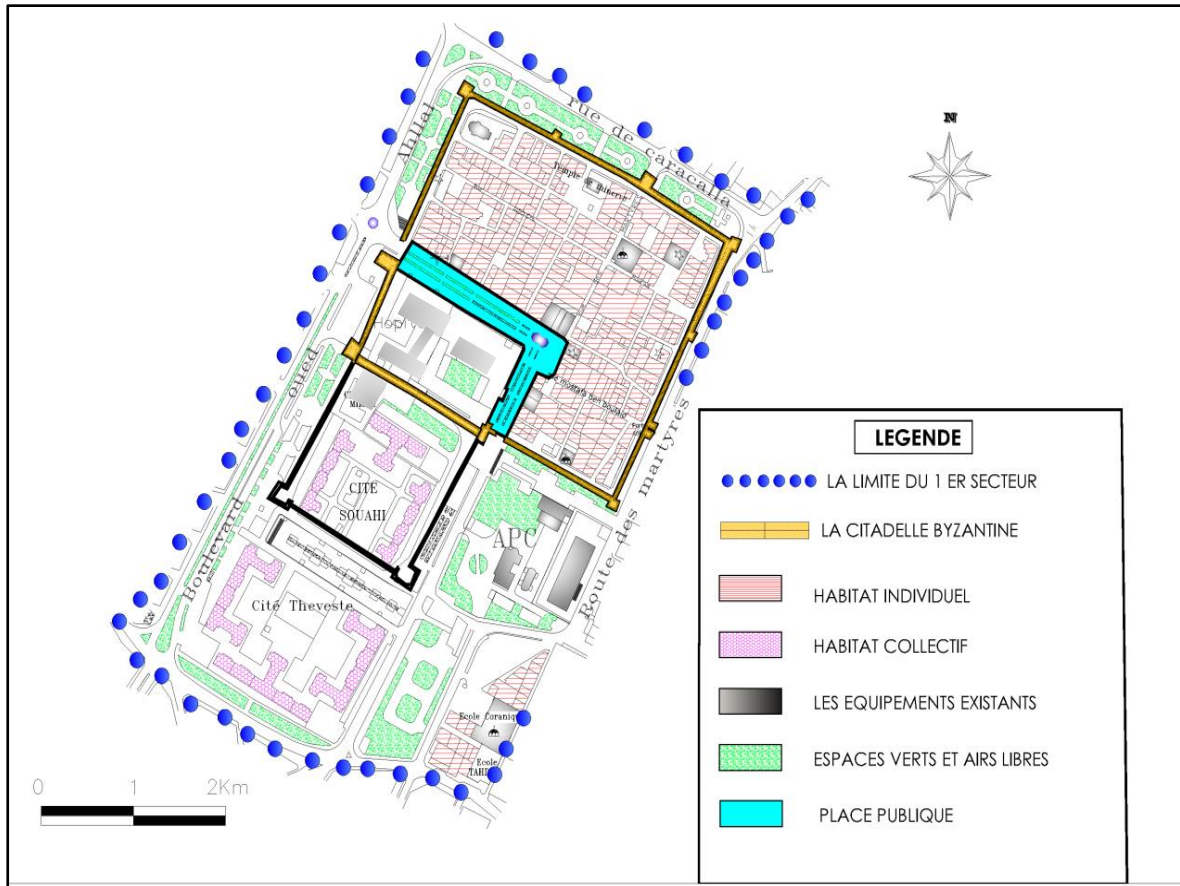


Figure 6.2: Carte représentant la composition urbaine du 1<sup>er</sup> secteur du centre historique de Tébessa

Source : (Direction d'urbanisme et de construction de Tébessa, rapport final du POS n°1, 2009) +  
Traitement du plan par l'auteur.

D'après la figure, nous voyons que la composition urbaine au niveau du centre historique de Tébessa est variée entre habitations individuelles, collectives, les équipements, sans oublier le patrimoine architectural, les places et les airs libres. Cela démontre que ce centre ancien est vivant, car il continue toujours à jouer un rôle de polarisation et un lieu d'échange, de rencontre et reste toujours un lieu attractif où toute la population y'adresse pour beaucoup de raisons.

## 6.4 Accessibilité et Mobilité dans le centre historique de Tébessa

### 6.4.1 Aperçu sur le réseau viaire dans le centre ancien de Tébessa

Pour accéder au vieux centre, de grands axes routiers (boulevards, rues) ont été aménagés. Ces axes aboutissent aux portes de la vieille ville, tel que le boulevard oued Ahlel, la rue 11 décembre (Fig 6.3) et la rue de Caracalla (Fig 6.4). Ces rues convergent vers le boulevard Amir Abdul Qader (RN 10), colonne vertébrale de la ville actuelle.



Figure 6.3: Rue 11 décembres



Figure 6.4: Route de Caracalla

Source : (Auteur. 2022).

La présence de grands axes permet d'un côté la bonne structuration interne, et assure d'un autre coté la continuité du centre historique avec son environnement immédiat. Cependant nous pouvons constater que le réseau routier du centre historique est dense et ne peut plus supporter la circulation actuelle.

### 6.4.2 Les moyens de transport urbain dans le centre historique de Tébessa

Le centre ancien de Tébessa est le plus accessible tout en étant le plus fréquenté par la population. Les habitants peuvent utiliser plusieurs moyens de transports pour se rendre dans ce vieux centre. Stations de transports publics (gare ferroviaire, bus, taxis), sont à proximité immédiate de la citadelle byzantine (voir figures 6.5 et 6.6). La disponibilité de ces moyens est un véritable atout, car ils facilitent l'accessibilité, mais aussi permettent à ce centre ancien de jouer un grand rôle par rapport au reste de la ville, en faisant de lui un lieu attractif dont le rayonnement et l'influence dépassent ses limites.



Figure 6.5 : Station de bus urbains



Figure 6.6: Stations de taxi dans le centre historique de Tébessa

Source : (Auteur. 2022).

### 6.4.3 Les inconvénients de la mobilité dans le centre historique de Tébessa

- **La partie intra-muros** : est limitée par les remparts byzantins, pour y accéder il faut passer par la porte de Constantine, porte de Solomon, porte de l'horloge et la porte de Caracalla. Un cadastre très dense et un réseau de rues étroites partent de ces portes et rendent l'accès difficile même aux piétons d'autant plus qu'elles ne facilitent pas la découverte du site historique vue la forte fréquentation humaine. En général leur largeur ne dépasse pas 5 mètres. Les (figures 6.7 et 6.8) suivantes dévoilent ce propos.



Figure 6.7: étroitesse de la porte de Solomon

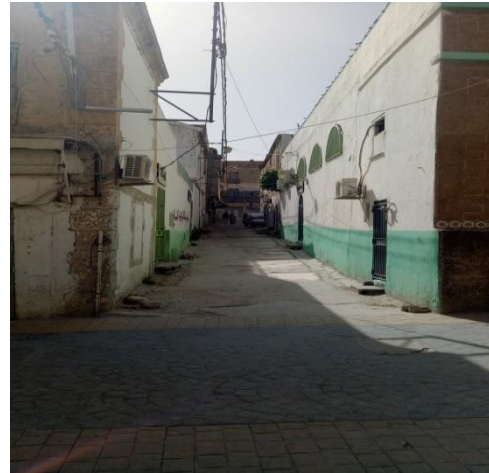


Figure 6.8: exiguïté et dégradation des rues à l'intra-muros

Source : (Auteur. 2022).

- **La partie extra-muros** : nous avons pu constater que celle-ci a également de sérieux problèmes de mobilité. Notons d'abord l'encombrement, l'afflux mécanique et de nombreux bouchons aux divers carrefours en particulier au niveau de la route de Constantine RN10 (voir figure 6.9). Il faut ajouter à cela que ce centre historique manque des parkings ce qui entraîne des stationnements anarchiques qui détériorent le site historique.



Figure 6.9: Encombrement dans le centre historique de Tébessa  
Source : (Auteur. 2022).

Il est important de signaler que l'existence de la voie ferrée qui coupe la route 11 décembre, qui mène vers la porte de Caracalla (voir figure 6.10), augmente le problème de la circulation. Egalement, l'état des voies dégradées, s'ajoute aux handicaps déjà signalés avec en surplus des conflits entre piétons et voitures. Nous voyons donc que l'amélioration de déplacement est essentielle et que cela demande un plan de circulation adéquat afin de rendre le centre historique habitable et attractif.



Figure 6.10: La voie ferrée, une coupure urbaine dans le centre historique de Tébessa

Source : (Auteur. 2022).

La (figure 6.11) suivante nous permet de mieux cerner comment est aménagé le système viaire dans le centre historique de Tébessa.



Figure 6.11: Carte représentant l'accessibilité et la mobilité dans le vieux Tébessa

Source : (Direction d'urbanisme et de construction de Tébessa, rapport final du POS n°1, 2009) +  
Traitement du plan par l'auteur.

## 6.5 Etude d'habitat (typologie, gabarit, usage et état) dans le 1<sup>er</sup> secteur du centre historique de Tébessa

Comme nous l'avons déjà dit, nous nous attacherons d'étudier la fonction d'habitat seulement dans la partie la plus anciennes, à savoir, la citadelle et ses annexes. Pour établir le diagnostic de celle -ci, nous nous sommes référés aux dernières statistiques RGPH 2022 de la commune de Tébessa y compris le rapport du POS et nos sorties sur terrain.

### 6.5.1 La typologie d'habitat

Dans le centre historique de Tébessa, il existe plusieurs typologies d'habitats. Le (tableau 6.2) ci-dessous, nous permet de les distinguer.

Tableau 6.2: La typologie d'habitat dans le 1<sup>er</sup> secteur du centre-ancien de Tébessa

Source : (Direction d'urbanisme et de construction de Tébessa, rapport final du POS n°1, 2009) + enquête urbaine de l'auteur en 2022.

Désignation	Logements individuels	Logements collectifs	Total
Nombre des logements du vieux centre	321	161	482

- **Habitat individuel** : nous pouvons voir d'après le tableau qu'il existe une dominance de la construction d'habitat individuel (66,59%) située à l'intra-muros et aussi le long des deux axes d'extension à l'Ouest et au Nord du noyau de la ville. Il est composé essentiellement de l'habitat colonial, mélangé partiellement par un habitat arabo-musulman (souvent maisons à patio) et d'autres modernes. Les (figures 6.12 ; 6.13 ; 6.14) suivantes les montrent.



Figure 6.12 : Habitat individuel colonial dans le centre ancien de Tébessa



Figure 6.13: Habitat individuel indigène -Arabo-musulman-

Source : (Auteur. 2022).



Figure 6.14: Habitat individuel moderne dans le centre historique de Tébessa

Source : (Auteur. 2022).

- **Habitats collectifs** : Dans les années 1980, des logements collectifs ont été introduits dans l'ancienne annexe du génie français (aujourd'hui cité de la Gendarmerie) ainsi qu'au niveau des grands axes routiers créés par la colonisation française (Cité Théveste). Ces logements, d'une hauteur maximale de quatre étages, représentent moins de 40 % des habitations du centre (voir figure 6.15). Elles sont en état moyen, avec des parkings et des aires de jeux. A noter que dans le centre ancien, il existe un troisième type d'habitat semi-collectif construit par les Français en R+2 (nous les avons comptés dans les habitats collectifs). Ce type est dispersé dans le centre ancien.



Figure 6.15: La cité d'habitat collectif, appelée cité Theveste, dans le centre historique de Tébessa

Source : (Auteur. 2022).

### 6.5.2 Le Gabarit d'habitat

Le centre ancien de Tébessa est composé d'habitations comprenant plusieurs étages et souvent leurs toitures sont inclinées. Le (tableau 6.3) ci-après les montre.

Tableau 6.3: Les hauteurs des habitations dans le 1er secteur du centre historique de Tébessa  
Source : (Direction d'urbanisme et de construction de Tébessa, rapport final du POS n°1, 2009) + enquête urbaine de l'auteur en 2022.

Logements	RDC	RDC+1	RDC+2	RDC+3	Habitations collectives	Total
Nombre	32	221	49	19	161	482

Le tableau montre que le nombre des maisons en Rez-de chaussé plus un étage, est le plus élevé, soit 45,85% du nombre total. Cela s'explique par le fait que la plupart des bâtisses sont de facture coloniale. Il convient de noter que les gabarits en RDC+2 et ceux R+3, ont été construits ces dernières années suite aux rajouts-surélévations ou la démolition-reconstruction d'un certain nombre d'anciennes maisons. Les façades urbaines suivantes en témoignent (voir figures 6.16 et 6.17).



Figure 6.16: Façade urbaine à l'intra-muros représentant le gabarit des constructions au centre historique de Tébessa. (1ere tranche)

Source : (Bureau d'étude d'architecture et d'urbanisme, Belgacemi Fayçal).



Figure 6.17: 2eme tranche de la façade urbaine à l'intra-muros

Source : (Bureau d'étude d'architecture et d'urbanisme, Belgacemi Fayçal).

### 6.5.3 L'usage des logements

Le (tableau 6.4) suivant détermine le nombre de logements et leurs usages dans le centre historique de Tébessa.

Tableau 6.4: l'usage des logements dans le 1er secteur du centre-ancien de Tébessa

Source : (RGPH 2022 + enquête urbaine de l'auteur).

Logements	Usage résidentiel	Usage mixte (habitation et commerce)	Usage commercial (Bazard)	Usage professionnel Libéral	Logements vacants	En cours de construction
Nombre	273	157	6	35	7	4
Total	482 logements					

Le tableau ci-dessus montre que la moitié (56 %) des logements, sont destinés à un usage résidentiel. Viennent ensuite les logements à usage mixte. Il est à noter qu'un nouveau phénomène se propage dans le centre historique de Tébessa, à savoir la transformation d'un bon nombre d'anciennes habitations en commerces, bureaux et bazars (voir figures 6.18 et 6.19) en remplaçant des maisons vétustes démolies et d'autres menaçants ruines (voir figures 6.20 et 6.21). Il est vrai que cette incursion commerciale dans les bâtisses résidentielles a augmenté l'attractivité urbaine du centre historique de Tébessa, mais il est regrettable que cela se soit fait au détriment de la préservation du patrimoine architectural.



Figure 6.18 : Insertion du commerce (bazard) dans les constructions anciennes à l'intramuros du vieux Tébessa



Figure 6.19: Reconstruction d'une nouvelle bâtisse commerciale

Source : (Auteur. 2022).



Figure 6.20 : Photo d'archive montrant l'emplacement d'une belle maison coloniale au niveau de la rue de Solomon, avant sa démolition

Source : En ligne, [www.delcampe.net](http://www.delcampe.net).



Figure 6.21 : Photo aujourd'hui montrant la démolition de l'ancienne maison au profit de la reconstruction d'un bâtiment moderne dans la même rue

Source : (Auteur, 2022).

#### 6.5.4 État physique des constructions dans le centre historique de Tébessa

Nous avons constaté que la dégradation de maisons construites pour la plupart avant l'indépendance est avancée et il semble que rien n'a été fait pour réhabiliter ce patrimoine. Le (tableau 6.5) et (figure 6.22) suivants nous montrent le résultat du diagnostic de l'état physique des bâtisses, que nous l'avons observé sur site. Cela a été fait en fonction des critères suivants :

- ❖ **Bon état** : Les maisons sont habitées et entretenues. D'autres rénovées.
- ❖ **Etat moyen** : Apparition des fissures superficielles sur les surfaces de maisons, n'affectant pas la structure de celles-ci.
- ❖ **Etat mauvais (dégradé)** : Apparition des altérations importantes, les murs sont grossièrement fissurés, les toits délabrés.

Tableau 6.5: Essai de recensement de l'état des habitations dans le 1er secteur du vieux Tébessa  
Source : (DUC de Tébessa, rapport final du POS n°1, 2009) + enquête urbaine de l'auteur en 2022.

Désignation	Bon état	Moyen état	Mauvais état	Total
Etat des logements du vieux centre	66	234	182	482

Le tableau ci-dessus montre que près de la moitié des maisons du centre historique de Tébessa sont en état moyen (48,54%). Cependant, il semble qu'il y ait un nombre important de maisons en mauvais état, avec un pourcentage estimé à 37,75%. La majorité de ces habitations présentent des dommages importants qui pourraient entraîner leur détérioration. En effet, plusieurs facteurs ont accéléré la dégradation des bâtiments dans le centre historique de Tébessa, parmi lesquels nous citerons les facteurs suivants.

Un manque d'entretien flagrant des bâtiments (figure 6.22) avec en plus des VRD dégradés, ce qui a eu des effets néfastes sur les maisons. Nous avons aussi constaté que des étages et parfois des terrasses, ont été rajoutés surchargeant ainsi le cadre bâti (figure 6.23).



Figure 6.22 : Manque d'entretien des maisons coloniales dans le centre historique de Tébessa



Figure 6.23: Délabrement du bâti colonial et surélévation illicite des habitations anciennes

Source : (Auteur. 2022).

Certaines maisons ont été démolies, créant ainsi des airs libres entraînant la déstabilisation des maisons mitoyennes (figure 6.24) et parfois une reconstruction inconsidérée qui défigure le patrimoine bâti. Sans oublier l'existence de quelques maisons abandonnées par leurs propriétaires (figure 6.25).



Figure 6.24 : La destruction intégrale des maisons, entraînant des poches vides, défigurant ainsi l'homogénéité du centre historique de Tébessa



Figure 6.25: L'abandon de certaines maisons coloniales dans le centre historique de Tébessa

Source : (Auteur. 2022).

Le manque de ressources financières pour réhabiliter les bâtiments a également contribué à cette dégradation. Il faut dire que beaucoup de propriétaire de ces logements et parfois des locataires sont des habitants modestes qui n'ont pas les moyens de les entretenir. Suite à ce propos, il semble que la réhabilitation du parc logement est indispensable car une partie considérable de son ensemble présente un caractère patrimonial et historique, justifiant ainsi sa sauvegarde.

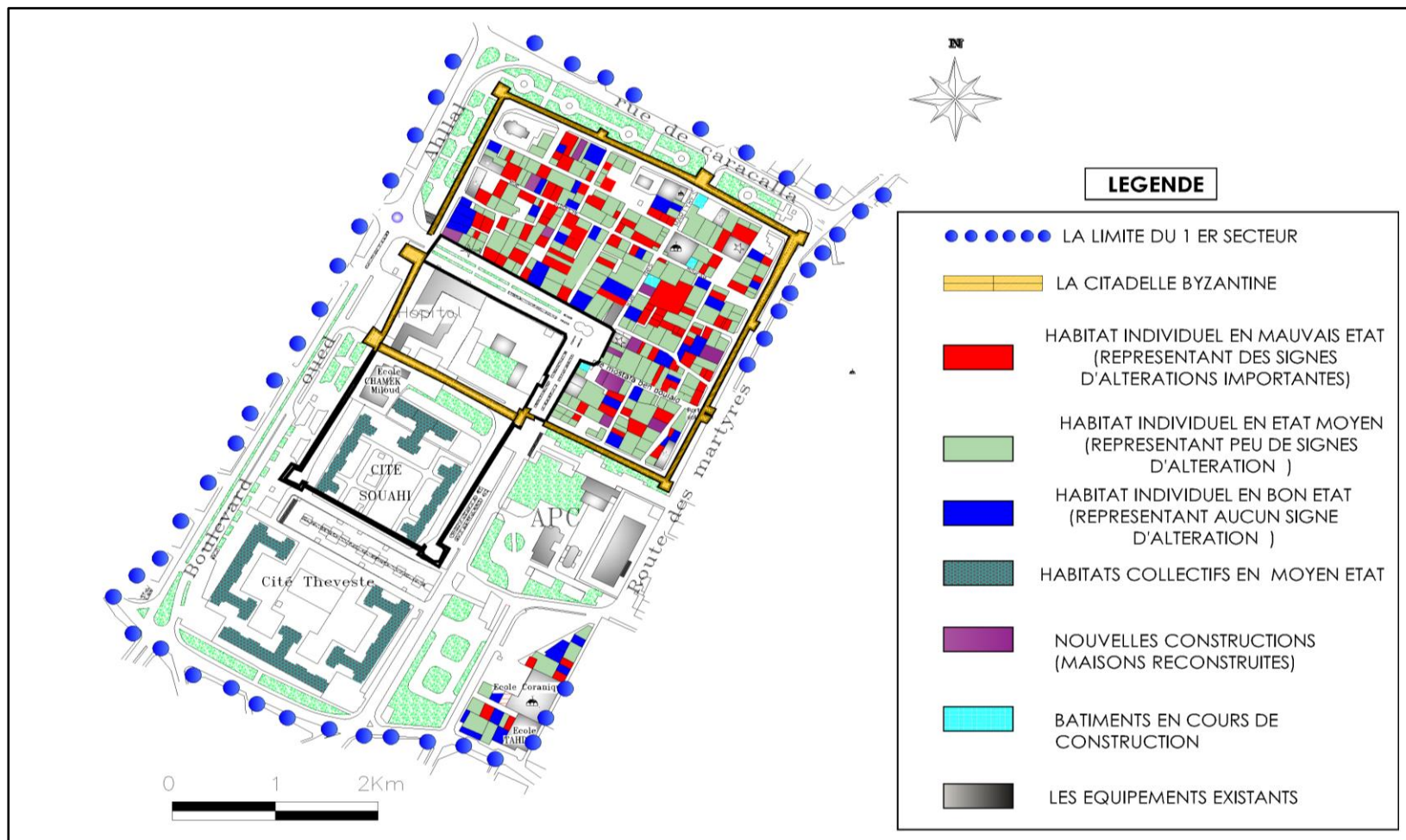


Figure 6.26: Carte représentant l'état des habitations dans le 1er secteur du centre historique de Tébessa

Source : (Direction d'urbanisme et de construction de Tébessa, rapport final du POS n°1, 2009) + Traitement du plan par l'auteur.

## 6.6 Les équipements structurants dans le 1<sup>er</sup> secteur du centre historique de Tébessa

« Un équipement a deux facettes : c'est le lieu d'une activité et d'une fréquentation. Celui-ci peut améliorer l'image d'un centre, en lui permettant d'attirer une population plus que celle qu'y habite. » (Gherzouli , 2007, p. 104). Dans cet ordre d'idée, nous allons examiner ci-dessous les différents équipements existants dans le centre historique de Tébessa (voir tableau 6.6 et figure 6.33). Ceci nous permettra de voir quels liens existent entre le centre ancien avec l'ensemble de la ville et dans quelle mesure les besoins de la population, en services publics sont assurés d'une manière satisfaisante et suffisante.

Tableau 6.6: Les différents équipements implantés dans le 1er secteur du centre historique de Tébessa

Source : (Direction d'urbanisme et de construction de Tébessa, rapport final du POS n°1, 2009) + enquête urbaine de l'auteur en 2022.

Désignation et Nombre		
Equipements	Administratif	01
	Bancaires	04
	Touristiques	06
	Educatifs	03
	religieux	03
	Culturels	03
	Sanitaires	01
	Financiers	02
	Sureté	01
Total des équipements		24

En lisant le tableau au-dessus, nous remarquons que le centre historique dispose d'un niveau d'équipement assez correct car il possède plusieurs structures de natures diverses qui font de lui un lieu, dont l'influence s'étend au-delà de ses limites. Nous pouvons confirmer cela, à travers l'existence des sièges d'APC et d'état civil, de l'urgence pédiatrique, de sureté principal et de plusieurs banques (BNA, BADR, CPA, CNEP), attirants une population venant de la ville de Tébessa et de plusieurs zones limitrophes. Ce centre ancien, par sa position stratégique, joue donc un rôle central pour la commune, la wilaya et même pour toute la région tout en restant insuffisants vu l'augmentation de la population.

Par contre, en fréquentant ce lieu, nous pouvons remarquer qu'il n'y a pas assez d'équipements culturels à part le siège de l'office de gestion des biens culturels (OGEBC) et les deux musées archéologiques implantés dans le temple de Minerve et à l'église française de Theveste. Il faut noter aussi un manque total des équipements relatifs aux

métiers artisanaux, ajoutons à cela, le vieillissement et la diminution des équipements touristiques qui ne peuvent assurer les diverses prestations qui accompagnent le tourisme : (hébergement, restauration, animation...). Malgré cela, ce centre reste le lieu le plus attractif tout en étant le plus fréquenté. L'existence de ces fonctions au sein du ce centre ancien est un véritable atout, toutefois, les services offerts par celles-ci restent à améliorer. Les photos en-dessous montrent quelques équipements existants.



Figure 6.27: Siège de CNEP



Figure 6.28: Siège de BNA

Source : (Auteur. 2022).



Figure 6.29: Siège d'état civil et d'APC



Figure 6.30: Hôpital pédiatrique a l'intra-muros

Source : (Auteur. 2022).



Figure 6.31: Ecole coranique El-Fath



Figure 6.32: Hôtel Caracalla

Source : (Auteur. 2022).

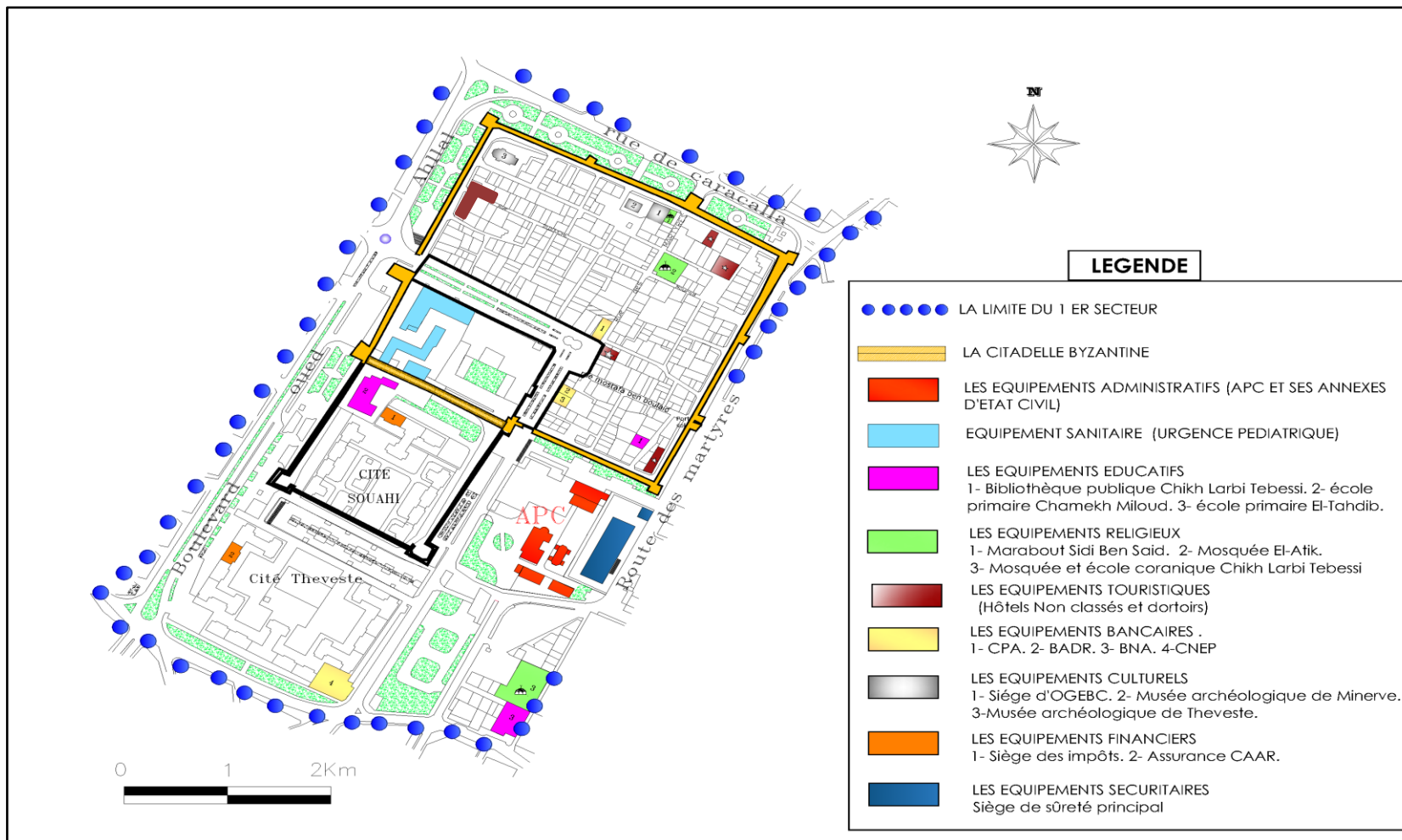


Figure 6.33: Carte représentant les équipements structurants dans le 1er secteur du centre historique de Tébessa

Source : (Direction d'urbanisme et de construction de Tébessa, rapport final du POS n°1, 2009) + Traitement du plan par l'auteur.

## 6.7 Etude du commerce dans le 1<sup>er</sup> secteur du centre historique de Tébessa

L'Algérie, comme partout dans le monde, est passée au plan commercial à un système libéral dit « économie de marché ». Tébessa étant une ville frontière a développé commerces formels et informels, apportant ainsi des effets sur l'économie et lieux de divertissements et d'échanges devenant ainsi un lieu de rencontres animé. Qu'en est-il du vieux centre ? D'après la direction du commerce, « *durant l'année 2022, la commune de Tébessa a enregistré 1256 registres immatriculés dans le chef-lieu de la ville.* »

Dans ce qui suit, nous nous intéresserons aux locaux commerciaux installés dans la citadelle byzantine et ses quartiers limitrophes. Nous allons développer les différents aspects de ses commerces, leurs avantages et leurs conséquences.

### 6.7.1 Le commerce et ses branches d'activité

En parcourant le premier secteur du vieux centre, nous voyons que les magasins sont nombreux, totalisant 332 commerces selon notre enquête. Ces derniers se localisent surtout dans l'intra-muros et le long des rues commerçantes qui incluent des boutiques de toutes sortes (voir figure 6.42). Si nous détaillons les activités de ces commerces, nous trouvons : commerce de première nécessité, commerce spécialisé, commerce d'Artisanat. Nous essayerons dans le (tableau 6.7) suivant d'énumérer leurs branches d'activités.

Tableau 6.7. : La classification du commerce dans le 1er secteur du centre historique de Tébessa

Source : Enquête urbaine élaborée par l'auteur en 2022.

Types du commerce	Branches d'activités	Nombre des locaux	Total de magasins par type du commerce
Commerce de Première nécessité	Alimentation générale	17	31
	Boulangerie	2	
	Boucherie	2	
	Pharmacie	3	
	crèmerie	3	
	Légumes et fruits	4	
Commerce spécialisé	Vêtements : H/F	87	240
	Restaurant/gargotier	29	
	Cafeteria	8	
	Pâtisserie	7	
	Cosmétique	15	
	Chaussure	8	
	Librairie	5	
	mobile et ses accessoires	16	
	Bureau Taback	9	
	Media-tech	3	
	Réparation diverses	6	
	quincaillerie	7	

	Salon de coiffure	13	
	Douche	3	
	Dégraissage	2	
	Tailleur	12	
	Article de couture	5	
	Lessives	2	
	Labo photo	3	
Commerce d'artisanat	Epicier	11	61
	Bijouterie	27	
	Objets divers de décoration	9	
	Herboristeries et produits bio	7	
	Gâteaux traditionnels	4	
	Confiserie	3	
Total			332

En lisant le tableau au-dessus, nous avons remarqué l'augmentation du commerce spécialisé au détriment du commerce nécessaire et d'artisanat. Ces commerces se sont développés le long des rues piétonnières de l'intramuros (figure 6.34) et à l'extra-muros en suivant les axes Nord (figure 6.35), Est et Ouest du centre-ville. Il faut noter que le déclin en commerce de première nécessité dans la citadelle est dû à l'existence du marché principal couvert, qui se situe à l'Est du rempart byzantin, juste en sortant de la porte de Salomon (figure 6.36) . Celui-ci constitue une infrastructure économique importante dans la ville de Tébessa grâce à sa valeur historique héritée de l'époque française et à la diversité de ses différents produits alimentaires.



Figure 6.34: Propagation des magasins commerciaux le long des rues piétonnières a l'intra-muros

Source : (Auteur. 2022)



Figure 6.35: Multiplication du commerce a l'extra-muros



Figure 6.36: Le marché couvert à proximité de la citadelle

Source : (Auteur. 2022).

### 6.7.2 La propagation du commerce dans le centre historique de Tébessa, un atout provoquant des problèmes

Nous avons remarqué que le commerce draine un flux important de la population vers le centre historique pour différentes raisons : facilité d'accès, diversité des choix, des prix et de la qualité. Mais la vétusté et l'exiguïté des locaux d'activités et l'exercice du commerce au sein des bâtiments dégradés et menaçants ruines rendent fragile ce secteur. La (figure 6.37) suivante dévoile ce propos.



Figure 6.37: Des locaux commerciaux ouverts dans un bâtiment colonial dégradé et vacant, qui ont été dernièrement fermés mais remplacés par un commerce informel a l'air libre.

Source : (Auteur. 2022).

Nous avons pu relever d'autres problèmes liés à l'exercice du commerce dans le centre historique de Tébessa, à savoir :

- **Le manque d'artisanat** : Celui-ci disparaît au profit des magasins d'alimentation et d'habillement. Mise à part les restaurants de gastronomie locale et les quelques magasins de vente d'épices et d'herbes et de gâteaux traditionnels. Il y'a un manque flagrant dans les magasins spécialisés dans l'artisanat local, comme par exemple, le tapis et l'habit traditionnel. A cet effet, il faut impérativement remédier à cet état de choses en règlementant les activités existantes, en soutenant les activités artisanales spécifiques à la région car ceci élèverait l'activité économique et aiderait à perfectionner l'aspect touristique du centre-ville. Les (figures 6.38 et 6.39) suivantes montrent quelques magasins artisanaux.



Figure 6.38: Magasins d'herbes et d'épices



Figure 6.39: Magasins de vente d'objets artisanaux

Source : (Auteur. 2022).

- **L'apparition du phénomène de « Bazardisation »** : Aujourd'hui nous voyons s'élever des bazars avec étages et leur nombre continue à augmenter. Nous en avons compté six à l'heure actuelle. Ceci est néfaste pour le vieux centre, pour les raisons suivantes :

❖ La propagation des bazards a intensifié la congestion dans le vieux centre, entraînant des difficultés de circulation avec une insuffisance de parkings. De plus, les prix prohibitifs du foncier ont permis l'apparition d'autres axes concurrents dans les quartiers périphériques.

❖ Pire encore, les boutiques où s'exercent de nombreuses activités commerciales notamment celles d'alimentation et de restauration, sont parfois quelconques et laides, installées dans le chaos sans aucune prise en compte des conditions d'hygiène et de santé.

❖ Le patrimoine urbain risque de souffrir de cette exploitation trop importante, car les boutiques grignotent de plus en plus les étages inférieurs et supérieurs des constructions

d'une architecture française, rendant difficile la perception de l'aspect architectural des anciennes bâtisses. Ceci est dû à la transformation des façades en remplaçant les petites baies verticales qui ouvraient auparavant sur des balcons, par des grandes baies commerciales transparentes et vitrées, qui facilitent l'exposition des articles ainsi que la publicité et reflètent la modernité. Nous pouvons constater ce phénomène dans les (figures 6.40 et 6.41) suivantes.



Figure 6.40: Des vitrines de magasins commerciaux créées dans les constructions françaises du centre historique de Tébessa sans tenir compte de leur architecture singulière  
Source : (Auteur. 2022).



Figure 6.41 : Des bazars remplaçant les anciens bâtiments coloniaux de la place Annasr (ex cours Carnot)  
Source : (Auteur. 2022).



## **6.8 Etude des espaces publics dans le 1<sup>er</sup> secteur du centre historique de Tébessa :**

### **Les lieux de détente et d'agrément**

Il faut d'abord comprendre ce qu'est un espace public. C'est en ce qui concerne les espaces non bâtis, destinés à l'usage de tous. Nous allons donc rechercher quel de l'espace public existe dans le centre historique de Tébessa (voir figure 6.46).

#### **6.8.1 La place d'Annasr, ex cours Carnot**

Cette place est une zone piétonne située au cœur de la citadelle byzantine. Elle occupe une superficie de 7980.09 m<sup>2</sup>. Sa valeur historique en fait un lieu animé et convivial grâce aux commerces et les bâtiments français qui l'entourent (Figure 6.43). Elle est ainsi un lieu de socialisation et de rassemblement. Mais le commerce informel qui y installe surtout aux périodes des fêtes, gêne beaucoup la circulation, créant ainsi une congestion.



Figure 6.43: La place d'Annasr (ex cours Carnot) dans le centre historique de Tébessa, un lieu historique vivant

Source : (Auteur. 2022).

#### **6.8.2 La place des martyres**

Cette place sert de lien entre l'ancien centre et les logements collectifs. D'une superficie de 4802.22 m<sup>2</sup>, elle comprend des espaces libres, tels que des parkings, des aires de jeux, des boutiques, et quelques espaces verts qui agrémentent ce lieu. Elle est fréquentée par des habitants venant de plusieurs quartiers mais le manque de son entretien, est un inconvénient auquel il faut remédier.

#### **6.8.3 Jardin de l'A.P.C**

Ce jardin se trouve au sud de l'intra-muros, limité par une clôture d'une superficie de 8166,50 m<sup>2</sup>. Il est aménagé avec un jet d'eau et des espaces boisés (voir figure 6.44).

Malgré qu'il est le seul jardin dans le vieux centre, la dégradation de son mobilier urbain, fait qu'il est peu fréquenté.



Figure 6.44: Jardin de l'APC dans le centre historique de Tébessa  
Source : (Auteur. 2022).

#### **6.8.4 Aménagements paysagers le long des murs byzantins**

Ces dernières années, tout au long de la muraille byzantine, des espaces verts ont été aménagés, avec des aires boisées (voir figure 6.45). Ces espaces attirent la population et les différentes classes sociales venues de toute la région car des bancs, des tables en pierre, et des commerçants ambulants permettent les échanges et la détente. Certes ces aménagements paysagers ont permis de contempler la beauté de la citadelle et d'admirer les monuments historiques. Cependant il faudrait encore améliorer l'état du leur mobilier urbain qui a subi une destruction et surtout sensibiliser quelques citoyens qui semblent indifférents envers la sauvegarde des propriétés publics et le maintien de la propreté dans les lieux.



Figure 6.45: Aménagements paysagers autour des remparts byzantins dans le centre historique de Tébessa.  
Source : (Auteur. 2022).



Figure 6.46: Carte représentant les espaces publics dans le 1er secteur du centre historique de Tébessa

Source : (Direction d'urbanisme et de construction de Tébessa, rapport final du POS n°1, 2009) + Traitement du plan par l'auteur.

## Conclusion

A travers tout ce que nous avons vu, nous pouvons dire que le centre historique de Tébessa dispose d'atouts importants mais il reste tributaire d'une activité intense : les commerces très nombreux ainsi que les services, l'existence d'équipements administratifs, sanitaires, financiers et éducatifs. Malheureusement les équipements culturels et touristiques manquent et l'artisanat est très peu. Tout cela fait de lui un lieu très vivant et fréquenté par toute une population venue même des environs. C'est ainsi, que malgré toutes ses potentialités, ce centre historique accablé par une activité commerciale intense qui compromet son unité et qui participe à son étouffement, se voit menacé par une détérioration de ses habitations, avec en plus une transformation des anciennes constructions en locaux commerciaux. En plus à ce qui a été dit, nous avons relevé les dysfonctionnements suivants :

- La vieille ville devient un centre commercial aux dépens des habitations et donc d'une population résidente. La sur-occupation du centre ancien a provoqué des menaces aux sites et monuments historiques, à l'instar des actions de vandalisme.

- La circulation automobile y est dense et, de plus, il manque des aires de stationnement.

- Le commerce informel encombre les chaussées et les places publiques et provoque des déchets et une difficulté d'accès. Sans oublier, les afflux de gens, de voitures, de camions de livraison provoquant ainsi une congestion de ce centre et rendant la circulation difficile.

- Le vieillissement des habitations et le manque d'entretien des maisons provoquent une dégradation importante. Il faut signaler que les nouveaux citoyens procèdent à des transformations inadéquates du bâti traditionnel et colonial. Par conséquent, le patrimoine historique se dégrade et le tissu ancien perd de sa valeur.

En somme, nous voyons que le centre historique à travers sa position stratégique, son patrimoine historique, sa dynamique et ses fonctions diversifiées, a de véritables chances lui permettant d'assurer le développement socio-économiques de la ville de Tébessa. Toutefois, les défis sont nombreux pour revaloriser ce vieux centre, protéger son patrimoine tout en l'intégrant dans la vie quotidienne et en lui redonnant sa vraie essence et son attrait. Suite à ce propos, que faudrait-il faire afin d'arrêter les dégradations et une éventuelle destruction du patrimoine historique du centre historique de Tébessa ? Logiquement, cette étape demande que les professionnels aient une bonne connaissance de ce qui fait l'identité de ce lieu historique ce qui permet de le protéger. A partir de là, que faut-il protéger dans l'ensemble de ce centre ancien ? Nous traiterons cela dans le chapitre qui suit.

## **CHAPITRE VII : LES MONUMENTS DANS LE CENTRE HISTORIQUE DE TEBESSA , ESSAI D'IDENTIFICATION ET RISQUES MENACANTS LE PATRIMOINE URBAIN BATI**

### **Introduction**

Le centre historique de Tébessa se caractérise par une richesse patrimoniale, riche et variée. Dans ce chapitre, nous allons étudier les différents monuments datant d'époques diverses. Avant de commencer, il convient d'indiquer que nous n'avons pas l'objectif de faire une analyse archéologique détaillée de tous les sites et monuments historiques de l'antique Théveste, cela n'est pas envisageable vu l'étendu du son territoire d'une part et le grand nombre du patrimoine archéologique hérité et éparpillé ci et là, d'autres parts. Nous allons donc concentrer notre identification seulement sur les monuments qui existent actuellement dans notre périmètre d'étude, à savoir la muraille byzantine. La basilique chrétienne, l'amphithéâtre et l'aqueduc, situés loin du notre périmètre et en dehors de l'enceinte, bien qu'ils soient des vestiges importants, nous n'allons pas les détailler car la majorité des auteurs français les ont déjà signalés et étudiés soigneusement dans leurs publications. Il est à noter que nous allons faire la description de chaque monument sur la base des fiches d'inventaire élaborées par la direction de la culture de Tébessa, également, nous allons faire appel à quelques publications issues de la période française et contemporaine<sup>1</sup>.

### **7.1 La muraille byzantine**

#### **7.1.1 Description générale**

C'est le général Solomon qui a fait ériger la muraille byzantine au VI<sup>e</sup> siècle à partir de remplois tirés des pierres romaines, ceci pour défendre l'antique Theveste et pour assurer sa domination sur la région (Moll, 1858-1859, p. 28 ; Castel, 1905, p. 49 ; Blas De Robles & Sintès, 2003, p. 222). Actuellement, c'est un des plus grands monuments archéologiques de la ville de Tébessa et malgré les siècles passés, elle a conservé ses caractéristiques architecturales.

La muraille byzantine compte 14 formidables tours défensives stratégiquement positionnées pour surveiller la ville. Malgré le passage du temps, nombre de ces tours sont restées remarquablement en bon état. Ces tours se trouvent à des distances à peu près

---

<sup>1</sup> Il s'agit des publications suivantes : MOLL (*Mémoire historique et archéologique sur Theveste et ses environs*). Gsell (*Les monuments antiques de l'Algérie (tome I et II)*). Castel (*Tébessa : Histoire et Description d'un Territoire Algérien*). Soltani (*Tébessa : guide culturel des sites et monuments historiques*). Blas De Robles, & Sintès (*Sites et monuments antiques de l'Algérie*).

égales entre chacune d'elles (voir figure 7.1). Construite sur des fondations carrées, chaque tour comprend deux ou trois niveaux, qui se distinguent par de solides voûtes d'arêtes en pierre. En montant sur les remparts de la citadelle, on découvre un chemin de ronde accessible par quatre escaliers adjacents aux portes d'origine, ce qui permet aux défenseurs de se déplacer rapidement entre les tours (voir figure 7.2). Le long de ce chemin de ronde, des guérites sont disposées à intervalles réguliers, chacune équipée d'un double créneau, assurant une surveillance vigilante de la courtine adjacente et du périmètre extérieur de la ville (Direction de la culture de Tebessa, 2010, p. 2).

Le chemin de ronde est ingénieusement intégré à la structure des murs byzantins. A la surface intérieure des remparts, certaines parties du celui-ci sont placées en encorbellement, tandis que dans certaines sections, de grandes arcades en partie comblées servent de support au chemin de ronde (voir figure 7.3). (Blas De Robles & Sintes, 2003, p. 222) (Direction de la culture de Tebessa, 2010).



Figure 7.1: Vue extra-muros sur le rempart byzantin avec sa porte de Caracalla et ses tours  
Source : (Auteur. 2022).



Figure 7.2 : L'intra-muros avec son chemin de ronde et ses escaliers



Figure 7.3 : Partie du chemin de ronde placée au-dessus de grandes arcades

Source : (Auteur. 2022).

### 7.1.2 Les portes de la citadelle byzantine

Trois portes d'origine permettent l'entrée à l'intérieur de la citadelle. A savoir :

- **La porte de Caracalla**, située au rempart Nord-est. Elle est formée par l'arc de triomphe de Caracalla. Nous le détaillerons plus loin.

- **La porte de Solomon**, est aménagée dans le rempart orienté au Sud-est. Elle s'ouvre entre deux tours (Tours 3 et 4) et c'est par un passage étroit et vouté en encorbellement que l'on peut accéder à l'intérieur de la vieille ville (voir figure 7.4). Elle est longue de 2.80 m et 3.40 m de haut. Sa profondeur est 5.56 m. Elle est bien conservée mais elle a besoin d'être restaurée. (Direction de la culture de Tebessa, 2010)

- **L'antique porte d'Aïn Chahla**, s'ouvre dans le rempart Sud-ouest. Il s'agit d'une simple petite poterne de 2,50 m, elle portait le nom de « porte du Cirque » (voir figure 7.5).



Figure 7.4 : La porte de Solomon



Figure 7.5 : La petite poterne d'Aïn Chahla

Source : (Auteur. 2022).

Les ingénieurs français ont construit deux portes supplémentaires : La Porte de Constantine, érigée au nord-ouest, a été démantelée vers 1958 en raison de sa taille et de son emplacement peu pratiques. La Porte de l'Horloge, située sur le périmètre sud de l'enceinte de la ville, a été construite par les Français à environ dix mètres de l'ancienne Porte de Aïn Chaala. Elle a été rasée en 1957 à des fins militaires stratégiques. Nous développerons cela plus loin, dans la partie relative aux travaux de restauration et dégagements des monuments historiques du vieux Tébessa.

### 7.1.3 Mesures du monument

Gsell (1901, pp. 354-355), a mentionné les mesures suivantes :

- L'enceinte byzantine forme un rectangle de 320 mètres de longueur et 280 mètres de largeur. L'épaisseur des murs est variable allant de 1,50 mètres à 2,2 mètres.

- L'épaisseur des tours varie de 1,50 m à 1,80 m sur les faces extérieures. À l'intérieures, les tours dépassent 2 m.

- Les hauteurs de l'enceinte allant de 9 à 10 mètres pour les murs et 14 à 17 mètres pour les tours du control.

#### **7.1.4 Matériaux de construction**

Les matériaux de construction utilisés dans l'édifice de la citadelle comprennent un mélange de grosses pierres et de matériaux divers, allant de vestiges de corniches à des fragments de colonnes et de chapiteaux romains. Dans les parties des murs restaurés sous la supervision de la France, les blocs de pierre de taille sont méticuleusement disposés, assurant une uniformité sur toute la hauteur de la structure (Direction de la culture de Tebessa, 2010, p. 3).

### **7.2 Arc de triomphe romain (Porte de Caracalla)**

#### **7.2.1 Description générale**

L'Arc de triomphe romain **est** un des plus beaux monuments de Tébéssa. « *Cet arc est parmi les mieux conservés de toute l'Afrique, il est semblable à l'arc de Janus à Rome.* » (Moll, 1858-1859, p. 55). On en a commencé la construction en l'an 211-212 et il a été achevé en 214-215 sous la dynastie Sévérine, en hommage au commandeur Caracalla. Cet arc de triomphe était un don testamentaire comme l'établit une inscription encore très nette gravée à l'intérieur du monument (Castel, 1905, pp. 15-17 ; Blas De Robles & Sintès, 2003, p. 225). Solomon qui transforma Thévest en citadelle, incorpora cet arc à l'enceinte. C'est ainsi qu'il devient une porte et une des tours de la muraille.

#### **7.2.2 Caractéristiques architecturales**

L'arc de triomphe de Caracalla présente un plan carré avec quatre façades identiques et symétriques. Chaque face reflète la disposition typique d'un arc de triomphe à une seule arche flanquée de deux pilastres et précédée de deux colonnes corinthiennes reposant sur des bases en saillie (voir figure 7.6). Au total, seize colonnes encadrent la structure de l'arc (Blas De Robles & Sintès, 2003, p. 225 ; Moll, 1858-1859, pp. 55-56).

Le massif du monument est constitué de quatre pieds droits, jumelés et reliés entre eux par des arcs. Au-dessus de chaque arc, un médaillon présente le buste en haut-relief d'un membre de la famille sévérine. Le médaillon oriental représente Septime Sévère, le médaillon occidental son épouse Julia Domna et le médaillon méridional Caracalla. Le médaillon de la face nord n'a pas été sculpté (Castel, 1905, pp. 16-17). Les quatre arcs, accompagnés de leurs chapiteaux corinthiens, soutiennent un entablement du même ordre, agrémenté d'une frise richement décorée (voir figure 7.7). Le monument est surmonté d'un attique, autrefois orné d'édicules, dont il ne reste aujourd'hui qu'un seul, situé au sud du

monument (voir figure 7.8). Des inscriptions dédiées aux figures impériales représentées sur les médaillons ornent chaque côté de l'attique (voir figure 7.9).



Figure 7.6 : Vue générale sur l'arc de triomphe de Caracalla (faces Nord et Ouest)

Source : (Auteur. 2022)

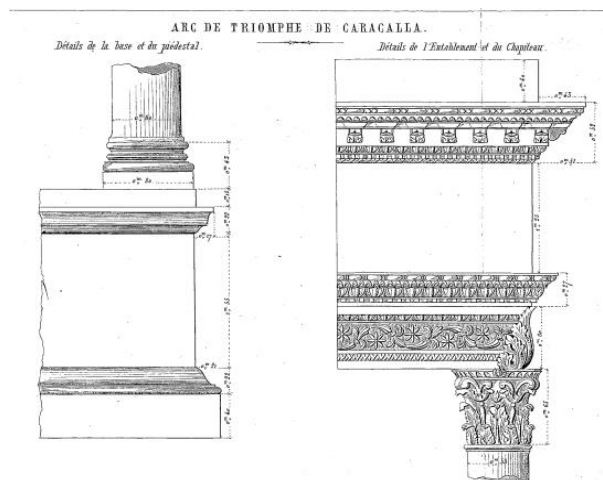


Figure 7.7 : Les détails architecturaux de l'arc de triomphe de Caracalla (base, piédestal, chapiteaux et entablement)

Source : (Moll, 1858-1859).



Figure 7.8 : Face Sud de l'arc de triomphe de Caracalla surmontée d'un édicule

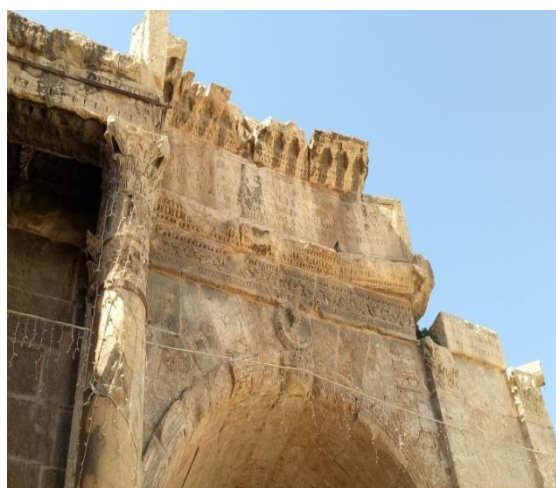


Figure 7.9 : Attique de la Face Est dédiée à Septime Sévère avec son inscription et son médaillon

Source : (Auteur, 2022).

### 7.2.3 Mesures du monument et matériaux de construction

Selon Moll, l'arc de triomphe de Caracalla est « un cube parfait, longueur, largeur, hauteur du monument, sont égales entre elles. On trouve, 10m95. Les matériaux qui ont servi à sa construction sont des pierres calcaires très-blanches. Il est à noter que la carrière d'où cette pierre a été tirée, n' a pas encore été trouvée dans les environs de Théveste. Il convient également de signaler que le marbre ne figure pas dans cette construction.» (Moll, 1858-1859, pp. 55-56).

### 7.3 Le temple dit « de Minerve »

Ce temple a été construit au début du III<sup>ème</sup> siècle. C'est un temple païen, consacré à la déesse Minerve, déesse de la sagesse chez les romains. « *D'après certains archéologues, il fut consacré à cette déesse, d'autres à Jupiter, enfin à plusieurs divinités d'après d'autres.* » (Castel, 1905, p. 17).

#### 7.3.1 Description générale et caractéristiques architecturales

Ce temple exceptionnellement bien entretenu et conservé se dresse sur un podium surélevé de 4 mètres au-dessus du sol, accessible par un escalier de 20 marches. Comme la maison carrée de Nîmes, ce sanctuaire est divisé en deux parties distinctes. La partie primaire, appelée Cella, est entièrement fermée sur trois côtés, chacune de ses façades aveugles étant ornée de pilastres couronnés de chapiteaux corinthiens. La partie secondaire, construite dans un style similaire, sert de Pronaos et comporte six colonnes monolithiques (voir figure 7.10). Parmi celles-ci, quatre colonnes ornent l'avant du monument, tandis que deux autres colonnes flanquent chaque côté, s'élevant sur le bord du soubassement (Blas De Robles & Sintès, 2003, pp. 223-224). La cella et le portique d'entrée supportent une frise d'architrave, une corniche et un attique richement décoré par des gravures à signification religieuse (voir figure 7.11). Le toit de cet édifice est plat. Ballu (1897, p. 52), a supposé qu'un toit à quatre versants le couvrait.

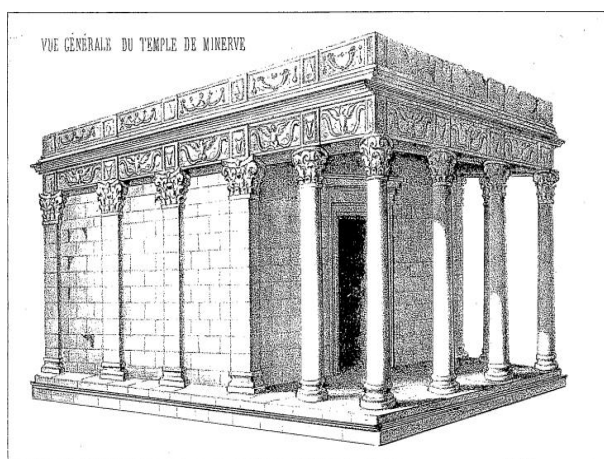


Figure 7.10 : Vue générale du temple de Minerve

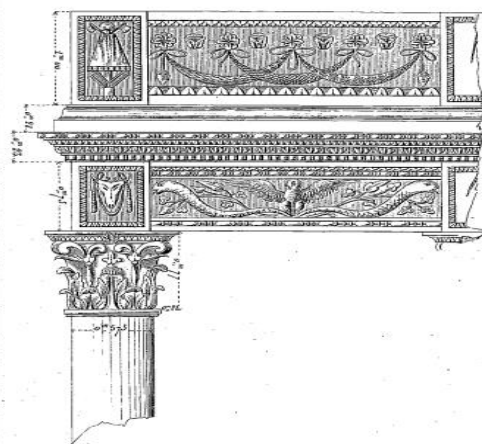


Figure 7.11 : Le détail architectural du chapiteau, entablement et attique du temple  
Source : (Moll, 1858-1859).

Gsell fournit des détails importants concernant le temple de Minerve. Selon lui : « Le mur frontal de la cella a fait l'objet d'une reconstruction complète, et tous les embellissements intérieurs ayant été perdus au fil du temps. Le sol actuel, bien que moderne, suggère la possibilité d'une mosaïque ancienne recouvrant le sol antique. Gsell,

rajoute encore d'autres détails, en mentionnant que le monument occupait autrefois l'extrémité d'une cour rectangulaire d'une largeur de 41 mètres. Sa clôture était ornée de pilastres corinthiens, les fragments restants s'intègrent aujourd'hui dans les murs du marabout Sidi ben Saïd, situé à une vingtaine de mètres du temple. Utilisé comme église à la période byzantine et ayant servi à plusieurs utilisations à la période française pour redevenir encore une église. Il est devenu le musée archéologique de Tébessa. » (Gsell S. , 1901, pp. 136-137).

### 7.3.2 Mesures du monument et matériaux de construction

Selon Gsell (1901, p. 134), le plan du ce temple (*cella et pronaos*) est rectangulaire, long de 18m et large de 9 m, la hauteur des colonnes est 6,40m (voir figure 7.12). Pour les matériaux de constructions du monument, il n'y a pas d'information précise, sauf celle de Moll, disant que « *les colonnes sont en marbre blanc veiné de bleu* ».



Figure 7.12 : Vue actuelle du temple de Minerve  
Source :(Auteur,2022).

## 7.4 Le forum

### 7.4.1 Description générale et caractéristiques architecturales

À l'époque romaine, Theveste a connu un essor dans le domaine architectural, la construction du forum probablement attribuée à Vespasien, en témoigne. Cependant, son emplacement précis est resté difficile à déterminer (Castel, 1905, p. 31). Le capitaine Moll (1858-1859, p. 45) a suggéré que le forum aurait pu être situé sur la zone des promenades, il a construit son hypothèse en se basant sur une inscription datant de 77 après J.-C., qu'il a découverte par hasard près de l'esplanade actuelle.

En tant que noyau des activités économiques et sociales pendant la domination romaine, le forum a subi plus tard des dégâts. D'abord par la construction du mur byzantin,

utilisant des pierres provenant de ruines et monuments romains, avant de disparaître corps et biens suite à l'expansion de la caserne française à l'intra-muros (Blas De Robles & Sintès, 2003, p. 222 ; Soltani, 1994, p. 67). Héron de Villefosse note que les vestiges du forum étaient visibles à l'arrivée des premières colonnes expéditionnaires. La zone de l'esplanade bordée d'arbres menant de la porte de Constantine à l'entrée de la Casbah occupait leur emplacement, dépourvu de toute trace perceptible. Villefosse donne une information précieuse, il a mentionnée que le nivellement de cette zone, a permis de mettre au jour des débris architecturaux, des fragments sculptés et des chapiteaux de marbre, indiquant la possibilité d'existence du forum romain à l'endroit de la place (Heron de villefosse , 1888, p. 20). Suite à ce propos, une étude et des fouilles archéologiques sont impératives pour dévoiler probablement les vestiges enfouis de cet héritage historique important.

Aujourd'hui, ce forum qui était une partie de l'ancien cours Carnot, connu aujourd'hui sous le nom de Place 1<sup>er</sup> Novembre et puis Place d'Annassr, prospère en tant que cœur vibrant de la ville, servant de point de rencontre communautaire (voir figure 7.13). Malheureusement, en raison de la rareté des données disponibles, notre compréhension de ce forum reste limitée.



Figure 7.13 : L'emplacement probable du Forum romain, devenant aujourd'hui une place publique

Source :(Auteur,2022).

## **7.5 La mosquée El Atiq**

La construction de la mosquée remonte à 1842, pendant la période ottomane, comme le documente Soltani (1994, p. 226). Située à l'intérieur de l'enceinte byzantine, cette mosquée historique est l'un des édifices islamiques les plus splendides de Tébessa. Cependant, l'absence de documents disponibles ou d'études approfondies rend difficile la compréhension de ses origines et ses bâtisseurs.

### **7.5.1 Description générale et caractéristiques architecturales**

Pour comprendre la construction de la mosquée, il faut se pencher sur son aménagement intérieur et extérieur. La mosquée contient une grande salle de prière et un minaret construit sur des pierres cubiques sur lesquelles repose une coupole pointue (voir figure 7.14). Le toit repose sur des piliers en pierre. L'utilisation de la pierre romaine, de colonnes de marbre et de couronnes de pierre ornées d'arcs en plein cintre, témoigne de la grandeur architecturale de la mosquée (voir figure 7.15). À l'extérieur, un minaret cylindrique, emblématique des mosquées ottomanes, couronne la structure de la mosquée (Hamdi Pacha, 2016).

Soltani (1994, p. 226) a réfuté l'idée que la mosquée aurait pu être une église à l'origine, citant une mosquée similaire à Cherchell construite à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle. Les comparaisons préliminaires effectuées par les archéologues ont révélé des similitudes frappantes dans les plans et les matériaux des deux mosquées.

Aujourd'hui, la mosquée continue de servir de centre spirituel pour les prières quotidiennes et du vendredi, tout en fonctionnant comme un centre communautaire pour les activités culturelles, éducatives et sociales. Bien qu'elle ait subi des modifications et des agrandissements au fil du temps, notamment par le rajout d'un lieu de prière pour les femmes et d'une annexe pour l'apprentissage du coran, elle a pu conserver sa valeur spirituelle et architecturale intrinsèque. Cependant, la mosquée se trouve dans un état de délabrement qui nécessite des efforts urgents de restauration et de conservation afin de sauvegarder cet héritage pour les générations présentes et futures.



Figure 7.14 : La façade principale de la mosquée El Atiq



Figure 7.15 : La salle de prière de la mosquée El Atiq

Source :(Auteur, 2022).

## 7.6 L'église française

Elle est située à quelques mètres du temple de Minerve. Sous le control de curé de Tébessa, M. Delapard, cette église fut construite à partir de 1885, achevée et inauguré en 1908 afin de permettre à la communauté chrétienne de pratiquer ses rites religieux (Soltani, 1994, p. 208).

### 7.6.1 Description générale et caractéristiques architecturales

Construite comme la plupart des églises en forme d'une croix surmontée d'un clocher et est édifiée à base de belles pierres de tailles (voir figure 7.16). A l'intérieur, elle est répartie en quatre espaces, à savoir : une entrée dotée d'un grand portail et surélevée par une tour de cloche, auquel on peut y accéder par un escalier. Puis vient le lieu de rassemblement des fidèles appelé la *nef* ; suivi par le *transept* formant les bras de la croix. Enfin le *chœur* en partie vouté, c'est là que l'on trouve l'autel, où se tiennent les clercs (voir figure 7.17).

Ces quatre espaces sont entourés de murs percés par des petites fenêtres arrondies et ornées de beaux vitraux représentant des personnages religieux. Le toit de l'église est une dalle courbée dissimulées sous une toiture en tuile inclinée. De lieu de culte, cette église est devenue un musée d'antiquités en 1971. Depuis, elle est encore belle et à l'intérieur, nous pouvons y trouver des mosaïques, des frises et des objets anciens ainsi que des dessins chrétiens. Les abords clôturés de cette église contiennent aussi des vestiges très intéressants formant ainsi un musée à ciel découvert. Fautes d'archives, il n'est guère possible de donner d'autres détails pour le moment. La (figure 7.18) suivante, nous montre l'emplacement de chaque monument historique dansle centre historique de Tébessa.



Figure 7.16 : Façade principale de l'église française avec son clocher



Figure 7.17 : L'intérieur de l'église française (la voûte du chœur, y compris la salle de nef et ses baies vitrées et dessinées

Source : (Office de gestion et d'exploitation des biens culturels de Tébessa-OGEBBC-).

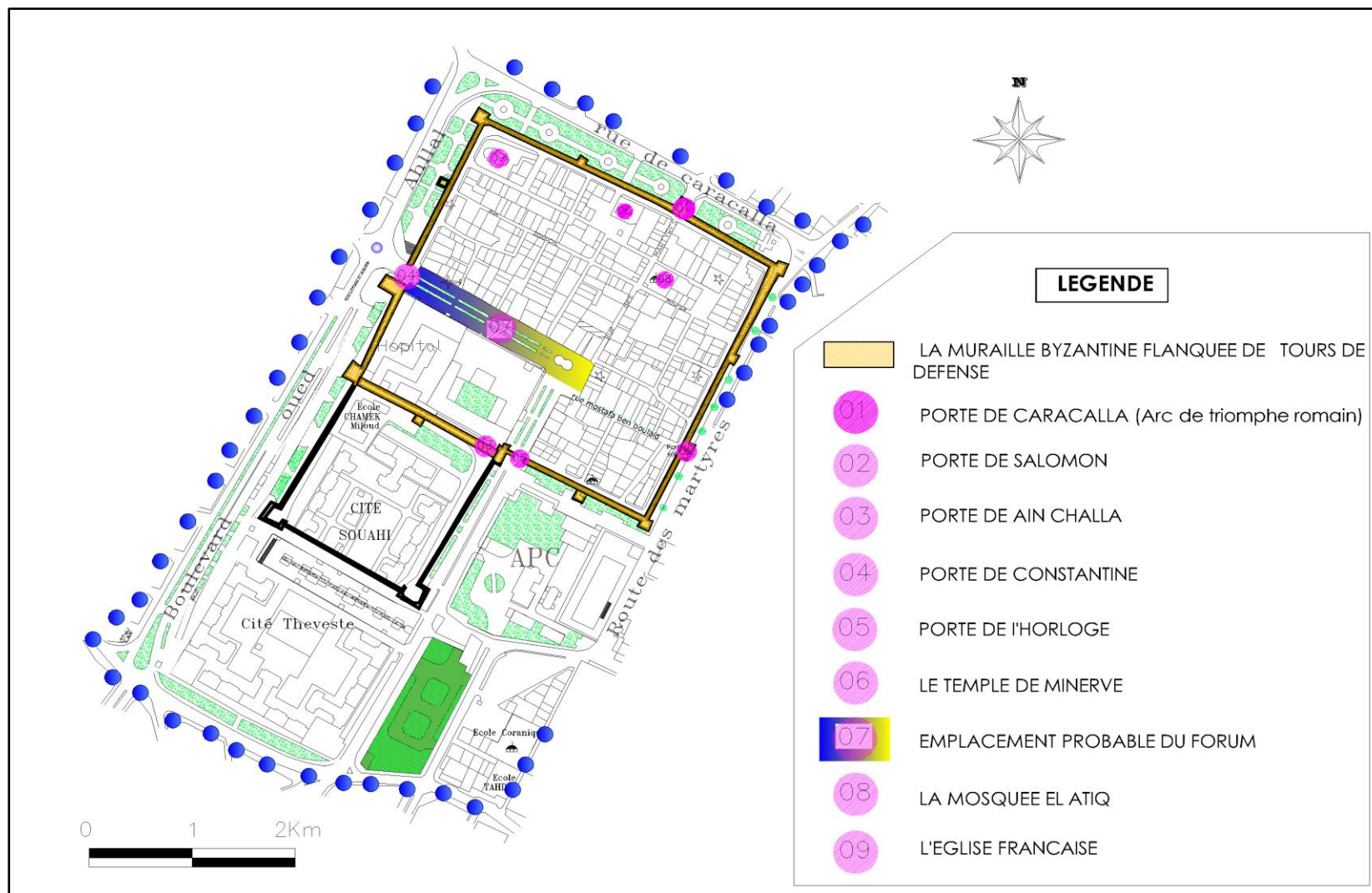


Figure 7.18 : Carte représentant les monuments historiques dans le 1er secteur du centre historique de Tébessa  
 Source : (Direction d'urbanisme et de construction de Tébessa, rapport final du POS n°1, 2009) + Traitement du plan par l'auteur.

Le centre historique de Tébessa, étant un lieu vivant et attractif, est susceptible de subir des dangers et des menaces venant de l'homme, voire même de la nature. Ces risques peuvent avoir des conséquences néfastes sur les biens patrimoniaux. Sans prétendre offrir un bilan détaillé, il semble indispensable de mettre la lumière sur les différentes menaces qui dégradent le patrimoine urbain dans ce vivant.

Il est à noter, qu'il est difficile de faire un diagnostic approfondi sur l'état de conservation de tous les monuments historiques, compte tenu qu'il demandera plusieurs expertises, sur le plan météorologique, architectural et surtout archéologique, et le recours à des enquêtes et des mesures qui exigeraient des moyens techniques appropriés. Sans oublier que l'étude demandera un travail d'équipe pluridisciplinaire qui prendra des années. Pour cela, nous nous contenterons dans ce qui suit, de citer les principales menaces observées dans l'ensemble de ce centre historique y compris ses monuments, en se basant sur nos constats. Nous allons également faire appel à la seule étude existante au niveau de la direction de la culture de la ville de Tébessa, relative à « *L'état de conservation de la muraille byzantine de Tébessa, expertise préliminaire et mesures d'urgences et travaux préparatoires au projet de conservation.* » (Chergui & Nouiri, 2010) .

## **7.7 Les facteurs naturels**

Plusieurs éléments naturels accélèrent la détérioration du patrimoine architectural de centre historique de Tébessa, à savoir :

### **7.7.1 Dégradation à cause des actions des plantes**

En parcourant le vieux centre, nous voyons que plusieurs herbes (figure 7.19), plantes, et parfois arbres ont envahi le rempart byzantin et les monuments historiques dans plusieurs lieux (figure 7.20). Leurs racines se pénètrent dans les joints et même en sous-sol, provoquant ainsi une déstabilisation des pierres qui structurent les murs de la citadelle et menacent aussi la stabilité de ses fondations. Il convient de signaler que ces dernières années, des airs plantés ont été aménagés, trop près de la muraille (figure 7.21). Souvent ces bandes sont arrosées ce qui provoque de fortes remontées capillaires, accélérant ainsi la dégradation des pierres.



Figure 7.19 : Plantes parasites dans le rempart byzantin



Figure 7.20 : Arbre dont les racines s'incrudent dans la partie supérieure de l'arc de triomphe de Caracalla

Source :(Auteur, 2022).



Figure 7.21 : Gazons aménagés à proximité des murs de la citadelle byzantine

Source :(Auteur, 2022).

### **7.7.2 Dégradation à cause de vieillissement, intempéries, infiltration des eaux pluviales et accumulation des terres**

Nous avons constaté l'existence de grosses fissures dans les murs de la muraille byzantine ainsi que aux niveaux de ses tours de faces et d'angles (figure 7.22). Celles-ci sont dues aux multiples facteurs, notamment le vieillissement, affaiblissement de terrain, l'action naturelle du vent et de l'humidité, ainsi que les vibrations causées par la mobilité mécanique des véhicules qui circulent dans les alentours de la muraille. En 1979, des témoins en béton ont été mis pour suivre les fissurations (figure 7.23). Mais celles-ci continuent sans cesse.



Figure 7.22 : Fissures au niveau de tours d'angle n°12 du rempart byzantin



Figure 7.23 : Pose de témoins pour le contrôle des fissures

Source :(Auteur, 2022).

Chergui & Nouiri (2010, p. 9) soulignent l'urgence d'une intervention sur la muraille byzantine de Tébessa, en insistant notamment sur l'état dangereux de la tour 9. Cette tour aujourd'hui intégrée dans l'enceinte d'un hôpital, risque de s'effondrer. Autrefois utilisée comme citerne pendant l'ère coloniale, elle a dû supporter le poids de l'eau stockée et l'empiètement de la végétation, en conséquence, une détérioration importante des blocs de pierres calcaires et un effondrement d'une partie du sommet de la tour, sont constatés. La (figure 7.24) ci-dessous prouve ce propos.



Figure 7.24 : Fissuration et effondrement partiel du sommet de la tour n°9 dans la citadelle byzantine de Tébessa

Source :(Auteur, 2022).

L'étude précédente a également mis l'éclairage sur l'état dégradé des pans de murs 11, 12 et 13 qui présentent une déformation et un gauchissement importants (voir figure 7.25). Ces changements physiques sont principalement dus à la pression permanente

exercée par la terre environnante et à l'infiltration de l'eau de pluie depuis le chemin de ronde. Ces parties du mur, devenant involontairement des murs de soutènement, étaient obligées de résister à l'accumulation des terres à l'intra-muros au fil des siècles (voir figure 7.26). Cet entassement a aggravé le problème aujourd'hui, obligeant ces murs à se gonfler, subissant ainsi le gondolement et le bouffement visibles à partir de l'extra-muros (Chergui & Nouiri, 2010, p. 10).



Figure 7.25 : Le gondolement du pan de muraille 13, à cause des poussés de terres  
Source :(Auteur, 2022).



Figure 7.26 : Les dépôts des terres, bien visibles à l'intra-muros jusqu'au niveau du chemin de ronde a engendré l'enfouissement de plusieurs murs du rempart

Source :(Auteur, 2022).

### 7.7.3 Dégradation à cause des actions chimiques

Ce qui est urgent d'être soulevé, c'est la perte et l'écroulement d'un grand nombre de pierres de tailles qui composent les murs de la muraille et cela déstabilise les autres pierres situées au-dessus. Chergui & Nouiri (2010, p. 12) expliquent les causes de cela, en notant que « *le mortier s'est désagrégé vu que ses particules ont subi une forte cristallisation. Les remontées capillaires sont à l'origine de cette perte de la matière.* ». Sur site, la disparition du mortier et le déboitement des pierres apparaissent très nettement dans plusieurs endroits. Les (figures 7.27 et 7.28) en-dessous les montrent clairement.



Figure 7.27 : Perte et dégradation des pierres dans le rempart byzantin



Figure 7.28: Déboitement des pierres à cause des altérations au niveau du mortier

Source :(Auteur, 2022).

La détérioration des pierres surtout dans la partie inférieure du rempart byzantin est aussi due à la pollution et les sels solubles. Sans oublier l'action destructrice de l'homme qui se manifeste par le manque d'un réseau efficace d'évacuation des eaux pluviales. Ainsi l'infiltration des eaux est accélérée, créant des zones humides et par voie de conséquence la sulfatation des blocs de pierres (voir figure 7.29). Selon (Chergui & Nouiri, 2010, p. 13): « *une érosion différentielle de ces blocs de calcaire est traduite par une désagrégation granulaire, des écailllements, des épaufrures, voire par une perte partielle de matière au niveau des surfaces exposées aux altérations.* » (voir figure 7.30). Le plan suivant démontre l'état de désordre du rempart byzantin (figure 7.31).



Figure 7.29: humidité bien visible dans la partie inférieure du rempart byzantin



Figure 7.30 : Érosion différentielle des pierres

Source :(Auteur, 2022).

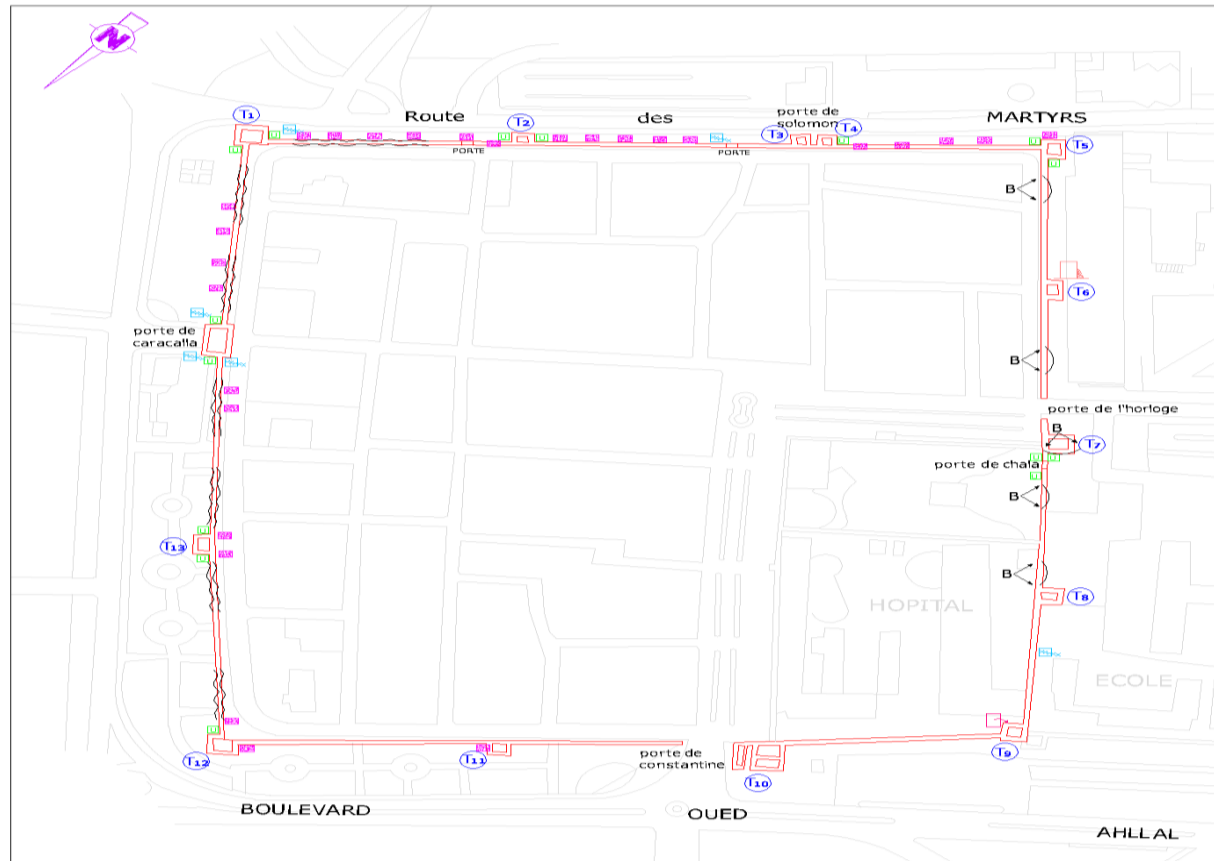


Figure 7.31 : Etat général de désordre de la citadelle byzantine de Tébessa

Source : (Chergui & Nouiri, 2010)

## 7.8 Facteurs humains

L'homme par ses actions, participe volontairement ou accidentellement à la dégradation du centre historique de Tébessa et porte atteinte à son patrimoine. Nous présenterons dans ce qui suit, les risques provoqués par celui-ci.

### 7.8.1 Constructions incompatibles et hétérogènes et des surélévations illicites

C'est avec déception que nous avons constaté que des constructions incompatibles avec la muraille byzantine ont été érigées. Parfois même, certains bâtiments l'englobent dans ses structures, c'est le cas de l'école primaire Chamekh Miloud et de l'hôpital, où les pans de murs six et sept sont intégrés dans les structures de leurs bâtiments. La (figure 7.32) suivante montre ce propos.



Figure 7.32 : Partie de mur byzantin incorporée dans la structure de bâtisse française de l'école Chamekh Miloud  
Source :(Auteur, 2022).

Ces dernières années de nouveaux bâtiments ont été construits avec des matériaux incompatibles avec le site (fer, brique, béton armé, baie vitrée, etc...). Pire encore, des surélévations ont été faites, dépassant en hauteur le niveau de la muraille byzantine sans oublier que ces constructions restent dans un état de chantier. Les propriétaires se contentent de finaliser les rez-de-chaussée et un étage pour ouvrir des commerces. Sur le terrain, nous pouvons voir que plusieurs maisons ont été reconstruites à la même sorte, ce qui déforme l'image du centre historiques. La (figure 7.33) en-dessous montre ce propos.



Figure 7.33: Des nouvelles constructions incompatibles avec le caractère architectural du centre historique de Tébessa, en plus d'être plus hautes que le niveau du rempart byzantin  
Source : (Auteur, 2022).

Il est dommage qu'une cité d'habitat collectif destinée au militaire ait été construite dans l'enceinte même, à l'endroit où se trouvait à l'époque française, l'annexe de génie. Cette cité a été construite sans aucun respect de la typologie, ni la couleur, la forme, l'architecture ou les matériaux de la cité romano-byzantine (voir figure 7.34).



Figure 7.34 : La cité militaire construite sans prise en compte de l'architecture du lieu antique  
Source : (Auteur, 2022).

### 7.8.2 Aménagement urbain mal réalisé

A la citadelle byzantine, nous pouvons voir une installation chaotique de câbles électriques, de lampes d'éclairage (voir figure 7.35) et des réseaux de drainage placés dans les angles des tours byzantines (voir figure 7.36), causant ainsi l'humidité et accélérant la dégradation de la muraille ainsi qu'une croissance rapide d'algues et de champignons. Il est dommage de voir, après chaque pluie, un marécage se former au niveau des

monuments, comme la porte de Caracalla par exemple, faute d'un réseau d'assainissement efficace et surtout entretenu (voir figure 7.37).



Figure 7.35: Aménagement désordonné des lampes d'éclairage installés directement dans le murs byzantin



Figure 7.36 : Création des points d'évacuation des eaux pluviales en creusant les murs du rempart

Source :(Auteur, 2022).



Figure 7.37: Réseau d'assainissement inefficace, provoquant des marécages au niveau de la porte de Caracalla

Source :(Auteur, 2022).

### 7.8.3 Consolidations et réparations irresponsables

L'un des facteurs humains endommageant l'authenticité du patrimoine, il convient de signaler les tentatives de consolidations maladroites à travers l'utilisation du mortier de ciments pour remplir les grandes fissures et pour stabiliser les pierres qui risquent de s'écrouler. En effet, nous pouvons voir ces consolidations basées sur des matériaux étranges dans plusieurs endroits dans la muraille byzantine. Les (figures 7.38 et 7.39) ci-après prouvent ce propos.



Figure 7.38 : Tentative de consolidation d'une partie du chemin de ronde élaborée à base du mortier de ciment



Figure 7.39 : Remplissage d'une partie de mur byzantin, dont les pierres se sont dégradées, en utilisant des pierrailles jointes à l'aide du mortier du ciment

Source :(Auteur, 2022).

Citant un autre exemple de réparation irresponsable, il s'agit d'un pan de mur construit par le génie militaire français à base de belles pierres de taille. Ceci ayant servi de clôture séparant la caserne du cours Carnot, souffrait d'une dégradation avancée de ses pierres. Afin d'améliorer son état, l'entreprise de réaménagement de la place Ennasr (ex cours Carnot), n'a pas hésité à recouvrir les pierres abîmées en utilisant un crépissage à base d'une couche d'enduit décoratif, en imitation de la forme et la couleur de la pierre de taille. Le résultat, un camouflage qui prend des allures de pierres reproduites, dont la couleur est bien plus foncée que celle d'origine. Bref, une façon de faire inappropriée et hétérogène qui porte préjudice à l'image et surtout l'originalité du patrimoine urbain de Tébessa. La (figure 7.40) ci-après la montre.



Figure 7.40 : Réparation d'un mur dégradé au niveau de la place Ennasr, en y appliquant un crépissage à base d'enduit décoratif

Source :(Auteur, 2022).

#### 7.8.4 Les actions de vandalisme et atteintes au patrimoine

Un autre phénomène intervient dans les facteurs humains responsables de la détérioration du patrimoine urbain est celui des personnes sans-abris car leur désordre et leurs déchets défigurent le site. Il a fallu procéder à la fermeture des entrées des tours de la citadelle par du béton armé et parfois par des portes en fer, afin d'éviter les actes de vandalisme provoqués par des SDF. Malgré cela, certaines personnes ont trouvé le moyen de s'installer au dernier étage des tours d'angles, dont il est facile d'y pénétrer en parcourant le chemin de ronde, c'est le cas de la tour N°1, hélas, à l'intérieur on est surpris par un abri sauvage fabriqué avec des éléments disparates. Les (figures 7.41 et 7.42) suivantes dévoilent ce propos.



Figure 7.41 : Fermeture par le béton armé de l'entrée de la tour d'angle N°12



Figure 7.42 : Construction d'un abri sauvage au niveau de la tour d'angle N°1, menaçant ainsi la citadelle byzantine

Source :(Auteur, 2022).

A tous ces problèmes, il y a pire, certains n'hésitent pas à écrire et à dessiner sur la muraille en exposant en plein air leurs préoccupations et parfois leurs rêves (Voir figure 7.43). Egalement, il n'est pas rare de voir des hommes se rapprocher furtivement de l'enceinte pour se soulager. Nous avons pu vérifier que ces toilettes à ciel ouvert provoquent une dégradation considérable des pierres exposées à ces vespasiennes. Il faut ajouter à tout ce qui a été dit, le vol et le pillage. Certaines personnes n'hésitent pas à effectuer des fouilles clandestines dans des sites non surveillés et beaucoup de pièces archéologiques de toutes périodes se sont ainsi pillées.



Figure 7.43 : Acte de vandalisme à travers l'écriture sur la muraille byzantine  
Source :(Auteur, 2022).

### **7.8.5 La multiplication des déchets et des dépotoirs anarchiques**

Nous avons observé que le centre historique de Tébessa, est menacé par la propagation des dépotoirs improvisés. Aux abords de la muraille du côté de la porte de Solomon, les habitants viennent déverser là leurs ordures, et les marchands de fruits et légumes y jettent tout ce qui est périmé. Il faut signaler que le jet d'ordures est aussi commis par des vendeurs exerçant dans les ruelles commerçantes à l'intra-muros. Ces déchets sont déposés sur les abords de la chaussée, en attendant le passage des bennes qui sont nettement insuffisantes. Il est certain que l'accroissement de la population et des activités socio-économiques dans le centre-ville sont à l'origine de cet état de fait. Il faut ajouter le manque de civisme et l'ignorance des citoyens, qui jettent les ordures à même le sol, alors que le bac est à quelques mètres.

Dans certains endroits, certaines personnes ont décidé indifféremment de brûler les dépotoirs anarchiques provoquant ainsi des problèmes respiratoires aux habitants et des menaces graves aux monuments historiques, à l'instar des traces de suies ineffaçables. Bien que l'Office de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels de la ville de Tébessa, organise quotidiennement des compagnes de ramassage des ordures. Toutefois, les décharges anarchiques reviennent toujours, vue l'inconscience d'une partie des habitants et de commerçants. La (figure 7.44) suivante montre ce que nous venons de soulever.



Figure 7.44 : Propagation des déchets et leurs incinérations au pied du mur byzantin  
Source :(Auteur, 2022).

### **7.9 Les facteurs urbains : une circulation dense et insuffisance d'air de stationnement, tant de risques menaçant le patrimoine urbain**

La ville de Tébessa a connu une forte croissance urbaine, qui s'est en particulier développée au niveau des axes routiers régionaux (Constantine-Annaba). Ceux-ci convergent vers le centre-ville. La concentration des activités socio-économiques et l'implantation des équipements dans le centre historique engendrent de gros problèmes, à savoir, une forte polarisation du centre-ville au détriment des autres quartiers, créant ainsi une occupation effrénée de l'espace et la congestion de la circulation. (Voir figure 7.45) ci-dessous.



Figure 7.45 : Congestion du trafic au niveau de la rue de Caracalla  
Source :(Auteur, 2022).

Il convient de signaler que pour faciliter l'accès au centre-ville, des stations de bus et de taxis ont été mises en place. Tous ces éléments ont provoqué une circulation dense et par voie de conséquence une pollution et des vibrations qui altèrent les pierres du site. Sans oublier qu'aux heures de pointe, les bouchons s'étirent sur les principaux boulevards rendant dangereux leur traversée par les piétons. De plus nous avons constaté que l'insuffisance des parkings pose un problème alors les voitures stationnent n'importe où, y compris sur les trottoirs et à côté des monuments historiques, rendant ainsi difficile la protection du patrimoine (voir figure 7.46). Il faut ajouter à cela, certaines jeunes ont décidé de s'approprier l'espace public en créant des aires de stationnements informelles payantes dans plusieurs lieux, notamment dans des terrains à proximité des rues commerçantes ou situées près du centre-ville. Malgré l'effort des polices de rues qui veillent à organiser la circulation, ainsi que les engagements des acteurs locaux, en vue de réorganiser le système viaire, en multipliant les parkings, en élargissant les voies, et en instaurant des sens interdits. Mais peu d'automobilistes s'y conforment entraînant un encombrement des rues qui jouxtent à l'intérieur et l'extérieur de la muraille (voir figure 7.47) ci-dessous.

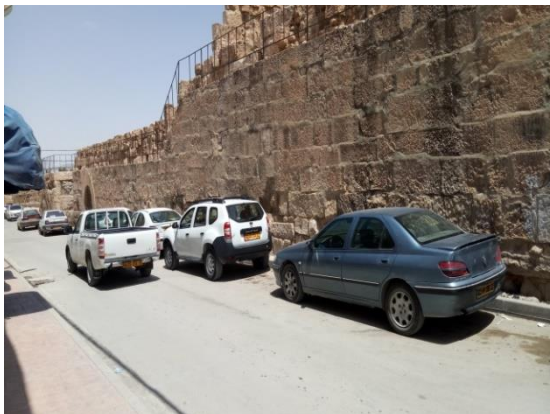


Figure 7.46 : Stationnement des véhicules à proximité immédiate du rempart byzantin, ce qui nuit à la préservation de la citadelle



Figure 7.47: Stationnement de part et d'autre dans des rues à sens interdit, rendant la mobilité difficile dans le vieux centre.

Source :(Auteur, 2022).

### 7.10 Les facteurs économiques : propagation des activités commerciales informelles

Il est évident que le centre-ville de Tébessa est l'endroit le plus privilégié pour l'implantation du commerce sous ses différentes formes. En fait, depuis des années, des marchands informels ont squatté les places et les rues du vieux centre, en transformant cet endroit historique en dépotoir, générant ainsi une multiplication des déchets, jetés çà et là, augmentant aussi la circulation au cœur de la vieille ville qui étouffe. Dommage cela se fait au détriment de la sauvegarde du patrimoine, au point que la porte de Caracalla et les murs de la muraille servent de support à des vêtements, autrement dit, a un bazar à ciel ouvert. Les (figures 7.48 et 7.49) suivantes en témoignent.



Figure 7.48 : Propagation de commerce illicite à l'entrée de la porte de Caracalla  
Source :(Auteur, 2022).

Figure 7.49 : Présentoirs des vendeurs ambulants aux abords de la porte de Solomon

Il suffit de parcourir la principale place publique appelée place Ennasr ex cours Carnot, revêtue autrefois de pierres romaines, pour voir des jeunes envahissants tous les espaces disponibles pour en faire des tables et des tentes proposant des produits commerciaux de toutes sortes (figure 7.50). Leurs prix sont imbattables puisqu'ils échappent à la fiscalité et à toute réglementation, attirant ainsi une clientèle nombreuse. Malgré l'effort des autorités locales visant à mettre fin à ce phénomène. Mais les marchands à la sauvette n'ayant pas trouvé de lieux appropriés pour continuer leur commerce, reviennent sans cesse, provoquant ainsi une sur-occupation commerciale de l'espace qui menace le patrimoine urbain.



Figure 7.50 : Le commerce informel au niveau de la place Ennasr, principale place publique dans le centre historique de Tébessa  
Source : (Auteur, 2022).

## Conclusion

Les photos précédentes constituent une affirmation de l'authenticité et de la particularité de l'antique Theveste et notamment son centre historique. Elles confirment qu'il y existe des monuments majeurs et emblématiques chargés de mémoire, d'art et d'histoire, entourés par d'autres mineurs, qui portent témoignage des civilisations qui ont vécu à Tébessa et y ont laissé leur empreinte. Toutes ces caractéristiques permettent d'attribuer à ce centre le statut d'ensemble urbain historique.

Ce statut d'une valeur inestimable du point de vue archéologique, architectural, historique, esthétique, social et identitaire affirme en outre, que la ville de Tébessa dispose d'un potentiel culturel considérable qui peut développer l'économie et l'activité touristique et peut contribuer à l'absorption du chômage et à l'amélioration des conditions de vie. Malheureusement, il paraît que la liste des risques menaçant le centre historique de Tébessa est longue et ses effets demeurent visibles. Les citoyens qui représentent l'âme de Tébessa, contribuent souvent, par ignorance, au vandalisme permanent et à la détérioration des biens culturels. De ce fait, nous ne pouvons qu'être inquiet quant à l'avenir de la citadelle byzantine. Cette dernière, témoin d'une longue histoire, se trouve dans un environnement chaotique, qui fait du centre historique de Tébessa, un endroit qui étouffe.

Il devient ainsi urgent de chercher des solutions pour la protection du patrimoine urbain du centre historique de Tébessa contre les phénomènes naturels notamment les remontées capillaires et les infiltrations d'eaux pluviales, d'arrêter de porter atteinte à son image en prenant en compte son architecture singulière, de protéger les monuments historiques contre la mobilité mécanique excessive et la multiplication de commerce illicite.

### **Conclusion de la partie III**

A la lumière de ce qui a été dit dans les chapitres précédents, nous concluons que le centre historique de Tébessa, est un espace polaire, attractif, et remarquable à plusieurs niveaux : historique, archéologique, artistique et socioculturel.. Etc. Sa délimitation géographique par la citadelle byzantine a fait de lui un ensemble marquant, composé non seulement de monuments emblématiques mais aussi de plusieurs habitations et équipements divers insérés dans un tissu urbain antique, qui est très animé car le commerce y est nombreux. Toutefois, son attractivité lui a valu sa dégradation et son asphyxie.

Ce centre historique subit les effets destructeurs de la modernité. En l'analysant nous avons vu que les menaces sont nombreuses : densité et encombrement routière, manque d'entretien et décadence de certaines maisons et d'autres rénovées en les transformant en bazards, propagation des déchets et du commerce informel et une utilisation trop élevée qui accélère la dégradation du patrimoine. Tous cela porte atteinte à ce centre ancien et diminue sa valeur et sa signification culturelle, notamment son homogénéité et la cohérence du son ensemble. C'est ainsi que l'on a compris qu'il fallait créer une politique de protection globale basée sur la conservation du patrimoine et son environnement.

Les objectifs de cette politique globale sont de lutter contre les dangers que font peser la vie moderne tout en gardant ce patrimoine vivant. Il s'agit de protéger le patrimoine architectural dans sa totalité des risques divers, non seulement les monuments importants mais aussi des bâtiments plus simples comme des maisons d'habitations et de veiller à leur intégration dans la vie contemporaine et leur affectation a une fonction. L'état et ses acteurs doivent donc tous agir en s'engageant dans ce sens. C'est justement ce que les spécialistes appelaient, la conservation intégrée. Celle-ci fera l'objet de notre dernière partie qui suit, dont l'objectif sera d'examiner la politique appliquée et les moyens mises en œuvres par les acteurs locaux en vue de protéger et intégrer le centre ancien de Tébessa.

## **PARTIE IV : PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT D'UNE APPROCHE DE CONSERVATION INTEGRÉE DANS LE CENTRE HISTORIQUE DE TEBESSA. ANALYSE DES MOYENS ET DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE**

### **Introduction**

Le centre historique de Tébessa est un lieu vital non seulement par la qualité de son patrimoine urbain mais aussi parce que c'est un centre de mémoire et d'identité. Il est grand temps de chercher à le protéger. Dans cette partie, nous allons chercher quelles solutions a été adoptée pour le sauvegarder et le garder vivant. Est-ce que les acteurs locaux de la ville de Tébessa ont pris les dispositions nécessaires pour préserver le charme historique de ce lieu et ses richesses culturelles ? Si oui, est-il possible de réfléchir à une démarche de conservation intégrée ? Dans ce contexte, nous allons essayer de procéder à une synthèse de ce qui a été programmé par les acteurs locaux et de ce qui a déjà été fait ou en train de se réaliser.

Il convient d'indiquer que l'ensemble des actions qui vont être traités, ont été préparés et classés en amont. Ils sont extraits de la Charte Européenne pour le patrimoine architectural adoptée par le Conseil de l'Europe, en octobre 1975. Cette charte a fixé non seulement la notion de conservation intégrée, mais aussi les moyens permettant sa mise en œuvre. Afin qu'elle voie le jour, l'état et les différentes parties prenantes doivent **mettre en place des mesures d'ordre législatif, administratif, financier, technique et éducatif nécessaires** et ce afin de sauver et de réanimer les monuments et les ensembles urbains historiques, tout en les intégrant dans le cadre de vie des citoyens.

Étant donné que notre thèse représente une étude qualitative et afin de comprendre et d'expliquer les politiques publiques et de collecter des données informatives utiles pour notre sujet, nous allons procéder à la méthode **d'entretien semi-directif**, en interrogeant les pouvoirs locaux. En effet, cette méthode nous permettra de poser des questions plus ouvertes et de pouvoir relancer la personne enquêtée, en posant d'autres questions, si elle soulève une autre réalité. Cette méthode d'entretien permettant à la personne interrogée de répondre librement, nous permettra de connaître, non seulement son avis sur un fait précis, mais aussi d'approfondir notre sujet en obtenant plusieurs informations. Une fois, les données recueillies, nous procéderons à leurs retranscriptions et leur analyse ce qui nous permettra de rédiger une réalité argumentée. Pour cela, nous avons choisi d'interroger les acteurs locaux les plus pertinents et qui interviennent directement dans le processus de

sauvegarde, conservation et mise en valeur du centre historique de Tébessa. Il s'agit en fait des acteurs suivants :

### **Les pouvoirs publics et les autorités locales**

- La direction de la culture de Tébessa notamment les chefs services des bureaux : Patrimoine Culturel, Marchés Publics, Conservation et Inventaire ;

- La Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de Construction de Tébessa (DUAC), notamment les chefs services des bureaux : Urbanisme, Aménagement ;

- Service technique de l'APC de Tébessa, notamment les chefs des bureaux : Permis d'urbanisme, bureau de Restauration ;

- Daïra de Tébessa, notamment le chef service d'Habitat ;

- La directrice de la direction de Tourisme ;

- La directrice du musée public national de Tébessa ;

### **Les équipes techniques et acteurs de maîtrise d'œuvre**

- Le directeur de l'Office de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels (OGEBC) de Tébessa ;

- Le directeur du bureau d'étude d'architecture et d'urbanisme, maitre d'œuvre chargé du projet d'aménagement et de requalification de centre-ville de Tébessa ;

- Les directeurs des associations à vocation culturelle : Minerve et Ahbabe Tébessa.

En nous basant sur les résultats de l'entretien semi-directif, notamment l'analyse des moyens mis en œuvre pour la protection et la sauvegarde du centre historique de Tébessa. Nous passerons dans le dernier chapitre de notre thèse, à un examen de la perspective réelle de développement d'une démarche de conservation intégrée en se fondant sur le plan développé par Gilles Henri Bailly. Ce dernier a fixé les quatre volontés suivantes : « *Première Volonté : Arrêter la destruction de l'ensemble historique ; le protéger. Deuxième Volonté : Combattre la dégradation de l'ensemble historique ; le restaurer. Troisième Volonté : Garantir l'existence présente et future de l'ensemble historique ; l'intégrer et le réanimer. Quatrième Volonté : Maintenir l'équilibre humain dans l'ensemble historique. »*

Prendre en compte ces volontés nous permettra de savoir si les problèmes que pose ce centre historique sont pris en charge et si la politique visant sa sauvegarde et sa mise en valeur est efficace. Ceci nous permettra de répondre à notre question principale, d'infirmier ou de confirmer nos hypothèses.

## **CHAPITRE VIII : LA CONSERVATION INTEGRÉE DU CENTRE HISTORIQUE DE TEBESSA A TRAVERS LES MOYENS JURIDIQUES, REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIFS**

### **Introduction**

Pour que la conservation du patrimoine architectural soit efficace, il faut commencer par savoir ce qui doit être protégé, connaître sa surface, son importance et sa particularité. Pour cela, des actions essentielles sont à envisager, à savoir : des moyens juridiques et réglementaires. Le recensement et l'inventaire, tout en gérant le patrimoine par de structures administratives efficaces. Nous essayerons dans ce chapitre, d'analyser ces moyens dans le vieux Tébessa.

### **8.1 La loi 98/04, un texte juridique permettant de prendre en charge le patrimoine urbain du centre historique de Tébessa**

Les monuments historiques dans le centre historique de Tébessa sont gérés par la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel. Les éléments les plus importants de cette loi sont d'une part l'introduction de la notion de « biens culturels » qui comprennent : les Biens Culturels immobiliers (monuments historiques, sites archéologiques, ensembles urbains ou ruraux). D'autres parts, un nouveau régime de protection des sites et monuments a été établi, à savoir : l'inscription sur l'inventaire supplémentaire, le classement et la création en secteurs sauvegardés. L'Etat a pris aussi d'autres mesures de protection comme l'inscription sur la liste d'inventaire général, l'expropriation pour utilité publique, le droit de préemption et l'imposition des servitudes administrative.

Il faut noter que la loi précédente a fixé, non seulement des mesures permettant la protection du patrimoine, mais aussi des conditions pour leur mise en œuvre. Nous allons les présenter dans ce qui suit, pour pouvoir vérifier leur application plus tard dans le cas du centre historique de Tébessa.

*« L'arrêté de classement s'applique non seulement sur le monument mais aussi sur ses abords. Une zone de protection couvrant un champ de visibilité dont la distance est fixée à un minimum, de 200 mètres »* (article 17 de la loi 98-04.) Ces mesures sont efficaces pour protéger le patrimoine historique dans la mesure où rien ne peut être entrepris (travaux de conservation, de restauration, de remise en l'Etat, d'adjonction, de changement et d'urbanisme) sans avoir l'autorisation préalable des services compétents notamment celui du ministère de la culture (Article 21 de la loi 98-04).

Les travaux ci-après, concernant les sites ou monuments classés ou proposés au classement, sont également soumis à une autorisation préalable des services du ministère de la culture : « *Les travaux d'infrastructures et reseaux divers. Toute installation et pose d'enseignes publicitaires dans et sur les monuments historiques. Tous travaux de construction sur un monument historique classé ou sur un immeuble adossé au monument historique classé ou proposé au classement, situés dans sa zone de protection, nécessitent l'octroi d'un permis de construire ou de lotir.* » (Articles 21-22-23 de la loi 98-04).

« *Pour tout projet et travaux quel que soit leur nature, pour lesquels une autorisation préalable du ministre chargé de la culture est requise, le propriétaire du bien doit exécuter les travaux sous le contrôle technique des services chargés de la culture, et notamment d'un architecte en chef des monuments historiques.* » (Article 26 de la loi 98-04).

## **8.2 Le classement des monuments historiques et l'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire dans la wilaya de Tébessa, quelques statistiques**

Selon les dernières statistiques rendues publics par le ministère de la culture algérienne, la totalité de la wilaya de Tébessa a bénéficié de 25 biens culturels protégés et classés comme patrimoine national. Ces biens présentant un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'archéologie, des sciences, ou de la culture, sont répartis comme suit :

- 21 biens culturels classés, dont 07 monuments historiques et 14 sites archéologiques ;
- 03 sites naturels classés ;
- 01 site inscrit sur la liste de l'inventaire supplémentaire.

Le (Tableau 8.1) ci-après, nous montre la date, la nature et le lieu de classement avant et après indépendance.

Tableau 8.1: Les biens culturels classés à la ville de Tébessa à l'époque coloniale et après l'indépendance

Source : (En ligne, Ministère de la culture Algérienne, 2022).

époque	Catégorie du patrimoine	Nombre	Commune	Date de publication au Journal Officiel
<b>Classement à l'époque coloniale</b>	Préhistorique	10	Chéria	Site et monuments classés à l'époque coloniale et classement reconduit par ordonnance N° 07 du 23/01/1968
	Antique	3	Tébessa	
		1	Morsott	
	Site naturel	2	Morsott	
		1	Hammamet	
<b>Classement après l'indépendance jusqu'au aujourd'hui</b>	Antique	5	Tébessa	Site et monuments classés par ordonnance N° 48 du 30/11/1982
		1	El Ma El Biodh	Site et monuments classés par ordonnance N° 60 du 26/09/2007
	Moderne	1	Tébessa	
	Site d'une période stratifiée	1	Ksar de Negrine	Inscrit sur inventaire supplémentaire par Pv de réunion de la commission de la wilaya N° 1 du 13/01/2019. En cours de publication dans le journal officiel.
<b>Total</b>		<b>25 biens culturels classés et protégés</b>		

En examinant le tableau en-dessus, notamment les périodes auxquelles découlent les sites et les monuments les plus classés à Tébessa, nous remarquons que 80 % des sites classés se partagent équitablement entre les époques préhistorique et antique, soient 10 sites et monuments classés pour chacune d'elles. Suivi de loin par les sites naturels avec (12%) de sites classés. Les huit pour cent (8%) qui restent, couvrent également un site de la période moderne et un autre d'une période stratifiée.

Il est important de dire qu'en 1968, Tébessa comme beaucoup de villes algériennes, a reconduit le classement colonial, constitué de 17 monuments et sites, dont (10 préhistoriques, 4 antiques et 3 naturels). Il faut noter que le nombre de biens classés après l'indépendance l'ont été pour moitié avant l'indépendance ce qui prouve un net ralentissement de la dynamique de classement du patrimoine historique de Tébessa.

Nous voyons aussi d'après le tableau, que la dynamique de classement diffère selon les régions. A l'époque coloniale, sur un total de 17 monuments et sites classés dans plusieurs communes, un intérêt particulier a été accordé au classement des sites préhistoriques se situant dans la commune de Chéria. La commune de Tébessa, étant le

chef-lieu de wilaya, a bénéficié de classements des sites et monuments antiques totalisant huit classements, dont trois ont été enregistrés à l'époque coloniale et cinq classements après l'indépendance. Il est toutefois malheureux de voir qu'aucun site naturel, n'a été classé après l'indépendance dans la ville de Tébessa. Heureusement, qu'une démarche encourageante a été prise, en inscrivant dans la liste d'inventaire supplémentaire, le ksar de Négrine, ce qui permettra d'identifier ses richesses à la fois culturelles et naturelles.

### 8.3 Le classement des monuments historiques dans le centre historique de Tébessa selon la loi 98-04 ; une protection ponctuelle et sélective

Comme nous venons de le dire, après l'indépendance la lumière a été mise sur le classement des monuments historiques. Ces derniers ont attiré l'attention des autorités dans la commune de Tébessa, dont six (06) monuments les plus emblématiques qui appartiennent au centre historique de Tébessa. Le (tableau 8.2) suivant les montre y compris leur date de classement.

Tableau 8.2: Les monuments classés dans le centre historique de Tébessa

Source : (Direction de la culture de Tébessa, 2022)

N°	Identification du bien	Datation	Commune	Mesures et date de protection	Date de publication
1	Amphithéâtre de Tébessa	Antique	Tébessa	<b>Classé parmi les monuments historiques</b> par arrêté du 19/10/1982, après avis favorable de la commission nationale des monuments et sites historiques tenu le 26/12/1979.	<b>Journal Officiel</b> N° 48 du 30/11/1982
2	Arc de Caracalla				
3	Basilique de Tébessa				
4	Rempart Byzantin				
5	Fouilles de la Zaouïa de Tébessa				
6	Cimetière de l'école du Docteur Saâdane	Moderne	Tébessa	<b>Inscrit sur l'inventaire général</b> par arrêté du 14/07/2007, après avis favorable de la commission nationale des biens culturels tenu le 12/10/2006.	<b>Journal Officiel</b> N° 60 du 26/09/2007

D'après le tableau précédent, il s'avère que la totalité des sites classés comme patrimoine national dans le centre historique de Tébessa sont antiques, un seul est moderne. Ce nombre reste timide par rapport à ceux non classés qui se trouvent en état d'abandon et

de négligence. Il faut dire que non seulement, il y'a un retard du classement qui semble n'avoir commencé qu'à partir des années 1980, mais aussi la politique de protection du patrimoine immobilier du centre historique de Tébessa, tend à être ponctuelle et sélective :

- **Ponctuelle**, car elle n'est valable que pour des monuments isolés sans liaison avec leur environnement.

- **Sélective**, parce qu'elle est réservée aux sites qui représentent une grande valeur monumentale.

Pour mieux expliquer cet aspect ponctuel et sélectif, nous prenons le cas du rempart byzantin classé comme monument historique isolé. Celui-ci regroupe un tissu urbain composé de plusieurs monuments y compris des habitations françaises mélangées partiellement à d'autres arabo-musulmanes. Ces dernières n'ont pas bénéficié d'une protection juridique. Malheureusement cette politique a entraîné l'abandon de constructions anciennes qui ont été détruites ou détériorées parfois pour permettre la construction de nouvelles maisons ce qui fait que le centre ancien perd son cachet et est dégradé.

Le directeur de l'office de gestion et d'exploitation des biens culturels de la ville de Tébessa déclarait que *« la protection globale du centre historique est difficile car les moyens manquent et de plus les différents secteurs concernés ne collaborent pas ensemble. Rien que pour la wilaya de Tébessa, il y a 2000 sites archéologiques disséminés. Les dénombrer, les protéger, les classer, cela demande beaucoup de temps et de moyens. C'est pourquoi que peu d'entre eux sont protégés. »*

Le directeur d'OGÉBC alerte sans cesse les responsables locaux concernés (wilaya et services de sûreté) en leur demandant de lutter contre les dégradations subies par les sites historiques et archéologiques non recensés au niveau de Tébessa. Il signale qu'il ne peut assumer seule toute la gestion nécessaire pour assurer la protection de ces sites. Ce qui est alarmant, c'est que aujourd'hui des sites classés patrimoine national (Muraille byzantine, la porte de Caracalla...etc) et censés être protégés par la loi 98-04, sont détériorés et défigurés.

#### **8.4 Une protection juridique consacrant les monuments majeurs et s'éloignant de la notion d'ensemble historique**

Comme nous venons de le voir, dans le vieux Tébessa un intérêt particulier a été accordé au classement des monuments romains et byzantins les plus spectaculaires mais cela ne peut être efficace que dans une perspective prenant en compte tous les édifices,

quelle que soit leur importance ainsi que leur environnement. Ces monuments antiques classées, parallèlement à leur valeur patrimoniale remarquable, se trouvent juxtaposés à d'autres témoins moins prestigieux issus d'autres époques historiques comme par exemple (la mosquée Atik, Zaoui de Sidi-Ben-Said, l'église française), qui malgré leur importance, ils sont méconnus.

Le responsable de service « patrimoine culturel » au niveau de la direction de culture de Tébessa avançait : *« à l'heure actuelle, on ne peut protéger que les biens culturels inscrits sur la liste d'inventaire supplémentaire ou définitivement classés. Par ailleurs, on ne peut pas agir sur les sites non classés sans l'accord au préalable du ministre de la culture. Ce qui empêche la protection du patrimoine. »*

En effet, sur le terrain plusieurs obstacles entravent la protection globale de centre historique de Tébessa en tenant compte de tous les édifices des plus prestigieux aux plus modestes. La loi 98-04 demande que les biens culturels immobiliers d'intérêt national soient inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire ou classés par le ministre chargé de la culture suite à sa proposition après avis de la commission nationale des biens culturels. Au niveau local, le wali peut aussi inscrire par arrêté, après l'avis de la commission des biens culturels de la wilaya concernée. Ces conditions ont provoqué la complexité dans les démarches de classement et parfois la bureaucratie dans le choix des sites ou monuments pouvant être inscrit dans l'inventaire supplémentaire ou éventuellement classer. Il est regrettable de savoir que la décision est entre les mains d'un groupe de personnes composant les commissions de biens culturels, qui parfois ont des divergences d'opinions quant à l'importance du patrimoine, qui aux yeux de certains, est important, alors que pour d'autres, il n'a pas de valeur. Cela conduit à l'abandon et à la détérioration avancée des monuments et sites archéologiques.

Un autre point mérite d'être soulevé : l'arrêté de classement des monuments étend la zone de protection à l'environnement (immeubles bâtis ou non bâtis) situés à une distance de 200 mètres. Il semble que l'idée d'aller au-delà de la simple conservation des monuments pour toucher leur environnement, en d'autre terme, l'ensemble, soit prise en compte dans la loi précédente. Toutefois, son application effective semble discutable dans le cas du centre historique de Tébessa. Le problème le plus important selon le directeur d'OGEBEC de Tébessa, est que *« les nombreux monuments classés se trouvent en plein centre urbain antique ce qui fait que la distance de 200 mètres ne peut être respectée. De plus la reconnaissance, l'identification et la délimitation des immeubles bâtis ou non bâtis*

*situés aux abords des monuments classés est absente malgré l'existence de l'arrêté de classement. »*

### **8.5 L'inventaire comme mesure permettant de connaître et faire connaître le patrimoine urbain du centre historique de Tébessa**

Afin de protéger le patrimoine historique, la direction de la culture de Tébessa veille à élaborer des inventaires comportant la délimitation et la présentation cartographique et photographique des sites et monuments ayant une valeur historique.

En Algérie, l'inventaire général des biens culturels repose sur leur identification, leur recensement et leur enregistrement dans un registre tenu par la structure responsable de la culture. Il convient de signaler que l'inventaire se fait également en forme de fiches permettant d'une part de recenser et d'identifier le patrimoine et d'autre part, elles tendent à prendre conscience de l'existence et de l'intérêt des biens identifiés aux collectivités locales. Néanmoins, ces fiches d'inventaires sont sommaires. Elles comportent des informations concernant la localisation, la situation juridique, l'historique et les informations techniques tels que l'état du monument et les techniques de construction.

La première observation qui mérite d'être soulignée, c'est que ces fiches d'inventaires sont standards et elles ne comportent que peu d'informations, alors que pour une meilleure connaissance du patrimoine, ces fiches doivent être aussi approfondies que possibles. Elles doivent prendre en compte toute la variété des éléments caractérisant le patrimoine et qui participent à sa spécificité, justifiant ainsi sa conservation et sa restauration.

Il est à signaler, que nous avons remarqué que les fiches d'inventaires sont élaborées sur la base des informations extraites des publications des français, ayant travaillé à Tébessa, tels que Charles Auguste Moll, Pierre Castel, Stéphane Gsell et Albert Ballu. Malheureusement, ces documents d'archives n'ont pas été actualisés, par des études archéologiques complètes, ni par aucun document graphique comme par exemple : des études concernant l'état actuel des monuments et les risques menaçants ceux-ci ; des plans permettant d'indiquer les abords des monuments, des relevés de façades, des vues en trois dimensions, des maquettes. Ces documents permettraient en effet, d'une part d'approfondir la compréhension des monuments et leur environnement et d'autre part d'expliquer leur état actuel justifiant ainsi leur préservation et leur mise en valeur. Selon le directeur de l'OGEBBC, *« ces données ne sont pas disponibles, car elles nécessitent des études*

*détaillées élaborées par des bureaux d'études qualifiés. Ce qui demande par voie de conséquences des moyens financiers conséquents, qui malheureusement sont limités. »*

La deuxième observation qu'il faut noter, c'est que ces inventaires, étant un outil permettant de savoir et de prendre conscience de l'existence du patrimoine, ne sont partagés ni entre les administrations concernées par la protection du patrimoine ou par l'urbanisme et l'aménagement du territoire, ni entre les habitants. La consultation de ces inventaires, se fait sur place au siège de la direction de la culture ou l'OGEBEC. Elle est limitée à une minorité d'intellectuels ou à des étudiants. Malheureusement, le manque de diffusion et de publication des inventaires par l'internet ou par les médias a participé à la méconnaissance des sites et monuments historiques du centre historique de Tébessa.

#### **8.6 Le Plan d'Occupation des Sols (POS), comme instrument de gestion urbaine du centre historique de Tébessa, un outil opposable aux tiers**

L'État algérien a cherché à prendre en compte le patrimoine et les sites historiques, dans toutes les opérations relatives à l'aménagement et l'urbanisme au moyen d'instruments opposables au tiers comme le PDAU et le POS. Dans ce contexte, le plan d'occupation des sols (POS 01) relatif au périmètre urbain du centre historique de la ville de Tébessa présente les grands principes d'aménagement. Dans son rapport final, il a fixé pour objectif de réhabiliter ce tissu urbain ancien, tout en mettant en valeur son patrimoine culturel, et ce à travers les orientations suivantes :

- ❖ La prise en charge des vieilles bâtisses par les différentes options (restauration-réhabilitation et rénovation), et l'interdiction de toutes les surélévations illicites qui dénaturent le paysage urbain ;

- ❖ **La réhabilitation** : à travers le raccordement des bâtisses aux différents réseaux et la réparation des bâtiments, notamment la peinture et l'éclairage ;

- ❖ **La restauration** : réparer les fissures qui sont apparues dans les murs de vieilles constructions et l'entretien des planchers et des escaliers. Procéder à la restauration des principaux monuments historiques selon les normes en vigueur ;

- ❖ **La rénovation** : Toute intervention sur le tissu ancien doit conserver et maintenir le cachet et le style architectural et urbanistique témoin de son histoire et ses richesses culturelles, notamment à l'intérieur de l'intra-muros.

Le (tableau 8.3) en bas, nous montre le nombre des constructions concernées par les différents types d'intervention urbaine dans le centre historique de Tébessa, selon les résultats du diagnostic élaboré dans le rapport final du plan d'occupation des sols POS n°1.

Tableau 8.3 : Les interventions urbaines dans le centre historique de Tébessa, selon le POS n°1  
 Source : (Direction d'urbanisme et de construction de Tébessa, rapport final du POS n°1, 2009)

<b>Types d'intervention</b>	<b>Nombre de logements concernés</b>	<b>Surfaces m<sup>2</sup></b>	<b>Pourcentage %</b>
Réhabilitation	469	106301.82	49.62
Restauration	259	60864.19	28.41
Rénovation	339	47053.2	21.96
Total	1244	214219.21	100

A première vue, il semble que le plan d'occupation des sols a fixé plusieurs orientations en faveur de la promotion du centre historique de la ville de Tébessa et plus particulièrement la préservation et la sauvegarde de son patrimoine urbain. Il est regrettable de dire qu'en réalité, les anciennes constructions de ce centre historique tombent dans l'indifférence totale, elles n'ont pas eu l'intérêt qu'elles méritent et spécialement sur le volet sauvegarde. Les interventions engagées en faveur de la conservation du centre historique se sont arrêtées le plus souvent à quelques opérations de réfections des voies et des réseaux divers, de quelques classements de monuments, de réaménagement de leurs abords et de quelques opérations de restauration. Bref, ce centre a été légèrement pris en charge et aucune intervention de grande envergure touchant ses anciennes bâtisses, n'a été réalisée jusqu'à ce jour. Il est à signaler que le POS numéro 01 du centre-ville de Tébessa, a également fixé des orientations concernant la gestion des équipements, de la mobilité, du commerce et des espaces publics. Nous les citerons dans les lignes suivantes :

- Rénovation du réseau d'assainissement et le renforcement des réseaux d'éclairage.
- Création des espaces libres et des jardins publics autour de l'enceinte.
- Réorganiser le réseau routier existant et réaménager les carrefours.
- Renforcer le contrôle sur les commerces parasites situés à l'intra-muros.
- Entretien des équipements déjà en place, et la création de nouveaux équipements : la seule proposition concerne la création d'un centre commercial regroupant l'ensemble des activités artisanales de la région. Heureusement que la plupart de ces actions, ont été réalisées. Nous allons les développer plus tard.

La figure en bas, nous montre le plan d'aménagement proposé dans le rapport final du plan d'occupation des sols du centre-ville de Tébessa.



## **8.7 Allier protection du patrimoine et les nécessités d'aménagement et d'urbanisme dans le centre historique de Tébessa ; un dilemme de taille**

Les aménageurs des territoires doivent prendre en considération la légitimité de sauvegarder les ensembles historiques. Ils doivent donc veiller à leur conservation. Nous pouvons infirmer cette hypothèse dans le cas du centre historique de Tébessa, où la stratégie d'aménagement urbain conduite, n'a pas vraiment tenu compte du centre historique. La raison est que la ville moderne a été réalisée au sein même du centre antique. De plus la ville a connu une telle expansion qui fait qu'il n'est plus possible de procéder à des fouilles et de trouver des terrains à fouiller, même à sa périphérie. Les richesses archéologiques ont été purement et simplement enterrées afin de pouvoir procéder à la création de routes, à la construction de bâtiments administratifs ainsi qu'à l'assainissement. Quant aux monuments ceux-ci souffrent de la forte affluence au sein du centre-ville.

Nous avons déjà dit auparavant, qu'afin d'éviter de porter atteinte aux monuments classés ou à leurs abords, la loi 98-04 disait que : « *Tous travaux de construction sur un monument historique classé ou sur un immeuble adossé au monument historique classé, situés dans sa zone de protection, nécessitent l'octroi d'un permis de construire ou de lotir, celui-ci n'est délivré qu'avec l'accord préalable des services du ministre de la culture.* »

Les mesures précédentes protègent efficacement le patrimoine historique dans la mesure où aucune action de démolition ou de modification, n'est faite sans avoir l'autorisation au préalable des services compétents. Le POS, étant un outil juridique, aide à la conservation du patrimoine en particulier en décidant quels immeubles sont à conserver et fixe les travaux à réaliser. Cependant, il faut reconnaître qu'associer protection du patrimoine et nécessités d'aménagement et d'urbanisme, s'avère difficile et parfois même antagoniste. Pour clarifier cela nous allons prendre trois situations dans lesquelles se trouve le centre historique de Tébessa.

Le plan d'occupation des sols du centre historique de Tébessa dans son règlement, stipule que lors de l'exécution des opérations de constructions nouvelles, implantées dans le vieux centre, notamment les constructions situées intra-muros, en face du rempart byzantins, interdit strictement de dépasser la hauteur de la muraille byzantine. Il semble que l'application de la directive précédente permettrait de protéger l'unité et l'harmonie historique du centre historique de Tébessa. Malheureusement ce n'est pas le cas, car lors de notre entretien avec le responsable de bureau d'urbanisme dans la DUAC de Tébessa, ce dernier nous a informé « *que les habitants du centre historique se plaignent car ils*

*trouvent les directives du POS, injustes. Pour eux : comment se fait-il qu'un habitant désirent reconstruire sa maison dégradée, est obligé de ne pas dépasser la hauteur du rempart byzantin, qui dans certains endroits à l'intra-muros, ne dépasse pas trois mètres, ce qui est équivalent à un seul étage ? Alors que plusieurs habitants du centre historique, propriétaires des maisons françaises ou arabo-musulmanes et d'autres construites après l'indépendance, dépassaient autrefois, la hauteur des murs byzantins, soit RDC+ 2 étages ? »*

Le résultat, est que ces habitants après avoir obtenu un permis de construire d'un immeuble, ils n'hésitent pas à rajouter des surélévations illicites, au vu et au su de tous, menaçant ainsi l'authenticité, l'homogénéité et la cohérence du centre historique. Petit à petit, les demeures qui tombent en ruine, sont remplacées par d'autres sans aucune considération de l'architecture existante. D'après l'exemple précédant, nous pouvons constater clairement l'antagonisme entre protection du patrimoine historique et les opérations effectives d'aménagement et d'urbanisme.

La deuxième situation qui mérite d'être soulignée est que, le centre historique de Tébessa est l'endroit privilégié de rencontre et de contact. Les nombreuses et diverses activités qui se situent dans le centre-ville attirent les spéculateurs qui achètent des immeubles afin d'y exercer des activités tertiaires. Ceci entraîne, d'une part la rareté et la cherté du foncier et d'autre part les bâtiments sont modifiés (transformations des constructions existantes comme, par exemple, les vitrines commerciales), densification et sur-occupation des espaces libres. Par conséquent, le quartier historique se trouve altéré et a perdu son authenticité.

Il faut savoir que selon le responsable du bureau de certificat d'urbanisme au niveau de services techniques d'APC de Tébessa, « *la plupart des demandeurs du permis de construire, veulent obtenir une autorisation pour la construction d'un immeuble à usage commercial.* ». En effet, cette incursion du commerce a menacé et menace encore la substance patrimoniale dans son existence. Ainsi, le patrimoine existant dans le quartier historique est perçu comme une contrainte dont il faut s'affranchir.

Les deux situations que nous venons d'expliquer nous amènent à s'interroger sur l'application effective de la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel et les directives du POS considérées comme étant des instruments opposables aux tiers. Il convient de signaler que lorsque nous avons interrogé le directeur de l'OGEBEC, ce dernier nous a informés que pour protéger le patrimoine historique et ses abords « *la loi est claire,*

*en imposant l'accord préalable des services du ministre chargé de la culture dans la délivrance des permis de construire* ». Néanmoins, dans le terrain des demandes des constructions nouvelles ayant fait l'objet de réserves, ont été érigés, ce qui remet en question la crédibilité du permis de construire délivré. Il paraît que la loi est faible, quand il s'agit de la culture.

Il est à noter que si la direction de la culture ou l'OGEBEC, veulent agir en fonction de la loi 98-04. Aucune action ne peut être faite pour protéger les monuments classés ou interdire la construction dans leurs abords, sans avoir l'autorisation au préalable du ministère de la culture. La seule solution se limite à l'envoi des courriers au ministère, en attendant sa réponse ou l'envoi d'une commission ministérielle composée d'experts. En effet, cette centralisation constitue une véritable contrainte pour mieux protéger les sites localement.

La troisième situation caractérisant le centre historique de Tébessa, est celle relative à l'arrêté de classement qui s'étend aux immeubles bâtis ou non bâtis situés dans une zone de protection *dont la distance est fixée à un minimum de deux cents (200) mètres*. Selon le responsable de service d'urbanisme dans la DUAC de Tébessa, « *Il n'est pas possible d'appliquer la distance de 200m édictée par la loi 98-04, vue l'antagonisme entre propriété étatique (monuments majeurs) et propriété privée (maisons mineurs)* ». Par ailleurs, comment se fait-il que l'arrêté de classement d'un monument présentant un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'archéologie, des sciences, de l'art ou de la culture, soit étendu à d'autres éléments bâtis ou non bâtis situés dans son champ de visibilité, dont la valeur historique, patrimoniale ou archéologique n'appelle pas une préservation, surtout dans le cas des maisons neuves.

Pour la vieille ville de Tébessa, il est difficile d'appliquer la notion de champ de visibilité vu sa configuration qui comprend de nombreux monuments, un nombre important d'habitants et des maisons. Seule l'implication de la société civile peut sauvegarder ce patrimoine et stopper son dépérissement. Ceux qui sont chargés d'aménager la vieille ville devront chercher les moyens pour que ce patrimoine continue à vivre en faisant en sorte que monuments et vie socio-économique puissent coexister.

### **8.8 Erigé le centre historique de Tébessa en secteur sauvegardé, une situation incertaine**

Le centre historique de Tébessa n'a pas été classé comme secteur sauvegardé comme le dicte l'article 41 de la loi 98/04, qui dit : « *Sont érigés en secteur sauvegardés,*

*les ensembles immobiliers urbains ou ruraux, tels que les casbahs, médinas, ksours, villages traditionnels, caractérisés par leur prédominance de zone d'habitat et qui, par leur homogénéité et leur unité architecturale, esthétique, présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur. »* ( Journal Officiel de la République Algérienne, Loi 98-04 du 15 Juin 1998, relative a la Protection du Patrimoine Culturel).

En faisant la lecture de l'article précédent, deux observations ont retenu notre attention. La première, ce ne sont que les centres historiques comme les médinas, les ksour, les villages ou agglomérations traditionnels qui peuvent être érigées en secteur sauvegardé. Cela dit les ensembles urbains coloniaux, ou ceux issus de périodes stratifiées, ne sont pas reconnus. Cela nous conduit à poser la question suivante : Comment agir dans le cas du centre historique de Tébessa où se mêlent tissus antiques, précoloniaux, coloniaux et modernes ce qui fait que la ville ne donne plus l'image d'une agglomération traditionnelle ?

Deuxième remarque : la loi a fixé les critères de classement en secteur sauvegardé, qui sont la prédominance de zone d'habitat, l'homogénéité et l'unité architecturale et esthétique. A partir de là, on se demande, comment définir l'homogénéité dans le cas d'un tissu ancien composite, regroupant plusieurs secteurs dont chacun a une unité architecturale et esthétique à part entière ?

Le centre historique de Tébessa est un cas similaire, car il représente un centre habité depuis des siècles où on trouve une stratification de nombreuses civilisations antiques, laissant derrière elles de nombreux monuments. Pendant la colonisation la ville moderne s'est érigée autour des remparts byzantins ainsi que les faubourgs et les quartiers arabo-musulmans. Le centre historique de Tébessa représente, de ce fait, un musée à ciel ouvert, où les monuments romains, byzantins, et les habitations arabo-musulmanes, françaises et modernes sont toutes contiguës et réunies comme un tout, ce qui représente un tissu urbain mêlé composé de plusieurs zones homogènes, une fois mis en valeur, il permettra d'assurer le développement local de la région.

En effet, si ce centre était érigé en secteur sauvegardé, il bénéficierait d'un Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardés "PPSMVSS", outil qui permettrait désormais de protéger son patrimoine et de l'insérer dans le circuit économique. Hélas, ce n'est pas le cas, car les pouvoirs publics ont privilégié le classement ponctuel des monuments les plus spectaculaires, au détriment de l'ensemble historique.

Apparemment la notion d'ensemble urbain pouvant être classé en secteur sauvegardé, fixée par la loi 98-04, est exigeante et le centre historique de Tébessa ne répond pas à ses critères. Ceci entraîne aujourd'hui la décrépitude du vieux centre.

Par ailleurs, pouvons-nous réfléchir à classer le centre historique de Tébessa comme un site archéologique, bénéficiant désormais d'un plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection (PPMVSA) ? Probablement, ce n'est possible, la cause en est, ce centre est un site vivant et populaire. Alors que la loi 98-04 dans son article 28, définit les sites archéologiques comme étant « *des sites, qui n'ont pas de fonctions active et qui témoignent des actions conjuguées de l'homme et de la nature, y compris les sous-sols y afférents* ». Ce fut le cas de Djamila à Sétif, et Timgad à Batna, classés patrimoine mondial de l'Unesco, et qui paradoxalement, ils sont riches en monuments romains, étaient classés comme « sites archéologiques » d'intérêt national, et par conséquent ont bénéficié d'un PPMVSA, ce qui a rendu possible les actions de sauvegarde de ces sites.

En résumé, nous voyons que le centre historique de Tébessa est victime d'une définition et une délimitation étroite de ce qui est patrimoine urbain digne d'une protection et d'une mise en valeur, ce qui a entraîné sa dégradation. A notre avis, il est plus qu'urgent d'actualiser la loi 98-04, en y intégrant en plus des monuments, sites archéologiques, d'autres réalités comme les ensembles urbains stratifiés. Il est également important de passer de la conservation des monuments majeurs à la conservation d'un tout composé de constructions monumentales y compris d'autres modestes, sans oublier la population et les activités. Une conception plus large est nécessaire qui engloberait la protection totale sous tous ses angles humain, économique et bâtis indissociables.

## **8.9 Les moyens administratifs mis en œuvre en faveur de la protection du patrimoine urbain dans le centre historique de Tébessa**

Pour arriver à sauvegarder le centre historique de Tébessa, il faut faire appel à de multiples compétences. Les principaux acteurs sont :

### **8.9.1 Les acteurs politiques et les autorités locales**

Différents ministères ont été créés par l'état algérien pour que le politique et le local soient liés, à différents niveaux centralisés et décentralisés. Ces différents ministères sont :

➤ **Le Ministère de la Culture** : sa mission consiste à légiférer pour protéger, sauvegarder le patrimoine, les sites historiques et naturels. Il instaure des plans et des programmes de mise en valeur du patrimoine et il veille à ce que ces directives soient

appliquées. Ce ministère comporte des commissions nationales des biens culturels. Celles-ci doivent étudier, proposer toutes les demandes de classement, de création ou d'inscriptions sur l'inventaire supplémentaire des biens culturels. Il met également en place des directions de culture décentralisées dans chaque wilaya. Celles-ci ont pour rôle de régulariser, contrôler, orienter tout ce qui concerne la protection du patrimoine, des sites historiques et naturels.

➤ **Le Ministère des Affaires Religieuses et des Waqfs :** Celui-ci a un rôle important dans les décisions concernant la restauration, la mise en valeur du patrimoine religieux. Il est représenté dans chaque wilaya par une Direction des Affaires Religieuses et des Waqfs.

➤ **Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales :** Il est chargé de veiller à tout ce qui concerne l'environnement, l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Deux collectivités locales décident en quoi il faut intervenir au niveau du patrimoine appartenant à la wilaya et aux communes. Il s'agit de l'assemblée populaire de wilaya et l'assemblée populaire communale.

➤ **Les directions décentralisées appartenant aux différents ministères :** nous pouvons citer à titre indicatif : les services déconcentrés de l'Etat chargés de l'urbanisme, de l'architecture et de l'habitat, du tourisme, de l'artisanat traditionnel, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, des transports, du commerce. Sans oublier les organismes des services publics chargés : de la distribution d'énergie, de la distribution de l'eau et de l'assainissement. Comme leur nom l'indique, ces administrations, étant des acteurs locaux, peuvent intervenir dans les centres historiques afin d'y améliorer les conditions de vie et d'assurer les besoins de leurs habitants, en agissant à différents niveaux, bien sûr dans la limite de leur responsabilité et notamment de leur budget.

Il convient de signaler que dans le cas des centres historiques érigés en secteur sauvegardés, la loi 98-04, oblige ces différentes administrations à être consultées dans les différentes phases d'élaboration du « Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardés « PPSMVS ». Egalement dans l'élaboration, « du Plan de Protection et de Mise en Valeur des Sites Archéologiques par abréviation « PPMVSA ».

### **8.9.2 Les équipes techniques et acteurs de maîtrise d'œuvre**

Elles assurent la conception, l'étude, l'aide, le suivi des travaux entrepris sur les biens culturels classés ou inscrits sur l'inventaire supplémentaire. Elles sont composées des acteurs suivants :

➤ **Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels Protégés**, créée en 2005, appelé auparavant « **L'Agence Nationale d'Archéologie, de Protection des Sites et Monuments Historiques** ». Son rôle concerne la protection de tout le patrimoine historique et en lui a ajouté la réalisation de l'inventaire national des biens culturels.

➤ **Le Centre National de Recherche Archéologique** entreprend, « des recherches scientifiques dans les domaines de l'archéologie libyque, punique, romaine, chrétienne et musulmane ». Il élabore également des cartographies et atlas archéologiques.

➤ **Les architectes en chef des monuments historiques** : ceux-ci doivent être agréés par le Ministère de la Culture. Ils veillent à mettre en œuvre les travaux de restauration ou autres sur les biens culturels immobiliers.

### **8.9.3 La gestion du centre historique de Tébessa, entre synergie et antagonismes des acteurs**

En faisant l'inventaire des acteurs qui prennent en charge le patrimoine, nous avons compris qu'ils sont variés et les tâches semblent bien définies entre les différentes administrations. Mais une carence importante réduit trop souvent leurs efforts à néant : le manque de coordination entre les différentes parties. Toutes les administrations que nous avons contactées soulèvent l'absence de concertation entre les différents acteurs notamment ceux de la conservation et l'aménagement, ce qui diminue l'efficacité de la prise en charge du patrimoine historique et culturel de Tébessa. Par ailleurs, les responsabilités de l'urbanisme et de la protection du patrimoine dépendent de diverses administrations ce qui demande un dialogue continu entre elles.

Pour rendre efficiente cette coordination, il faut dresser un inventaire des bâtiments, et des ensembles architecturaux et de les diffuser aux autorités régionales et locales ainsi qu'aux responsables des différentes administrations concernées afin qu'ils soient informés au sujet des édifices et zones à protéger. De plus la législation concernant les acteurs de l'urbanisme et la conservation du patrimoine diffère ce qui demande une étroite collaboration entre ces deux organismes surtout quand il s'agit d'un ensemble historique.

Il faut soulever une autre question : les spécialistes, forts limités, dont elles disposent les directions. Par exemple la direction de la culture n'a que 4 archéologues et 3 architectes. Celle de l'urbanisme a 15 architectes et deux archéologues. Quant à l'office, il dispose deux archéologues et deux architectes. C'est insuffisant pour pouvoir faire face aux différentes missions de ces organismes. Or, chaque intuition devrait comprendre un service spécialement chargé du patrimoine.

A cela, il faut ajouter que la protection des sites et monuments historiques dépendant des décisions prises au niveau de ministère, est un véritable obstacle. C'est pourquoi il est nécessaire de faire en sorte qu'une coopération efficace entre les diverses autorités, soit mise en place, tout en augmentant les capacités opérationnelles des pouvoirs publics locaux. Si l'on veut vraiment pratiquer une protection globale du vieux Tébessa, ce sera en tenant compte de sa dimension transversale.

Un autre point mérite d'être soulevé, c'est le manque d'équipes de maîtrise d'œuvre qui assurent « *les missions de conception, d'étude, d'assistance, de suivi et de contrôle de la réalisation de travaux, portant sur un bien classé ou inscrit sur l'inventaire supplémentaire.* ». <sup>1</sup> Selon le responsable du bureau marché public dans la direction de la culture de Tébessa : « *La wilaya de Tébessa ne comporte aucun bureau d'étude spécialisé en patrimoine, et aucun architecte de monuments historiques, n'est agréé sur place. Ce manque provoque une véritable barrière dans la conception et dans la surveillance continue des travaux de restauration de monuments déjà lancés* ».

---

<sup>1</sup>- Article 2 du Décret exécutif n° 03-322 correspondant au 5 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés.

## **Conclusion**

Il semble qu'une prise de conscience s'est faite au niveau des pouvoirs publics en ce qui concerne la nécessité de protéger le patrimoine historique du centre historique de Tébessa. Pour cela des moyens juridiques ont été mis en place entre loi, inventaire, classement ou inscription sur l'inventaire supplémentaire. Il faut cependant noter que l'ensemble du patrimoine de la région est encore sous-estimé. Le nombre de site classé reste trop maigre par comparaison aux nombreuses richesses historiques et culturelles, dont elle dispose la ville de Tébessa. La prise en charge de ce patrimoine reste insuffisante.

De plus, l'action de sauvegarde est sélective, les monuments classés appartiennent à des périodes couvrant l'antiquité, en particulier romaines. Ce tri en faveur des monuments emblématiques se fait au détriment de l'ensemble historique. Ce qui demande de passer à la conservation d'un tout qui comprend des éléments divers dignes d'être protégés.

Bien que la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel ait été promulguée, il faut signaler que le centre historique de Tébessa est défiguré à cause d'une urbanisation anarchique ce qui entraîne la disparition ou la dégradation des richesses archéologiques qu'il contient. Ajoutons qu'il y a de nombreux obstacles du fait de la centralité dans le processus de classement, des démarches administratives complexes, et également des délais trop longs pour classer un site. Tout cela empêche les acteurs locaux d'agir concrètement. La centralisation ne facilite pas les actions, d'autant plus que parfois c'est même au sein du Ministère de la Culture ou la commission des biens culturels qu'il y a un frein. Il faudrait dès maintenant alléger et accélérer la procédure de classement des sites historiques et promulguer une nouvelle loi d'archéologie préventive.

Il faut dire que le seul instrument permettant de gérer l'urbanisme et l'aménagement du territoire dans ce vieux centre, est le plan d'occupation des sols. Ce dernier bien qu'il soit opposable aux tiers, paraît faible et insuffisant. La preuve en est les constructions illicites et les démolitions qui se font sans respecter les prérogatives édictées par le POS, altérant ainsi l'homogénéité, l'unité, et l'intégrité du vieux centre. De plus, il n'y a aucune volonté pour étendre l'arrêté de classement aux immeubles bâtis et non bâtis situant dans le champ de visibilité des monuments classés. Il semble très nécessaire de mettre en place des moyens de surveillance et des règles strictes vis-à-vis de la construction neuve et de créer un outil permettant à la fois de réglementer l'urbanisation dans ce centre historique, tout en veillant à ce que ces monuments soient conservés et intégrés dans la vie sociale, par exemple, un plan de sauvegarde et de mise en valeur.

## **CHAPITRE IX : MOYENS D'INTERVENTIONS OPERATIONNELLES ET TECHNIQUES DANS LE CENTRE HISTORIQUE DE TEBESSA**

### **Introduction**

Le vieillissement et le manque d'entretien rendent difficile la reconnaissance du patrimoine urbain. Il s'agit donc de restaurer celui-ci à l'aide des interventions opérationnelles et techniques. Ainsi nous sommes dans la phase active de la conservation intégrée. Dans ce chapitre, nous ferons le point sur les actions qui ont été faites afin de protéger le patrimoine urbain du centre historique de Tébessa, en minimisant la dégradation de celui-ci et en améliorant les conditions de vie des habitants. Pour cela, notre analyse va toucher, les opérations de restauration des monuments depuis l'époque coloniale jusqu'à ce jour. Opérations de restructuration et requalification des espaces publics, des voiries et des réseaux divers du vieux centre. Sans oublier de tirer la lumière sur la réhabilitation des bâtiments anciens. S'intéresser à ces éléments, nous permettra de connaître l'implication des acteurs locaux et notamment leurs engagements afin de protéger le patrimoine du centre historique de Tébessa et de l'intégrer dans le cadre de vie des citoyens.

### **9.1 Travaux de restauration et consolidation des monuments à l'époque coloniale, des opérations prometteuses**

L'intérêt français envers la préservation de l'antique Theveste, a commencé à partir de 1842, avec l'arrivée des premières troupes militaires françaises qui ont fait un travail sérieux d'exploration archéologique ( Leydier-Bareil, 2006, p. 219). Letronne nous informe qu'à l'arrivée du général Négrier des dessins de plusieurs monuments ont donné une idée approximative de ceux-ci. Ce général a publié dans le Moniteur du 28-29 juin 1842 un descriptif des monuments de la ville conquise (Letronne, 1847, p. 4).

#### **9.1.1 Dégagement et restauration de l'arc de triomphe de Caracalla**

Ce monument a été l'un des vestiges archéologiques ayant reçu un grand intérêt de la part de l'armée française. La preuve en est les relevés du sergent Lardy et le plan de Delamare de cet arc. C'est à Letronne que l'on en doit la reproduction. La (figure 9.1) ci-dessous illustrant le plan de Delamare, nous montre l'état du monument à l'arrivée des troupes françaises et avant toute restauration.

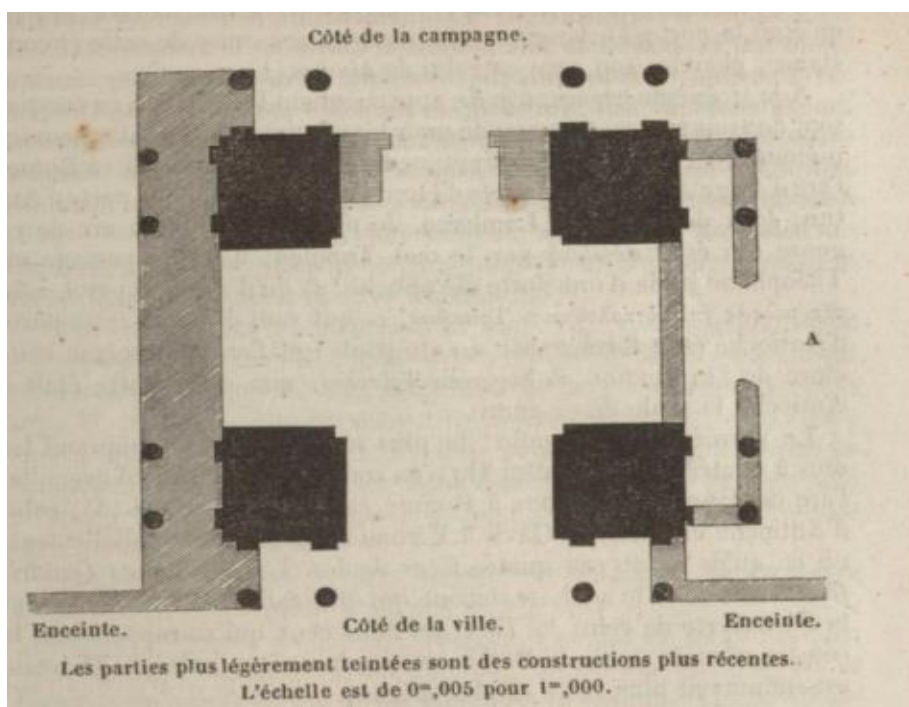


Figure 9.1 : Plan de L'arc de triomphe de Caracalla levé par Delamare en 1842  
 Source : (Letronne, 1847, p. 289)

D'après ce plan l'arc était intégré dans la muraille byzantine. Il a quatre façades et quatre portes égales précédées chacune de quatre colonnes, seize en tout. Il faut souligner que l'arc a perdu ses deux faces latérales qui ont été grossièrement obturées par les byzantins. Sa façade principale est légèrement rétrécie afin de créer une porte d'accès entre la ville et la campagne.

Le dessin ci-dessous de Lardy, représente l'état de la porte de Caracalla tel qu'elle a été trouvée par le Génie militaire français en 1842. D'après (la figure 9.2), on voit à gauche, côté extérieur de la ville, que la façade latérale est murée. À droite, côté intérieur de la ville, l'arceau Sud est resté ouvert, contrairement à celui du Nord, légèrement fermé.



Figure 9.2 : Dessins de Lardy sur la façade postérieure et latérale de l'arc de triomphe de Caracalla en 1842

Source : (Letronne, 1847, p. 289)

C'est à partir de 1863 que l'on a commencé à réfléchir comment restaurer ce monument. La principale opération a consisté à dégager l'arc de Caracalla par le capitaine du génie Histein. Celui-ci a enlevé les pierres qui obstruaient les portiques et cela a permis de mettre au jour quelques inscriptions et la découverte de trois statues de marbre blanc qui ornaient l'arc ; l'une est brisée et les deux autres sont conservées au musée de Tébessa ( Leydier-Bareil, 2006, p. 221). Girol (1866) supposait que « *l'arc de triomphe fut surmonté de quatre statues, qui furent celles des personnages auxquels chaque côté est consacré* ». La (figure 9.3) en bas nous dévoile l'état de l'arc de triomphe de Caracalla, après sa première restauration.



Figure 9.3 : Porte de Caracalla en 1865, deux ans après sa restauration par le capitaine du génie Histein

Source : (Gallica, Expédition en Algérie, sites archéologiques, 1865).

En 1895, des travaux de consolidation et de restauration ont eu lieu sur l'arc y compris sur l'édicule sous la direction de l'architecte en chef des monuments historiques Albert Ballu, qui a fait un relevé détaillé de cet arc et son plan dégagé de tout ce qui le parasitait. En 1901, le même architecte consolide quelques pierres de cet arc de triomphe ( Leydier-Bareil, 2006, p. 221). La (figure 9.4) ci-dessous, nous donne les plans du rez-de-chaussée et des dessus de l'arc dressés par M. Ballu.

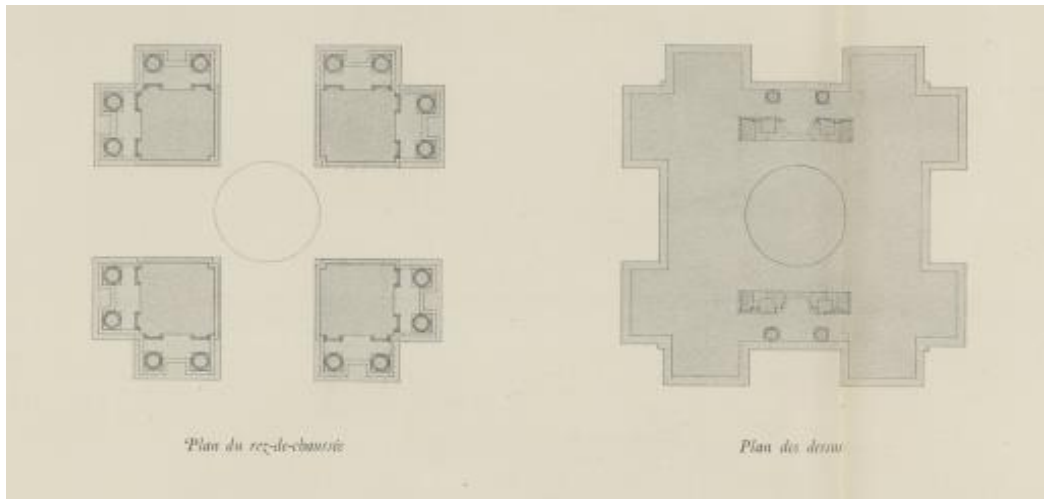


Figure 9.4 : Plans de l'arc de triomphe de Caracalla dégagé et relevé par Ballu

Source : (Ballu, 1897)

Il est à noter que Ballu a fait un essai de restitution de l'arc de triomphe de Caracalla, à travers laquelle il supposait que : « Deux édicules, contenant les statues de Caracalla et de Géta, couronnaient les faces Nord et Sud, celui du côté Sud est seul encore en partie debout. Selon Ballu, un plafond de pierre, protégé par une coupole en briques, surmontait l'édifice » (Ballu, 1897). La (figure 9.5) suivante les montre.

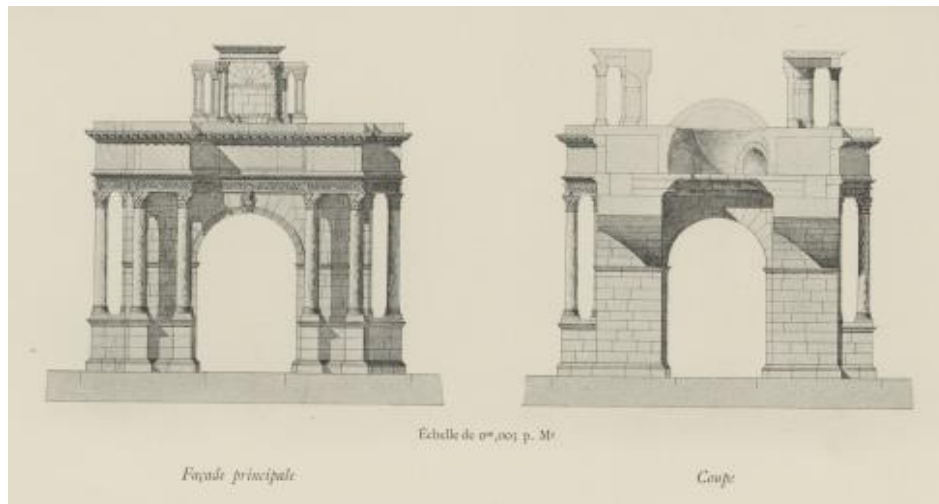


Figure 9.5 : Façade et coupe de la Restitution de la porte de Caracalla proposée par Ballu

Source : (Ballu, 1897)

Nous savons d'après les inscriptions de l'arc que l'édifice porte des dédicaces multiples. Selon Meunier, « La façade Ouest est dédiée à Julia Domna, celle de l'Est à Septime Sévère. Quant 'a la façade Sud est dédiée à Caracalla. La façade Nord ne comporte aucune inscription car elle a été remaniée et il semblerait que celle-ci devait être dédiée à Geta mais celui-ci fut assassiné en 212 et on dédia cette façade à la déesse Minerve. » (Meunier, 1938, p. 85).

Girol pense que les statues d'homme et de deux femmes découvertes au pied de l'arc au moment de son dégagement en 1863, représentaient Septime Sévère, Julia Domna et la déesse Minerve ( Leydier-Bareil, 2006, p. 221). Meunier avançait que : « *la symétrie parfaite du monument et les dédicaces des faces laissent penser que quatre édicules semblables à celui qui reste encore au sommet de l'Arc existaient et probablement abritaient les statues des personnages auxquels les faces étaient dédiées.* » ( Meunier, 1938, pp. 85-86). Cette hypothèse a permis une deuxième proposition de restitution de l'arc, dont on présente ci-après (voir figure 9.6).

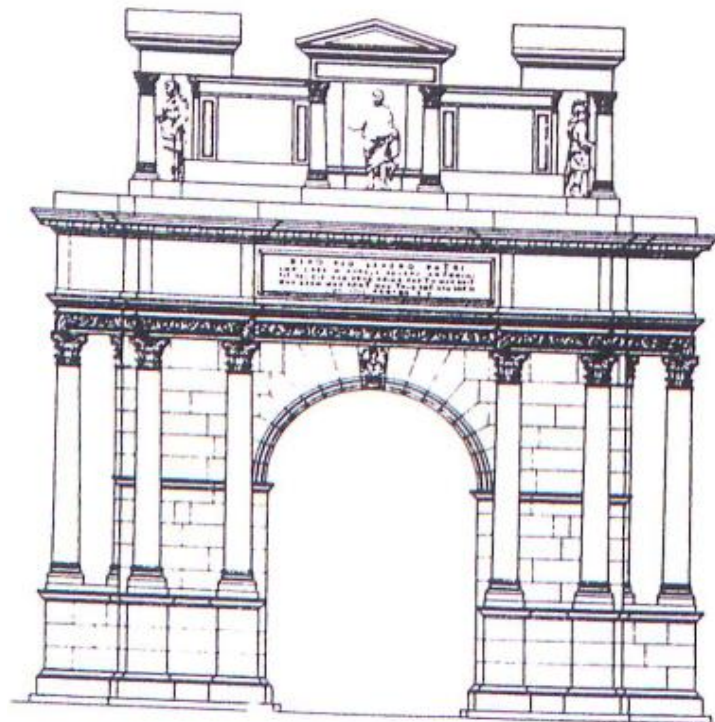


Figure 9.6 : Restitution de l'arc de triomphe de Caracalla de Tébessa  
Source : ( Groc, 2011, p. 80).

### 9.1.2 Restauration de temple de Minerve

Non loin de l'arc de triomphe de Caracalla se trouve le temple de Minerve, ce dernier avant l'arrivée des français était occupée par les arabes. Malheureusement, nous n'avons pas d'informations précises concernant les travaux de restaurations qui ont été faites sur ce dernier. Le commandant Moll, l'a décrit dans son article paru en (1858-1859, p.46), où il indiquait que des huttes arabes, détruites depuis, remplissaient l'intérieur et l'extérieur du temple et que ce dernier, une fois dégagé, était utilisé pour le culte catholique. Alberte Ballu a fait un excellent relevé de ce temple ainsi que ces deux façades

principale et latérale après son dégagement des masures arabes qui occupaient ces abords. (Voir figure 9.7) ci-dessous.

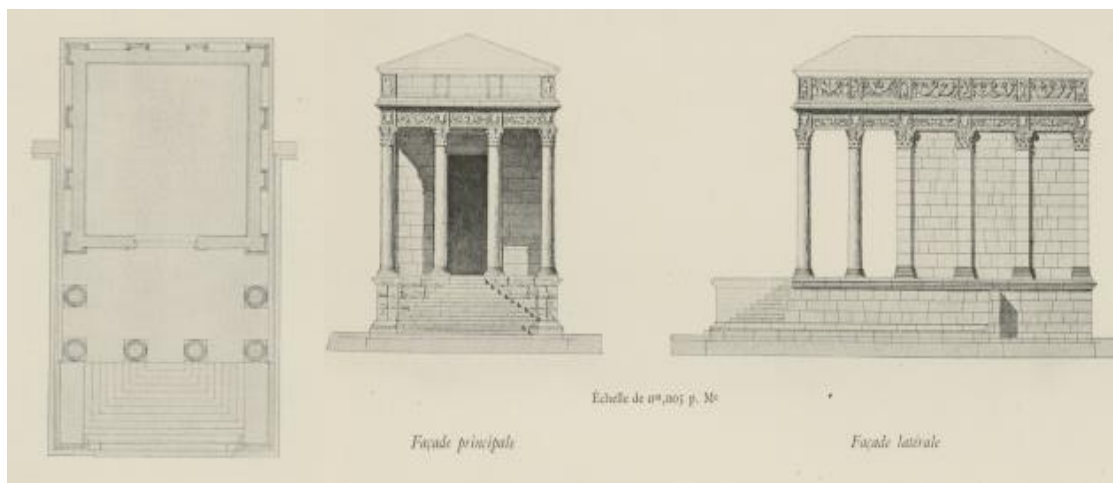


Figure 9.7 : Plan du Temple de Minerve et ses deux façades principales et latérale levées par Ballu  
Source : (Ballu, 1897)

Gsell nous informe que depuis la conquête française, le temple avait abrité diverses activités : « une fabrique de savon, un bureau au service du génie, un prétoire pour le juge musulman, une cantine, un cercle militaire, une prison et enfin une église. » (Gsell S. , 1902, pp. 1-2). Une nouvelle église fut construite au centre historique de Tébessa, et en 1892, le temple devint un musée. En 1893, le service des monuments historiques y mit deux grandes mosaïques trouvées dans les thermes du quartier de la cavalerie. Toute une collection d'objets, formée par divers officiers du génie (Moll et Allotte de la Fûve) fut cédée à Delapard qui les plaça dans ce musée. Actuellement le Temple de Minerve contient des mosaïques et des sculptures, ainsi que des inscriptions. La (figure 9.8) ci-dessous, nous montre l'état du temple de Minerve dégagé en 1865.

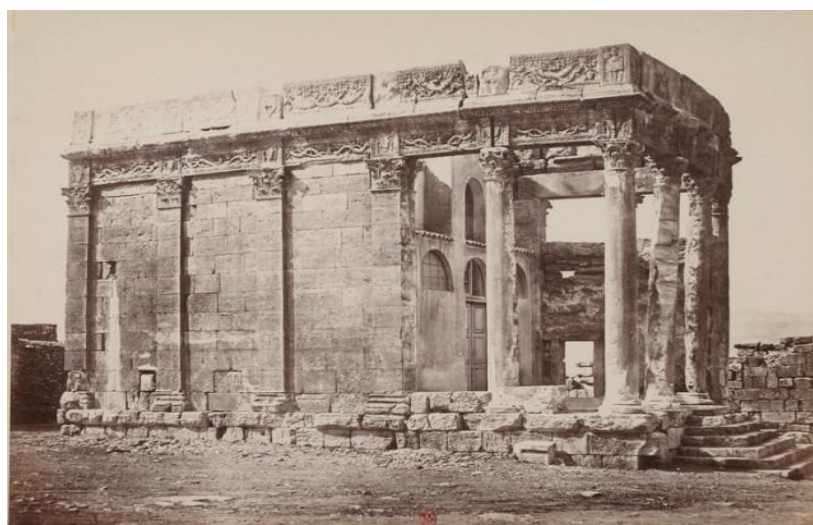


Figure 9.8 : Temple de Minerve en 1865  
Source : (Gallica, Expédition en Algérie, sites archéologiques, 1865)

### **9.1.3 Fouille et dégagement de cirque (amphithéâtre) de Tébessa**

D'après Moll, le cirque de Tébessa était dans un état avancé de dégradation. Il était rempli de terre et de divers décombres sur un tiers de sa hauteur. D'après lui : « une partie de pierres des gradins et du massif sur lesquels il reposait, a été utilisée pour construire la citadelle byzantine et même certaines pierres ont servi aux premières constructions françaises. Les gradins sont enfouis et il faudrait des travaux importants pour les dégager. » (Moll, 1858-1859, p. 41).

Lequement, nous donne des détails concernant les travaux de dégagement qu'a connu l'amphithéâtre de Tébessa, en disant ce qui suit : « Le responsable des fouilles de Tébessa, Serre de Roche et Lassus, directeur des antiquités, décidèrent le dégagement de la porte monumentale sud-est et son environnement. On put aussi dégager l'arène au niveau du mur supérieur sur environ quarante mètres. Aussi entre 1954 et 1958, le mur extérieur de l'amphithéâtre fut dégagé au sud-est et dans le quart nord. Malheureusement la quantité de déblais sur le périmètre du monument n'a pas permis la poursuite des travaux de dégagement. En 1964, on poursuivit les travaux, sur initiative locale, sans rigueur scientifique ce qui fallit compromettre un secteur archéologique conséquent. En dégageant les déblais au centre du monument, on vit apparaître les décombres d'un habitat et de ce fait l'importance de la fouille sur le site. Raison pour laquelle, en 1965 et 66 des campagnes de fouilles d'un mois chacune ont eu lieu dans ce site, ce qui a donné des résultats importants concernant la continuité d'habitat à l'antique Theveste pendant l'antiquité et au moyen âge, dont l'amphithéâtre en a abrité trois niveaux différents.» (Lequement, 1966-1967, pp. 107-111). Nous les développerons plus tard.

### **9.1.4 Consolidation et restauration du rempart byzantin et ses tours**

Avant d'entrer dans le vif de sujet, il faut mentionner que Charles Diehl s'est appliqué à étudier les plans de la citadelle de Theveste dressés par le génie en 1853 avant toute restauration. Ces plans qui se trouvent dans les archives de l'armée à Vincennes contiennent des détails importants pour intervenir sur la muraille à bon escient. Malheureusement, nous n'avons pas pu les consulter. Malgré tout la direction de la culture possède une étude précise sur la muraille byzantine qui permet de savoir quels travaux de dégagements ont été effectués par le génie français.

Dès 1855, les premiers travaux de réparation, de rehaussement et même de reconstruction ont été effectués au niveau de certaines parties de la muraille. A cette date, l'armée française a percé les portes de Constantine (Cirta) et de l'Horloge au niveau des

remparts. Les (figures 9.9 et 9.10) ci-dessous, nous montrent l'état du rempart byzantin et la porte de Solomon au début des travaux de restaurations ainsi que la porte de l'horloge percée au mur sud.



Figure 9.9 : La porte de Solomon en 1865 au début des travaux de restauration



Figure 9.10 : La porte de l'horloge  
Source : (Direction de la culture de Tebessa,

étude de conservation de la muraille byzantine, phase historique, 2010).

Les dix tours des faces de la muraille étaient bien conservées. Toutefois, la tour 6 a disparu en 1874, la tour 5 devint un château d'eau pour l'hôpital, et la tour 2 a abrité une citerne pour les civils. Les parties supérieures de mur nord s'étant effondrées, l'armée les restaura en 1880. En 1886, sous la direction d'Allotte de la Fuye, chef du Génie, les débris d'un bâtiment romain, déjà réutilisées par les Byzantins au niveau de la façade sud-ouest sont agglomérés rapidement à l'horizontale au centre du rempart. Il semblerait, d'après les historiens, qu'il s'agirait des restes de la scène d'un théâtre romain. Albert Ballu fit quelques restaurations en 1902. (Direction de la culture de Tebessa, 2010, pp. 7-9).

De même quelques travaux de réparation furent faits par le Génie sur les tours des angles au cas où les Arabes viendraient assaillir la ville. Le service des Beaux-Arts autorisa en 1930 des percements supplémentaires des créneaux au niveau supérieur des tours 1, 9 et 12 sous prétexte que la muraille avait déjà des créneaux pour fusils et des ouvertures à canon. De même auprès des services concernés une demande d'élargissement des portes de Constantine et de l'Horloge fut introduite le 28/01/1938. En 1951, un budget est alloué à la réfection de la muraille. Cette réfection s'est avérée très urgente car en 1952 le rempart compris entre la porte de Solomon et la tour 1 s'est écroulé (Direction de la culture de Tebessa, 2010, p. 9).

Sous les ordres du colonel Guidon, la porte de Constantine(Cirta) fut démolie en 1957 afin de pouvoir aménager de nouvelles voies pour faciliter l'accès mécanique à l'intérieur des remparts étant donné que la ville s'agrandissait en-dehors de la citadelle.

Dans la même année, la porte de l'Horloge fut accidentellement démolie au niveau de sa partie supérieure, sa voûte qui surplombait le passage, fut totalement ébranlée à cause d'une grue de l'Armée qui cherchait à pénétrer dans la caserne ce qui fit que l'on procéda à sa destruction complète pour éviter des accidents (voir figures 9-11 et 9-12). La porte de Cirta (Constantine) ayant disparue, on fit une petite ouverture en 1958, dans le rempart ouest (voir figures 9-13 et 9-14). Il faut noter que le chemin de ronde byzantin fut détruit par les français sur toute la longueur du mur ouest.



Figure 9.11: La porte de l'horloge au moment de sa démolition en 1957

Source : (Direction de la culture de Tebessa, 2010)



Figure 9.12: état actuel de la porte de l'horloge

Source : (auteur, 2022)



Figure 9.13: La porte de Constantine avant sa démolition

Source : (Direction de la culture de Tebessa, 2010)



Figure 9.14: La porte de Constantine après sa démolition

Source : (auteur, 2022)

Un rapport rédigé par des experts en 1959, a signalé des dégradations dues, soit à l'infiltration d'eau de pluie, soit à la fragilité des joints de la partie inférieure des remparts, surtout au niveau des bastions 1 et 11. De même qu'il existe un déséquilibre et un gonflement de la portion de mur entre les bastions 11 et 12. Le pan de mur 10 s'est effondré bien qu'il semble avoir subi une réfection ultérieure. Un expert de l'UNESCO, J Vérité, signale dans un rapport en 1977 combien les pans de mur situés entre les portes de Caracalla et Solomon sont dégradés et risquent de s'écrouler.

## **9.2 Les travaux de restauration des monuments historiques à l'époque actuelle : des opérations sans lendemain**

Afin de remettre en bon état le patrimoine urbain dans le centre historique de la ville de Tébessa et de conserver son intégrité, les acteurs locaux ont procédé à la restauration de quelques monuments dégradés.

### **9.2.1 La restauration de la porte de Caracalla, une expérience jugée ratée**

L'arc de triomphe de Caracalla a reçu de multiples transformations à chaque époque : romaine, byzantine, coloniale et contemporaine. Ce n'est qu'en novembre 2002 que des travaux de restauration et de préservation de cet arc ont été décidés par la direction des équipements publics (DEP) de la wilaya de Tébessa en tant que maître d'ouvrage délégué. Cette opération a été stoppée en 2005 suite aux questions concernant le mode de restaurations et les matériaux utilisés, dont nous allons les développer plus tard. Avant d'expliquer plus en détail le déroulement de l'opération, nous donnons ci-dessous, quelques informations sommaires sur celle-ci.

- **Intitulé de l'opération : Restauration et mise en valeur de la porte de Caracalla**
- **Maître d'ouvrage délégué :** Direction de logement et des équipements publics.
- **Bureau d'étude technique :** Handassa oua Bina
- **Entreprise de réalisation :** Monumentalise Construction.
- **Date de lancement :** 18-11-2002
- **Délai des travaux :** 24 mois.
- **Budget :** 16.405,778,75. dinars algérien
- **Date d'arrêt des travaux (mise en demeure et résiliation) :** Début 2005.

Les travaux de restauration de la porte de Caracalla devaient être faits en deux phases, celle de préparation qui concerne la consolidation et l'échafaudage, et une de la restauration proprement dite, dont nous présenterons les détails dans le (tableau 9.1) suivant.

Tableau 9.1 : Les phases de l'opération de restauration de l'arc de triomphe de Caracalla, appelé « porte de Caracalla », lancée en 2002

Source : (Archive de la direction de culture de Tébessa).

RF	DESIGNATION	U	Quantité
<b>Phase I- Restauration des colonnes</b>			
I-1	Protection des colonnes par un film polyane et bande à gaz sur plâtre avant pendant et après restauration	M <sup>2</sup>	161,07
I-2	F/P de cintre métallique réglable tous les 20 cm	U	100
<b>Phase II- Restauration des éléments architectoniques</b>			
II-1	Restauration des pierres fissurées.	ML	32
II-2	Restauration des pierres perforées par les facteurs atmosphériques	M <sup>2</sup>	19.96
II-3	Restauration des parties de pierres disparues	M <sup>2</sup>	19.58
II-4	Restauration des décors à thème floral	M <sup>2</sup>	32
II-5	Restauration des inscriptions	M <sup>2</sup>	21.2
II-6	Restauration des escaliers	M <sup>2</sup>	79.67
<b>Phase III-Nettoyage approprié des pierres et application des protections</b>			
III-1	Enlèvement des graffitis sur pierres avec produits appropriés	ML	8
III-2	Enlèvement des acides d'urines sur pierres avec produits appropriés.	M <sup>2</sup>	18
III-3	Enlèvement des traces de rouille avec produits appropriés.	M <sup>2</sup>	15
III-4	Enlèvement des noircissures de fumé avec produits appropriés.	M <sup>2</sup>	22
III-5	Nettoyage spécifique des inscriptions et mise en évidence de l'alphabet latine.	M <sup>2</sup>	18
III-6	Nettoyage des chapiteaux avec produits spécifiques pour chaque salissure.	M <sup>2</sup>	9

Le 18 décembre 2002, les travaux ont débuté avec l'installation d'un échafaudage, tout allait bien, jusqu'à ce que des poteaux en fer remplis de béton armé pour restituer trois colonnes, en plus des treize existantes apparaissent. Ceux-ci étant devenus visibles déclenchèrent une polémique au sujet des techniques de restauration utilisées (Attoui, 2009, p. 2). Selon le responsable de l'association Minerve, agréé pour la protection des ruines et la sauvegarde de l'environnement, « à cette époque, Tébessa manquait cruellement de spécialistes et cette restauration s'est avérée un massacre. L'entreprise chargée d'exécuter l'opération de restauration, a utilisé de matériaux incompatibles avec l'authenticité majestueuse du monument. Ce qui a causé des altérations en état avancé. »

Abdelwahab Boumaza dans son article publié en 2004 dans El Watan, nous a donné des détails importants, en interrogeant le responsable du bureau d'étude. Selon lui : « l'étude de restauration a conçu trois variantes de confection des colonnes : des colonnes en résine, soit en pierre taillée, soit en béton armé. On a opté pour la dernière variante, ce matériau est dissimulé et le côté esthétique reste intact. Le maître d'œuvre rajoute, pour la restitution des parties disparues, moulures, corniches corinthiennes, chapiteaux, on utilise,

*la silicone. Au préalable, il a fallu procéder à la réfection des jointures. Pour cela, nous utilisons une pierre artificielle ayant la même couleur que le tuf (pierre d'origine) »* (Boumaza, 2004).

Les propos précédents confirment que tout un procédé a été programmé afin que l'opération soit réussie mais les travaux se sont arrêtés car la matière utilisée a été considérée inappropriée ( mortier à base de ciment blanc et crépissage teinté). Suite à une réunion entre maître d'ouvrage, maître d'œuvre et l'entreprise de réalisation, l'association Minerve a soulevé le problème de la non-conformité des travaux effectués, qui selon elle, « *ne sont que des opérations de rafistolage* » (Boumaza, 2004). Il est important de souligner que l'association Minerve par son contestation, voulait seulement que la restauration se fasse selon les normes en vigueur dans le monde, surtout celle de la charte de Venise de 1964. Faute de cela, la décision a été prise de cesser les travaux de restauration le 3 janvier 2005.

Il est à noter que le ministère de la culture a envoyé des experts qui ont constaté que l'étude était insuffisante. Celle-ci a promis de prendre en charge le monument mais, à ce jour, le dossier n'a connu aucune suite. Les travaux ont été arrêtés et la porte de Caracalla reste en cet état. Aujourd'hui le béton armé est toujours présent confirmant l'inaptitude des uns et le désintérêt des autres.

En conclusion, nous pouvons dire que l'opération de restauration de la porte de Caracalla, a été un échec. Cela est dû à un certain nombre de problèmes, à savoir : la restauration de cet arc a manqué de main d'œuvre qualifiée et les matériaux utilisés étaient rudimentaires. De plus, il paraît que l'étude était insuffisante surtout sur les plans historique, architectural et archéologique.

Ajoutons que l'acteur principal, le ministère de la Culture était absent alors qu'il est habilité pour la préservation du patrimoine architectural. Dans ce contexte, la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel est très nette, en disant que : « *la maîtrise d'œuvre est assurée par des spécialistes qualifiés.* ». Dans d'autres passages, la loi exigeait : « *que tous les travaux de conservation, de restauration, [...] sont soumis à l'autorisation préalable des services du ministère chargé de la culture, et [...] sont exécutés sous le control technique de ceux-ci.* » (Loi 98-04 du 15 Juin 1998).

Apparemment, ces services n'existent que sur les papiers. Le prétexte avancé, est qu'à cette époque la direction de la culture, étant un acteur décentralisé et intermédiaire entre le ministère de la culture et la wilaya, n'avait pas le pouvoir et les prérogatives

nécessaires pour intervenir, notamment en terme de lois régissant la maîtrise d'œuvre sur les biens culturels protégés, qui n'ont commencé à apparaître qu'à partir de 2005, et donc elle n'a pas pu prendre en charge ce patrimoine. Nous montrerons dans ce qui suit quelques photos sur les travaux de consolidation et de restauration de la porte de Caracalla en arrêt depuis 2005.



Figure 9.15 : la pose de fer et du béton armée pour la restitution des deux colonnes manquantes de la face Est de l'arc de triomphe de Caracalla

Source : (auteur,

2022).



Figure 9.16 : Les restes du plâtre recouvrant les deux colonnes existantes dans la face Est



Figure 9.17 : Les quatre colonnes de la façade Sud de l'arc de triomphe de Caracalla recouvertes en plâtre

Source : (auteur, 2022).



Figure 9.18 : Crépissage avec des matériaux inappropriés à l'intérieur de l'arc de triomphe provoquant une différenciation de la couleur entre la pierre d'origine et l'enduit rajouté

## 9.2.2 La restauration de la poterne de l'ex - porte de Constantine

Nous avons déjà parlé de la porte de Constantine et des causes de sa destruction à l'époque française. Au fil de temps, la poterne qui l'a remplacée, s'est dégradée et son linteau risquait de s'écrouler. En février 2004, la direction des équipements publics (DEP)

de la wilaya de Tébessa en tant que maître d'ouvrage délégué a entrepris la restauration de cette porte et elle fut achevée en Avril 2005. La porte a été consolidée et aujourd'hui elle se présente comme l'une des quatre principales portes reliant le centre intra-extra muros. Sa restauration est la seule opération finalisée à Tébessa. La (figure 9.19) ci-après nous montre l'état de la porte pendant l'opération de restauration.



Figure 9.19 : La restauration de la porte de Constantine en cours des travaux

Source : (Association culturel Minerve, Tébessa.)

### **9.2.3 Opérations de restauration divers engagées par la direction de la culture de Tébessa –maître d'ouvrage -, des actions éparpillées**

Selon le responsable du service marché public, la direction de culture de Tébessa a engagé des travaux de restauration des biens immobiliers (sites et monuments classés), suite aux différents programmes étatiques. Ces projets n'ont débuté que tardivement, en 2003 lorsque le décret portant maîtrise d'œuvre sur les biens culturels immobiliers protégés a été publié. A partir de 2005, des textes juridiques complémentaires à ce décret, ont été proclamés<sup>1</sup>. Ils ont réglementé non seulement la qualification des architectes spécialisés dans la restauration des monuments et sites mais aussi ils ont normalisé le model de cahiers de charges relatifs à la soumission des études et suivi des opérations. Il est à noter que la nouveauté de ces textes juridiques réside dans la fixation de trois missions constitutives portant sur la restauration du patrimoine culturel, elles sont définies ainsi :

A) **Les missions d'étude**, comportant : la mission "constat et mesures d'urgence" ; "relevés et genèse historique" ; "état de conservation et diagnostic" ; "projet de restauration" ; enfin la mission "assistance dans le choix des entreprises".

---

<sup>1</sup>. Il s'agit de l'arrêté interministériel du 29 mai 2005 fixant le contenu du cahier des charges –type régissant les soumissions de maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés. Arrêté du 31 mai 2005 fixant les contenus des missions de la maîtrise d'œuvre portant sur la restauration des biens culturels immobiliers protégés.

B) **Les missions de suivi**, comportant : “suivi et contrôle des travaux” ; et la “présentation des propositions de règlement”.

C) **La mission “publication”**. Une fois la restauration terminée, tous ces documents peuvent être publiés pour une éventuelle utilisation scientifique ou technique.

Dans le cadre des programmes de hauts plateaux, cinq (5) projets relatifs au secteur culturel ont été retenus dont trois projets de restauration des biens culturels immobiliers ont été inscrits au bénéfice de la wilaya de Tébessa. Le (tableau 9.2) ci-dessous les détaille.

Tableau 9.2 : Les actions engagées par la direction de la culture en faveur de la restauration et mise en valeur du patrimoine culturel dans la ville de Tébessa

Source : (Entrevue avec le responsable de service patrimoine culturel, direction de la culture de Tébessa).

<b>Désignation de l'action programmée</b>	<b>Année de lancement</b>	<b>Etat d'avancement dans les missions</b>	<b>Observations</b>
<b>La réalisation d'un musée public national.</b>	2005	Achevé en 2009	Il comprend les collections archéologiques d'époques diverses.
<b>Inventaire général des biens culturels mobiliers.</b>	2006	Terminé en 2012	L'inventaire a touché le musée de Minerve, de l'église et jardin archéologique.
<b>Etude pour la préservation et la mise en valeur de la basilique de Tébessa.</b>	2008	<b>Finalisation de Toutes Les missions d'étude</b> sauf la mission “assistance dans le choix des entreprises”.	<b>Opération clôturée en 2018, à la phase étude</b> , sans passer aux missions d'exécution et suivi. Faute de moyens financiers et humains. En plus du gel des projets par le gouvernement suite à la politique d'austérité menée par l'état.
<b>Etude de conservation de la muraille byzantine</b>	2009	<b>Finalisation de toutes les missions d'étude.</b>	<b>Résiliation en 2015 ;</b> suite à des problèmes de coordination entre le bureau d'étude – architecte- qui a arrêté l'exercice de la profession, et le chef de projet –architecte en chef des monuments historiques -
<b>Restauration et mise en valeur de l'amphithéâtre de Tébessa</b>	2015	<b>02 missions d'étude</b> finalisées, à savoir ; - Constat et mesures d'urgence ; - Relevés et genèse historique ;	<b>Résiliation en 2020 ;</b> suite au manque du sérieux du bureau d'étude (problème de communication avec le chef de ce bureau ouvert au capital.

Suite au tableau précédent, il paraît que les pouvoirs locaux à leur tête la direction de la culture, ont essayé de prendre les choses en main, en lançant plusieurs opérations de restauration. Toutefois, ces opérations ont été ponctuelles et dispersées. Il est dommage que les opérations se soient arrêtées à la phase d'étude sans passer à l'étape d'exécution effective du projet de restauration. La cause en est la résiliation des contrats et le gel des projets par le gouvernement dans la plupart des cas.

En résumé, la politique engagée en matière de restauration du patrimoine architectural dans la ville de Tébessa s'est traduite par : un choix déséquilibré des opérations de restauration qui n'ont concerné que les monuments importants de la ville au détriment des moins significatifs. Ajoutant à cela, les crédits alloués pour ces travaux ont été insuffisants, et la situation s'est aggravée par le manque d'architectes spécialisés dans le domaine de restauration du patrimoine bâti. Il faut noter que des conflits sont apparus entre les maîtres d'ouvrage et d'œuvre concernés ce qui a entraîné le report de la réalisation de certains projets. Il y a eu trop de décalage entre le lancement des études officielles et la mise en pratique sur le terrain, cela est dû à la lenteur des études et le manque de coordinations entre les parties concernées.

### **9.3 Les efforts de l'Office de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels (OGEBC) de Tébessa, un établissement qui peine à s'imposer**

Selon le directeur de l'OGEBEC de Tébessa, l'Office sis au plein centre-ville (voir figure 9.20) est un établissement public, il a pour mission : « La maintenance, l'entretien et le gardiennage des biens culturels protégés. Ainsi qu'assurer les missions de maître d'ouvrage délégué pour les projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine immobilier étatique ».



Figure 9.20 : Position de l'OGEBEC de Tébessa à proximité des monuments historiques  
Source : (auteur, 2022).

Pour le patrimoine mobilier, le directeur de l'OGEBC de Tébessa, nous a informés que son organisme veille sur la protection et la conservation de trois musées, sis au Temple de Minerve et à l'église française ainsi qu'à celui du jardin archéologique. L'ensemble des mesures de protection, consiste en premier lieu à faire l'inventaire des objets, en deuxième lieu, assurer leur maintenance (surveillance, mesures anti-incendie, entretien). En troisième lieu, le gardiennage des musées. Pour cela trois équipes ont été mobilisées à cette fin, la première est composée de gardiens des sites et monuments, la deuxième de gardiens des musées, et la troisième d'une brigade mobile de surveillance. A l'heure actuelle, l'office possède 43 agents de gardiennage et 20 agents de maintenance. La (figure 9.21) ci-dessous, nous montre l'une des actions de l'OGEBC, à savoir, la maintenance des mosaïques exposées dans le musée de Minerve.



Figure 9.21 : L'entretien des mosaïques exposées à l'intérieur du musée de Minerve  
Source : (OGEBC de Tébessa).

En ce qui concerne, le service des biens culturels immobiliers, l'OGEBC de Tébessa, assure en plus du gardiennage et de l'entretien permanent, quelques opérations au profit de la protection du patrimoine architectural contre la dégradation et la destruction. Ces actions portent notamment sur la clôture des sites et monuments historiques, l'installation de cabinets de toilettes publics, l'aménagement de logis de gardiens et de vente de tickets d'entrées, sans oublier le nettoyage quotidien, et le désherbage des monuments et de leurs abords en enlevant les plantes parasites. Ces opérations touchent notamment le périmètre complet de la citadelle byzantine et les monuments importants, à savoir, la porte de Caracalla, le temple de Minerve, l'église chrétienne, l'amphithéâtre et la basilique Sainte Crispine. Les (figures 9.22 ; 9.23 ; 9.24) ci-dessous, nous montrent le parcours de nettoyage et désherbage de la citadelle et de ses monuments historiques.



Figure 9.22 : Plan de Parcours de nettoyage et désherbage de la citadelle byzantine de Tébessa, élaboré par l’Office de gestion et d’exploitation des biens culturels de Tébessa  
Source : (OGEBC de Tébessa).



Figure 9.23 : Le désherbage du rempart byzantin



Figure 9.24 : Nettoyage des monuments historiques et leurs abords engagés par l’OGEBC

Source : (OGEBC de Tébessa).

En plus des actions citées auparavant, l’OGEBC de Tébessa veille à lancer des actions de ramassage d’ordures quotidiennes (voir figures 9.25 et 9.26). Toutefois, selon le directeur, l’organisme peine à s’imposer suite à des obstacles divers, notamment le manque de moyens techniques, à titre indicatif, l’office ne possède qu’un seul camion et quelques outillage matériels. Sans oublier les moyens humains et financiers qui sont insuffisants pour couvrir tous les monuments du centre ancien. Il faut ajouter à cela, l’état dégradé des biens culturels protégés qui demandent des interventions profondes, allant au-delà du simple entretien quotidien jusqu’à l’étude détaillée.



Figure 9.25 : Collecte des déchets jetés dans les arcades de la citadelle byzantine



Figure 9.26 : ramassage d'ordures aux abords des monuments historiques classés

Source : (OGEBEC de Tébessa).

Il faut signaler que ce qui rend la tâche de l'office de gestion et d'exploitation des biens culturels difficile, c'est bien l'ignorance et l'incivisme de certains habitants qui participent à la dégradation du patrimoine. Cela concerne aussi bien les monuments du centre ancien que les vestiges ou sites historiques qui se situent loin de l'agglomération chef-lieu de Tébessa. Ces derniers n'échappent pas aux menaces, car certaines personnes profitent de leur situation lointaine, en faisant des fouilles clandestines, et en pillant le patrimoine. Pour pallier à cette carence, le directeur de l'office, nous a informés qu'il coopère avec la police du patrimoine. Egalement il veille à lancer des actions de sensibilisation en faveur de la protection, et de la connaissance des monuments à travers des sorties destinées aux publics, de visites guidées pour des écoliers et étudiants. Nous développons cela plus loin.

A travers des correspondances, l'office demande également la sous-traitance des autres administrations, par exemple, plusieurs opérations de collecte des déchets ménagers quotidiens ont été faites en commun accord entre l'office et les services techniques de l'APC. Dans un autre cas, l'APC a envoyé un camion nacelle pour enlever une plante, dont les racines se sont incrustées dans la partie supérieure de l'arc de triomphe de Caracalla (voir figure 9.27). Il y'a aussi la coopération avec certaines associations et organismes comme le croissant rouge algérien, pour organiser des actions de sensibilisation ou des volontariats de nettoyage. Le patrimoine devrait être l'affaire de tous, et c'est à travers des initiatives pareilles que nous pouvons protéger le centre historique de Tébessa, disait le directeur de l'office.



Figure 9.27 : Enlèvement d'une plante parasite enracinée dans l'attique de la façade Ouest de l'arc de triomphe de Caracalla

Source : (OGEBC de Tébessa).

#### **9.4 Hormis la restauration et l'entretien des monuments historiques, réhabiliter les habitations dans le centre historique de Tébessa, est-elle possible ?**

Il est évident que dans le vieux Tébessa, les pouvoirs locaux sont propriétaires et gérants d'une partie du patrimoine – monument historique. C'est donc eux qui doivent entretenir et restaurer cet héritage. Mais dans le centre historique, il y'a aussi de nombreuses maisons qui appartiennent à des propriétaires privés. L'entrave majeure c'est qu'il y a beaucoup de demeures vétustes qui risquent de s'effondrer, de plus celles-ci sont remplacées par des constructions modernes qui défigurent le vieux centre. Il va falloir rechercher comment inciter les propriétaires et ou les locataires à restaurer leurs maisons.

Ceci a été possible en apportant une aide financière de 70 millions de centimes à tous ceux qui veulent réhabiliter leur logement. C'est la caisse nationale du logement (CNL) qui est chargée de verser ce montant en deux ou trois tranches suivant l'avancement des travaux. Bien sûr cette aide n'est versée qu'après une étude préalable des services techniques de l'APC qui approuvent le dossier. Cette aide concerne tout propriétaire d'un logement collectif ou individuel ou même locataire. Suite à notre entretien avec le responsable de bureau de restauration au niveau de service technique d'APC de Tébessa, celui-ci nous a informé que (13) treize dossiers ont été traités dans le centre historique de Tébessa, dont les propriétaires ont bénéficié de cette aide pour réhabiliter leur logements ce qui a permis d'améliorer l'état d'habitabilité de quelques maisons anciennes.

En effet, la procédure précédente permet de sauver les maisons dégradées et d'encourager les prioritaires à y intervenir. Cependant il reste un problème : l'état des constructions est très variable. Certaines sont plus au moins entretenues ce qui demande peu d'interventions, par contre d'autre réclament des travaux de réhabilitation plus importants et plus complexes ce qui demande l'intervention de techniciens spécialisés, l'utilisation de matériaux traditionnels, d'où un surcoût financier conséquent qui font que certains moyens n'ont pas pu être mis en œuvre dans le centre historique de Tébessa.

Par ailleurs, la conservation du patrimoine exige de promouvoir des techniques, et un savoir-faire liés à la restauration des bâtiments (utilisation de matériaux traditionnels). Tout cela demande que l'on puisse trouver ces matériaux ainsi que les spécialistes de cet art. Malheureusement, ce n'est pas le cas à Tébessa, car la politique de conservation du centre historique a consisté à rénover des maisons sans vraiment tenir compte du cadre existant, en ce qui concerne les exigences en matière de proportion, forme ainsi que les matériaux anciens.

### **9.5 Réaménagement et mise en valeur des espaces attenants a la muraille byzantine, une opération d'envergure**

A partir de l'année 2016, une opération dite de « **réaménagement, de réhabilitation et de mise en valeur** » du centre historique de Tébessa a été lancée par la Direction d'Urbanisme, de Construction et d'Architecture (DUAC) sous l'égide du Wali de Tébessa. Cette opération terminée en 2018, a touché le pourtour extérieur de la muraille byzantine et la principale place de la ville appelée place de Annasr, ex cours Carnot.

Lors de notre entretien avec l'architecte responsable du bureau d'étude qui s'est chargé d'élaborer et de suivre l'opération. Ce dernier nous a informé que : « *Lors de nos visites des lieux, plusieurs problématiques se sont posées. Ils s'agissaient d'une dégradation apparente des espaces publics des alentours de la muraille byzantine. Aussi, les façades antiques ont été cachées par une plantation dense et les placettes ont été squattées par les commerçants informels.* ». Pour toutes ces raisons, les responsables locaux à leur tête le wali et le directeur de la DUAC se sont interrogés : comment mettre en valeur ce patrimoine bâti et le redonner vie ? L'opération de requalification s'est imposée, devenant ainsi un levier de développement socio-économique et un facteur d'attractivité touristique. A cet effet, des actions ont été engagées touchant plusieurs volets. Avant de les développer, nous présenterons en premier lieu la fiche technique du projet.

**Intitulé de l'opération** : Aménagement et requalification des voiries attenantes à la muraille byzantine au centre-ville de la commune de Tébessa.

**Année d'inscription** : 2014.

**Cout de projet** : 578.776.808.39 DA.

**Maitre de l'ouvrage** : Le Wali représenté par la DUAC.

**Maitre d'œuvre** : Cabinet d'architecture et d'urbanisme Belkacemi Fayçal.

**Entreprise de réalisation** : ERTP-ERGR-SETAROUTE.

**Délai de réalisation** : 12 mois.

**Date de démarrage** : 31-03-2016. **Date d'achèvement contractuelle** : 31-03-2017.

**Consistance physique** : requalification urbaine sur 42000m<sup>2</sup>

**Impact sur l'emploi** : 155 postes temporaires et permanents.

### 9.5.1 Première étape : enlèvements des nuisances aux abords du rempart byzantin

La première phase de l'opération de réaménagement et de réhabilitation urbaine, a touché tout l'espace extérieur de la muraille byzantine. Celle-ci souffrait de beaucoup de problèmes avant son aménagement, à savoir : le rempart était caché par des grandes arbres, dont leurs racines pénétraient profondément dans le sol et déstabilisaient ses fondations. Pendant un temps des toilettes publiques avaient été placées par la commune juste à côté de la muraille (voir figure 9.28). De plus, plusieurs habitants ont squatté illégalement l'espace pour en faire des kiosques, boutiques, cafés, générant des quantités importantes de déchets (voir figure 19.29). Ceci a aggravé la dégradation de l'enceinte et du site antique. Il faut ajouter à cela, l'existence de plusieurs poteaux électriques basse et moyenne tension, ainsi que les plaques d'orientations implantées dans le désordre.



Figure 9.28 : état des nuisances du rempart byzantin avant son réaménagement



Figure 9.29: Existence de végétation folle et des constructions incompatibles avec la muraille byzantine

Source : (Bouharis et Hamaidia, 2016).

Il a fallu procéder en premiers lieu à la suppression des nuisances et des contraintes qui cachait la muraille. Il a fallu donc enlever toute la végétation dense et démolir toutes les constructions illicites et les kiosques afin de dégager la vue et d'exposer les monuments. La muraille a retrouvé ainsi sa visibilité, sa valeur et sa beauté.

### **9.5.2 Deuxième étape : restructuration des voiries et des airs de stationnement et création d'une voie piétonne ceinturant la muraille**

Afin d'améliorer l'accessibilité et le déplacement à l'extra-muros du vieux centre, le maître d'œuvre a procédé à la réfection et l'élargissement des voies (voir figure 9.30), ce qui a permis de faciliter et fluidifier le déplacement des automobiles. De plus, une nouvelle route à sens unique allant de la porte de l'horloge jusqu'au porte de Solomon a été créée ce qui a permis de parcourir toute la citadelle et a permis aussi de pénétrer par véhicule à la place Annasre située à l'intra-muros, chose qui a été interdite avant (voir figure 9.31).



Figure 9.30 : La réfection des voiries à l'extra-muros du centre historique de Tébessa  
Source : (auteur, 2022).



Figure 9.31 : Nouvelle route aménagée allant de la porte de l'horloge à celle de Solomon  
Source : (auteur, 2017).

Une voie piétonne et cyclable a été aménagée aux abords du rempart byzantin. Celle-ci avait pour objectif de réduire les conflits véhicules-piétons-, ouvrir le site historique aux publics en utilisant cette voie comme parcours touristique pour les visiteurs (voir figure 9.32). Elle a aussi permis de protéger les monuments de la pollution due au fort trafic automobile et de diminuer le bruit. Les acteurs locaux ont procédé également au réaménagement des cinq intersections et des carrefours giratoires afin de réduire les problèmes de circulation qui leur sont liés (voir figure 9.33).



Figure 9.32: Création d'une voie piétonne et cyclable ceinturant l'extra-muros  
Source : (auteur, 2022).



Figure 9.33: Réaménagement des giratoires dans le centre historique de Tébessa  
Source : (auteur, 2022).

Des parkings ont été aménagés afin d'éviter les problèmes d'engorgement du trafic et de nuire à l'aspect général de la vieille ville. Egalement, les deux stations de transports urbains (taxi et bus) situées à proximité du rempart byzantin ont été réorganisées. Les figures (9.34 et 9.35) suivantes dévoilent ce propos.



Figure 9.34: Réorganisation des parkings



Figure 9.35 : Réaménagement de la station des taxis et des bus urbains

Source : (auteur, 2022).

### 9.5.3 Troisième étape : création des espaces de détente et de rencontre

Le long du rempart byzantin, des espaces libres et des airs de détente et de repos ont été créés. Pour cela, un nouveau mobilier urbain (tables et bancs) a été mis en place. L'éclairage public a été rénové et les voies ont été pavées. Des bacs à ordures ont été placés, des aires boisées et des espaces verts ont été aménagés. Cet espace de regroupement et de sociabilité a été créé afin de permettre aux familles et aux différentes tranches d'âge de se rencontrer et d'admirer la beauté des monuments, ce qui contribue à mettre en évidence la valeur historique et patrimoniale du site. Bref, ce projet avait pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants de Tébessa et s'est inscrit dans une logique de réanimation, d'intégration et de mise en valeur du noyau historique. Les figures suivantes avant et après réaménagement, en témoignent.



Figure 9.36: La face Nord du rempart byzantin avant réaménagement

Source : (auteur, 2016).



Figure 9.37 : La face Nord après réaménagement

Source : (auteur, 2022).



Figure 9.38 : La face Est avant réaménagement

Source : (auteur, 2016).



Figure 9.39 : La face Est après réaménagement

Source : (auteur, 2018).



Figure 9.40 : La face Ouest avant réaménagement

Source : (auteur, 2016).



Figure 9.41 : La face Ouest après réaménagement

Source : (auteur, 2022).

## **9.6 Aménagement et requalification de la Place Enassr (Ex cours Carnot) à l'intramuros, un projet tant attendu**

La place Enassr, située au cœur du centre historique, regorge de richesses archéologiques et architecturales datant de différentes époques. C'est probablement là que se situait le forum romain. Ce patrimoine constitue un atout important du fait de sa valeur historique et de la qualité des bâtiments coloniaux qui l'entourent. Malheureusement, depuis plusieurs années, des marchands informels ont squatté la place ce qui a accéléré sa dégradation. Pour cela, le wali de Tébessa, représenté par la direction d'urbanisme et de construction, a estimé urgent de sauver ce legs d'histoire par la mise en place d'un projet urbain axé sur le réaménagement et la requalification de ce lieu vivant. Nous présenterons en premier lieu, la fiche technique du projet.

**Intitulée de l'opération :** Aménagement et requalification de la place Enassr.

**Année d'inscription :** 2014

**Coût du projet :** 232.553.460,81 DA

**Maitre de l'ouvrage :** Le Wali Représenté par Le D.U.A.C

**Maitre d'œuvre :** Cabinet d'Architecture & d'Urbanisme Belkacemi Fayçal

**Entreprise de réalisation :** E RTP

**Délai de réalisation :** 05 Mois

**Date de démarrage :** 31/07/2016. **Date d'achèvement contractuelle :** 31/12/2017

**Consistance physique :** Requalification urbaine sur 7800 m<sup>2</sup>.

**Impact sur l'emploi :** 55 postes temporaires et permanents.

Avant son réaménagement, la placette souffrait d'une dégradation avancée de son parvis suite aux innombrables travaux de transformations et passages de réseaux souterrains et plusieurs kiosques occupaient ses alentours. A cet effet, le maitre d'œuvre a proposé de diviser le périmètre de la place en trois parties, à savoir : un espace réservé aux piétons, un espace central pour le regroupement et la détente. Quant au troisième, il est réservé à une voie carrossable régulée à sens unique qui commence de la porte de l'horloge et se termine à la porte de Constantine. Par cette conception, le bureau d'étude a voulu recréer la même organisation urbaine qui était à l'époque coloniale car après l'indépendance, à partir des années 1980, la mobilité mécanique aux alentours de la place a été interdite. La (figure 9.42) ci-dessous, nous montre les trois espaces, dont il est question.

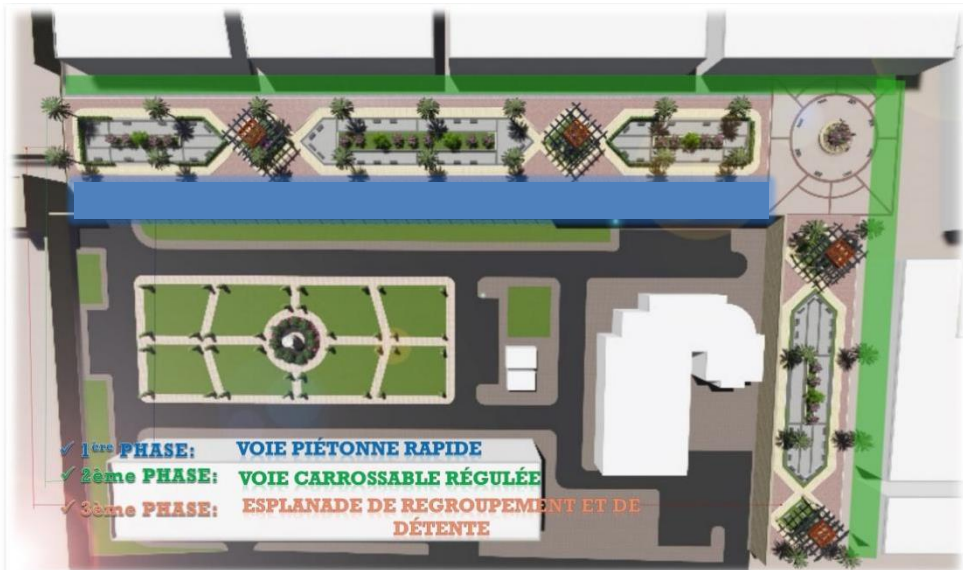


Figure 9.42 : Plan d'Aménagement et Requalification de la Place Enassr

Source : (Cabinet d'Architecture & d'Urbanisme, Belkacemi Fayçal).

Suite au projet de requalification, la place a pu revivre, car elle a été entièrement pavée et un nouveau mobilier urbain a été installé (Bancs, poubelles, candélabres, abris). Les kiosques ont été éradiqués. Les (figures 9.43 ; 9.44 ; 9.45 ; 9.46 ; 9.47) en bas, dévoilent le nouveau visage de la place avant et après le projet de réaménagement.



Figure 9.43 : 3D du projet d'aménagement et requalification de la Place Enassr

Source : (Cabinet d'Architecture & d'Urbanisme, Belkacemi Fayçal).



Figure 9.44 : 1er Cliché de la Place Enassr avant aménagement  
Source : (auteur, 2016).



Figure 9.45 : La Place Enassr après aménagement  
Source : (auteur, 2022).



Figure 9.46 : 2<sup>eme</sup> Cliché de la Place Enassr avant aménagement  
Source : (auteur, 2016).



Figure 9.47 : La Place Enassr après aménagement  
Source : (auteur, 2022).

## 9.7 La rénovation des voiries et des réseaux divers a l'intra-muros de Tébessa, vers une amélioration des conditions de vie

Depuis 2017, la direction d'urbanisme, d'architecture et de construction de Tébessa a procédé à des travaux d'aménagement du centre historique en réhabilitant ses rues et ses différents réseaux, notamment ceux d'assainissement et d'eau potable (voir figure 9.48 et 9.49). Les autorités locales ont planifié ces opérations sur cinq ans. Celles-ci ont contribué à promouvoir les conditions de vie des citoyens et ont apporté une amélioration du milieu urbain. De plus, les pouvoirs publics ont procédé à la réfection des voies défectueuses à l'intérieur de la vieille ville, en utilisant la technique du béton imprimé, et en aménageant un revêtement en forme de pierres carrées, pour que cela soit en adéquation avec l'aspect antique du centre historique (voir figures 9.50, 9.51, 9.52, 9.53).



Figure 9.48 : La réfection des réseaux d'assainissement à l'intra-muros



Figure 9.49 : La réfection des réseaux d'AEP

Source : (auteur, 2017)



Figure 9.50 : La réfection des voies défectueuses par la technique du béton imprimé, l'exemple de la voie de la porte de Caracalla



Figure 9.51 : La voie de la porte de Caracalla après réfection et pavage

Source : (auteur, 2017)



Figure 9.52: Rue a l'intra-muros avant réfection

Source : (auteur, 2016).



Figure 9.53: La Rue après réfection

Source : (auteur, 2022).

Selon le responsable du service d'aménagement a la direction d'urbanisme, d'architecture et de construction, « Les travaux de réfection des voiries et de réseaux divers dans le centre-ville de Tébessa ont été un travail de longue haleine. Beaucoup de difficultés sont apparues à cause de la forte attractivité humaine, l'intervention sur un site archéologique qui s'avère délicate, les fortes vibrations dues aux mouvements des engins menaçant ainsi les monuments historiques fragiles, des rues étroites et de l'encombrement des rues commerçantes. Ceci a demandé le recours au travail de nuit ainsi qu'à l'enlèvement manuel des déblais, ce qui a ralenti les travaux. Il faut ajouter le déficit en main d'œuvre qualifiée et la dégradation importante des différents réseaux, en particulier celui de l'assainissement. »

De plus il faut signaler d'autres problèmes qui rendent l'intervention dans le centre historique difficile, notamment l'insuffisance des moyens financiers mis en place et le manque d'implication effective et active des habitants.

Nous résumerons dans la (figure 9.54) ci-dessous, l'ensemble des actions d'aménagement, de requalification et de mise en valeur de centre historique de Tébessa dont on a abordé et expliqué auparavant.



## **9.8 Qu'en est-il de la conservation des vestiges archéologiques enfouis dans le centre historique de Tébessa, fouille de sauvetage ou mise en péril ?**

Tébessa la moderne, est construite sur l'antique Theveste. Cela signifie que le sous-sol de centre historique regorge beaucoup de restes archéologiques enfouis. On se demande ce qui a été fait en faveur de la protection de ces vestiges enterrés ?

### **9.8.1 A l'époque coloniale, des fouilles programmées**

Au cours des travaux de construction entrepris à cette époque, de nombreuses découvertes archéologiques sont venues enrichir le patrimoine historique de la ville. Il y a eu des découvertes qu'on appelle « *fortuites* » et d'autres extraites lors des recherches archéologiques « *programmées* » par le service des antiquités qui ont apporté de précieux renseignements pour la compréhension des civilisations passées (Bouchenaki , 1980, p. 9). Afin de protéger et mettre en valeur ces découvertes, le musée de Tébessa a été créé à partir de 1892. Ce musée abrite des objets découverts par les français et même par les indigènes.

Il est difficile de donner un bilan complet des fouilles faites pendant la période coloniale mais il semble important de donner quelques précisions là-dessus. La première découverte archéologique a été faite par le commandant Charles Auguste Moll, qui a publié en 1858-1859, sa « *mémoire historique et archéologique sur Tébessa et ses environs* », dans laquelle il a fait l'inventaire de tous les monuments de Theveste. Dans son précieux manuscrit, il a signalé la découverte fortuite de pierres datant du premier siècle dans le cours Carnot, ce qui lui a permis de supposer que le forum de Tébessa était à cet endroit. Il faut signaler aussi les fouilles programmées procédées par l'architecte en chef des monuments historiques Albert Ballu, qui a fait un travail énorme d'exploration et de dégagement dans la basilique chrétienne. Les ruines de ce monastère, ont été dégagées et remises en état de 1888 à 1891. (Gros Lambert , 1997, p. 16)

Sans oublier les efforts des archéologues épigraphistes Stéphane Gsell et René Cagnat, qui à force de travail et de collecte de plusieurs pierres, ont sorti le volume des inscriptions latines d'Algérie en 1922. Egalement le conservateur de musée de Tébessa, M Serée de Roche, qui a son tour a fait en 1952 plusieurs fouilles programmées dans l'amphithéâtre de Tébessa. Les résultats de leurs travaux ont été publiés dans le recueil de la société archéologique de Constantine, la revue africaine, ou le bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques.

### 9.8.2 Après l'indépendance ; quelques fouilles encourageantes

Deux campagnes de fouilles ont eu lieu dans l'amphithéâtre de Tébessa de 1965 à 1968 dirigées par Lequément, directeur de fouilles au Service des Antiquités et avec l'aide de Paul Albert Février, Bouchenaki Mounir et d'autres. Celles-ci avaient pour but de mieux comprendre la structure de l'édifice et de connaître les différentes étapes de sa construction (Bouchenaki , 1980, p. 9).

Le responsable des fouilles, lors du dégagement du monument comprit que l'édifice romain avait, après avoir servi aux jeux, abrité trois niveaux d'habitat. Les sondages qui ont eu lieu les années 1966-67, le long de la paroi extérieure ont montré que cette enceinte a connu quatre remaniements et agrandissements afin de la rendre plus belle. A l'intérieur de l'amphithéâtre trois genres d'habitat ont été révélés, ce qui a montré qu'il y a eu une certaine continuité entre la fin de l'Antiquité et le Moyen Age. Selon Bouchenaki, il s'agissait des niveaux suivants. « *Un niveau d'habitat implanté sur le sol de l'arène, ou légèrement au-dessus. On y a découvert de la céramique romaine tardive ou peut-être même datant de l'époque byzantine. Un second niveau d'habitat qui comportait un sol en terre battue et des murs en moellons. On y a trouvé de beaucoup de tessons de céramique arabe. Un troisième niveau qui se trouvait sur les pentes du cavea et sur le niveau supérieur du podium était composé de murs en pierres sèches maladroitement assemblées à l'aide d'argile. On y a découvert également des tessons de céramique arabe ainsi que des fragments d'inscriptions arabe ce qui nous permet de dire qu'elles datent du Moyen Age.* » (Bouchenaki , 1980, p. 13).

Cette fouille est assez importante car elle a permis non seulement d'être mieux renseignés sur l'édifice romain mais aussi elle a apporté une meilleure connaissance du Moyen Age arabe à Tébessa. Lequément confirme ce propos en disant ce qui suit : « *cette continuité d'habitat, a souvent disparu sur les grands sites et son étude pourrait apporter quelques lumières sur des périodes encore mal connues* » (Lequément, 1966-1967, p. 122).

La deuxième expérience de fouilles, lorsque les autorités ont voulu aménager l'école du Docteur Saadane de 1977, située au sud du centre historique, ce qui a permis la découverte d'une nécropole et des pavements de mosaïques funéraires. Les découvertes de tombes se sont poursuivies durant l'année 1978. Le conservateur du Musée de Tébessa, Soltani, a entrepris le relevé des inscriptions mises au jour lors des fouilles de sauvetage (Bouchenaki , 1980, p. 28).

### 9.8.3 Les découvertes archéologiques à l'époque actuelle, une mise en péril

Le patrimoine archéologique enfouie de la ville de Tébessa, a bénéficié d'une protection particulière depuis l'époque coloniale jusqu'au lendemain de l'indépendance. Toutefois, la densification et l'expansion considérable de cette ville autour de son centre historique ces dernières années, a rendu impossible de procéder à des nouvelles opérations de fouilles programmées ou celle de sauvetage. Pourtant, pas un projet ne se fait, sans qu'une découverte, ne serait-ce qu'un simple fragment de pierre, ne soit mise à jour. Comment réagissent les acteurs locaux lorsque des restes sont découvertes ?

Suite à la réalisation des projets d'aménagement et d'alimentation en réseaux divers, plusieurs entreprises de réalisations, découvrent des restes, a l'instar de fragments de pierres de taille. Ces entreprises n'assument non seulement leur responsabilité vis-à-vis la protection des monuments mais aussi elles commettent de graves erreurs en continuant le chantier en ayant aucun intérêt envers ces pierres découvertes. Ceci porte une atteinte dommageable au potentiel archéologique encore enfoui. Ces entreprises ont peur que le chantier soit arrêté, ce qui fait qu'elle ne déclare pas la découverte. Pourtant la loi 98-04, stipule que *« lorsque par suite de travaux autorisés ou fortuitement, des biens culturels sont mis à jour, l'inventeur de ces biens est tenu d'en faire la déclaration aux autorités locales compétentes, qui doivent immédiatement informer les services du ministère chargé de la culture. Les autorités territorialement compétentes doivent prendre toutes les mesures de conservation nécessaire à la préservation du bien culturel ainsi découvert. »*

Sur le terrain, l'article juridique précédant est loin d'être appliqué, car au cours et après plusieurs chantiers, des pierres ont été abandonnées à leur sort sur le site. Ce qui semble grave est le manque de coordination entre la direction d'urbanisme et la direction de culture et l'OGEBBC. Ceci complique énormément la gestion du ce site historique. Il est regrettable que les projets d'aménagement soient souvent lancés sans présence des experts en archéologie de chaque administration concernée, pire encore, ils sont élaborés sans investigation scientifique, permettant de localiser ou d'identifier des vestiges archéologiques. Lorsque nous avons interrogé le directeur de l'OGEBBC, celui-ci, nous a informés qu'en vertu de la loi 98-04, *« c'est seulement le ministère de la culture qui est habilitée à faire entreprendre ou à autoriser des prospections de fouille ou de sondage. »*

Par manque d'initiative ministérielle, plusieurs ruines de civilisations diverses que recèle le sous-sol de toute la wilaya de Tébessa n'ont été découvertes qu'accidentellement lors des opérations d'aménagement de routes et des travaux de construction ou de

canalisation. C'est le cas de la nouvelle route construite le long du rempart qui débute près de la porte de Constantine où ont été découvertes les ruines qui pourraient être celles du forum mais devant l'urgence tout a été recouvert. C'est ainsi que le sous-sol de Tébessa, renferme un patrimoine archéologique important qui demande des fouilles de sauvetage désormais lancées par des experts.

Deux lacunes sont à relever : le manque de volonté étatique et de communication entre les administrations. Cela entraîne des répercussions négatives sur la conservation du patrimoine archéologique enfoui qui subit des agressions alors qu'il a une grande valeur historique. Les (figures 9.55 ; 9.56) ci-dessous, nous montrent des pierres de grands appareils mises au jour et abandonnées lors du dernier chantier de réaménagement des espaces attenants à la muraille byzantine.



Figure 9.55 : Restes du chantier de réaménagement du centre historique contenant des fragments de matériaux divers y compris des pierres de taille



Figure 9.56 : Des pierres de grands appareils abandonnées à leur sort, lors de la dernière opération d'aménagement des espaces publics attenants à la muraille byzantine

Source : (auteur, 2017).

## Conclusion

D'après les actions opérationnelles et techniques analysées, il est certain que de nombreux efforts ont été faits pour mettre en valeur et restaurer les monuments historiques du centre historique tout en cherchant à améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Malgré tous les résultats restant insuffisants et parfois sans lendemain à cause des obstacles rencontrés, tels que : le manque de coordination entre les différents acteurs qui travaillent sans concertation entre eux, les décisions prises au coup à coup devant les urgences des situations, l'insuffisance des moyens financiers, les lenteurs administratives et enfin il y a une certaine inertie en ce qui concerne le suivi et la gestion des travaux. Ajoutons à cela le manque d'architectes spécialisés et d'artisans dans les travaux de restauration et réhabilitation du patrimoine historique. Toutes ces entraves ont affaibli l'effet attendu des actions entreprises ou en cours.

Bien que les autorités ont essayé de faire revivre le centre historique en l'intégrant dans la vie quotidienne des citoyens, et en lançant une opération d'envergure en faveur de la réaménagement et la requalification des espaces publics attenants à la citadelle byzantine, ainsi que la requalification de la principale place d'Annasr, ce qui a permis de créer un espace de regroupement et de sociabilité. Il est déplorable que ces opérations se soient faites au détriment du potentiel archéologique enfoui qui malheureusement, n'a pas été pris en compte.

Il faudrait prendre en charge sérieusement ce vieux centre, y développer un programme de revalorisation du site ce qui aurait pour conséquence l'avantage d'avoir des retombées économiques. Pour y arriver, une étude globale devrait être faite faisant ressortir l'état de conservation de celui-ci et les actions prioritaires lui permettant de se remettre à niveau. Le projet ne se concrétisera que lorsqu'il sera accompagné de ressources financières suffisantes et d'une formation des spécialistes et d'artisans. Ce patrimoine urbain a pour enjeu plusieurs facteurs : culturel, social, économique et urbain. Il doit être impérativement restauré, réhabilité, protégé et maintenu vivant car il est l'âme de Tébessa. Sa conservation et sa sauvegarde lui permettrait non seulement de retrouver le prestige qui a été le sien dans l'antiquité, mais aussi d'améliorer le sentiment d'appartenance des habitants actuels. Cette sauvegarde n'aboutira que si les pouvoirs publics locaux travaillent ensemble, tout en impliquant les habitants dans la prise de décision.

## **CHAPITRE X : MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DE L'INTEGRATION DU PATRIMOINE URBAIN DU CENTRE HISTORIQUE DE TEBESSA (ATTRIBUTION DES FONCTIONS, INFORMATION ET SENSIBILISATION)**

### **Introduction**

Dans une démarche de conservation intégrée, il serait bon de faire en sorte que la population ait une conscience plus forte de la valeur du patrimoine et pour cela des mesures pourraient y aider comme donner des fonctions aux monuments et chercher à sensibiliser la population à l'importance du patrimoine. Dans ce chapitre nous allons développer les différentes actions déjà faites ou entrainés de se faire dans ce sens dans le centre historique de Tébessa. A la fin de celui-ci, nous allons évaluer l'existence d'une véritable approche de conservation intégrée, en faisant ressortir les points forts ainsi que les faiblesses auxquelles il faut y remédier.

### **10.1 Affectation du temple de Minerve et l'église française en musées archéologiques, des fonctions permettant d'utiliser les monuments et d'assurer leur survie**

Pour que le patrimoine du centre historique de Tébessa reste vivant, il est nécessaire qu'il ait une fonction sociale, qu'il fasse partie du circuit socio-économique et de cadre de vie des citoyens. Dans ce contexte, le temple de Minerve et l'église française, ont été affectés pour devenir des musées archéologiques. Ceci a eu lieu à l'époque coloniale. Cette fonction a permis non seulement la découverte de deux monuments l'un romain et l'autre français, mais aussi d'exposer plusieurs objets archéologiques appartenant à diverses époques. Exposition qui se fait à l'intérieur (cella du temple et salle de prière de l'église) mais aussi à l'extérieur dans les places clôturées des deux monuments.

Afin d'insérer cette fonction muséale, des aménagements ont été nécessaires pour adapter l'église et le temple, à leur nouvelle fonction. Pour cela, des vitrines d'exposition, des armoires, des caméras de surveillance, des panneaux d'information, un logis de gardien, un bureau d'accueil et de vente des tickets, ont été mis en place. Malheureusement ces lieux sont trop petits et ne permettent pas d'y placer les collections particulières (inscriptions, grandes statues) et de plus il est difficile d'y accueillir un grand nombre de visiteurs. A cause de cela des vestiges sont exposés à l'air libre ce qui fait qu'ils se dégradent plus rapidement. La deuxième observation, le sol de la cella du temple de Minerve est décoré par une belle mosaïque, ce qui fait que les visiteurs marchent dessus et l'abîment malgré la présence d'un tapis censé la protéger mais c'est inefficace.

Certes le fait d'employer ces monuments répond aux besoins de notre société contemporaine et permet d'intégrer les monuments dans le circuit socio-économique. Mais de point de vue rentabilité, ça reste faible car il y a peu de visiteurs et de plus le prix des tickets d'entrée est bas (80 da).

Actuellement l'intérieurs des deux musées et leurs abords contiennent plusieurs objets précieux préhistoriques et antiques, comme des cruches et assiettes en métal, des pièces de monnaies, des épitaphes, des stèles, des jarres, des statues, des inscriptions, des colonnes, chapiteaux, des fragments des pierres de tailles, outils préhistoriques...Etc. Le (tableau 10.1) ci-dessous, nous montre le nombre des objets exposés dans les deux musées.

Tableau 10.1: Inventaire des collections exposées dans les musées de Tébessa  
Source : (Mourade Hamidane, OGEBC de Tébessa).

Désignation de musée	Emplacement d'objet	Nombre d'objets exposés
<b>Musée de Minerve</b>	A l'intérieur	1458
	Aux abords du monument	350
<b>Musée de l'église française</b>	A l'intérieur	1265
	Aux abords du monument	461
<b>Total d'objets</b>		3534

Les (figures 10.1, 10.2, 10.3, 10.4) ci-dessous, nous donnent un aperçu sur les collections exposées dans les deux musées archéologiques de Tébessa.



Figure 10.1: Les objets exposés à l'intérieur du musée de Minerve



Figure 10.2: Les objets exposés aux abords du musée de Minerve

Source : (auteur, 2022).



Figure 10.3: Les objets exposés à l'intérieur du musée de l'église française



Figure 10.4: Les objets exposés aux abords du musée de l'église française

Source : (auteur, 2022).

## 10.2 Des événements culturels et manifestations diverses en faveur de la promotion du centre historique de Tébessa

Que les monuments aient une fonction c'est bien, mais il faut créer des événements culturels afin de les rendre plus attrayants tout en améliorant la vie des habitants. Dans ce but, des actions ont été lancées par les acteurs locaux en faveur de la promotion culturelle des espaces attenants à la muraille byzantine et la place Ennasr, ceci en y célébrant des événements, des fêtes, et des festivals. Nous allons développer cela dans ce qui suit.

### 10.2.1 La célébration du festival régional de l'artisanat traditionnel dans la place Ennasr

La place Ennasr est l'espace privilégié de rencontre et de détente. Afin de la valoriser, à partir de l'année 2018 et presque chaque année, la direction du tourisme et de l'artisanat de la wilaya de Tébessa, en commun accord avec la chambre d'artisanat et des métiers, organise pendant une quinzaine de jours un festival régional dédié à l'artisanat. Selon la directrice de tourisme de Tébessa : « en invitant des artisans venant de plusieurs wilayas algériennes, ce festival leur permet d'exposer dans des stands leur produits et créations variées : bijoux, produits cosmétiques bio, gâteaux artisanaux, épices, tapis traditionnels, produit à base de cuir, ou cuivre...etc. Ceci fait ressortir l'importance des métiers traditionnels et permet d'empêcher leur disparition ainsi que promouvoir leur place dans le développement économique. Il permet aux habitants locaux de se rencontrer, d'acheter plusieurs produits originaux, et aussi aux visiteurs de connaître la culture et le patrimoine mobilier, immobilier et artisanal riches et variés de la ville de Tébessa ». Les figures (10.5, 10.6, 10.7) ci-dessous nous dévoilent ce propos.



Figure 10.5: Affiche du festival régional de l'artisanat traditionnel

Source : (auteur, 2018).



Figure 10.6: Les stands des artisans placés dans la place Ennasr



Figure 10.7: Produits d'artisanat exposés à la vente.

Source : (auteur, 2018).

### 10.2.2 La célébration des fêtes nationales et des manifestations sportives dans le centre historique de Tébessa

Les autorités locales dans la wilaya de Tébessa, n'hésitent pas à organiser des événements relatifs à la célébration des fêtes et des journées nationales au centre historique. Ainsi la journée mondiale de protection civile, célébrée 1<sup>er</sup> mars 2019 a offert des informations, une sensibilisation, et des actions préventives en direct comme « l'organisation de manœuvres de sauvetage et de secourisme » organisées par la protection civile afin de sensibiliser la population aux risques et comment en prévenir. Les (figures 10.8, 10.9) ci-dessous présentent la célébration de cette journée.



Figure 10.8 : Célébration de la journée mondiale de protection civile dans le vieux Tébéssa



Figure 10.9: L'organisation de manœuvres de sauvetage

Source : (Page facebook, Tebessa today).

Un autre événement a eu lieu dans le centre historique de Tebessa, il s'agissait de l'organisation des manifestations sportives, par « *La Fédération Nationale du Sport pour Tous* » en avril 2019. Les objectifs de cette association à travers son événement, étaient de montrer à la société l'importance et les bienfaits de l'éducation physique et des sports. Ainsi les autorités locales à leurs têtes la wilaya, et les enseignants de plusieurs CEM et lycées ont aidé à l'organisation de cette événement qui s'est déroulé pendant plusieurs jours. Ceci a aussi permis de mieux connaître et d'animer le patrimoine du centre historique, car des compétitions sportives ( Football, Handball, Judo, Tennis table, Jeux d'Echecs, Karaté Do, Boxe, Cyclisme, Kung Fu ), ont été organisées à l'extérieur du rempart byzantin et sur la place d'Ennasr. (Voir figures 10.10 et 10.11) ci-dessous.



Figure 10.10: Evènement sportif organisé à l'extra-muros de la citadelle byzantine par « La Fédération Nationale du Sport pour Tous »

Source : (Page facebook, Tebessa today).



Figure 10.11: Compétitions sportives à l'air libre organisées dans la place Ennasre, à l'intramuros.

Source : (Page facebook, Tebessa today).

### **10.3 Les efforts de sensibilisation en faveur de la sauvegarde des monuments historiques du centre historique de Tébessa**

Les acteurs locaux ne doivent pas se contenter seulement de la connaissance approfondie du patrimoine, celle-ci doit être le plus ample que possible. En-dehors des spécialistes et de certains intellectuels, l'existence du patrimoine n'est connue que par une minorité, c'est pourquoi il faudrait organiser des campagnes de sensibilisation à tous les niveaux de la société si nous voulons que la protection du patrimoine soit efficace. Suite à ce propos, qu'est-ce qui a été réalisé au plan de la sensibilisation et de l'information dans le centre historique de Tébessa ?

#### **10.3.1 Le mouvement associatif dans la ville de Tébessa, une implication modeste**

La wilaya de Tébessa comporte 118 associations réparties sur tout le territoire, dont 20 au chef-lieu. Leurs centres d'intérêt sont variés, seules deux associations s'investissent activement dans le domaine du patrimoine et de l'environnement. Il s'agit des associations « Minerve » et « Ahbabe Tebessa ».

Selon le directeur de l'association Minerve, « *celle-ci est une association culturelle à but non lucratif à vocation archéologique qui a été créée en 1996 pour la lutte contre toute acte de dégradation ou de déformation de paysage culturel ou naturel de la ville de Tébessa.* ». Plusieurs associés appartenant à celle-ci ont travaillé dans des bureaux d'études, dans des universités et dans divers organismes. Selon le directeur de cette association, ces activités comprennent :

- La lutte contre le pillage et le suivi des projets de restauration lancés après accord des autorités, ceux-ci doivent respecter les normes en vigueur.

- L'ouverture d'un atelier de restauration et de maintenance au début de nouvelles fouilles archéologiques.

- L'informatisation des données concernant le patrimoine archéologique de la ville de Tébessa à l'intention des chercheurs, des touristes et de la population locale. L'association Minerve veille aussi à organiser des circuits de visites sur les sites archéologiques au profit des citoyens, des enfants et des étrangers.

- L'organisation périodique de séminaires national et international, ainsi qu'une journée dite « *Journée thévestine d'histoire et de géographie* ». Divers colloques ont été organisés en ce sens : un colloque international sur l'archéologie, en Avril 2009 avec la collaboration scientifique de l'université de Tébessa, les universités de Trento et Sienne de l'Italie et la société AOURAS de France. Un autre colloque international sur l'archéologie préventive a eu lieu du 10 au 12 octobre 2017 à l'université de Tébessa, en partenariat entre l'association Minerve et le Centre National de la Recherche Archéologique. Ces évènements permettent non seulement la présentation des communications diverses, surtout des expériences internationales dans les domaines de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine architectural et archéologique, mais aussi d'établir des contrats de partenariat et de coopération avec des chercheurs venant des pays étrangers.

En plus aux actions précédentes, chaque année et à l'occasion du mois du patrimoine qui se déroule du 18 avril au 18 mai, le directeur de cette association veille à la programmation d'une émission en direct par l'intermédiaire de la radio locale. Son but est d'organiser un débat avec un large public sur le patrimoine culturel de la ville de Tébessa et la nécessité de sa connaissance et sa préservation.

Quant à l'association Ahbabe Tébessa, créée en 2011, elle s'intéresse au développement durable et elle recherche des solutions pour protéger l'environnement. A l'appui de nos entrevues avec le directeur de cette association, quelques actions ont été réalisées afin d'impliquer les acteurs locaux et les citoyens dans la préservation et la sauvegarde du centre historique de Tébessa. Il s'agit notamment de l'organisation de volontariats de nettoyage et de reboisement des quartiers et établissement au sein du centre historique (voir figure 10.12). Des clubs verts ont été créés dans les établissements scolaires pour les enfants afin de les sensibiliser à l'importance de la préservation de l'environnement (15 clubs créés). L'organisation des journées de sensibilisation à travers des sorties sur terrains. Ceci dans le but d'inciter les citoyens à s'impliquer dans la préservation du patrimoine et dans l'amélioration du cadre de vie (voir figure 10.13).



Figure 10.12: Organisation des compagnes de nettoyage dansle centre historique de Tébéssa



Figure 10.13: Organisation des sorties de sensibilisation à la protection de l'environnement par l'association Ahababe Tebessa

Source : (Association Ahababe Tébéssa)

### 10.3.2 Les efforts du musée public national de Tébéssa, un lieu de mémoire et d'identité, à vocation culturelle et éducative

Selon la directrice : « le musée public national de Tébéssa est une institution nouvelle datant de 2009. Il est placé sous la tutelle du ministre de la culture, il comprend les collections archéologiques d'époques préhistoriques, romaines, byzantines, musulmanes, et modernes. En plus de son rôle direct de collecte, conservation et exposition du patrimoine culturel, notamment les vestiges archéologiques et des objets anciens. Il a aussi un rôle indirect. Celui-ci consiste à lancer des programmes d'enseignement, de communication et de recherches en faveur de la protection du patrimoine de la ville de Tébéssa au bénéfice de toute la société et de toutes les tranches d'âge.». Pour cela, plusieurs actions se font par cette institution, à savoir :

La célébration du mois du patrimoine se fait chaque année du 18 avril au 18 mai, sous divers slogans, durant laquelle plusieurs activités s'organisent. Ceux de 2013 et 2018 par exemple, étaient sous les slogans, « **patrimoine et résilience** » « **mon patrimoine, mon avenir** » (voir figure 10.14). Parmi les actions faites, il y a lieu de souligner la programmation de sorties sur terrain afin de faire connaître le patrimoine mobilier et immobilier de la ville de Tébéssa aux différents membres de la société. Ces sorties prenant la forme d'expositions temporaires mobiles parfois à l'air libre et des fois dans des stands, permettent au musée de mieux communiquer directement avec la population ce qui contribue à lui faire découvrir la richesse culturelle de la ville (voir figures 10.15 et 10.16) ci-dessous.



Figure 10.14: Affiche du mois du patrimoine



Figure 10.15: expositions dans des stands organisés par le musée national de Tébessa

Source : (Musée public national de Tébessa).



Figure 10.16: Exposition a l'air libre en faveur de la promotion du patrimoine culturel de Tébessa

Source : (Musée public national de Tébessa).

Les enfants ne sont pas oubliés car ce sont les futurs protagonistes de la protection du patrimoine. Pour cela le musée organise des ateliers pédagogiques au profit des élèves de tous les niveaux (primaire, CEM , lycée) soit au sein du siège du musée, soit au sein des établissements scolaires. Ceux-ci permettent aux élèves d'apprendre comment faire une fouille archéologique. A travers des outils simples et des démonstrations, ils font des exercices sur place (voir figure 10.17). Une autre activité, qui ne manque pas d'importance consiste à montrer aux élèves un des éléments importants du patrimoine mobilier antique, à savoir les inscriptions et des mosaïques, dont la ville de Tébessa regorge. Pour cela, les formateurs archéologues, reproduisent une copie imprimée des inscriptions et de l'une de mosaïques de Tébessa, et apprennent aux élèves comment les monter à partir de petites pièces. Les (figures 10.18 et 10.19) suivantes dévoilent ce propos.



Figure 10.17: Atelier pédagogique de fouille archéologique, organisé par le musée de Tébessa au profit des élèves des écoles  
Source : (Musée public national de Tébessa).



Figure 10.18: Atelier pédagogique des inscriptions épigraphiques



Figure 10.19: Atelier pédagogique des mosaïques au profit des enfants

Source : (Musée public national de Tébessa).

En plus des activités précédentes, des spectacles et des visites guidées sur les sites et monuments historiques du centre historique de Tébessa, sont organisées par le musée public national au profit des enfants. Cela se fait en partenariat avec les directeurs des établissements scolaires, le musée public national, et l'office de gestion et d'exploitation des biens culturels de Tébessa. A cet effet, à tour de rôle, un établissement éducatif est programmé, dont les élèves bénéficient d'entrée aux musées de Minerve et de l'église française, ce qui leur permet à la fois d'explorer les lieux patrimoniaux, mais aussi d'avoir des explications et des informations relatives aux différentes époques historiques de Tébessa. Les (figures 10.20 ; 10.21 ; 10.22) suivantes les montrent.



Figure 10.20: Spectacle réalisé par les enfants en faveur de la connaissance des monuments historiques de Tébessa

Source : (Musée public national de Tébessa).



Figure 10.21: Visites guidées pour les enfants sur les monuments historiques du vieux Tébessa



Figure 10.22: Visite des musées archéologiques au profit des écoliers

Source : (OGEBC de Tébessa).

Afin de mieux informer le public, le musée national de Tébessa organise dans son siège plusieurs journées d'étude avec des thèmes différents relatifs au patrimoine culturel et à son importance. Il participe aussi comme partenaire dans les différentes manifestations. En terme de publication, le musée national de Tébessa a édité de nombreux ouvrages, brochures, guides, lecteur CD, afin de faire connaître le patrimoine et de le rapprocher du citoyen (voir figure 10.23). Egalement les technologies d'information et de communication ont été utilisées à l'instar de la création d'un site interne, en y publiant toutes les informations relatives à l'histoire de Tébessa, mais aussi les activités et les programmes du musée.

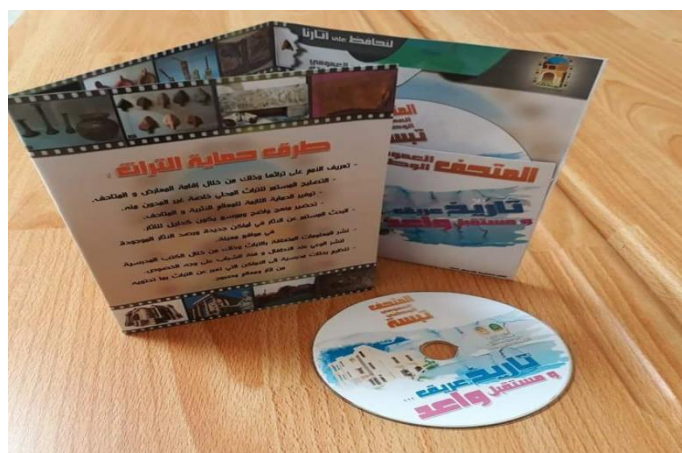


Figure 10.23: Brochure d'information et CD sur le patrimoine édités par le musée de Tébessa  
Source : (Musée public national de Tébessa).

#### 10.4 La mise en œuvre d'une véritable approche de conservation intégrée du patrimoine urbain dans le centre historique de Tébessa ; entre stratégie adoptée et défaillance à remédier

Après avoir analysé les moyens d'action divers d'ordre juridique, réglementaire, administratif, opérationnel, technique, et moyens d'intégration et de sensibilisation mis en œuvre par les différents acteurs en faveur de la protection et la mise en valeur du centre historique de Tébessa. Nous allons évaluer dans ce qui suit l'efficacité de l'approche adoptée lors des différentes actions. Pour cela nous allons utiliser le plan élaboré par Bailly. Celui-ci comporte quatre volontés qui s'étendent sur beaucoup de champs d'actions.

En faisant appel à notre analyse théorique de la doctrine de conservation intégrée développée par les experts du conseil d'Europe, dont la synthèse a été rédigée dans la charte d'Amsterdam et dans divers rapports, et à partir des résultats pratiques relatifs à notre examen du centre historique de Tébessa. Nous pourrions rechercher les actions fiables et celles qui sont défectueuses nécessitant des réformes urgentes, afin de promouvoir une véritable politique de conservation intégrée.

##### 10.4.1 Première Volonté : Arrêter la destruction du patrimoine urbain dans le centre historique de Tébessa, le protéger

Dans cette volonté, les pouvoirs locaux doivent se consacrer à la protection du patrimoine contre la destruction. Pour cela, l'état algérien s'est doté de diverses mesures législatives concernant le patrimoine architectural et l'aménagement du territoire.

*La nécessité de passer de la protection juridique de monuments majeurs à la protection d'ensemble urbain historique ;*

Dans le centre historique de Tébessa, la stratégie adoptée par les pouvoirs locaux s'appuie sur l'application de la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel. Celle-ci protège les « monuments » et les « sites archéologiques » du centre historique de Tébessa. Deux actes juridiques désignent ces biens : un classement ou l'inscription de certains bâtiments sur un inventaire supplémentaire des monuments historiques. D'un côté, cela protège réellement le patrimoine le plus représentatif surtout romain et byzantin mais laisse de côté les monuments moins importants qui sont ainsi en danger de destruction, ce qui semble une carence à remédier. Ceci demande impérativement de dépasser la protection sélective pour protéger l'ensemble urbain historique.

Ce qui est encourageant, c'est que la législation algérienne relative à la protection du patrimoine culturel a déjà mis en relief la notion « d'ensemble urbain » ce qui entraîne la protection totale de tout ce qui compose cet ensemble « monuments et leurs environnements ». Mais il y a des limites du fait qu'elle ne concerne que les ensembles historiques érigés en secteur sauvegardé comme les casbahs ou les agglomérations traditionnelles importantes. Mais alors qu'advient-il du centre historique de Tébessa où se mêlent des éléments très divers du fait du passage de plusieurs civilisations (monuments romano-byzantins, constructions arabo-musulmanes, françaises et contemporaines) et donc il est un tissu composite ? Il faudrait donc introduire dans la législation algérienne la notion « d'ensemble historique stratifié ». Nous espérons que cette faiblesse sera comblée d'ici peu. Une réforme de la législation relative à la protection du patrimoine culturel est donc indispensable.

***Elargir le classement des monuments et assouplir les démarches administratives ;***

Suivant les informations analysées, les monuments classés dans le centre historique de Tébessa, ne représentent qu'une minorité par comparaison à ceux non classés qui visiblement demanderont beaucoup de temps pour que ce classement soit terminé. Cela est dû à deux raisons :

- La pesanteur de l'administration qui demande une procédure pour classer ces monuments sur la liste de sauvegarde. Normalement c'est le ministère de la culture qui est chargé de ce travail après avis de la commission des biens culturels.

- Les moyens techniques et financiers sont faibles et il y a une carence de personnel. A cause de cela les services administratifs locaux agissent en tâtonnant et se hâtent de procéder à la protection des bâtiments. Pour cela, les capacités et le personnel de ces

administrations doivent être renforcés en leur permettant de classer dans un délai court les monuments qui risquent une détérioration et qui doivent bénéficier d'une protection rapide.

***Mieux connaître et faire connaître le patrimoine de centre historique de Tébessa, en détaillant les inventaires et en les diffusant entre les différents acteurs ;***

L'OGEBEC et la direction de la culture de Tébessa sont chargés d'établir une liste d'inventaire précise des monuments qui méritent d'être protégés. Malheureusement cet inventaire ne concerne que les monuments les plus importants alors qu'il devrait recenser tout bâtiment d'intérêt culturel, de plus prestigieux aux plus modeste et quel que soit son importance. Ceci est urgent pour une véritable démarche de conservation intégrée.

Certes les inventaires ont été mis sur fiches sommaires informatisées destinés à identifier et désigner les biens culturels, mais ils sont incomplets, se contentant de situer, décrire et photographier les monuments et sites historiques. De plus ils ne peuvent être consultés que par les administrations et les acteurs de la protection du patrimoine. Il serait donc indispensable de mettre en place des inventaires plus documentés et détaillés en prenant en considération toutes les informations historiques, archéologiques, techniques du patrimoine inventorié, également de les diffusés en les rendant non seulement accessible à tout le monde ; mais aussi publiable et facilement consultable en utilisant des technologies modernes d'information et de communication. Il est à noter que ces inventaires même s'ils n'ont pas une valeur juridique, peuvent aider ;

- Les responsables de la protection du patrimoine architectural de procéder plus rapidement à dresser la liste des monuments isolés et des ensembles historiques demandant une protection légale.

- Les autorités locales ainsi qu'aux responsables de l'urbanisme d'avoir les informations nécessaires pour planifier l'aménagement du territoire en respectant la protection du patrimoine.

- La population connaîtra mieux son patrimoine et ainsi elle pourra agir avec plus d'efficacité dans la protection de celui-ci.

***L'obligation d'intégrer la protection du patrimoine dans les plans et actions d'aménagement et d'urbanisme ;***

D'après notre analyse, le patrimoine et sites d'intérêt culturel sont pris en compte dans la législation algérienne d'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Dans le centre historique de Tébessa, l'instrument essentiel qui permet de désigner les sites et monuments à préserver est le plan d'occupation du sol. En fait, ses orientations visant à

protéger les monuments historiques sont peu respectées. Sur le terrain, nous voyons des constructions nouvelles remplacées des bâtiments anciens détruits, des constructions surélevées qui dépassent la hauteur des remparts et l'absence d'attention envers les caractéristiques architecturales du site, notamment son aspect antique romano-byzantin. Il résulte de tout cela un centre défiguré, et une intégrité et harmonie d'ensemble menacées de disparition. Pour cela, il faut remédier ces carences en procédant à :

- L'application stricte de la loi, et créer un plan de protection qui établirait des mesures légales pour conserver le patrimoine ancien du vieux centre, à l'exemple d'un « plan de sauvegarde », celui-ci devrait interdire toute construction ou démolition pouvant porter atteinte au patrimoine architectural.

- De constituer des comités de surveillance qui vérifient les travaux entrepris dans le centre historique avec la condamnation devant toute infraction à la loi ou peines envers les nouvelles constructions ou surélévations illicites qui ne respectent pas les dispositions du plan d'occupation des sols. Ces sanctions même si existantes dans la loi 98-04 concernant la protection du patrimoine culturel, restent trop faibles ou pas appliquées pour que les fautifs cessent leur action. Sur ce, les peines doivent être suffisamment sévères en enlevant au contrevenants tout le bénéfice qu'ils pourraient tirer de leurs actions informelles.

***La coordination entre les administrations locales, les pouvoirs publics et les services compétents est essentielle ;***

A Tébessa il y a des antagonismes entre les divers acteurs qui font que le centre historique n'est pas bien protégé. Ceci vient de la multiplication des intervenants : non seulement il y'a plusieurs ministères, mais aussi la différenciation des législations qui dirigent d'un côté l'aménagement du territoire et de l'autre la protection du patrimoine. Une union est donc indispensable.

Par ailleurs, la centralisation est également un obstacle. Par exemple, chaque fois que la direction de la culture veut intervenir au niveau du centre historique de Tébessa quel que soit la nature des interventions (autorisation de reconstruction ou de démolition des bâtiments, de restauration des monuments, entretien, mise en valeur, fouilles...etc), il faut l'accord préalable du ministère de la culture. Ceci explique pourquoi il faut que les pouvoirs locaux aient plus de responsabilité dans le développement des projets et dans l'élaboration des programmes.

Une fois de plus nous pensons que les pouvoirs publics et ses acteurs locaux doivent unir leurs efforts pour aller vers un projet cohérent de conservation intégrée du patrimoine historique de Tébessa. Ce projet doit être porté par l'Etat, et doit se reposer sur la coopération entre tous les acteurs spécialement ceux de l'aménagement urbain et de la culture.

#### **10.4.2 Deuxième Volonté : Combattre la dégradation du patrimoine urbain du centre historique de Tébessa ; le restaurer et le mettre en valeur :**

Pour que le centre historique soit conservé il faut que les monuments et les édifices anciens bénéficient d'un entretien constant et en même temps il faut essayer de leur conserver leur caractère authentique, en les restaurant. C'est dans ce contexte, que la deuxième volonté s'inscrit.

*Pour une prise en charge efficace du centre historique de Tébessa, il est nécessaire de bien faire les opérations de restauration portant sur les biens culturels protégés, cela exige que ceux qui interviendront dans les opérations de restauration soient formés; et de redonner vie aux métiers de productions artisanales ;*

Suite à notre analyse, des travaux de restauration ont été entrepris dans le centre historique de Tébessa mais sans résultat probant faute de manque de main d'œuvre spécialisée en restauration et par l'usage de matériaux inappropriés (fer, ciment, béton). A cela il faut ajouter que l'élaboration de la mission d'étude chargée du volet historique, du diagnostic de l'état de conservation et détermination des mesures d'urgence ont pris plusieurs années et que parfois tout s'est arrêté sans passer à la mise en route du projet de restauration.

En effet, la ville de Tébessa ne comporte aucun architecte spécialisé dans le domaine de la restauration du patrimoine, c'est ainsi que la restauration de l'arc de triomphe de Caracalla s'est interrompue faute de spécialistes en ce domaine.

Pour une vraie approche de conservation intégrée, il faut des experts dans ce domaine, former des spécialistes, inciter les industries du bâtiment à s'ajuster aux nécessités de la restauration et favoriser le développement de l'artisanat. En particulier il faut réfléchir à la formation d'une main d'œuvre spécialisée or on ignore le nombre des entreprises spécialisées dans le secteur de la restauration et la réhabilitation du patrimoine, spécialement à Tébessa où elles sont très peu nombreuses les prestations qu'elles peuvent fournir dans ce domaine.

Par ailleurs, le manque de main d'œuvre spécialisée comme les tailleurs de pierre, charpentiers, plâtriers explique les défauts remarqués dans les travaux de restaurations entrepris. Il faut remédier à cela en formant des professionnels dans les domaines de restauration du patrimoine bâti. Une autre problématique doit être résolue, il s'agit du manque des matériaux nécessaires pour les travaux de restaurations, comme par exemple les matériaux en terre cuite (briques, tuiles) ou pierres de taille et marbre. Il est certain que les techniques d'industrie moderne permettent la fabrication de quelques matériaux nouveaux et de remplacement, mais ceux-ci diffèrent évidemment des matériaux anciens.

A notre sens, la réalisation de projet de restauration et de réhabilitation est capable de promouvoir les métiers de production des matériaux traditionnels, ce qui permettra de sauver des professions en cours de disparition. Ces chantiers de restauration une fois multipliés, permettront de créer des petites et moyennes entreprises comme des ateliers de tailleurs de pierres, par exemple, ce qui participera à la création des postes d'emploi.

***Il est donc impératif de créer un établissement indépendant qui prendrait en charge la gestion, la promotion, le suivi des opérations de restauration du centre historique de Tébessa. Ses capacités financières pourraient être augmentées à l'aide d'un fond réservé au patrimoine culturel.***

L'Etat finance généralement les travaux mais c'est l'autorité locale qui les met en œuvre. Dans le centre historique de Tébessa, les travaux dans le domaine de la conservation intégrée ont, d'une part touchés la conservation, la restauration et d'autre part ont cherché à améliorer les conditions de vie des citoyens par la rénovation des VRD et l'aménagement des espaces publics. Plusieurs administrations sont chargées du lancement et du suivi des interventions en assurant un apport financier.

Toutes les administrations contactées, ont été incapables de donner les chiffres précis de leurs budgets durant les dix dernières années en ce qui concerne la conservation et la réhabilitation du centre historique de Tébessa, mais ce qui est sûr c'est l'insuffisance des budgets alloués. Non seulement les financements varient selon les projets et diminuent d'année en année. Mais aussi sur le terrain les actions ont tendance à se faire sous l'effet de l'urgence, accentués, comme nous l'avons déjà dit, par un manque de coopération et de coordination entre les diverses instances.

Pour palier a cette carence, la création d'un établissement autonome -maître d'ouvrage-, permettrait de rendre plus efficace le lancement, le suivi, en somme la gestion des opérations effectuées en faveur de la promotion du centre historique de Tébessa.

L'expérience de l'office de promotion de la vallée de M'Zab (OPVM), en est un excellent témoignage. Cette établissement, pourra se tourner vers le gouvernement, en lui demandant de créer un fonds spécifique pour financer les travaux de restauration et de réhabilitation du patrimoine architectural. Egalement en offrant aux habitants et usagers du centre historique des subventions pour qu'ils restaurent leurs maisons.

***Pour que l'aspect du centre historique de Tébessa soit plus agréable il est nécessaire de réhabiliter les maisons, une action ambitieuse.***

Sur le plan social et fonctionnel, le centre historique de Tébessa reste très actif et vivant. Sur le plan architectural, beaucoup de constructions sont en mauvais état car les habitants n'ont pas les moyens financiers pour les réparer. Petit à petit les maisons coloniales et arabo-musulmanes se dégradent et même sont détruites pour construire des bâtiments modernes, cela se fait au détriment de la conservation du patrimoine urbain qui déperit.

Il est déplorable qu'aucune étude n'ait été réalisée pour réhabiliter ces maisons. L'état a cherché à remédier à cela en offrant une aide financière de 70 millions de centimes pour tous ceux qui désirent améliorer l'état de leurs logements. Mais il est compliqué de l'obtenir à cause des problèmes administratifs et la multiplicité des administrations concernées par l'étude des dossiers des demandeurs de la subvention (APC, Daïra, CNL). Sans oublier que l'obtention de l'aide est subordonnée à certaines conditions, en terme de constatation de non bénéfice d'aucune terre, ni logement social ou promotionnel. Toutes ces entraves découragent beaucoup de propriétaires à se lancer dans l'aventure de réhabilitation. A cela il faut ajouter que la subvention est insuffisante pour bien faire tous les travaux de restauration.

Afin de faire évoluer l'image du centre historique de Tébessa, il est nécessaire de procéder à une étude globale de l'état de conservation des bâtiments anciens, en mettant en place un recensement sur terrain pour une future opération de restauration. L'inscription dans les démarches de réhabilitation d'habitat vétuste et d'habitat menaçant ruine aiderait à sauvegarder les habitations délabrées et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Cette stratégie, une fois mise en œuvre permettra de freiner les démolitions d'édifices anciens. Pour cela, l'obtention des aides financières accordées par l'Etat et éventuellement d'autres pouvoirs publics devrait être facilitées et diversifiées sous plusieurs formes : par exemple, bonifications d'intérêt sur les prêts, allègements fiscaux...etc. Ces subventions devraient permettre la réalisation des travaux de

maintenance et de réparation dans les meilleurs délais et ce afin d'éviter des détériorations graves ce qui demanderaient par voie de conséquence des travaux de restauration onéreux.

#### **10.4.3 Troisième Volonté : Garantir l'existence présente et future du centre historique de Tébessa ; l'intégrer et le réanimer :**

Pour cela il faut que les acteurs locaux veillent à combiner vie sociale et intégration du patrimoine dans la vie quotidienne. C'est vraiment ce qui a été mis en pratique lorsque des travaux de requalification ont été faits en particulier en aménageant les alentours de la citadelle byzantine, en ôtant tout ce qui dissimulait la beauté de ce site. L'accessibilité à ce centre a également été facilitée en créant une zone piétonnière, en réorganisant la circulation, en créant des aires de stationnement et des voies à sens unique. Ceci pour essayer de diminuer la pollution et le bruit.

Les autorités locales ont pris à cœur d'améliorer la vie des habitants en procédant à la réfection des rues et des réseaux des égouts et des canalisations d'eau, en réorganisant la place Ennasre et en créant autour des remparts un espace vert, des bancs et des tables qui en font un lieu convivial de rencontres. Malgré cela des lacunes ne permettant pas de mieux garantir l'insertion du patrimoine culturel du centre historique de Tébessa, subsistent à savoir :

- Les bâtiments anciens n'ont pas encore une fonction en-dehors du temple de Minerve et de l'église française devenus musées archéologiques.
- La seconde est la multiplication du commerce informel qui envahit les rues, les places dérangeant les piétons et apportant beaucoup de déchets qui nuisent aux monuments historiques.
- La troisième, est que beaucoup de restes archéologiques sont enterrés et ne suscitent pas d'intérêt au moment des travaux d'aménagement. Il est déplorable que ces vestiges soient souvent mis en péril lors des travaux de construction ou de canalisation.

Afin d'assurer une meilleure conservation du patrimoine urbain dans le centre historique de Tébessa, tout en l'intégrant et en le réanimant, nous jugeons qu'il est primordial d'entamer les actions suivantes :

***Pour que le patrimoine architectural soit typique, il faut l'animer de différentes manières ;***

Pour valoriser le centre historique de Tébessa, il y'a une autre possibilité d'organiser des circuits touristiques. Cela pourrait se faire petit à petit en les divisant en tronçons, dont chacun bénéficiera de plusieurs travaux à exécuter, à savoir : ravalier les façades, réhabiliter

les maisons tout en y intégrant des artisans, mettre des panneaux signalétiques en y indiquant les monuments, améliorer l'éclairage nocturne, éditer des dépliants, organiser des festivals et des événements culturels. Enfin tout ce qui peut attirer les visiteurs au vieux centre.

***L'intégration du centre historique oblige de lui rendre sa vocation socio-culturelle :***

Afin de garantir cet objectif, il est nécessaire d'entamer les actions suivantes :

- Éradiquer le commerce informel qui envahit la place du 1er novembre et le long des axes de grande circulation (rue 11 décembre et rue des martyres)
- Restructurer l'activité commerciale et la réglementer.
- Favoriser des activités socio-culturelles en créant des galeries d'art et des activités artisanales, en rénovant les hôtels et des restaurants mettant en valeur la cuisine du pays.

***Pour protéger les monuments historiques, il faut améliorer la circulation en la rendant moins agressive : vers une mobilité douce et durable***

La marche à pied, les calèches, les bicyclettes permettent de rendre le déplacement plus aisé. A cela, nous soulignons qu'il est temps d'augmenter le nombre et la qualité des transports en commun. Il ne faut pas oublier de créer d'autres aires de stationnement et ne pas hésiter à verbaliser les contrevenants notamment ceux qui stationnent à proximité immédiate des monuments.

***Pour éviter la disparition des vestiges enfouis, la nécessité de pratiquer des sondages et des prospections : vers une archéologie préventive ;***

Avant d'installer des chantiers d'aménagement ou d'urbanisme, il serait indispensable de faire appel à des archéologues qui procéderont à des prospections. Pour cela les archives, les anciens cadastres, la prospection aérienne et les cartes archéologiques sont précieux pour avoir une idée des structures couvertes et offrent aussi la possibilité de ne pas porter atteinte directe aux vestiges situés au sol. Quant 'aux les sondages, ils font appel à des excavations, ce qui permet d'avoir une idée précise de ce qui est caché en sous-sol. Bien sûr cela rend les travaux plus longs et plus coûteux mais le patrimoine serait mieux sauvegardé.

#### **10.4.4 Quatrième Volonté : Maintenir l'équilibre humain dans le centre historique de Tébessa, en maîtrisant les facteurs de mutations sociales**

Cette volonté demande que les habitants du centre historique continuent à y résider pour que celui-ci reste vivant. Des mesures prises par les acteurs locaux peuvent aider à freiner les mutations que connaissent la plupart des vieilles villes.

##### ***Lutter contre la spéculation foncière dans le centre historique de Tébessa ;***

Vu la rareté de terrain et son prix très élevé, les spéculateurs achètent et démolissent les vieilles maisons pour bâtir des centres commerciaux et des bazars. Ce phénomène, continue à chasser plusieurs maisons anciennes abandonnées ou menaçant ruines, ce qui aurait pour conséquence une gentrification et une occupation de centre historique par une classes plus aisées. Beaucoup de propriétaires ne pouvant réparer leurs maisons partent à la périphérie de la ville, dans les nouveaux quartiers. De plus le prix des loyers a considérablement augmenté ce qui chasse les habitants aux revenus modestes.

Suite à cette mutation socio-spatiale, le centre historique qui est a priori un lieu populaire et vivant, et qui porte témoignage de l'histoire et de l'identité de la société, commence à perdre sa fonction résidentielle, culturelle et sociale et devient synonyme d'un grand bazar qui fait que le soir la vie s'y éteint. Comment faire pour que propriétaires et locataires puissent rester au centre-ville ? Il faudrait mettre en place une législation rigoureuse et que l'autorité soit suffisamment forte pour lutter contre la spéculation foncière. Sinon les habitations anciennes continueront à disparaître d'une façon ponctuelle d'abord et puis radicale par la suite et la population plus pauvre s'en ira. Dans un premier temps il faut se poser les questions : comment cette spéculation pourra être ralentie, tout en incitant les habitants à y rester ? Veut-on garder le centre historique vivant, comment et quel est son devenir ?

##### ***Développer le tourisme culturel permettrait de favoriser le développement local et la mise en valeur du patrimoine architectural ;***

Située à proximité de la frontière tunisienne, riche de restes archéologiques, la ville de Tébessa possède un grand potentiel touristique et culturel qui, une fois développé, permettrait de créer des emplois, de générer des revenus qui pourraient contribuer à la restauration des monuments et la réhabilitation des maisons, ce qui contribuerait à la croissance de l'économie locale et au maintien des habitants au cœur de la vieille ville. Les touristes permettraient la multiplication des services : hôtellerie, restauration, cafeterias, musées, visites guidées...etc. Des maisons d'hôtes pourraient voir le jour une fois

restaurées et pourvues des commodités essentielles. De même, les banques, les assurances et le commerce y trouveraient leur compte. Cela entraînerait des investissements qui augmenteraient l'attractivité du patrimoine, ce qui contribuerait à rehausser le bien être des habitants locaux.

Le tourisme permettrait aussi de développer des activités traditionnelles telles que l'artisanat, ou métiers d'art qui ont des difficultés à se maintenir. C'est pourquoi les acteurs locaux devraient veiller à ce que ces activités verraient le jour dans le centre historique de Tébessa en créant des lieux aux artisans. Ceux-ci pourraient inciter les habitants à créer de petites et moyennes entreprises économiques. Ce qui améliorerait l'image du centre historique de Tébessa et sauverait les anciennes constructions qui risqueraient de disparaître sous l'effet de certains spéculateurs.

### **Conclusion**

Suite à ce qui a été dit dans ce dernier chapitre, il semble que le centre historique de Tébessa a bénéficié de nombreuses actions d'intégration de monuments historiques dans la vie sociale, de sensibilisation et d'information, malgré cela ce lieu continue à subir des risques graves. Il faut donc que les pouvoirs locaux veillent à conserver le patrimoine irremplaçable de cette ville.

Il est certain que quelques évènements culturels et festifs ont eu lieu dans le centre historique de Tébessa, ce qui participe à la valorisation du patrimoine et de l'espace publique, et donnent de l'importance aux citoyens qui peuvent ainsi s'exprimer. Toutefois, il serait bon que ces manifestations soient variées et continues. Malheureusement la pandémie Covid 19 a ralenti l'élan et depuis rien n'a été organisé à ce niveau. Ces manifestations culturelles une fois répétées, peuvent aider à améliorer la qualité de vie dans le centre historique, et lui donner une image de marque.

En ce qui concerne la sensibilisation et la participation des citoyens, d'après ce qui a été analysé, il semble que les associations et le musée public national ont essayé de prendre les choses en main, en sensibilisant le public pour la préservation du patrimoine. Mais d'après les dires des responsables, les moyens financiers manquent ainsi que l'intérêt de la part des autorités locales, ce qui fait qu'il y a eu peu d'actions entreprises. Il faut ajouter à cela que la société civile semble peu mobilisée ceci est dû au fait que la société algérienne a du mal à se structurer pour des intérêts communs. Le mouvement associatif est présent, mais faute d'intérêt de la part des citoyens, les résultats sont minimes.

## **Conclusion de la partie IV ; l'existence d'une approche de conservation intégrée, mais mal maîtrisée**

Nous nous sommes penchés dans cette quatrième partie sur la perspective de développement d'une approche de conservation intégrée dans le centre historique de Tébessa. Cela nous permet avant la conclusion générale de tirer certaines remarques. S'il est vrai que le centre historique de Tébessa a bénéficié d'une certaine protection, il en est pas moins vrai que celle-ci reste loin d'une véritable conservation intégrée telle qu'elle est définie par la charte européenne du patrimoine architectural. Ce patrimoine riche et diversifié, devrait être sérieusement protégé contre tout risque menaçant son intégrité et une réelle stratégie de sauvegarde devrait être mise en route.

Quant aux quatre volontés fixées par G-H Bailly, nous pouvons voir après cet exposé que de nombreux efforts ont été consentis en ce qui concerne l'inventaire, le classement, la restauration, la réanimation et la mise en valeur de la vieille ville et d'en assurer ainsi sa pérennité. Cependant nous avons vu que de sérieux obstacles subsistent pour que ces efforts soient efficaces, entravant ainsi la préservation du patrimoine urbain.

Il devient donc urgent de mettre en place un plan de conservation intégrée bien structuré tout en mettant en œuvre des outils efficaces en matière de législation, d'instruments d'urbanisme et l'assurance de plusieurs sources de financement afin que le centre historique soit un lieu où la vie socio-économique soit dynamique. Pour cela, il faudrait :

- Mettre en place une stratégie globale et coordonnée pour protéger intégralement les monuments et leur environnement, classer tout le patrimoine de plus important ou plus modeste, réhabiliter les maisons prêtes à s'écrouler, interdire des constructions trop hautes et freiner la spéculation foncière, donner aux monuments une fonction.

- Il est nécessaire de réformer la loi 98-04 qui est incomplète au sujet de la vieille ville de Tébessa où se mêlent différentes strates de civilisations et qui reste un centre dynamique. Celle-ci, devrait être complétée par des décrets d'application qui devraient traiter ce centre historique comme un tout constitué d'une globalité d'éléments divers qui mériteraient tous d'être conservés. Pas comme un simple monument classé, objet sans vie.

- La formation au profit des métiers traditionnels, la participation des citoyens y compris celle des enfants est essentielle en leur faisant prendre conscience de l'importance du patrimoine. Tout cela n'est pas aisé à mettre en pratique car il faut l'implication de tous les acteurs.

## CONCLUSION GENERALE

Le centre historique de Tébessa en tant que site patrimoine de valeur symbolisant non seulement la richesse de l'identité nationale mais présentant également une valeur universelle a été approché dans la présente recherche à travers le concept de conservation intégrée. Examiner la pertinence de cette approche constitue ainsi notre hypothèse principale.

D'un point de vue méthodologique, ce questionnement nous a conduit à organiser notre recherche en plusieurs étapes. Il nous a fallu dans un premier temps revenir sur une mise à plat des concepts théoriques gravitant autour de notre thématique. Ce qui nous a permis de mettre en évidence l'évolution de la notion de patrimoine en général et d'introduire et d'expliquer la démarche de conservation intégrée.

Partant d'un contexte universel, nous sommes ensuite intéressés à la situation algérienne où nous avons identifié les différents instruments de conservation, les actions auxquels ils ont donné lieu mais aussi et surtout les difficultés, voire les échecs que connaît l'Algérie dans son ambition de protéger son patrimoine. Cette étape, en deux temps, nous a permis de rappeler l'importance de la conservation intégrée en tant qu'aboutissement d'une évolution historique et qui considère dans ses actions le patrimoine, non plus dans sa dimension monumentale où bâtie uniquement mais plus essentiellement au sein d'un contexte socio-économique. Basée principalement sur la conservation intégrale des sites et monuments historiques. La doctrine de la conservation intégrée a démontré l'importance non seulement de protéger, restaurer, adapter les ensembles historiques mais aussi de trouver les moyens pour les réintégrer dans la vie socio-économique d'aujourd'hui et dans les stratégies d'aménagement et d'urbanisme.

Ce qui renforce plus sa pertinence dans le contexte algérien où la plupart des sites patrimoniaux (casbah, médinas, ksours ...) sont localisés au sein même des centres urbains historiques et continuent de participer à leur vie urbaine. Ce qui, à travers des interventions physiques continues constitue une menace à leur intégrité physique. La présence humaine, à travers des activités économiques intenses rend difficile toute intervention de conservation. Ainsi, tenir compte de tous ces facteurs semble s'imposer dans la situation algérienne afin de garantir une meilleure efficacité des actions de conservation.

Malgré ces difficultés, l'examen de la situation algérienne nous a permis de constater que les efforts consentis par l'Algérie dans ce domaine, en particulier par la proclamation de la loi n°98-04 relative à la protection du patrimoine culturel et la création

d'outils spécifiques, à savoir, le Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardés (PPSMVSS). À travers cet instrument réglementaire, les ensembles historiques ont bénéficié d'une législation qui les classe en secteurs sauvegardés malheureusement peu de centres historiques qui ont bénéficié d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur. Outil permettant théoriquement d'intégrer les centres historiques dans la vie socio-économique, mais réellement il reste loin d'une véritable mise en œuvre. Les actions prises à travers cet instrument ne tenant pas suffisamment compte de la réalité du terrain d'une part. L'intérêt s'étant porté d'autre part surtout sur les monuments les plus importants au détriment de la protection d'ensemble a montré un manque d'efficacité. Nous avons qualifié cette succession d'actions et d'échecs successifs de réalité algérienne qui émerge où la solution réside dans l'étude-diagnostic permanente des échecs en vue d'envisager des actions adaptées.

C'est pourquoi une décentralisation, une création d'organes spécialisés, une volonté étatique claire et précise aideraient à lutter contre le dépérissement de ces centres historiques à valeur universelle.

C'est dans ce contexte algérien que notre recherche sur le centre historique de Tébessa s'est insérée. Le centre de Tébessa se présente comme un exemple idéal pour étudier les différents paramètres mis en évidence précédemment. C'est un centre historique qui remonte à l'époque antique dont les traces subsistent encore à nos jours. Plusieurs civilisations s'y sont superposées ou juxtaposées. Actuellement, il est le lieu d'une forte activité commerciale, mais aussi d'intervention techniques, notamment sur les réseaux aériens et souterrains.

A travers cette étude de cas, nous avons essayé de comprendre pourquoi, malgré les actions entreprises, le centre ancien de Tébessa continue à se dégrader. Où se situent les dysfonctionnements ? Quelles en sont les causes ?

Après avoir étudié la réalité de cet ensemble historique (ses atouts et ses problèmes), nous avons cherché à définir si une démarche de conservation intégrée y est applicable. Ceci en nous basant sur les recommandations des différentes chartes internationales et des experts internationaux concernant la conservation intégrée sans omettre la nécessité de rechercher les moyens, actions et outils mis en œuvre pour conserver ce patrimoine et le maintenir vivant.

D'où la question suivante : Suite à cette dégradation progressive du centre historique de Tébessa, la stratégie adoptée par les pouvoirs publics et les actions mises en

place permettent-elles vraiment de réfléchir à une démarche de conservation intégrée afin de garantir la protection, la réanimation et l'insertion du patrimoine historique de ce lieu ?

Pour y répondre nous avons d'abord procédé à une lecture historique diachronique qui permet de mettre l'authenticité et l'identité patrimoniales du centre historique de Tébessa. L'élaboration de cette partie présente non seulement intérêt informatif mais également scientifique dans la mesure où elle a nécessité pour sa collecte le déplacement vers des centres documentaires où plusieurs archives historiques étaient gardées.

A travers cette partie, nous avons vu que le centre historique de Tébessa bénéficie d'atouts considérables : ressources naturelles, fertilité des terres, eau abondante et existence de rues hiérarchisées. Ces potentialités ont attiré Puniqes, Numides, Carthaginois et Romains qui ont développé cette ville. L'antique Theveste a connu une histoire mouvementée entre les tribus autochtones et les envahisseurs vandales, malgré tous des témoins importants de ces époques subsistent tels que les monuments romains. Les Byzantins reconstruisirent et fortifièrent la ville. Le général Solomon en particulier construisit la citadelle à partir des pierres tirées des constructions romaines tout y incorporant les monuments romains encore existants comme l'arc de triomphe de Caracalla. Cette citadelle fut un lieu où Arabo-musulmans, Ottomans et Français ont habité.

Pendant l'époque coloniale, l'enceinte byzantine et ses monuments furent restaurés. L'intérieur de la citadelle devint un centre européen avec la construction d'une caserne militaire, des maisons modernes, des commerces et des équipements. En même temps l'extramuros s'est développé avec l'apparition de quartiers indigènes et la formation de faubourgs habités par des français.

Après l'indépendance et jusqu'aujourd'hui, des nouveaux quartiers apparaissent surtout le long de la RN n°10 et 16 mais le centre historique reste le cœur battant de la ville car on y trouve commerces, services et détente. Ceci a l'inconvénient d'accélérer la détérioration du patrimoine qui se situe également dans le centre.

On trouve dans celui-ci des monuments majeurs (arc de triomphe romain, temple, rempart byzantin, amphithéâtre, aqueducs, mosquée d'époque turque ainsi que des édifices mineurs comme les habitations françaises et arabo-musulmanes.). Tous ces éléments font de lui un ensemble urbain historique reconnu à tous les points de vue archéologique, architectural, historique, sociale et identitaire. C'est pourquoi il faudrait le préserver, le restaurer pour que ce patrimoine ne disparaisse pas.

Cette approche historique nous a permis ensuite de procéder à un état des lieux du centre historique de la ville de Tébessa ainsi que des risques menaçant son patrimoine urbain. La première tâche était de comprendre la réalité de ce patrimoine et quels risques il encourait. Nous avons donc analysé les potentialités, les problèmes qui l'impactent. Nous avons remarqué que celui-ci comporte des atouts importants mais que la forte activité qui s'y trouve le fragilisait.

Ce centre historique étouffé et son patrimoine est menacé : les risques sont nombreux, d'un côté, le vieillissement et le manque d'entretien des maisons provoquant ainsi leur dégradation importante. D'autres côtés, nous assistons à une transformation des anciennes constructions traditionnelles et coloniales en locaux commerciaux, faisant ainsi du centre historique un bazar à ciel ouvert, générant ainsi une sur-occupation, une circulation dense, la pollution, les déchets, le stationnement illicites et le commerce informel. Ceci explique l'urgence d'intervenir dans ce lieu historique qui se dégrade très vite si on veut lui garder sa valeur patrimoniale.

Les commerces très nombreux ainsi que les services, l'existence d'équipements administratifs, sanitaires, financiers et éducatifs, des équipements culturels et touristiques, continuent malgré tout d'en faire un lieu très vivant et fréquenté par toute une population venue même des environs.

En termes de conservation intégrée, ce qui constitue une menace peut être transformé en opportunité.

#### **Analyse des moyens et des actions mises en œuvre.**

Après avoir établi un diagnostic des actions de sauvegarde, réalisé des entretiens semi directifs avec les pouvoirs locaux responsables de ce centre historique et en nous basant sur les recommandations de la charte Européenne du Patrimoine Architectural (ICOMOS,1975), et les orientations du l'expert du conseil d'Europe, Gilles Henry Bailly, qui ont défini des mesures précises d'ordres législatives, administratives, urbaines, financières, techniques et éducatives. Nous avons compris que les nombreux efforts consentis pour aboutir à une conservation intégrée de la vieille ville de Tébessa en ce qui concerne la protection, restauration et la mise en valeur du patrimoine urbain associés à une vitalité socio-économique offraient de réelles perspectives de développement d'une approche de conservation intégrée dans le centre historique de Tébessa.

Au-delà de ces perspectives, il s'agit d'identifier les obstacles à surmonter pour permettre d'envisager une démarche de conservation intégrée.

## **Première Volonté : Arrêter les destructions de l'ensemble historique de Tébessa ; le protéger.**

En premier lieu et malgré l'arsenal d'instruments réglementaires et techniques, les actions manquent de cohérence. Il s'agit de créer un système d'acteurs dans une logique de concertation et de synergie. Ce qui permettra d'établir une stratégie globale dans laquelle s'inscriront les actions des différents secteurs socio-économiques.

L'analyse des instruments réglementaires et techniques mis en place entre loi, inventaire, classement ou inscription sur l'inventaire supplémentaire ... nous a permis de constater les faits suivants :

- ❖ Le nombre de sites classés est insuffisant par rapport aux nombreuses richesses historiques et culturelles dont dispose la ville de Tébessa. La protection est trop sélective, elle ne couvre que les monuments romains majeurs au détriment de l'ensemble historique. Il faudrait passer à une conservation intégrale.

- ❖ Le seul instrument réglementaire permettant de gérer l'urbanisme et l'aménagement du territoire de ce centre historique est le plan d'occupation du sol. Celui-ci, opposable aux tiers, semble faible et insuffisant. Il suffit de voir s'ériger des constructions et surélévations illicites, le nombre de démolitions et de reconstructions anarchiques sans tenir compte des prérogatives édictées par le POS. De plus, il n'y a aucune volonté pour étendre l'arrêté de classement aux immeubles bâtis et non bâtis se situant dans le champ de visibilité des monuments classés. Altérant ainsi l'homogénéité, l'unité, et l'intégrité du vieux centre.

- ❖ De nombreux obstacles administratifs existent : la centralisation dans le processus de classement, les délais trop longs pour classer un site.

- ❖ De plus ce centre historique n'est pas classé comme secteur sauvegardé comme le précise la loi 98-04 car ce centre est un tissu composite, regroupant des civilisations différentes à l'inverse des médinas et des ksour.

En résumé il faudrait actualiser la loi 98-04 en l'élargissant aux ensembles urbains stratifiés. Il faudrait également évoluer de la conservation des monuments majeurs à un tout comprenant les monuments plus modestes sans oublier la population qui y vit. Une conception plus large est nécessaire englobant une protection sous tous les angles : humain, économique et bâti.

Suite à ce qui a été dit nous pouvons confirmer notre première hypothèse disant que « le centre historique de Tébessa est l'objet d'une recherche de conservation sélective et

ponctuelle qui ne touche que les monuments historiques majeurs sans tenir compte de l'environnement global. Ce lieu représente un véritable ensemble urbain historique qui est à protéger. Il est en danger, c'est pourquoi il est nécessaire de procéder à une conservation intégrée qui permettrait de préserver l'ensemble des monuments majeurs et mineurs tout en les intégrant dans le circuit socio-économique et dans le cadre de vie du citoyen. »

**Deuxième volonté : Combattre la dégradation du centre historique de Tébessa :**

A ce niveau, nous avons vu que plusieurs efforts ont été fournis pour restaurer et mettre en valeur le patrimoine urbain du centre historique mais trop de projets surtout de restauration n'ont pas abouti à cause des obstacles rencontrés, à savoir :

❖ Manque de coordination entre les différents maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, manque de moyens financiers, de matériaux traditionnels, d'architectes spécialisés et d'artisans formés dans la restauration du patrimoine historique. D'autant plus que les projets de restauration n'ont concerné que les monuments importants de la ville au détriment des moins significatifs. A cela il faut ajouter que la protection des maisons anciennes a été négligée car elles demandent des travaux de réhabilitation onéreux et complexes, par conséquent les maisons anciennes tombent dans l'indifférence totale. En résumé la volonté de combattre la dégradation du centre historique de Tébessa en sauvegardant son patrimoine manque. Nous avons relevé les raisons suivantes :

**Troisième volonté : Garantir l'existence présente et future du centre historique de Tébessa " l'intégrer et le réanimer " :**

❖ D'après les actions mises en œuvre, certes les autorités ont essayé de faire revivre le centre historique en réaménageant les espaces attenants à la citadelle byzantine et la place Ennasre pour en faire un espace public, un lieu de rencontres et d'animation mais c'est au détriment du potentiel archéologique enfoui qui malheureusement, n'a pas été pris en compte.

❖ Les pouvoirs locaux ont pris conscience de ce problème. Dans ce but ils ont procédé à des actions de sensibilisation, d'information et de reconversion des monuments en musées archéologiques. Ils ont également organisé des fêtes dans la place Ennasre et autour du rempart byzantin. Toutefois, l'élan de ces actions reste lent et l'implication des habitants faible. Les actions lancées par le mouvement

associatif ont démontré que ces habitants se sont peu impliqués et montrent peu d'intérêt pour ce patrimoine.

**Quatrième volonté : l'important semble-t-il est de veiller à assurer un équilibre social dans le centre historique de Tébessa en faisant en sorte que les habitants locaux y restent.** Or la spéculation foncière les chasse, des maisons anciennes sont démolies, des centres commerciaux sont bâtis, les loyers sont augmentés et une classe sociale plus aisée y vit.

A la lumière de tous ce qui a été dit, nous pouvons donc confirmer notre deuxième hypothèse stipulant que : « la stratégie de protection et de sauvegarde de centre historique de Tébessa mise en œuvre par les acteurs locaux nous permet de réfléchir à une approche de conservation intégrée. Toutefois, les moyens envisagés sont mal maîtrisés et comportent des défaillances au regard des orientations édictées par la charte Européenne du Patrimoine Architectural et les experts du conseil d'Europe. Ce qui nécessite des adaptations basant sur une stratégie globale et des moyens appropriés afin de protéger le centre historique de Tébessa et d'en faire un centre vivant en perpétuel développement. ».

#### **En résumé : Que faudrait-il faire ?**

Il faudrait prendre en charge sérieusement ce vieux centre. Si l'état veut préserver le caractère typique du vieux Tébessa et sa richesse patrimoniale, il faudrait lancer un processus de revalorisation qui recouvrera tous les aspects économiques, sociaux, culturels et physiques. Bien que l'Algérie en soit encore à une phase initiale dans la revalorisation des centres historiques, celle-ci reste importante et laisse la place à une généralisation nécessaire ; ceci se fera en développant des objectifs prioritaires, à savoir :

❖ **Sur le plan social** : forger une identité culturelle en connaissant mieux la valeur de son patrimoine ;

❖ **Sur le plan culturel** : développer le sentiment d'appartenance, préserver le patrimoine et améliorer le cadre de vie ;

❖ **Sur le plan économique** : il est important de développer le tourisme créateur d'emplois, dynamiseur des activités artisanales et entraînant des investissements.

En adoptant à partir de ces objectifs, une stratégie de conservation intégrée nous pouvons aboutir aux recommandations suivantes :

❖ **Identification des sites et monuments** : pour arriver à une protection globale de l'ensemble historique de Tébessa, il faudrait passer de la protection ponctuelle des monuments à la protection de ceux-ci et leurs environnements.

❖ **Intégrer le centre historique de Tébessa dans la structure de la ville** : ceci implique des améliorations des outils réglementaires, juridiques et institutionnels. Il faudrait aussi améliorer l'accessibilité, les équipements publics, l'habitat, au sein des centres historiques pour lutter contre les ségrégations spatiales et sociales.

❖ **Promouvoir le développement économique local** : le centre historique doit acquérir une valeur économique. Pour cela, il faudrait mettre en valeur ses monuments historiques, par le biais du tourisme culturel, celui-ci pourra créer des emplois, et des services afin de générer des revenus aux habitants et en encourageant l'artisanat.

❖ **Augmenter la volonté des pouvoirs publics** : Pour développer la protection du patrimoine du vieux centre, il faudrait réviser la réglementation et s'inspirer de l'expérience d'autres pays qui ont réussi dans ce domaine. Une coopération entre partenaires nationaux et internationaux rendrait efficace le projet de conservation intégrée du centre historique de Tébessa.

❖ **Améliorer le savoir-faire des entreprises, des techniciens et des bureaux d'étude** : celle-ci demandera d'encourager la formation dans le domaine artisanal, de faire appel à une main d'œuvre spécialisée et des artisans locaux.

❖ **La participation et la sensibilisation des citoyens est indispensable**: il s'agirait de faire en sorte que le dialogue entre pouvoir public et société civile soit efficient car la sauvegarde du patrimoine est l'affaire de tous.

Une fois mises en œuvre, ces recommandations permettraient au vieux Tébessa de préserver sa particularité et de lui restituer son cachet authentique, son pittoresque et sa beauté. De plus le milieu de vie en serait revalorisé et le tourisme se développerait.

Enfin, notre travail de recherche a ses limites : il n'a touché que le patrimoine du vieux centre, laissant de côté l'ensemble du patrimoine historique et urbain de la ville de Tébessa et seuls les acteurs locaux ont été interrogés. Les perspectives de recherches futures pourront porter sur :

- L'identification et la reconnaissance du patrimoine historique de centre historique de Tébessa chez les habitants et les commerçants y exerçant.

- L'établissement d'un plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques "PPMVSA" pour une éventuelle intervention sur ce vieux centre.

- La réhabilitation urbaine du centre historique de la ville de Tébessa.

- Vers une meilleure gestion urbaine du centre historique de Tébessa à travers l'élaboration d'un SIG (système d'information géographique).

## BIBLIOGRAPHIE

- Acerra, M. (2011). Le patrimoine culturel face aux risques naturels. *La violence de la mer sur le littoral atlantique*, (p. 02). Nantes.
- Agence Nationale des Secteurs Sauvegardés (ANSS) . (2022). *La liste des Plans Permanents de Sauvegarde et de Mise en Valeur des Secteurs Sauvegardés (PPSMVSS) approuvés en Algérie*. Consulté le Aout 8, 2022, sur Agence Nationale des Secteurs Sauvegardés (ANSS): <https://anss.dz/plan-permanent-de-sauvegarde/>
- Agence Nationale des Secteurs Sauvegardés (ANSS). (2022). *la liste des secteurs sauvegardés classés et délimités en Algérie de 2005 à 2021*. Consulté le Mars 22, 2022, sur Agence Nationale des Secteurs Sauvegardés: <https://anss.dz/secteurs-sauvegardes/>
- Aissaoui, A. (2005). *Tébessa et ses emblèmes*. Alger: Balagh.
- Al-Idrisi. (1836-1840). *Nuzhat al-mushtaq fî ikhtirâq al-âfâq- traduit sous le titre " livre de la récréation de l'homme désireux de connaitre les pays"*. Paris.
- Allbertini, E. (1930). Variétés. Actes de vente du Ve siècle, trouvés dans la région de Tébessa (Algérie). *Journal des savants*, pp. 23-30.
- Allotte de La Fuÿe, F.-M. (1886-18887). Note sur quelques découvertes archéologiques faites à Tébessa pendant les années 1886-18887. *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique, historique et géographique du département de Constantine (RSAC)*, 199-233.
- Andrieux , J.-Y. (1997). *Patrimoine et histoire*. Paris: Belin.
- Archive d'OGEBEC. (1924). *Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la ville de Tébessa. Partie N°02, Rapport explicatif*. Tebessa.
- Aribi, R. (Sans année). *La Législation du Patrimoine Culturel en Algérie*. Consulté le Fevrier 3, 2022, sur tabbourt: <http://tabbourt.pagesperso-orange.fr/archeoalgerienne/analyselegislationpatrimoine.doc>
- Arnaud, P. (2005). Problèmes et impacts patrimoniaux du tourisme archéologique de masse en méditerranée. Dans E. Bréaud, *Le patrimoine méditerranéen en question, Sites archéologiques, musées de sites, nouveaux musées, Actes du colloque organisé par l'association Monégasque pour la connaissance des arts en partenariat avec le musée océanographique, Fondation Albert 1er* (pp. 17-45). Monaco.
- Arpin, R. (2000). *notre patrimoine un présent du passé*. Quebec: Le Groupe-conseil sur la Politique du patrimoine culturel du Québec.
- Association de Défense du Vieux Rocher. (2007). Appel a communication. *Seminaire international : Engager la sauvegarde des médinas : la médina de Constantine, du péril au projet urbain pilote : un enjeu culturel, urbanistique, et social*. Constantine: Université de Constantine.
- Attoui, R. (2009). L'analyse archéologique et la conservation de l'arc de Caracalla : questions théoriques et méthodologiques. *Colloque international sur l'archéologie préventive (25-29 Avril 2009)* (pp. 2-15). Tebessa: Département d'architecture, université de Tébessa.
- Aumassip, G. (2001). *L'Algérie des premiers hommes*. Paris: éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- Ayache, A. (1964). *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*. Paris: éditions sociales.
- Bacchielli, L. (1986). Il testamento di C. Cornelio Egriliano ed il coronamento dell'arco di Caracalla a Tebessa. *Africa Romana*, 295-322.
- Bacquet, A. (1975). le patrimoine architectural européen, Thème 1 (La conservation du patrimoine architectural dans le contexte de la planification urbaine et de

- l'aménagement du territoire). *Congrès sur le patrimoine architectural Européen (21-25 octobre 1975)* (pp. 1-9). Amsterdam: Conseil d'Europe.
- Bailly, G.-H. (1975). *Le patrimoine architectural : les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée*. Paris: Conseil de l'Europe : DELTA VEVEY.
  - Ballalou, Z. (2011). Développement du système culturel territorial de la Vallée du M'Zab ; enjeux et perspectives. *colloque international sur : Réhabilitation des villes à secteurs sauvegardés ; en Europe et au Maghreb*, (p. 18). Barcelone.
  - Ballalou, Z. (1991). La sauvegarde du patrimoine architectural de la vallée du M'Zab. Dans S. Viau, *actes du 1er colloque international des villes du patrimoine mondial (30 Juin au 4 Juillet 1991), La sauvegarde des ensembles historiques urbains en période d'évolution* (pp. 111-123). Québec -Canada: Comité du programme du 1er colloque international des villes du patrimoine mondial.
  - Ballalou, Z. (2009). Revitalisation urbaine pour la sauvegarde du patrimoine, Cas de la Vallée du M'zab. *révue d'ICOMOS*, 74-85.
  - Ballu, A. (1897). *Le monastère byzantin de Tébessa*. Paris: Ernest Leroux.
  - Balout, L. (1955). *Préhistoire de l'Afrique du Nord, Essai de chronologie*. Paris: Art et métiers graphiques.
  - Barillet, C., Joffroy, T., & Longuet, I. (2006). *Guide à l'attention des collectivités locales africaines ; Patrimoine culturel & développement local*. France: RATERRE-ENSAG / Convention France-UNESCO.
  - Benkari, N. (2003). La politique patrimoniale dans les pays du Maghreb : le cas de l'Algérie. Dans M. Gravari-Barbas, & S. Guichard-Anguis, *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXI siècle* (p. 920). Paris: Presses de l'université de Paris-Sorbonne.
  - Ben-Ncer, A. (2010, Octobre). *Définition du patrimoine culturel et ses composantes, (Document consensuel de référence), Programme conjoint «Culture et développement au Maroc»*. Consulté le Février 24, 2019, sur UNESCO: [http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Rabat/images/CLT/PDF/1939DefinitionMaroc\\_Activite05.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/FIELD/Rabat/images/CLT/PDF/1939DefinitionMaroc_Activite05.pdf)
  - Bensaha, H., Bensaha, L., & Achour, M. (2011, Janvier). *Reflexion pour préserver l'environnement : cas de la vallée du M'Zab*. Consulté le Avril 16, 2022, sur PSEAU (programme solidarité-eau), Laboratoire Population Environnement Développement- Marseille: [https://www.pseau.org/outils/ouvrages/lped\\_reflexions\\_pour\\_preserver\\_l\\_environnement\\_de\\_la\\_vallee\\_du\\_m\\_zab\\_algerie\\_2011.pdf](https://www.pseau.org/outils/ouvrages/lped_reflexions_pour_preserver_l_environnement_de_la_vallee_du_m_zab_algerie_2011.pdf)
  - Berthier, A. (1981). *La Numidie, Rome et le Maghreb*. Paris: Picard.
  - Blas De Robles, J., & Sintès, C. (2003). *Sites et monuments antiques de l'Algérie*. Aix en Provence: SECUM-EDISUD Archéologies.
  - Bosredon, L. D. (1873-1874). Notice sur quelques monuments de l'occupation romaine dans le cercle de Tébessa. *Recueil des notices et mémoires de la société archéologique du département de Constantine*, pp. 53-76.
  - Bosredon, L. D. (1876-1877). Inscriptions recueillies à Tébessa et aux environs pendant les années 1876 et 1877. *Recueil des notices et mémoires de la société archéologique du département de Constantine (RSAC)*, pp. 356-381.
  - Bosredon, L. D. (1876-1877). Promenade archéologique dans les environs de Tébessa., *Recueil des notices et mémoires de la société archéologique du département de Constantine (RSAC)*, pp. 382-497.
  - Bouanane Kentouche, N. (2008). Le patrimoine et sa place dans les politiques urbaines algériennes : cas de la ville de Constantine. *Mémoire de magistère en architecture*. Département d'architecture, Université de Constantine.

- Bouchenaki , M. (1980). Récentes recherches et étude de l'Antiquité en Algérie. *Antiquités africaines*, 9-28.
- Boumaza, A. (2004). L'arc de triomphe de Caracalla en restauration, Patrimoine Discorde autour du béton armé. *El Watan*.
- Bradshaw, E. (2011). *guide pratique : pourquoi le patrimoine culturel importe t-il ?* Australie: Unesco.
- Breitling, P. (1975). Le patrimoine architectural européen, Thème 7 (Moyens techniques et pratiques de la conservation et de la restauration). *Congrès sur le patrimoine architectural européen (21-25 octobre 1975) tenu a l'occasion de l'année européenne du patrimoine architectural* (p. 18). Amsterdam: Conseil d'Europe.
- Breton , J.-M. (2009). *Patrimoine culturel et tourisme alternatif : Afrique, Amérique, Caribe, Europe*. Paris: CREJETA.
- Cagnat, R. (1912). *Les villes d'art célèbres : Carthage, Timgad, Tébessa, et les villes antiques de l'Afrique du Nord*. Paris: H, Laurens.
- Cagnat, R. (1913). *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs*. Paris: Leroux.
- Camara, A. (2016). Archéologie et sociétés africaines. Dans V. Négri, & A. Camara , *La protection du patrimoine archéologique, Fondements sociaux et enjeux juridiques* (p. 245). Paris: L'Harmattan.
- Camps, G. (1974). *Les civilisations préhistoriques de l'Afrique du Nord et du Sahara*. Paris: Doin.
- Castel, P. (1905). *Tebessa : Histoire et Description d'un Territoire Algerien (tome II)*. Paris: Henry - Paulin.
- Charles-Picard, G. (1959). *La civilisation de l'Afrique romaine*. Paris: Pion.
- Charlot-Valdieu , C., & Outrequin, P. (1999). *La ville et le développement durable*. France: Cahier du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment).
- Château Guillaume Le Conquérant. (2007). *Service pédagogique : Fiche patrimoine*. Consulté le Avril 25, 2020, sur Château Guillaume le Conquérant: <https://www.chateau-guillaume-leconquerant.fr/web/pdf/service-pedagogique/dossiers-thematiques/fiche-patrimoine.pdf>
- Chergui , S., & Nouiri, R. (2010). *L'état de conservation de la muraille byzantine de Tébessa, expertise préliminaire et mesures d'urgences et travaux préparatoires au projet de conservation*. Tebessa: La direction de culture de Tebessa.
- Choay, F. (1992). *l'allegorie du patrimoine*. Paris: edition du seuil.
- Choay, F. (2001). La notion de patrimoine en urbanisme. *Colloque international " Les urbanistes et le patrimoine"* (pp. 32-31). Reims: I.A.T.E.U.R.
- Conseil de l'Europe. (1975, Octobre 21-25). *Déclaration d'Amsterdam du Congrès sur le patrimoine architectural européen*. Consulté le Janvier 31, 2022, sur ICOMOS: <https://www.icomos.org/fr/chartes-et-normes/179-articles-en-francais/ressources/charters-and-standards/426-declaration-damsterdam-1975>
- Conseil d'Europe. (1981). *Déclaration de Fribourg " Quatrième confrontation européenne des villes historiques,14-16 Octobre 1981"*. Fribourg: Conseil d'Europe.
- Courtois, C. (1955). *Les vandales et l'Afrique*. Alger: Gouvernement général de l'Algérie, la direction de l'intérieur et des beaux-arts (Services des antiquités).
- Culture-AVEC-, A. d. (2010). *guide méthodologique pour la gestion durable des villes historiques en Méditerranée*. Projet de coopération décentralisée Euromed heritage.
- Decret , F., & Fantar, M. (1981). *L'Afrique du Nord dans l'antiquité, histoire et civilisation (des origines aux Ve siècle)*. Paris: Payot.

- Dekoumi, D., & Bouznada Ouahib, T. (2009, mai). *La législation algérienne et gestion du patrimoine*. Consulté le Mai 13, 2022, sur [http://s3.archive-host.com/membres/up/1890583760/LEGISLATION\\_ALGERIENNE\\_ET\\_GESTION\\_DU\\_PATRIMOINE.pdf](http://s3.archive-host.com/membres/up/1890583760/LEGISLATION_ALGERIENNE_ET_GESTION_DU_PATRIMOINE.pdf)
- Desanges, J., Duval, N., Lepelley, C., & Saint-Amans, S. (2010). *Carte des routes et des cités de l'Est de l'Afrique à la fin de l'antiquité : Nouvelle édition des Voies romaines de l'Afrique du Nord' conçue en 1949, d'après les tracés de Pierre Salama*. Belgique: Brepols Publishers.
- Diehl, C. (1896). *L'Afrique Byzantine : Histoire de la domination byzantine en Afrique, 533-709*. Paris: Leroux.
- Dieu, C.-P. (1842, Juin 12). *Plan de Tébessa signé par le capitaine d'état-major Dieu / Charles-Prosperet et levé au Camp de Oued Mehairis le 12 juin 1842*. Consulté le Septembre 12, 2022, sur Gallica: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b530614987>
- Direction d'urbanisme et de construction (DUC). (2009). *Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de la commune de Tébessa (PDAU)*. Tebessa: DUC.
- Direction de la culture de la Wilaya d'Alger . (2008). *Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés de la casbah d'Alger*. Consulté le Février 4, 2022, sur Agence Nationale des Secteurs Sauvegardés (ANSS): <https://anss.dz/fr/ppsmvss>
- Direction de la culture de Tebessa. (1931). *Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension urbaine de la ville de Tébessa, Rapport explicatif (état actuel)*. Tebessa: Génie français.
- Direction de la culture de Tebessa. (2010). *étude de conservation de la muraille byzantine de Tebessa*. Tebessa: Direction de la culture de la ville de Tebessa.
- Direction de la culture de Tébessa. (2013). *Guide culturel : de Theveste a Tébessa : une contemplation de l'histoire*. Tebessa.
- Direction d'urbanisme et de construction (DUC), (2009). *Rapport du Plan d'occupation des sols (POS N°01)*. Batna: URBACO.
- Dondin-Payre , M. (2010). Les thermes romains de Theveste-Tébessa et l'album de François-Maurice Allotte de la Fuÿe : un document sur des vestiges méconnus. *l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 709-738.
- Duprat , M. (1890-1891). Tombeaux creusés dans le roc a Tébessa. *Recueil des notices et mémoires de la société archéologique du département de Constantine (RSAC)*, 280-283.
- Duprat, M. (1895-1896). Monographie de la basilique de Tébessa. *Recueil des notices et mémoires de la société archéologique du département de Constantine*(33), 5-87.
- El-Bekri. (1913). *Kitab Al-Masalik Wa-Al-Mamalik, traduit sous le titre : Description de l'Afrique septentrionale*. (W. Mac Guckin de Slane, Trad.) Alger: revue et corrigée.
- Euromed Heritage. (2001). *architecture méditerranéenne traditionnelle- cas du valée de M'ZAB*. France: Programme MEDA , l'Union Européenne.
- Feilden , B., & Jokilehto , J. (1996). *Guide de gestion des sites du Patrimoine culturel mondial* . Rome: ICCROM.
- Felix-Moulin, J.-A. (1856-1857). *L'Algérie photographiée : Province de Constantine*. Consulté le Janvier 25, 2022, sur Gallica.Bibliothèque nationale de France: (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10537613d/f219.item>)
- Gallica. (1865). *Expédition en Algérie, sites archéologiques*. Consulté le Mars 2023, 12, sur Gallica, bibliothèque nationale de France: [gallica.bnf.fr](http://gallica.bnf.fr)
- Gherzouli , L. (2007). Renouveau du centre ancien de Tébessa. *Mémoire de magistère*. Constantine: Department d'architecture, Université de Constantine.

- Girol, A. (1866). Notes archéologiques sur Theveste et ses environs. *Recueil des notices et mémoires de la société archéologique du département de Constantine*, 4, pp. 173-238.
- Grebenart, D. (1993). *Capsien*. Consulté le Juin 22, 2021, sur encyclopédie berbère: <https://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/2057?lang=en>.
- Grebenart, D. (1976). *Le Capsien de Tébessa et d'Ouled Djellal (Algérie)*. Aix en Provence: Editions de l'université de Provence.
- Greffe, X. (1- 2 October 2010). Le patrimoine culturel à l'aune du développement durable. *THIRD EUROPEAN HERITAGE FORUM, Cultural Heritage, Participation, Prosperity, Contribution to cohesion and prosperity in today's societies through sustainable use of heritage resource*, (pp. 1-12). Istanbul, (Turkey).
- Greffe, X. (1999). *La gestion du patrimoine culturel*. Paris: Anthropos.
- Greffe, X. (2002). Existe-t-il une analyse économique du patrimoine? Dans A.-M. Grange, & M. Bazin, *ville et patrimoine* (p. 320). Reims: les cahiers de l'institut d'aménagement de territoire et d'environnement.
- Greffe, X. (2009). La conservation du patrimoine comme levier de développement. Dans Conseil de l'Europe, *Le patrimoine et au-delà* (p. 271). Paris: Conseil de l'Europe.
- Groc, P. (2011). *L'architecture romaine Vol.1, les monuments publics*. France: Picard.
- Gros Lambert, A. (1997). *L'archéologie Algérienne de 1895 à 1915, les rapports d'Albert Ballu publiés au journal officiel de la république française de 1896 à 1916*. Lyon: Collection du centre d'Etudes Romaines et Gallo-Romaines.
- Gsell, S. (1911). *Atlas archéologique de l'Algérie, édition spéciale des cartes au 1/200000 du service géographique de l'armée, avec un texte explicatif. Feuille n°29 Thala, Rubrique n°101 (Tebessa)*. Alger,: Gouvernement général de l'Algérie,.
- Gsell, S. (1901). *Les monuments antiques de l'Algérie, tome. I*. Paris: Ancienne librairie Thorin.
- Gsell, S. (1902). *Musée de Tébessa*. Paris: Ernest Leroux.
- Gsell, S. (1922). *Inscriptions latines de l'Algérie, t. I, Inscriptions de la proconsulaire*. Paris: Librairie ancienne Honoré Champion.
- Gsell, S. (1923, nouvelle édition en 2013). *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, tome II ( Livre premier : Carthage et ses possessions en Afrique), Préface de Zahir Ihaddaden*. Alger: Paris, Hachette, nouvelle édition Assala culture.
- Gsell, S. (1923, nouvelle édition en 2013). *Histoire ancienne de l'Afrique du nord, Tome III (histoire militaire de Carthage), Préface de Zahir Ihaddaden*,. Alger: ancienne édition Paris, Hachette, nouvelle édition, Assala culture.
- Gsell, S. (1925, nouvelle édition en 2013). *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, Tome V, sur les royaumes indigènes : Organisation sociale, politique et économique), Préface de Zahir Ihaddaden*. Alger: Paris, Hachette, nouvelle édition Assala culture.
- Guettard, C. (2017). Notes sur l'histoire ancienne de Tebessa. *Colloque international sur l'archéologie préventive, les 10, 11 et 12 octobre 2017* (p. 32). Tébessa: Association Minerve et le Centre National de la Recherche Archéologique.
- Guides Joanne. (1893). *Plan de Tebessa en 1893*. Consulté le Septembre 12, 2022, sur LesTizis: <http://www.lestizis.fr/Cartes-Plans/slides/Tebessa-1893-Small.html>
- Hamdi Pacha, A. (2016). Le patrimoine culturel urbain comme atout à valoriser et des potentialités touristiques à favoriser, Cas du : centre historique de la ville de Tébessa. *Memoire de magistère*. Université d'Oum-el-Bouaghi: Insitut de gestion des techniques urbaines.

- Hamdi Pacha, A. & Guenadez, Z. (2018) – « Les villes historiques du monde arabe entre valorisation patrimoniale et attractivité touristique. Cas du centre historique de la ville de Tébessa, Algérie », *Revue Internationale de Management, d'Entreprenariat et de Communication (RIMEC)*, Université Internationale d'Agadir, Maroc, En ligne : 02 | 2018.
- Hamdi Pacha, A., & Guenadez, Z. (2022, Aout). Towards a Diachronic Reading of the Ancient Théveste (Tébessa-Algeria-) in the Roman, Vandal and Byzantine Eras, in Order to Understand its Historic Center and its Archaeological Heritage. *International Journal of Innovative Studies in Sociology and Humanities*, 7(8), pp. 45-55.
- Hamma, W. (2011). *Intervention sur le patrimoine urbain ; acteurs et outils. Le cas de la ville historique de Tlemcen*. Tlemcen: Memoire de magistere, Université de Telemcan.
- Hammouni, Z. (2005). Patrimoine..., il y a beaucoup à faire, Dossier : L'urgence de se réapproprier notre patrimoine,. *Vies de villes*, 39-44.
- Heron de villefosse, A. (1888). Tébessa et ses monuments. *Le Tour du monde (nouveau journal des voyages)*, 32.
- Houlet, J. (1975). Le patrimoine architectural européen, Thème 3 ( Les problème sociaux de la conservation intégrée). *Congrès sur le patrimoine architectural européen (21-25 octobre 1975) tenu a l'occasion de l'Année européenne du patrimoine architectural*. (p. 28). Amsterdam: Conseil d'Europe.
- Icheboudene, L. (2003). La Casbah d'Alger : la sauvegarde et les acteurs. Dans UNESCO, *Guide de l'Unesco, Patrimoine et Développement Durable dans les Villes Historiques du Maghreb Contemporain* (pp. 118-136). Maroc: Bureau de l'UNESCO à Rabat.
- Icheboudene, L. (2008). L'urgence de se réapproprier notre patrimoine : la sauvegarde et les acteurs : Cas de la Casbah d'Alger. *Vies de villes*, 80-93.
- ICOMOS. (1964). *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites. Ie Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques*. Récupéré sur ICOMOS: [https://www.icomos.org/charters/venice\\_f.pdf](https://www.icomos.org/charters/venice_f.pdf)
- ICOMOS. (1987). *Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques, Washington D.C.* Récupéré sur ICOMOS: [https://www.icomos.org/charters/towns\\_f.pdf](https://www.icomos.org/charters/towns_f.pdf)
- ICOMOS. (1999, Octobre). *Charte internationale du tourisme culturel (La Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif)*. Adoptée par ICOMOS à la 12e Assemblée Générale au Mexique. Consulté le Mars 11, 2020, sur ICOMOS: <https://www.icomos.org/fr/179-articles-en-francais/ressources/charters-and-standards/176-charte-internationale-du-tourisme-culturel>
- Jauze, J. (2001). *Villes et patrimoine a la Reunion*. Paris: édition l'Harmattan.
- Jean-Léon l'Africain. (1980). *Description de l'Afrique*. (Nouvelle édition traduite de l'italien par A Épaulard, Trad.) Paris: Librairie d'Amérique et d'orient.
- Journal Officiel de la République Algérienne . (1990, Decembre 2). *Loi n°90-29 relative à l'aménagement et l'urbanisme*. Consulté le Aout 2, 2022, sur Journal Officiel de la République Algérienne (JORADP): <http://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/1990/F1990052.pdf>
- Journal Officiel de la République Algérienne . (2016, Février 7). *le décret exécutif n° 16-55 correspondant au 1er février 2016 fixant les conditions et modalités d'intervention sur les tissus urbains anciens*. Consulté le Aout 7, 2022, sur Journal

- officiel de la République Algérienne (JORADP): <http://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2016/F2016007.pdf>
- Journal Officiel de la République Algérienne, . (2003, Octobre 8). *Décret exécutif n° 03-324 du 9 Chaâbane 1424 correspondant au 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS)*. Consulté le Mars 9, 2022, sur Journal Officiel de la République Algérienne (JORADP): <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2003/F2003060.pdf>
  - Journal Officiel de la République Algérienne,. (1998, Juin 17). *Loi 98-04 du 15 Juin 1998, relative a la Protection du Patrimoine Culturel*. Consulté le Juillet 30, 2022, sur Journal Officiel de la République Algérienne (JORADP): <https://www.joradp.dz/FTP/Jo-Francais/1998/F1998044.pdf>
  - Journal Officiel de la République Algérienne. (1968, Janvier 23). *l'ordonnance « 67/281 du 20 décembre 1967, relative aux fouilles et à la protection des sites et monuments historiques et naturels*. Consulté le Mai 2022, 23, sur Journal Officiel de la République Algérienne: <https://www.joradp.dz/Jo6283/1968/007/FP50.pdf>
  - Journal Officiel de la République Algérienne. (2003, Octobre 8). *Décret exécutif n° 03-323 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection (PPMVSA)*. Consulté le Aout 9, 2022, sur Journal Officiel de la République Algérienne (JORADP): <https://www.joradp.dz/FTP/jo-francais/2003/F2003060.pdf>
  - Kadri, B. (2003). La medina ou casbah d'Alger : mythologie et attraction touristique. Dans A. Hadjiedj , & C. Chaline, *Alger les nouveaux défis de l'urbanisation* (pp. 150-167). Paris: Haramattan.
  - Laan, R. (1975). Le patrimoine architectural européen, Thème 2 ( responsabilité des pouvoirs locaux et participation des citoyens). *Congrès sur le patrimoine architectural européen (21-25 octobre 1975)* (p. 25). Amsterdam: Conseil d'Europe; Année européenne du patrimoine architectural.
  - Lancel , S. (2003). *L'Algérie Antique : de Massinissa à Saint Augustin*. Paris: Menges.
  - Laporte, J.-P. (2014). Notes sur les steppes de l'Est Algérien (région de Tébessa, du Dyr et des Nemencha). *Actes du 7ème colloque international sur l'histoire des Steppes Tunisiennes* (pp. 89-115). Tunis: Institut National du Patrimoine.
  - Latapie, M. (1909). Stations préhistoriques des environs de Tebessa. *Recueil des notices et mémoires de la société archéologique du département de Constantine (RSAC)*, 225-232.
  - Le Bohec, Y. (1989). *La Troisième Légion Auguste*. Paris: Centre National de la Recherche Scientifique.
  - Leduc, A. (2008). *Quand les monuments construisent la nation*. Paris: Comité d'histoire du ministère de la culture, La documentation française.
  - Lepelly, C. (1979). *Les Cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*. Paris: Etudes augustiniennes.
  - Lequement, R. (1966-1967). « Fouilles à l'amphithéâtre de Tébessa (1965-1968) ». *Bulletin d'Archéologie Algérienne, t. II,*, 107-122.
  - Lesbet, D. (2006). La Casbah : un patrimoine cassé. *Urban culture and planning in developing countries*, 5-23.
  - Lesbet, D. (2008). Relance effective et efficace sauvegarde de la Casbah d'Alger. *The europeen journal of plannig*, 01-08.
  - Leschi, L. (1950). *L'Afrique romaine*. Alger: Gouvernement général de l'Algérie, la direction de l'intérieur et des beaux-arts (Services des antiquités).

- Letronne, A.-J. ( 1847). *Sur l'arc de triomphe de Théveste (Tébessa) et sur les autres ruines romaines de cette ville située dans la province de Constantine : extrait de la revue archéologique du 15 aout 1847*. Paris: Librairie archéologique de Leleux.
- Leydier-Bareil, A. (2006, Decembre 16). Les arcs de triomphe dédiés à Caracalla en Afrique romaine,. thèse de doctorat, université de Nancy 2, France: UFR des sciences historiques et géographiques.
- Liebard, A., & De Herde, A. (2005). *Traité d'architecture et d'urbanisme bioclimatique*. Paris: observatoire des energies renouvelables.
- Lynch, A. (1987). Le conseil de l'Europe : son rôle dans la protection du patrimoine archéologique. *colloque de Florence, Archéologie et aménagement* (p. 14). Strasbourg: Conseil de l'Europe.
- Madouche, H. (2003). *Le tourisme en Algérie – jeu et enjeux-*. Alger: Houma.
- Maitrot, A. (1911). Theveste : étude militaire d'une cité romano-byzantine : 70 à 750 après J-C. *Recueil des notices et mémoires de la société archéologique du département de Constantine (RSAC)*, 49, pp. 37-236.
- Mazri-Benarioua, M. (2006). La Culture en tant que fait urbain. Lecture sur des indicateurs de développement culturel. Cas du secteur sauvegardé de Constantine. *these de magistere*. constantine: université de constantine.
- Merlin , P., & Choay, F. (2010). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris: QUADRIGE : PUF.
- Meunier, J. (1938). L'arc de Caracalla a Theveste (Tebessa), relevé et restitution. *Revue africaine*, 84-106.
- Meynier, G. (2007). *L'Algérie des origines de la préhistoire à l'avènement de l'islam*. Alger: Edition Barzakh.
- Mieuxement, M. (1893). *Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine*. Consulté le Octobre 10, 2020, sur plateforme ouverte du patrimoine (POP): <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/memoire/APMH00009518?auteur=%5B%22Mieuxement%2C%20M%C3%A9ric%20%281840-1905%29%22%5D&listResPage=2&mainSearch=%22TEBESSA%22&resPage=2&idQuery=%22f1b801b-4bbd-3c6-c5e4-f2a403d5b%22>
- Ministère de la Culture et des arts Algériens. (2007, Aout). *Schema Directeur des Zones Archeologiques et Historiques*. Consulté le Juillet 26, 2022, sur Ministère de la Culture et des Arts Algériens: <https://www.m-culture.gov.dz/images/pdf/Schema-directeur-des-zones-archeologiques--et-historiques.pdf>
- Ministère de la culture et des arts Algériens. (2022). *Statistiques sur les biens culturels immobiliers classés par type, en Algérie*. Consulté le Juin 16, 2022, sur Ministère de la culture et des arts Algériens: <https://www.m-culture.gov.dz/index.php/fr/liste-des-biens-culturels>
- Ministère de la culture et des arts Algériens. (2022). *Textes juridiques du patrimoine culturel - lois et textes d'application-*. Consulté le Fevrier 5, 2022, sur Ministère de la cultrule et des arts: <https://www.m-culture.gov.dz/index.php/fr/textes-juridiques-patrimoine-culturel/loi-et-textes-d-application>
- Ministère du tourisme et de l'artisanat algérien. (2019). *Principaux Agrégats du Tourisme Algérien*. Consulté le Aout 14, 2022, sur Ministère du tourisme et de l'artisanat algérien: <https://www.mta.gov.dz/principaux-agregats-du-tourisme/?lang=fr#el-09bceffa>
- Moll, C.-A. (1858-1859). Mémoire historique et archéologique sur Theveste et ses environs. *Recueil des notices et mémoires de la société archéologique du département de Constantine (RSAC)*, pp. 26-86.

- Negri, V. (2016). Normativité du droit de l'archéologie : sur la notion de risque. Dans V. Négri, & A. Camara , *La protection du patrimoine archéologique, Fondements sociaux et enjeux juridiques* (p. 249). Paris: L'Harmattan.
- Nielsen, V. (1975). Le patrimoine architectural européen, Thème 6 (Les moyens financiers nécessaires aux opérations de conservation et de restauration). *Congrès sur le patrimoine architectural européen (21-25 octobre 1975) tenu a l'occasion de l'année européenne du patrimoine architectural* (p. 38). Amsterdam: Conseil d'Europe.
- Office de Protection et de Promotion de la Vallée du M'Zab. (2022). *Carte de la pentapole de la Vallée du M'Zab*. Consulté le Octobre 21, 2022, sur OPVM: [http://www.opvm.dz/10\\_Articles/15\\_Le\\_secteur\\_sauvegard%C3%A9/74\\_Introduction/d](http://www.opvm.dz/10_Articles/15_Le_secteur_sauvegard%C3%A9/74_Introduction/d)
- Office de Protection et de Promotion de M'zab. (2012). *Guide de sites et monuments historiques de la wilaya de Ghardaia*. Ghardaia: OPVM, Ministère de la culture, Algérie.
- Ouageni, Y. (2007). La politique de sauvegarde et ses outils. *the european journal of planning*, pp. 1-8.
- Parent, M. (1975). Le patrimoine architectural européen, Thème 5 ( L'avenir du patrimoine architectural –Horizon 2000-). *Congrès sur le patrimoine architectural européen (21-25 octobre 1975), tenu a l'occasion de l'Année européenne du patrimoine architectural*. (p. 37). Amsterdam: Conseil d'Europe.
- Pascal Arnaud. (s.d.). Problèmes et impacts patrimoniaux du tourisme archéologique de masse en méditerranée. Dans *Le patrimoine méditerranéen en question, Sites archéologiques, musées de sites, nouveaux musées, Actes du colloque organisé par l'association Monégasque p*.
- PDAU. (2009). *Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la commune de Tébessa (PDAU)*. Tébessa: Direction d'Urbanisme et de Construction de la ville de Tébessa.
- Pirlo, C. (1975). Le patrimoine architectural européen, Thème 4 (Législation et Administration). *Congrès sur le patrimoine architectural européen (21-25 octobre 1975), Année européenne du patrimoine architectural*. Amsterdam: Conseil d'Europe.
- Pirlot, C., Warburton, H.-L., & Papageorgiou-Venetas, A. (1979). *Rapport final sur la situation du patrimoine architectural en Europe*. Strasbourg: Conseil d'Europe.
- Pivin , J.-L., & Amiot, L. (2001). *Offre française en matière du patrimoine urbain*. France: ISTE.
- Planchet, P. (2009). *Droit de l'urbanisme et protection du patrimoine: Enjeux et pratiques*. Paris: Le Moniteur.
- Prieur, M., & Audrerie, D. (2004). *Les monuments historiques, un nouvel enjeu*. Paris: L'Harmattan.
- Ravereau, A. (1989). *La casbah d'Alger, et le site créa la ville*. Paris: Sindbad.
- Renier, L. (1858-1859). *Inscriptions romaines de l'Algérie, de 1855 à 1858*. Paris: Alphone Picard.
- Reygasse , M. (1919-1920). Etudes de palethnologie maghrébine (nouvelle série). *Recueil des notices et mémoires de la société archéologique du département de Constantine (RSAC)*, 513-570.
- Reygasse , M., & Latapie , A. (1911). Découvertes préhistoriques dans le cercle de Tébessa. *Recueil des notices et mémoires de la société archéologique du département de Constantine (RSAC)*, 351-354.

- Rypkema, D. (2009). Economie et patrimoine culturel bâti. Dans C. d. l'Europe, *Le patrimoine et au-delà* (p. 271). Paris: Conseil de l'Europe.
- Saidouni, M. (2000). *éléments d'introduction à l'urbanisme :histoire, méthodologie, réglementation*. Alger: éditions Casbah.
- Salama, P. (1951). *Les voies romaines de l'Afrique du Nord*. Alger: Gouvernement général de l'Algérie, la direction de l'intérieur et des beaux-arts (Services des antiquités).
- Selfslagh, B. (2002). Quel avenir pour notre patrimoine, patrimoine et développement durable. *Naturopa*, 12-27.
- Serre De Roche. (1952). *Tébessa, l'antique Theveste*. Alger: Gouvernement général de l'Algérie, la direction de l'intérieur et des beaux-arts (Services des antiquités).
- Sid Ahmed, S. (2017). *La stratégie de prise en charge du patrimoine culturel en Algérie*,. Consulté le Mars 17, 2022, sur [umc.edu.dz/vf/images /patrimoine/axe3/sid-article.pdf](http://umc.edu.dz/vf/images/patrimoine/axe3/sid-article.pdf).
- Soltani, A. (1994). *Tébessa : guide culturel des sites et monuments historiques*. Alger: ministère de la culture Algérienne.
- Taufer, B., Camp, M.-A., Emmenegger, C., & Weber , F. (2011). *tradition vivantes et tourisme, Guide pratique pour la conception et la promotion d'une offre touristique*. Suisse: Haute école spécialisée de Lucerne.
- *Tebessa: guide historique illustré aux monuments romains*. (1983). Tebessa: M. Kopp.
- Thomas, F. (2004). Les temporalités du patrimoine et de l'aménagement urbain. *Géocarrefour*, 79(3), pp. 197-213.
- Tinto, R. (2011). *Pourquoi le patrimoine culturel importe-t-il ? Guide pratique pour intégrer la gestion du patrimoine culturel dans le travail de relation avec les communautés chez Rio Tinto* . Australie: Rio Tinto plc et Rio Tinto Limited .
- Trotzig, G. (1987). Réflexion sur le patrimoine architectural. *rapport du colloque de Florence, Archéologie et aménagement* (p. 9). Strasbourg: Conseil de l'Europe.
- Truilot , A. (1928-1929). Peinture Rupestre du Dyr. *Recueil des notices et mémoires de la société archéologique du département de Constantine (RSAC)*, 185-190.
- UNESCO. (1972, novembre 19). *Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel*. Consulté le Avril 26, 2019, sur UNESCO: <https://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf>
- UNESCO. (1976). *Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine*. Nairobi. . Récupéré sur UNESCO: [http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL\\_ID=13133&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13133&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)
- UNESCO. (1995). *La conservation des villes anciennes en tant qu'éléments du patrimoine culturel envisagée dans le contexte de l'urbanisation moderne*. Paris: UNESCO.
- UNESCO. (2003, Octobre 17). *la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*. Consulté le Mars 2020, 05, sur Unesco: <https://ich.unesco.org/fr/convention/>
- UNESCO. (2017). *Rapport relatif à l'Etat de Conservation du Site de la Casbah d'Alger*. Consulté le Mars 20, 2022, sur UNESCO: <https://whc.unesco.org/fr/soc/3594>
- UNESCO. (2018, Janvier 21-23). *Réunion internationale d'experts sur la conservation et revitalisation de la Casbah d'Alger, site du patrimoine mondial*. Consulté le Février 7, 2022, sur UNESCO: <https://whc.unesco.org/fr/evenements/1422/>
- UNESCO. (2019). *Rapport relatif à l'Etat de Conservation du Site de la Casbah d'Alger*. Consulté le Janvier 23, 2022, sur UNESCO: <https://whc.unesco.org/fr/soc/3929>

- UNESCO. (2022). *Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial*. Consulté le Fevrier 17, 2022, sur UNESCO: <https://whc.unesco.org/fr/etatsparties/dz>
- UNESCO. (2022). *Casbah d'Alger*. Consulté le Aout 15, 2022, sur UNESCO, Convention du patrimoine mondial: <https://whc.unesco.org/fr/list/565/>
- Van den Abeele, A. (1976). Le centre historique dans l'évolution de la ville contemporaine. *Deuxième confrontation des villes historiques du Conseil de l'Europe, 30 septembre – 2 octobre 1976*. Strasbourg: Conseil de l'Europe.
- Warburton, H. (1981). *Rapport sur la situation du patrimoine architectural en Europe*. Strasbourg: Conseil de l'Europe.
- Zadem, R. (2014, Mai). *Contribution pour une mise en œuvre des plans permanents de sauvegarde des ensembles urbains ou ruraux d'intérêt historique ou architectural : Organisation statutaire et modalités de financement, constat et propositions*. Consulté le Avril 28, 2022, sur ICOMOS: L'ICOMOS. En ligne : <http://openarchive.icomos.org/1401/8/zadem%20rachida.pdf>
- Zekkar, A. (2017). Conservation et gestion du patrimoine urbain : défis de la sauvegarde de la Casbah d'Alger. *Colloque international sur l'archéologie préventive, Tébessa, (10, 11 et 12 octobre 2017)* (pp. 1-20). Tébessa: Association Minerve et le Centre National de la Recherche Archéologique.
- Zerti Bendif, M. (2010). Mise en valeur du patrimoine pour la promotion du tourisme dans le Sud Algérien (cas de la Vallée du M'Zab). *Role des tissus historiques dans la dynamique et le marketing urbain*. Constantine: université de Constantine.

## LISTES DES ANNEXES

### **Annexe A : Guide d'entrevue semi-directive destiné aux acteurs locaux**

Le présent guide d'entrevue fait partie de notre thèse de doctorat en sciences, intitulée :le centre historique de Tébessa face aux enjeux de sauvegarde et de revalorisation d'un patrimoine urbain : Vers une approche de conservation intégrée. Préparée dans l'université de Constantine 03, faculté d'architecture et d'urbanisme. Nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions ci-dessous et nous vous remercions à cet effet, pour votre collaboration a la réussite du notre recherche.

**Objectif :** notre objectif de cette entrevue sera de comprendre et de cerner l'apport des acteurs locaux à la sauvegarde et la mise en valeur du centre historique de Tébessa. Pour y arriver, nous avons réparti notre guide en 05 parties hiérarchiques, chacune comporte des questions structurées traitant un élément particulier.

**Contenu du guide d'entrevue :** l'ensemble des thèmes qui vont être traités, ont été préparés et classés en amont. Ils sont extraits de la Charte Européenne pour le patrimoine architectural adopté par le Conseil d' Europe, en octobre 1975. Cette charte a fixé la notion de conservation intégrée qui désigne l'ensemble des actions nécessaires à la protection des ensembles historiques et à leur intégration dans la vie socio-économique. Afin qu'elle voie le jour, l'état et les différentes parties prenantes doivent **mettre en œuvre des mesures d'ordre législatif, administratif, urbain, financier et éducatif nécessaires** et ce afin de sauver les ensembles urbains historiques, menacés souvent dans leurs existences par des risques divers.

**Public cible :** afin de comprendre et d'expliquer les politiques publiques et de collecter des données informatives utiles pour notre sujets , il est nécessaire d'interroger des responsables travaillant dans des directions différentes, à savoir : l'office de gestion et d'exploitation des biens culturels (OGEBC) de Tébessa, Services techniques de l'APC de Tébessa, Daïra de Tébessa, la direction de la culture, la direction de construction et d'urbanisme, la direction de Tourisme, le musée public national de Tébessa, les associations à vocation culturelle. Le bureau d'étude chargé de la réalisation de projet de réaménagement du centre-ville de Tébessa.

**Thème 1 : Conservation intégrée du patrimoine urbain dans le centre historique de Tébessa : Outils réglementaires et juridiques.**

1- Quelles sont les principales lois auxquelles vous faites appel concernant la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel ?

- 2- Quelles réformes ou innovations, ces lois ont-t-elles apportées ?
- 3- Avez-vous procédé- à des inventaires du patrimoine architectural, est-il achevé ou en cours ? Si oui, est-ce qu'il s'agit d'un inventaire global qui prend en considération différents types de biens culturels, tel que bien culturel mobilier et immobilier ?
- 4- Avez-vous procédé à des classements des biens culturels dans la ville de Tébessa ? Si oui, quel est le nombre exact ?
- 5- Sur quelle base classez-vous les différents monuments historiques ?
- 6- La stratégie de protection du centre historique de Tébessa par le classement, touche -t-elle uniquement les monuments historiques, ou englobe-t-elle aussi son environnement ?
- 7- L'architecture coloniale du XXe siècle du vieux centre, est-elle concernée par l'inventaire et le classement ? Si non, pourquoi ?
- 8- Quel est l'avenir des monuments et des sites non classés ?

**Thème 2 : Conservation intégrée du patrimoine urbain dans le centre historique de Tébessa : Outils administratifs et organisationnels.**

- 1- Avez-vous des services particuliers ayant pour missions la protection du patrimoine architectural du centre historique de Tébessa ?
- 2- La mise en œuvres des tâches et des responsabilités relative à la protection du patrimoine, est-elle centralisée à la capitale, ou partagée au niveau local ?
- 3- Quel moyen technique utilisez-vous dans l'inventaire ? Des fiches, des photos, des vidéos, ou autres ?
- 4- Les moyens financiers et humains dont vous disposez, sont-elles suffisantes pour entamer des opérations de classement exhaustif ?
- 5- Existe-t-il une coopération et une coordination entre les services chargés de la protection du patrimoine et ceux chargés de la construction, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'archéologie, de tourisme, et de l'environnement...Etc ? Si oui, pensez-vous, qu'ils sont effectués de manière adéquate, suffisante et efficace ?

**Thème 3 : Conservation intégrée du patrimoine urbain dans le centre historique de Tébessa et sa relation avec l'urbanisme et l'aménagement du Territoire.**

**I- Le centre historique de Tébessa et les instruments de gestion urbaine :**

- 1- Le centre historique de Tébessa, étant un centre historique, a-t-il bénéficié d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur ? Dans la négation, pourquoi ?
- 2- Quel instrument urbanistique utilisez-vous pour gérer ce tissu urbain historique ?

3- Existe-t-il une vraie volonté des responsables chargés de la conservation du patrimoine et de ceux de l'aménagement et de l'urbanisme, d'ériger le centre historique de Tébessa en secteur sauvegardé ?

## **II- Le centre historique de Tébessa et les projets d'aménagement urbain :**

4- Quelles mesures prenez-vous pour protéger les abords des monuments classés des projets urbains qui pourraient porter atteinte à leur caractère d'origine ?

5- Intervenez-vous dans l'aménagement urbain des abords des monuments historiques, notamment pour améliorer l'espace public, le mobilier urbain et la circulation ?

6- Comment intervenez-vous, lorsque des restes de civilisations enfouies, sont découverts fortuitement, tout en réalisant des projets d'aménagement urbain ?

7- Avez-vous le pouvoir d'intervenir légalement pour empêcher la démolition de bâtiments dans le centre historique ou la construction de nouvelles maisons incompatibles avec le caractère antique du centre historique ?

8- Existe-t-il une institution publique et un outil urbanistique chargé de régler toute nouvelle construction sise aux abords des monuments classés ?

## **Thème 4 : Conservation intégrée du patrimoine urbain dans le centre historique de Tébessa et les projets d'intervention opérationnels et techniques.**

1- Avez-vous déjà effectué des opérations de restaurations des monuments ? Si oui, lesquelles ?

2- Pensez-vous que l'opération de restauration de la porte de Caracalla soit réussie? Si non, quelles difficultés ont été rencontrées dans sa mise en œuvre ?

3- Existe-t-il des programmes actuels de restauration des monuments historiques ?

4- Au cours des dix dernières années, le budget public qui vous a été alloué pour la protection, la restauration et la mise en valeur des monuments historiques, est-il en augmentation ou en diminution ? Veuillez nous donner des chiffres exacts ?

5- Avez-vous d'autres sources de financement mise à part les fonds publics de l'état ?

6- En dehors, de classement des monuments et des projets de restaurations, y'a-t-il d'autres actions que vous avez entreprises ou que vous allez entreprendre en faveur de l'amélioration urbaine du centre historique de Tébessa ? Si oui, lesquelles ?

7- Avez-vous entamé des actions en faveur de l'utilisation ou de la réaffectation des monuments historiques vers d'autres fonctions ? Si oui, lesquelles et comment ?

8- Avez-vous entamé ou allez entreprendre des actions en faveur de la mise en valeur touristique des monuments historiques et de leur environnement ?

**Thème 5 : Conservation intégrée du patrimoine urbain dans le centre historique de Tébessa. Les moyens de formation, d'information et de sensibilisation.**

**I- Formation :**

- 1- Estimez-vous suffisant le nombre de vos personnels spécialisés dans l'archéologie et la conservation du patrimoine ? Veuillez nous indiquer, le nombre total.
- 2- Organisez-vous des formations particulières pour vos employés dans les métiers de la préservation du patrimoine, comme la restauration par exemple ?
- 3- Existe-t-il une volonté pour former des artisans locaux spécialisés dans les métiers du patrimoine ? Si oui, veuillez spécifier les mesures qui ont été prises ou qui vont être programmées ?

**II- Information et sensibilisation :**

- 4- Est-ce que la communauté de la ville de Tébessa s'intéressent à visiter les monuments historiques ?
- 5- Avez-vous lancé des campagnes publicitaires destinées à faire connaître les monuments pour encourager leur visite ?
- 6- Avez-vous organisé des campagnes de sensibilisation visant à accroître la responsabilité des citoyens à la nécessité de préserver le patrimoine ? Si oui, par quel moyen, radio, journaux, exposition, journée d'étude, Edition de brochure, ou autre ?
- 7- La sensibilisation touche-t-elle les enfants dès l'âge scolaire ? Si oui, à quel niveau ? Comment est-elle faite ?
- 8- Avez-vous pris des initiatives de coopération internationale avec d'autres pays, ayant une expérience dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine ? Si oui, par quel moyen et comment ?

## Annexe B : Article publié dans le cadre de la thèse (disponible en ligne)

International Journal of Innovative Studies in Sociology and Humanities ISSN 2456-4931 |  
Open Access | Volume 7, Issue 8, 2022. DOI: <https://doi.org/10.20431/2456-4931.070804>

International Journal of Innovative Studies in Sociology and Humanities

ISSN 2456-4931 | Open Access | Volume 7, Issue 8, 2022

DOI: <https://doi.org/10.20431/2456-4931.070804>

# Towards a Diachronic Reading of the Ancient Théveste (Tébessa-Algeria-) in the Roman, Vandal and Byzantine Eras, in Order to Understand its Historic Center and its Archaeological Heritage

Hamdi Pacha Abdelkrim<sup>1</sup>, Dr. Guenadez Zineddine<sup>2</sup>

<sup>1</sup>Doctorant en architecture et urbanisme, Laboratoire villes et santé, Université de Constantine 3. Maître-Assistant A, Département d'architecture, Université de Chlef, Algérie.

<sup>2</sup>Maître de conférences grade A, Faculté d'architecture et d'urbanisme, Laboratoire villes et santé, Université de Constantine 03, Algérie.

## Abstract

The city of Tébessa, formerly Théveste, is a very old city and different civilizations have developed there, namely: Prehistoric, Numidian, Punic, Roman, Vandal, Byzantine, Arab-Muslim, Turkish, French and Contemporary. During each of these periods, Tébessa developed a different type of housing according to the civilization which occupied it, which involves a great patrimonial richness. In this article, we are interested, in Roman times, Vandal and Byzantine. On the one hand, because they are the best documented periods. Other sides, during each of these periods, the ancient Théveste knew an apogee and an unprecedented development in all fields, particularly agricultural, military and architectural. So we will study historically and archaeologically these different periods and how each is involved in the progressive creation of the old center of Théveste.

**Key words:** Antiquity, Roman-Vandal-Byzantine.civilizations, Historic center, Archaeological heritage, Théveste.

## INTRODUCTION

Au milieu du I<sup>er</sup> millénaire avant J.-C, débute ce qu'on dénomme l'antiquité. Elle durera plus d'un millénaire, en passant de l'époque Numide et Punique, vers l'époque Romaine, Vandale et Byzantine jusqu'à l'arrivée des musulmans (Meynier, 2007, p. 35). Les documents et les sources qui nous servent à étudier la période antique de Théveste, notamment l'époque Romaine, Vandale et Byzantine sont relativement abondants et ils sont d'origine diverses, à savoir : des monuments historiques, et des inscriptions latines. De plus, nous avons fait appel à des études historiques et archéologiques contemporaines élaborées par des européens.

En effet, les auteurs français, pendant la période coloniale, ayant travaillé ou séjournés à Tébessa, ont été les plus nombreux à étudier cette ville, intéressés plus que d'autres, à son patrimoine archéologique. Parmi ces auteurs, nous citons, le capitaine, Charles Auguste Moll, et le lieutenant Pierre Castel. Les archéologues renommés, Stéphane Gsell et Pierre Salama. Le conservateur de musée de Tébessa, Serre de Roche. Les historiens-géographes, tel que, Charles Diehl, Christian Courtois, et tant d'autres. Tous ces derniers, n'ont pas hésité à publier des livres et des articles précieux qui s'échelonnèrent des années 1842 jusqu'au 1960. A travers leurs écrits, ces auteurs ont essayé d'expliquer plusieurs faits qu'ils soient historiques, sociologiques ou archéologiques. De ce fait, il est opportun de consulter les documents qu'ils ont laissés car nous y trouvons un foisonnement d'informations utiles pour notre étude.

Sur la base des informations recueillies de nombreux documents, nous allons tenter de faire une analyse chronologique des principales périodes historiques qui ont marqué l'évolution du centre historique de Tébessa, à savoir : l'époque romaine, vandale et byzantine. En effet, cette analyse nous permettra d'expliquer non seulement le processus de stratification de plusieurs civilisations, mais aussi de mieux positionner le patrimoine hérité de chaque époque. C'est dans ce contexte que réside l'originalité de cet article, car à notre connaissance aucune étude scientifique sur Théveste n'a été abordée et publiée dans ce contexte-là jusqu'à ce jour, et les renseignements qu'on cherche sur cette ville se trouvent dispersés ci et là.

## MATERIELS ET METHODE

Dans le présent article, nous allons avoir recours aux archives et aux différentes sources historiques que nous avons réunies grâce à deux bourses scientifiques, dont nous avons bénéficié au cours des mois de novembre et décembre de « l'année 2017 et 2018 », et financées par l'école française de Rome. Il convient de noter que de nombreux chercheurs français, s'étant intéressés au patrimoine archéologique algérien, ont appartenu à cette prestigieuse école, à l'instar de M. Gsell, ce qui signifie qu'une archive, riche et variée a été produite. Cela nous a permis de créer une liste bibliographique relative à notre sujet, de première main.

En plus des ressources précédentes, nous avons eu recours à des archives publiées par la Bibliothèque Nationale de France (BNF). Cette dernière à travers sa base de données numériques Gallica, nous a permis de consulter une grande quantité d'articles qui contiennent des informations riches sur Thēveste et qui ont été publiées dans l'une des anciennes revues Algériennes, à savoir, le Recueil de la Société Archéologique, Historique et géographique du département de Constantine (RSAC). Heureusement que ces archives ont été préservées, et que l'accès en a été facilité, car nous savons qu'après l'indépendance, la France a transféré la plupart, voire la totalité, des archives d'Algérie et les a déposées dans ses archives nationales d'outre-mer, à l'instar de celui d'Aix en Provence. Et même au siège du ministère des armées (service historique de la défense).

Il est à noter que nous avons eu recours à des documents anciens et spécifiques vu qu'on a du mal à trouver des écrivains contemporains, qui ont traité de l'histoire ancienne de Tébessa. Le peu d'ouvrages produits après l'indépendance, ont basé leurs textes, soit sur l'histoire générale de l'Algérie, soit sur la reproduction de quelques écrits issus de l'époque coloniale, qui réellement constitue la période la plus riche en termes de recherches, fouilles et publications archéologiques en Algérie et à Tébessa en particulier.

Comme plusieurs études académiques relatives à la géographie historique. Notre méthodologie sera tout naturellement celle d'entreprendre une savante compilation des textes et d'en tirer des conclusions logiques et d'essayer par la même d'évoquer l'antiquité à Thēveste, en la retraçant historiquement et en l'analysant archéologiquement et patrimoniallement. Telles sont les ambitions de cet article.

## PRESENTATION DU CAS D'ETUDE, LA VILLE DE TEBESSA

La ville de Tébessa se situe à l'extrême Est de l'Algérie à une altitude moyenne d'environ 900m d'altitude. Elle occupe un emplacement remarquable entre l'Algérie et la Tunisie d'une part et d'autre part entre le tell et le Sud des hauts plateaux. La wilaya de Tébessa couvre une superficie de 13878 km<sup>2</sup>, et elle se trouve dans un endroit stratégique, entourée par la chaîne montagneuse de Djebel Ozmour et consolidée par une bande frontalière d'une longueur de 297km (Hamdi Pacha & Guenadez, 2018, p. 118).

Il y a lieu de signaler que, la wilaya de Tébessa est issue du découpage administratif de 1974 ; date de sa promotion au rang de chef-lieu de wilaya. Elle compte une population estimée « fin 2019, à 781, 247 habitants » (DPAT, 2019, p. 2).

Il est à noter que la wilaya de Tébessa regroupe 28 communes réparties sur 12 daïras, dont la plus importante est la commune de Tébessa, qui constitue d'une part le chef-lieu de wilaya et d'autre part ; notre cas d'étude. Il convient de souligner que la wilaya de Tébessa, est limitée :

- Au Nord : par la wilaya de Souk Ahras ; Au Sud : par la wilaya d'El Oued.
- À l'Est : par la Tunisie ; À l'Ouest : par les wilayas d'Oum El Bouaghi et Khenchela. (Voir Figure 1.)

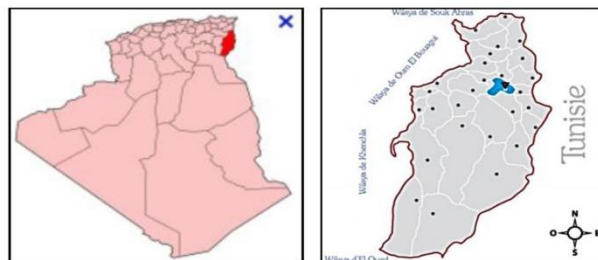


Figure 1. Situation géographique de la wilaya de Tébessa. Source : (PDAU, 2009, p. 3)



ça, de protéger les villes du Nord, riches et civilisées des turbulences tribales venant du Sud. C'est à ce moment-là, qu'on va voir le nom de Théveste dans la scène d'histoire romaine.

### **Théveste sous le règne de Vespasien (69-79) ; camps d'armée romaine (la III<sup>ème</sup> légion Auguste)**

Attirée par sa fertilité, par l'abondance de ses eaux et sa position stratégique aux frontières entre la Proconsulaire et la Numidie, Théveste n'avait pas échappé aux yeux de l'armée romaine. Serre De Roche (1952, p. 11) dans sans son livre, « *Tébessa, l'antique Théveste* », signale que :

« Le camp de la fameuse III<sup>ème</sup> Légion Auguste, qui venait de quitter Haïdra, transportera son quartier général à Tébessa, sous Vespasien probablement en 75 après J.-C. Et l'armée, sauvegarde du pays, sera très rapidement la cause d'un nouvel essor de l'humble bourgade. » (*Ibid.*).

En effet, c'est à M. Cagnat et M. Le Bohec, qu'on leur doit l'étude approfondie de cette légion. Dans son livre « *L'armée romaine d'Afrique* », (Cagnat R. , 1913, p. 429) ; signale que « l'armée de Numidie, fut la plus importante par le nombre comme par la qualité des soldats. »

De son côté, M. (Le Bohec, 1989, p. 354), nous informe que :

« Le transfert de la troisième légion Auguste eut bien lieu de Haïdra à Tébessa, grâce aux vingt-sept épitaphes militaires qui ont été découvertes à Tébessa, et on peut penser disait M. Le Bohec, que ce fut en 75, année où Haïdra devint colonie, promotion destinée à lui faire oublier qu'elle perdait la légion, et donc des revenus. » (*Ibid.*).

Cependant, il n'est pas possible de fixer avec précision quand la légion quitta Tébessa. M. Le Bohec, suppose que le transfert eut lieu dans le règne de Trajan, probablement dans les années 115-117 ap.J.-C (*Ibid.*,p.362). Contrairement à cet avis, d'autres à l'instar de M. (Lepelly, 1979, p. 186) suppose que :

« La III<sup>ème</sup> légion Augusta, fut transférée à Lambèse en deux étapes, sous Têtus (97-81) et au début de règne de Trajan. D'après lui, ce n'est qu'à partir de l'an 81 ap. J.-C, que la III<sup>ème</sup> légion Augusta, a dû déplacer son camp à Lambèse, à proximité des foyers de révolte. » (*Ibid.*).

En quel point de Théveste, cette légion dressa-t-elle son camp ? En effet, aucun archéologue n'a pu découvrir trace du camp primitif de la III<sup>ème</sup> légion Auguste. A notre avis, le cantonnement de Tébessa n'a jamais été retrouvé, probablement parce qu'il a été recouvert, ou bien il a été démoli et ses pierres ont été réutilisées par les civilisations précédentes. Toutefois, Théveste ne sera pas en retard pour voir renaitre ses projets d'aménagement urbain. C'est ce qui s'est réellement passé, avec l'arrivée de l'empereur Vespasien (69-79), qui l'a érigée en municipes. Pendant son règne, l'amphithéâtre et le forum ont été construits (Maitrot, 1911, p. 39).

Selon le capitaine, (MOLL, 1858-1859, p. 30), le Forum et le Cirque sont principalement construits dans une ville naissante. Il a confirmé son hypothèse suite à sa découverte d'une inscription latine considérée comme la plus ancienne, jusqu'à ce jour à Tébessa. Il en parle dans ses « *mémoires archéologiques et historiques sur Théveste et ses environs* », parus dans le (RSAC). D'après ses propos :

« Cette inscription se rapporte à l'année 77 de notre ère. Elle a été découverte sur le cours Carnot, près de l'entrée du Forum, et c'est peut-être la dédicace même de cet établissement. »

Il est à noter que cette inscription figure sous le n° 3078, dans le recueil de M. Renier (1858, p. 366), relatif aux inscriptions romaines de l'Algérie.

### **Théveste sous le règne de Trajan et d'Hadrien ; développement de l'agriculture et des réseaux routiers**

Sous le règne de Trajan (98-117), Théveste a commencé à prendre une certaine importance. Serre De Roche (*op. cit.*, p. 12) ; s'en explique en disant que :

« Des cultures arbustives prennent de plus en plus d'étendue, les plantations d'oliviers sont nombreuses. » (*Ibid.*).

Visiblement, c'est à partir de cette époque que date la prospérité de la ville, fondée essentiellement sur l'oléiculture. Nous en avons la preuve à travers l'une des gigantesques huileries romaines de Théveste, connue sous le nom d'huilerie de Berzegan.

Sous Hadrien (117-138), la romanisation opéra un tournant décisif basé principalement sur la construction de la voie Carthage-Théveste. Selon les écrits de plusieurs auteurs comme Maitrot( *op. cit.*, p. 40); Salama (1951, p. 26); Desanges *et al* (2010, p.46) ; Soltani (1994, p.33); Tébessa à cette époque, fut dotée d'un réseau routier, la reliant aux principaux centres romains dans la région. Elle était le nœud de huit grandes routes romaines.

### Aperçu sur les voies romaines développées autour de Théveste

M. Salama (*op. cit.*, p. 17), étant spécialiste en archéologie romaine, consacra un livre pertinent pour étudier « *Les voies romaines de l'Afrique du Nord* », à travers lequel, il nous apprend que :

« Les romains, en construisant leurs routes, plaçaient des bornes militaires à intervalle d'un mille, soit environ tous les 1480m. On a encore la chance de voir et de consulter pas moins de 2000 « bornes militaires » découvertes dans les villes romaines Nord-Africaine. Ce patrimoine archéologique, nous fournit des détails précieux, car, il nous dévoile, le nom de l'empereur, la nature du travail accompli et la distance de la ville dont il est éloigné. »(*Ibid.*).

Suite à la découverte d'une de ces bornes dans les environs de Tébessa, qui a été inventoriée sous le n ° 3951 et traduite par Gsell (1922, p.385) dans son ouvrage relatif aux « *Inscriptions latines de l'Algérie* ». M. Salama(*op. cit.*, p. 26 ) et d'autres (Desanges, Duval, & Lepelley , 2010, p. 46), nous apprennent que sous le règne d'Hadrien, en 123 ap. J.-C, la route de Carthage à Théveste, longue de 191 milles et 790 pas (282km), fut empierrée par la *III<sup>e</sup> légion Auguste*.

La Fig. 3, suivante nous montre clairement le réseau des huit voies romaines, qui partait en étoile de Théveste vers Carthage, Cirta (Auj. Constantine), Lambèse (Tazoult), Thagaste (Souk-Ahres), Hippo-Régius (Annaba), Gapsa (Gafsa), Thysdrum (El Djem) et Thenae (Thyna).(Castel, 1905, pp. 35-41)

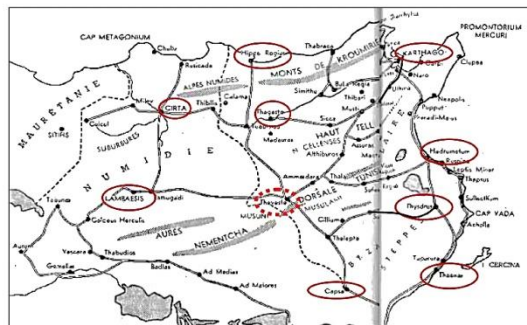


Figure 3. Les huit routes romaines de Théveste. Source : (Picard, 1959, p. 10) + Traitement de la carte par les auteurs)

D'après la carte précédente, nous pouvons dire que l'armée joua un rôle considérable en matière de politique routière. Elle tissa autour de Théveste une trame routière très homogène. En effet, la position centrale de Théveste, lui a permis d'être reliée, d'un côté, avec les ports des colonies maritimes (Hippo-régius, Thenae) ce qui facilitait les échanges d'exportation et importation. Et d'un autre côté, attachée à la Capitale Carthage, et les grandes villes Cirta et Lambèse, par des grandes routes, dirigées plutôt vers la mobilité administrative et militaire. Ce réseau routier a été également complété par une trame de routes, pour une raison commerciale, reliant Théveste avec des colonies de Sud comme, Capsa. Cela, veut dire que l'empereur Hadrien favorisa la Proconsulaire et la Numidie et participa fortement à la prospérité du pays.

### Théveste sous le règne de Septime Sévère (193 à 211) et son fils Caracalla (211 à 217) ; une véritable apogée

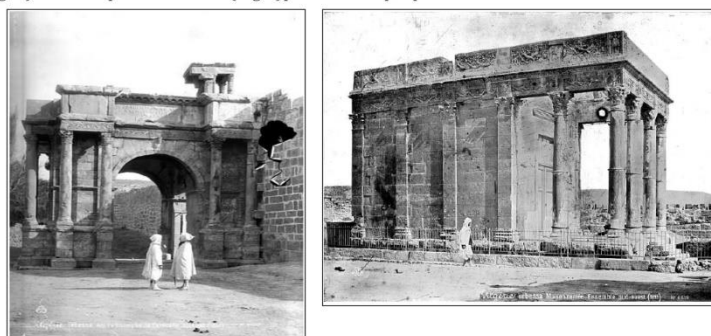
Il fallut attendre le règne de Septime Sévère, pour que Théveste arrive à son essor complet. M. Serre De Roche (*op. cit.*, p.12) ; Castel (*op. cit.*, p.12) ; Blas De Roblés et al. (*op. cit.*, p.221) nous apprennent qu'au début du III<sup>ème</sup> siècle et sous Septime Sévère, Théveste fut élevée au rang de colonie romaine. En effet, cette promotion a suscité le débat de plusieurs historiens. Certains à l'instar de Gsell(1911), dans son « *Atlas archéologique de l'Algérie* » ; et Lepelley(*op. cit.*, p.186) pensent que le titre de colonie a été attribué à Théveste bien avant. Ils croient qu'il date de l'époque de Trajan.

Il convient de signaler que Caracalla qui est d'origine Berbère par son père, a accordé la citoyenneté à tous les habitants de l'empire, sans distinction d'origine. (Meynier, *op. cit.*, p.83). À cette période, Tébessa connut la construction de monuments importants tels que, les thermes, les aqueducs, l'Arc de triomphe de Caracalla, et le temple de Minerve (Girol, 1866, p. 197) ; (Soltani, *op. cit.*, p.33).

Suite à ce qu'a été dit, il semble qu'à l'époque de Septime Sévère et son fils Caracalla, Théveste avait atteint son apogée. Ce propos a été prouvé grâce à une inscription latine portant le n° 3085 dans l'ouvrage déjà cité de M. Renier (1858, p.367). Cette inscription gravée à l'intérieur de l'Arc de triomphe de Caracalla, nous apprend que :

« Le monument est dû aux largesses d'un riche Thévestin appelé, *Caius Cornélius Egrilianus*. Ce riche préfet, mourut en service en 211, il légua par un testament deux fois 250000 sesterces destinés à la construction d'un arc de triomphe dédié aux deux empereurs régnants, Caracalla et Geta. On érigea aussi, dans le Forum, des statues de Minerve et de Septime Sévère. Et enfin, on offrit des bains gratuits à tous les citoyens durant 64 jours répartis dans l'année selon un calendrier bien précis. Le dernier legs comporte 170 livres d'argent et 14 livres d'or à déposer au Capitole. » ( Moll, *op. cit.*, p.67 ; Girol, *op. cit.*, p.180 ; Blas De Roblés *et al.*, *op. cit.*, p.225 ; Bacchielli, 1986, pp.295-322).

Bref, dès cette époque, Théveste a pris une organisation d'une vraie ville romaine. Les figures en bas de l'Arc de triomphe de Caracalla (Fig. 4) et le temple de Minerve (Fig.5) prouvent ce propos.



**Figures 4-5.** L'Arc de Triomphe de Caracalla et le temple de Minerve, encore debout dans le centre historique de Tébessa. Source : (Mieusement, 1893)

### **Théveste à l'époque Vandale ; Décadence due aux révoltes des *Maures* (tribus berbères insoumises) et mystère de démolition de Théveste la romaine**

En faisant référence à Procope, M. (Courtois, 1955, p. 158) ; dans son livre, « *Les Vandales et l'Afrique* », nous fait savoir qu'une troupe nombreuse de Vandales (80.000 environ) avec Genséric pour chef, a traversé l'Espagne, franchit vers 429 le détroit de Gibraltar, et envahit les riches villes de l'Afrique Romaine. Ces derniers envahirent Tébessa et l'occupèrent pendant un siècle. Ils détruisirent ses forts et étendirent leur dominance, et la ville perdit sa vitalité économique. Mais les vandales firent vite de cesser cette politique destructrice, et encouragèrent l'agriculture, comme en témoignent les plaques d'Albertin, où furent écrits sur des troncs de cèdre, des contrats de vente de fonds agraires. (Allbertini, 1930, pp. 23-24). Nous donnerons plus tard, plus de détail concernant leurs découvertes.

#### ***Débat sur la destruction de Théveste à l'époque Vandale***

On sait qu'à la fin du V<sup>ème</sup> siècle et au début du VI<sup>ème</sup> siècle, Théveste fut détruite de fond en comble. La preuve, nous est fournie par une inscription encastrée dans la face Nord de la porte de Caracalla. Nous en reparlerons plus tard. Toutefois, des questions sont soulevées : Par qui la ville a été détruite ? L'Arc de triomphe de Caracalla et le temple de Minerve qui sont aujourd'hui debout et en bon état de conservation, pourquoi ont-ils échappé à la destruction ?

C'est des questions pertinentes, sur lesquelles de nombreux historiens ont émis quelques hypothèses probables. Parmi eux, M. Maitrot (*op. cit.*, pp. 43-44), qui essaya de donner l'explication suivante :

« Les Vandales se contentèrent seulement d'en abattre les remparts, qu'il est presque impossible de retrouver, de façon que les habitants, en cas de révolte, n'y trouvassent pas un abri et un appui contre leurs dominateurs. »

En complément à cet avis, M. Courtois (*op. cit.*, pp. 314-315) avançait que :

« La dévastation des villes romaines, n'est pas le fait des Vandales. Elle est due à la collaboration inattendue des tribus *Maures* insoumises. C'est seulement à la fin du V<sup>ème</sup> siècle et au début du VI<sup>ème</sup> que l'on constate les premières symptômes de ces destructions qui se multiplieront. »

D'après ce qui a été dit, il est probable que la destruction de Théveste, a été faite suite à l'insurrection des tribus *Maures* qui se contentèrent, peut-être, de piller les maisons romaines où se trouvaient les richesses amassées au cours des siècles précédents, ces derniers étaient probablement plus intéressants à ravager que les monuments romains. Cette hypothèse était possible, en lisant l'article de M. Albertini Eugène qui publia, en 1930 un manuscrit très intéressant, intitulé : « *Variétés. Actes de vente du Ve siècle, trouvés dans la région de Tébessa,* » dont nous allons reproduire l'essentiel dans les lignes suivantes :

### **Les Tablettes d'Albertini, un témoignage unique en son genre**

Le 21 septembre 1928, M. Albertini (*op. cit.*, p.23), présenta à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un lot de tablettes de bois qui portaient des textes écrits à l'encre, découvertes au sud de Tébessa. Il pensait que ces tablettes avaient été enfouies lorsqu'un propriétaire abandonna sa demeure et dut s'enfuir et il en conclut que ceci s'est passé, lors d'insurrections indigènes qui se sont produites sous le règne de Thrasamund (496-523) au Sud de Tunisie et dans le département de Constantine. Selon Albertini,

« Au total, il y avait 45 tablettes découvertes, dont 32 qui faisaient part d'actes conservés en tout ou en partie. Le début d'un de ces actes relate une vente d'esclave, vingt-deux parlent de la vente d'immeubles, neuf autres sont trop mutilés pour pouvoir les déchiffrer, sont probablement aussi des ventes d'immeubles. Dans un cas, l'immeuble vendu est un pressoir ; partout ailleurs il s'agit de terrains de culture. » (*Ibid*, p.24)

La figure (6) en bas, nous montre clairement un exemple des tablettes découvertes par Albertini, visiblement en parfaite état de conservation.

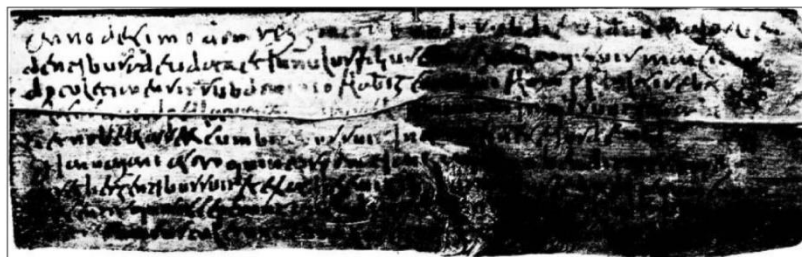


Figure 6. Fac-similé d'une Tablette du Vème siècle trouvée dans les environs de Tébessa.

Source : (Albertini Eugène, *op. cit.*, p.24)

Suite à cette découverte, nous pouvons supposer qu'au V<sup>ème</sup> siècle l'agriculture resta prospère à Théveste, toutefois, les révoltes des *Maures* ont entraîné la vente de certaines terres exposées à leur convoitise, et par voie de conséquence, le pillage de Théveste. Évidemment, c'est à cette époque que Théveste subit de sérieux dégâts. Cependant, il faut attendre l'arrivée des Byzantins pour voir renaître la vie dans cette ville.

### **Théveste à l'époque Byzantine ; renaissance et construction d'une citadelle fortifiée**

Au sixième siècle, Solomon ayant réussi à chasser définitivement les Vandales et soumis les *Maures*, éleva probablement en 539, sur les restes de la ville romaine, une citadelle pouvant servir de point d'appui à une armée et pour protéger la ville et ses alentours des tribus rebelles (Letronne, 1847, pp. 12-14) ; (Castel, *op. cit.*, pp. 48-49).

Une très belle inscription byzantine, découverte hors contexte par les officiers du génie Français et encastrée par eux en 1863, dans le fronton de la face Nord de l'Arc de triomphe de Caracalla, s'accorde à témoigner la grandeur de l'œuvre

entreprise par Solomon. Elle prouve que « Théveste détruite de fond en comble, fut entièrement réédifiée par les soins de ce général. » (Blas De Robles & Sintes, *op. cit.*, pp. 225-226) ; (Soltani, *op. cit.*, p.84).

Il convient de signaler que cette inscription figure sous le n° 3089, dans l'ouvrage déjà cité de M. Renier (1858, p.368).

#### **Aspect global de la citadelle byzantine de Théveste**

La principale partie de l'antique Théveste est enfermée à l'intérieur d'une enceinte qui reste encore debout et dont l'intérieur fut habité par les arabes et les turcs, est devenu par la suite la ville moderne des français.

L'historien Diehl (1896, pp. 175-186-187-188), dans son livre « *LAfrique Byzantine* », nous donne une véritable description de la citadelle byzantine de Théveste, en disant que :

« Tébessa, avec ses fortifications, forme une enceinte rectangulaire de 320 mètres de longueur sur 280 mètres de largeur, flanquée par quatorze tours dans les angles et sur les faces et percée de trois portes. Il s'agit de la porte formée par l'arc de triomphe de Caracalla au Nord. La porte de Solomon à l'Est, et la petite poterne appelée Ain Chahla au Sud. Les murs de l'enceinte ont une hauteur de neuf à dix mètres et une épaisseur variant de 1 m,50 à 2 m. À sept ou huit mètres environ au-dessus du sol, règne un chemin de ronde crénelé auquel, on accède par trois escaliers aménagés auprès de chacune des trois portes. Les tours ont une hauteur de 15 à 17 mètres, elles contiennent un RDC et un étage, séparés par une voute d'arête en pierre de taille. » (*Ibid.*)

La figure 7 suivante, nous montre clairement la configuration de la muraille byzantine de Théveste avec ses principaux monuments, ses portes et ses tours.

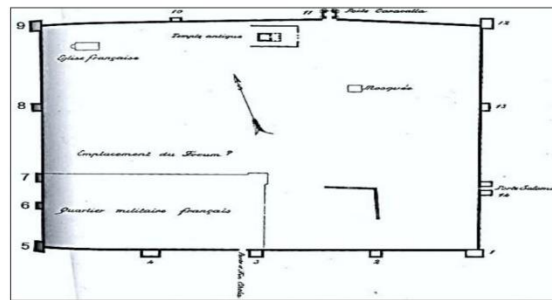


Figure 7. Plan de la citadelle byzantine de Théveste et ses tours. Source : (Gsell, 1901, p. 355)

D'après le plan précédent, nous voyons que la ville dévastée fut transformée par les Byzantins en place forte. Les byzantins ont conservé dans l'intra-muros, le temple de Minerve et le forum. À l'extérieur de l'enceinte, ils ont laissé l'amphithéâtre, les thermes et sans doute d'autres parties de la ville romaine.

Il est cependant remarquable que la politique militaire byzantine qui a été appliquée pendant cette période dans plusieurs villes Africaines, tend à construire des citadelles puissantes, qui n'occupent qu'un petit noyau de la région. Visiblement, il semble que l'objectif principal était de conquérir le pays, en mobilisant le moins d'armées possible. M. Gsell dans son livre « *les monuments antiques de l'Algérie* » (1901, p. 349), le confirme en disant que « la citadelle de Tébessa occupe une superficie assez petite de 9 hectares à peine. L'espace qu'elle couvre est beaucoup moins étendu que la cité romaine qui l'a précédée ». Quant à Moll (*op. cit.*, p. 68), en calculant, suppose que Solomon, avait construit le rempart de Théveste en deux ans et qu'il lui a fallu l'emploi quotidien de 800 à 850 travailleurs.

#### **Principes de construction de la citadelle byzantine de Théveste**

M. Diehl (*op. cit.*, p.174), suppose que les ouvrages défensifs byzantins ont été construits hâtivement par Solomon, en réutilisant des pierres tirées de monuments romains démolis. A vrai dire, on peut confirmer ce propos, dans la citadelle de Théveste où des colonnes, et des fragments d'inscriptions furent utilisés tels quels dans la masse du rempart. Ceci est visible, surtout dans la face Sud-Ouest, où nous trouvons de gros tambours de colonnes encastrés horizontalement dans la muraille. M. Cagnat (1912, p. 136), pensait que le mur est assis sur des restes qui doivent appartenir à la scène d'un théâtre romain. Voir Fig.8.



**Figure 8.** Des débris romains intégrés dans le pan Sud-Ouest de la citadelle. Source : (Mieusement, 1893)

Trop précipités, les byzantins n'ont pas hésités à englober des monuments en entiers, en faisant d'eux une partie du système constructif de leur muraille. Ce fut le cas de l'Arc de triomphe de Caracalla (*arc quadrifrons à quatre face*), dont les arceaux Est et Ouest ont été fermés par les byzantins par une maçonnerie en pierre de taille, et l'arceau Nord, a été partiellement muré et rétréci de sorte que l'arc devint une porte d'accès à l'intérieur de la citadelle et une des tours de défense. (Diehl, *op. cit.*, p.175)

### CONCLUSION

Si nous résumons notre lecture diachronique de Théveste, nous voyons que son évolution a été tributaire de plusieurs éléments, à savoir : la position stratégique du site, les ressources naturelles, les échanges commerciaux et enfin les voies de communication, qui sont chacun à leur tour, un élément fondamental dans sa croissance.

On peut également déduire que Théveste connut son véritable essor à l'époque romaine. Bien qu'elle a été ravagée plusieurs fois, notamment à l'époque Vandale. Elle a pu conserver une partie de son ancien lustre Romain, notamment ses principaux monuments hérités de l'époque des Sévères et sa prospérité agricole comme en témoigne les plaques d'Alberin, qui constituent pratiquement les seuls documents grâce auxquels nous pouvons deviner l'allure d'un grand domaine hérité de l'époque Vandale.

Cependant, il fallait attendre l'arrivée des Byzantins pour que Théveste soit activement reconstruite et fortifiée et ce fut surtout l'œuvre de Solomon. Celui-ci veilla à concevoir un véritable système défensif en construisant hâtivement, une citadelle plus au moins petite destinée à abriter une garnison, tout en réutilisant des pierres tirées des monuments romains.

Actuellement, en dépit de longues années passées depuis sa construction, l'antique Théveste conserve encore plusieurs monuments appartenant aux différentes civilisations qui se sont installées un peu partout et surtout dans son vieux centre. En fait, l'endroit dans lequel a été implanté le vieux centre de Tébessa, est doté de plusieurs atouts qui ont poussés les Romains, les Vandales, les Byzantins, à intégrer leurs agglomérations selon des paramètres précis, à savoir : le contrôle et la sécurité, la fertilité des terres, l'abondance d'eau et des matériaux de constructions. Toutes ces potentialités, ont permis à Théveste de connaître un niveau élevé de prospérité et d'exercer une grande influence, qui s'est traduite au niveau spatial par l'apparition d'une ville antique, accompagnée d'une forte richesse patrimoniale. Des véritables chefs d'œuvres, voies romaines, un temple, un arc de triomphe, une basilique, un rempart byzantin et des tours ont vu le jour et sont encore debout.

Tous ces éléments sont des véritables atouts qui une fois, mises en valeur, peuvent renforcer l'attractivité de cette ville et peuvent contribuer à son développement socio-économique. Nous espérons que cela sera développé dans notre prochain article.

### REMERCIEMENT

Nous tenons à remercier tous les responsables de l'**école française de Rome**, écolespécialisée dans l'histoire de l'art et dans l'archéologie en Europe et en Afrique du Nord, et notamment, M. Nicolas Laubry, directeur de la « Section Antiquité », de nous avoir financé deux bourses et nous avoir accordé la chance de résider au sein des murs de leur bibliothèque riche et fructueuse.

*Towards a diachronic reading of the ancient Theveste (Tébessa-Algeria-) in the Roman, Vandal and Byzantine eras, in order to understand its historic center and its archaeological heritage*

Nous remercions également la **Bibliothèque Nationale de France**, qui à travers son site internet **Gallica**, nous a permis de consulter et télécharger, sans limites et tout le temps nécessaire, une grande quantité de livres, d'articles publiés, d'archives, de plans et des photos anciennes qui étaient très utiles dans notre thèse.

#### **BIBLIOGRAPHIQUE**

1. Allbertini, E. (1930, N°04). Variétés. Actes de vente du Ve siècle, trouvés dans la région de Tébessa (Algérie). *Journal des savants*, pp. 23-30.
2. Ayache, A. (1964). *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*. Paris: éditions sociales.
3. Bacchielli, L. (n°4, 1986). Il testamento di C. Cornelio Egriliano ed il coronamento dell'arco di Caracalla a Tebessa. *Africa romana*, pp.295-322.
4. Benachenhou, A. (1971). *Connaissance du Maghreb : Notions d'ethnographie, d'histoire et de sociologie*. Alger: Edition populaire de l'Armée.
5. Blas De Robles, J., & Sintès, C. (2003). *Sites et monuments antiques de l'Algérie*. Aix en Provence: SECUM-EDISUD Archéologies.
6. Cagnat, R. (1912). *Les villes d'art célèbres : Carthage, Timgad, Tébessa, et les villes antiques de l'Afrique du Nord*. Paris: H, Laurens.
7. Cagnat, R. (1913). *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs*. Paris: Leroux.
8. Castel, P. (1905). *Tébessa : Histoire et Description d'un Territoire Algerien*. Paris: Henry Paulin.
9. Courtois, C. (1955). *Les vandales et l'Afrique*. Alger: Gouvernement général de l'Algérie, la direction de l'intérieur et des beaux-arts (Services des antiquités).
10. Desanges, J., Duval, N., & Lepelley, C. (2010). *Carte des routes et des cités de l'Est de l'Afrique à la fin de l'antiquité : Nouvelle édition des Voies romaines de l'Afrique du Nord' conçue en 1949, d'après les tracés de Pierre Salama*. Belgique: Brepols Publishers.
11. Diehl, C. (1896). *L'Afrique Byzantine : Histoire de la domination byzantine en Afrique, 533-709*. Paris: Leroux.
12. Direction d'urbanisme et de construction (DUC). (2009). *Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de la commune de Tébessa (PDAU)*. Tebessa: DUC.
13. DPAT. (2019). *Annuaire des statistiques de la ville de Tebessa*. Tebessa: Direction du Planification et d'Amenagement du Territoire de la ville de Tebessa (DPAT).
14. Duprat, C. (1895-1896, N°33). Monographie de la basilique de Tébessa. *Recueil des notices et mémoires de la société archéologique du département de Constantine*, pp. 05-87.
15. Girol, A. (1866, N°04). Notes archéologiques sur Theveste et ses environs. *Recueil des notices et mémoires de la société archéologique du département de Constantine*, pp. 173-238.
16. Gsell, S. (1901). *Les monuments antiques de l'Algérie*. Paris: Ancienne librairie Thorin et fils Albert Fontemoing.
17. Gsell, S. (1911). *Atlas archéologique de l'Algérie, édition spéciale des cartes au 1/200000 du service géographique de l'armée, avec un texte explicatif. Feuille n°29 Thala, Rubrique n°101 (Tébessa)*. Alger: Gouvernement général de l'Algérie.
18. Gsell, S. (1922). *Inscriptions latines de l'Algérie, t. I, Inscriptions de la proconsulaire*. Paris: Librairie ancienne Honoré Champion.
19. Guettard, C. (2017). Notes sur l'histoire ancienne de Tebessa, . *Colloque international sur l'archéologie préventive, Tébessa, (10, 11 et 12 octobre 2017)* (p. 32). Tébessa: l'association Minerve et le Centre National de la Recherche Archéologique.
20. Hamdi Pacha, A., & Guenadez, Z. (2018, Mars). Les villes historiques du monde arabe entre valorisation patrimoniale et attractivité touristique. Cas du centre historique de la ville de Tébessa, Algérie. *Revue internationale de management*,

*Towards a diachronic reading of the ancient Théveste (Tébessa-Algeria-) in the Roman, Vandal and Byzantine eras, in order to understand its historic center and its archaeological heritage*

*d'entrepreneuriat et de communication (RIMEC)*, [en ligne], 02 | 2018, mis en ligne le 19 juillet 2018, consulté le 01 Septembre 2021. URL: <http://revue-rimec.org/les-villes-historiques-du-monde-arabe-entre-valorisation-p>, pp. 117-138.

21. Le Bohec, Y. (1989). *La Troisième Légion Auguste*. Paris: Centre National de la Recherche Scientifique.
22. Lepelly, C. (1979). *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire, t. I, La permanence d'une civilisation municipale*. Paris: Etudes augustinienne.
23. Leschi, L. (1950). *L'Afrique romaine*. Alger: Gouvernement général de l'Algérie, la direction de l'intérieur et des beaux-arts (Services des antiquités).
24. Letronne, A.-J. (1847). *Sur l'arc de triomphe de Théveste (Tébessa) et sur les autres ruines romaines de cette ville située dans la province de Constantine : extrait de la revue archéologique du 15 aout 1847*. Paris: Librairie archéologique de Leleux.
25. Maitrot, A. (1911). Théveste : étude militaire d'une cité Romano-Byzantine : 70 à 750 après J.-C. *Recueil des notices et mémoires de la société archéologique du département de Constantine (RSAC)*, pp. 37-236.
26. Meynier, G. (2007). *L'Algérie des origines, de la Préhistoire à l'avènement de l'islam*. Alger: Edition Barzakh.
27. Mieusement, M. (1893). *Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine*. Consulté le 10 29, 2020, sur plateforme ouverte du patrimoine (POP): <https://www.pop.culture.gouv.fr/notice/memoire/APMH00009518?auteur=%5B%22Mieusement%2C%20M%C3%A9ric%20%2818401905%29%22%5D&listResPage=2&mainSearch=%22TEBESSA%22&resPage=2&idQuery=%22f1b801b-4bbd-3c6-c5e4f2a403d5b%22>
28. MOLL, C. (1858-1859, Janvier). Mémoire historique et archéologique sur Théveste et ses environs. *Recueil des notices et mémoires de la société archéologique du département de Constantine (RSAC)*, pp. 26-86.
29. PDAU. (2009). *Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la commune de Tébessa (PDAU)*. Tébessa: Direction d'Urbanisme et de Construction de la ville de Tébessa.
30. Picard, G.-C. (1959). *La civilisation de l'Afrique romaine*. Paris: Plon.
31. Renier, L. (1858). *Inscriptions romaines de l'Algérie de 1855 à 1858*. Paris: Alphonse Picard.
32. Salama, P. (1951). *Les voies romaines de l'Afrique du Nord*. Alger: Gouvernement général de l'Algérie, la direction de l'intérieur et des beaux-arts (Services des antiquités).
33. Serre De Roche. (1952). *Tébessa, l'antique Théveste*. Alger: Gouvernement général de l'Algérie, la direction de l'intérieur et des beaux-arts (Services des antiquités).
34. Soltani, A. (1994). *guide général du musée et des monuments historiques, Tébessa*. Alger: Ministère de la culture.

**Citation:** Hamdi Pacha Abdelkrim, Dr. Guenadez Zineddine. *Towards a Diachronic Reading of the Ancient Théveste (Tébessa-Algeria-) in the Roman, Vandal and Byzantine Eras, in Order to Understand its Historic Center and its Archaeological Heritage*. *Int J Innov Stud Sociol Humanities*. 2022;7(8):45-55. DOI: <https://doi.org/10.20431/2456-4931.070804>.

**Copyright:** © 2022 The Author(s). This open access article is distributed under a Creative Commons Attribution (CC-BY) 4.0 license





**NOM et Prénom :** Abdelkrim HAMDY PACHA

**Titre :** Le centre historique de Tébessa face aux enjeux de sauvegarde et de revalorisation d'un patrimoine urbain: Vers une approche de conservation intégrée?  
Thèse en vue de l'Obtention du Diplôme de Doctorat en Sciences en Urbanisme

### Résumé

Quand on parle d'un centre historique, on parle directement d'une politique visant sa conservation et son intégration dans la vie socio-économique, c'est ce qu'on appellera désormais conservation intégrée. Celle-ci a vu le jour en 1975, grâce aux travaux du conseil d'Europe. Les pouvoirs publics européens ont compris qu'il faut non seulement protéger des monuments singuliers, mais aussi d'ensembles historiques. Pour cela, des inventaires et des interventions directes sur le patrimoine architectural doivent être réalisées. En même temps, les pouvoirs publics doivent rechercher comment faire revivre les monuments et ensembles importants en leur accordant une fonction utile à la société.

Cette recherche a été consacrée à l'analyse du centre historique de Tébessa, étant un centre urbain antique et vivant. Celui-ci a suscité notre intérêt vu sa dégradation très avancée. Il est donc nécessaire de connaître d'abord la richesse historique et patrimoniale de ce centre, ensuite déterminer son état réel, enfin analyser la politique adoptée visant sa sauvegarde et sa mise en valeur. En nous basant sur une analyse diachronique, diagnostic et contextuelle. Nous avons compris que le centre historique de Tébessa est un véritable ensemble urbain historique, car il est composé essentiellement de plusieurs monuments majeurs et bâtiments mineurs. Toutefois, le vieux Tébessa subit les effets destructeurs de la modernité. La congestion, la sur-fréquentation et la concentration des fonctions tertiaires mènent ce centre, à un état d'asphyxie, grave encore des parties du son patrimoine bâti sont détruites, ainsi l'homogénéité et la cohérence du centre historique risquent de disparaître.

Suite à nos entretiens semi-directives avec les acteurs locaux et en adoptant le canevas développé par l'expert du conseil d'Europe, Gilles Henri Bailly en faveur d'une véritable approche de conservation intégrée. Il paraît que les acteurs locaux ont lancé des opérations en faveur de la protection, restauration, et insertion du centre historique de Tébessa dans la vie contemporaine. Toutefois, ces opérations entreprises ont été faites d'une façon éparpillée, sans vision claire. La volonté de protéger le patrimoine urbain contre la destruction est limitée au classement ponctuel et sélectif des monuments spectaculaires, sans prise en compte de leurs environnements. Il résulte de cela, l'ignorance du patrimoine modeste qui mérite d'être protégé surtout par les acteurs d'aménagement et de la conservation du patrimoine qui malheureusement ne cordonnent pas entre eux. Quant à la volonté de combattre la dégradation du vieux Tébessa en restaurant ses monuments, celle-ci est faible suite au manque de spécialistes en restauration et surtout des études détaillées. Pour remédier à cela, et en vue d'intégrer le centre historique de Tébessa, les pouvoirs publics ont lancé des projets d'envergure, en réaménageant les espaces attenants à la citadelle byzantine et la requalification de la place Ennasre, pour en faire des espaces publics attrayants tout en améliorant le cadre de vie des habitants. Malgré l'ampleur de ces projets, ceux-ci restent limités car ils n'ont pas été accompagnés par des actions visant à maintenir les habitants locaux dans le centre historique, en réhabilitant l'habitat ancien et en freinant la spéculation foncière. Il est dommage de voir des maisons anciennes démolies et remplacées par d'autres constructions neuves, en y implantant des activités commerciales. Pour en conclure, il semble que les actions lancées nous permettent de réfléchir à une approche de conservation intégrée, mais elle est mal maîtrisée suite à l'existence de plusieurs faiblesses. Que faudrait-il faire ? Nous estimons qu'il est indispensable de revaloriser le vieux Tébessa en mettant en place une vraie stratégie, qui devrait faire appel à plusieurs acteurs y compris les habitants. Mais aussi, mobiliser des moyens juridiques, administratifs, urbanistiques, financiers et techniques efficaces et dont l'objectif principal devrait être, celui de réinsérer dans la vie socio-économique, en plus les monuments majeurs, le bâti mineur, pour qu'ils demeurent un patrimoine vivant.

**Mots clés :** Patrimoine Urbain, Sauvegarde, Conservation Intégrée, Centre Historique, Antique Theveste, Tébessa.

**Directeur de thèse :** Dr. Zineddine GUENADEZ – Université de Constantine 3-

**Année universitaire :** 2025 / 2026